



*CONFERENCE MINISTERIELLE SUR LA COOPERATION HALIEUTIQUE ENTRE
LES ETATS AFRICAINS RIVERAINS DE L'OCEAN ATLANTIQUE*

*MINISTERIAL CONFERENCE ON FISHERIES COOPERATION AMONG AFRICAN STATES
BORDERING THE ATLANTIC OCEAN*

COMHAFAT/ATLAFCO

Rapport de l'Atelier de restitution

« Etudes des industries des pêches et de l'aquaculture dans les pays de la COMHAFAT »



28-29 Décembre 2015 Rabat, Maroc

I. Séance d'ouverture

L'atelier relatif à la restitution et au suivi des « Etudes des industries des pêches et de l'aquaculture dans les pays de la COMHAFAT » a eu lieu au siège de la COMHAFAT à Rabat durant les 28 et 29 Décembre 2015

Ont pris part à cette réunion, les représentants des Etats concernés par ces études: **Angola, Bénin, Côte d'Ivoire, Gabon, Ghana, Guinée**. Le représentant de la Namibie n'a pas pu participer à la réunion. Le représentant de l'Agence de Pêche du Japon et le Secrétariat Exécutif de la COMHAFAT ont également pris part à cet atelier.

La liste des participants est jointe en Annexe.

La séance d'ouverture a été présidée par Dr Djobo Anvra Jeanson, Inspecteur Technique au Ministère des Ressources Animales et Halieutiques de la Côte d'Ivoire et représentant du Président en exercice de la COMHAFAT.

Le Secrétaire Exécutif de la COMHAFAT a souhaité la bienvenue aux participants et a rappelé que cet atelier porte sur la restitution de l'étude spécifique à la Côte d'Ivoire ainsi que sur la synthèse et la suite à donner à l'ensemble des études commandées par la COMHAFAT durant les trois dernières années.

Celles-ci ont permis de faire un diagnostic approfondi de la situation de la filière pêche et proposer des recommandations pour la mise en place d'une stratégie sectorielle assurant les synergies intra régionales. Cet atelier aura donc à débattre de la contribution de ces études dans l'élaboration des stratégies nationales, éventuellement de l'état de réalisation des différentes recommandations et d'examiner les possibilités d'appui que la COMHAFAT pourrait apporter pour soutenir la concrétisation des objectifs prioritaires.

A l'issue de l'atelier, des pistes d'actions seront recommandées aux décideurs au niveau des Etats, pour assurer une synergie et une cohérence des politiques de pêche avec le contexte régional.

II. Déroulement des travaux

Les travaux ont été présidés par Dr. Djobo Anvra Jeanson.

II.1 Présentation des participants et adoption de l'ordre du jour

Après la présentation des participants à la réunion, le Président de séance a procédé à la lecture de l'ordre du jour puis soumis son approbation à l'assistance. L'ordre du jour tel qu'adopté est joint en annexe.

Le consultant a présenté le contexte international de l'industrie des pêches et de l'aquaculture avec un focus particulier sur la position de la zone atlantique africaine. L'élément le plus important à prendre en compte dans la formulation à venir de politiques publiques des pêches est l'accroissement de la demande de poisson, le pallier atteint dans l'exploitation des

ressources halieutiques et donc la nécessité de recourir de plus en plus dans les prochaines années au poisson importé et/ou issu de l'aquaculture. Comme la compétition mondiale va se renforcer du fait de l'émergence en Asie d'une classe moyenne représentant 500 millions de personnes à l'horizon 2025 et disposant de la sorte d'un pouvoir d'achat conséquent, il est important de développer l'aquaculture.

Le consultant a procédé ensuite à une présentation générale des principaux résultats de l'ensemble des études effectuées dans les pays, notamment, **Angola, Bénin, Côte d'Ivoire, Gabon, Ghana, Namibie et Guinée**. La situation des pays varie en fonction du niveau de l'importance des pêcheries artisanales et industrielles mais un certain nombre de points sont identiques à savoir l'obsolescence plus ou moins forte des instruments législatifs et réglementaires, l'exploitation entière voire la surexploitation de l'ensemble des ressources halieutiques disponibles dans les ZEE nationales, le faible développement de l'aquaculture (hormis le Ghana) et globalement la faible valeur ajoutée générée tout au long des différentes filières halieutiques.

Cette présentation a été suivie d'une discussion qui a fait ressortir que certains aspects présentés par les études ont connu des évolutions depuis leur achèvement. En conséquence, et dans l'objectif d'actualisation les données contenues dans ces études, les participants ont été invités à fournir:

- Les réponses au questionnaire qui leur a été envoyé (à joindre au présent rapport)
- Une synthèse des principales mesures et actions entreprises au niveau des pays, depuis l'achèvement des études (ce document sera joint au présent rapport).

Au terme de la première journée Mr Yoshihiro Takagi a fait une déclaration au nom de l'Agence de Pêche du Japon dans laquelle il a rappelé le point de vue du Japon concernant l'arrêt de la Cour Internationale de Justice au sujet du programme de recherche scientifique sur les baleines. Il a particulièrement insisté sur le caractère légal des opérations menées dans ce cadre et informé les participants sur le nouveau programme de recherche projeté par le Japon.

Durant la deuxième journée de l'atelier, les discussions ont porté sur les possibilités d'appui que la COMHAFAT pourrait apporter pour la réalisation des actions prioritaires adoptées par les Etats. A ce titre, le Secrétaire Exécutif de la COMHAFAT a précisé que l'Organisation privilégie les interventions à vocation régionale selon une approche qui intègre également les dynamiques sous régionales initiées par les Organisations de pêche opérant dans la zone, notamment la CSR, la COREP et le CPCO.

Voir réponses au questionnaire

III. Recommandations

Lors des discussions, les participants ont été unanimes quant à la nécessité du renforcement de la bonne gouvernance du secteur de la pêche et de l'aquaculture qui reste une condition sine qua none pour son essor et sa contribution effective au développement socioéconomique des Etats membres.

De même, outre les recommandations relatives à la lutte contre la pêche INN et la dynamisation du commerce infrarégional des produits de la pêche, qui ont été élaborés durant les ateliers organisés par la COMHAFAT courant 2015, les principales recommandations formulées par le présent atelier se résument comme suit :

Recommandation 1 : Adoption des instruments juridiques internationaux en matière des pêches maritimes et de l'aquaculture et actualisation des réglementations nationales

Recommandation 2 : Amélioration des performances de la filière pêche et aquaculture

Recommandation 3 : Appui au développement de l'aquaculture durable

Recommandation 4 : Renforcement des capacités de recherche et de l'avis scientifique pour soutenir les décisions d'aménagement et de gestion rationnelle et durable des ressources halieutiques et de l'aquaculture

III. Clôture de la réunion

Le Président de la réunion a déclaré clos les travaux de l'atelier à 13 heures, suite à l'adoption par les représentants des pays membres du présent rapport.

Annexes

- Note conceptuelle
- Ordre du jour
- Réponses au questionnaire
- Note par pays relative à l'actualisation des principales actions en rapport avec le développement de la pêche et de l'aquaculture
- Présentations PP du consultant
- Synthèses des études
- Liste des participants



COMHAFAT/ATLAFCO

CONFERENCE MINISTERIELLE SUR LA COOPERATION HALIEUTIQUE ENTRE LES ETATS AFRICAINS RIVERAINS DE L'OCEAN ATLANTIQUE

MINISTERIAL CONFERENCE ON FISHERIES COOPERATION AMONG AFRICAN STATES BORDERING THE ATLANTIC OCEAN

Note conceptuelle

Atelier de restitution et suites à donner aux études des industries des pêches et de l'aquaculture dans certains pays de la zone COMHAFAT

Préambule

La Conférence Ministérielle sur la Coopération Halieutique entre les Etats Africains Riverains de l'Océan Atlantique (COMHAFAT) est une organisation intergouvernementale de coopération en Afrique qui regroupe 22 Etats situés sur la côte Atlantique s'étendant de la Namibie au Sud au Maroc au Nord. Elle s'inscrit dans une logique de coopération internationale pour améliorer le cadre de gestion durable de pêches pour ses Etats membres. Le mandat de la COMHAFAT consiste principalement à :

- Promouvoir et renforcer la coopération régionale sur l'aménagement des pêches
- Développer, coordonner et harmoniser les efforts et capacités des Etats membres pour la conservation et l'exploitation des ressources halieutiques.
- Dynamiser l'ensemble des secteurs économiques nationaux sur la base des effets directs et induits qui peuvent résulter de l'exploitation des ressources

La COMHAFAT a signé en date du 29 octobre 2009 un protocole d'Accord avec la Fondation Japonaise de Coopération en matière de pêche (OFCF, Japon) qui a permis la mise en œuvre d'un Fonds de promotion des pêches (FPP). Ce Fonds est destiné au financement des projets de développement dans le domaine du renforcement des capacités des Etats membres dans la pêche et l'aquaculture ainsi que l'appui à la mise en œuvre des réglementations internationales.

Dans le cadre de ce Fonds, la COMHAFAT finance une étude de l'industrie des pêches et de l'aquaculture dans ses Etats membres. Il s'agit d'analyser l'industrie des pêches dans la région de la COMHAFAT au regard des changements commerciaux intervenants aux échelles internationale, régionale et nationale pour la prise en compte dans l'élaboration des politiques de gestion et de valorisation des ressources halieutiques. L'étude de cette année couvre la Côte d'Ivoire. Cela fait suite aux études concernant l'Angola, le Bénin, le Gabon, le Ghana, la Guinée et la Namibie.

Contexte

Le secteur des pêches et de l'aquaculture en Afrique concerne 10 Millions de personnes. Dans beaucoup de ces pays, l'activité de pêche est menacée par le déclin des ressources, les pratiques de pêches destructrices, la détérioration des écosystèmes et les conflits entre différentes pêches. A ces nombreux risques s'ajoute aujourd'hui les changements climatiques qui entraînent des modifications profondes dans l'exploitation et dans les systèmes de gestion durable à adopter.

Pourtant l'industrie de la pêche dans en Afrique a un énorme potentiel: il est l'un des secteurs les producteurs de denrées alimentaires animales les plus dynamiques. La zone COMHAFAT¹ avec ses 14 660 km de côte, dispose d'abondants stocks de poissons. Les captures totales dans cette zone sont de 4,3 millions de tonnes. Les captures continentales ont vu leur volume doublé en 20 ans et atteignent actuellement 900.000 tonnes. L'aquaculture est une activité émergente dans la plupart des pays de la COMHAFAT et réalise un volume de près de 150 000 T de poissons/an, représentant seulement 0,1% de la production mondiale qui est de l'ordre de 70 MT. Elle est encore de type extensif et concerne principalement la pisciculture.

La plus grande part des captures dans les eaux maritimes et continentales est consommée soit à l'état frais, soit à l'état transformé par des méthodes traditionnelles (salé, séché ou fumé). Le conditionnement traditionnel est privilégié lorsque les centres de consommation sont excentrés par rapport aux lieux de débarquement. La transformation industrielle est faible et reste confrontée à différentes contraintes liées à l'énergie, aux coûts élevés de production et les standards de qualité quand il s'agit de produits destinés aux marchés européens essentiellement.

Les exportations de la zone COMHAFAT sont passées, en 20 ans, de 220.000 T., en 1989, à 720.000 T, soit une multiplication par 3,5. Celles de poisson frais, réfrigéré ou congelé, sont passées, pour la même période, de 85.000 à 540.000 T, soit une multiplication par 7. Le même constat est valable pour les importations : elles sont de l'ordre de 2,2 MT (après une pointe de 2,7 MT, en 2006 et 2007). Les produits importés sont principalement distribués dans les supermarchés et autres commerces de détail tandis que le poisson local est vendu dans les marchés. Le commerce intra régional est encore faible (15% seulement des produits échangés) en raison, notamment, des obstacles douaniers et des tracasseries administratives. La consommation des États membres de la COMHAFAT varie de 1,2 kg en Guinée Bissau à 35 kg en Gambie. Avec les mêmes écarts, le poisson contribue à couvrir 4,5% des besoins en protéines animales en Guinée Bissau contre 65% en Sierra Léone.

Objectifs de l'étude pays Côte d'Ivoire et résultats escomptés

L'objectif global de l'étude pays est de contribuer à identifier en Côte d'Ivoire des stratégies de développement des industries de valorisation des produits de la pêche en vue d'assurer une contribution aux objectifs d'approvisionnement des marchés locaux en produits de qualité et de répondre aux exigences commerciales imposées par les marchés d'exportation. L'étude aidera à définir une vision régionale intégrée pour les problèmes d'approvisionnement de valorisation et de commercialisation des produits de la pêche.

L'objectif spécifique de l'étude est de dresser l'état des lieux de l'industrie des pêche et de l'aquaculture dans ce pays, de déterminer les opportunités, les menaces, les points faibles et les points forts et d'identifier les mesures à mener aux échelles nationale, régionale et internationale pour une meilleure valorisation des produits de la pêche.

¹Document réalisé par P. Failler et G. Hosch en mars 2012.

Trois résultats étaient escomptés :

Un état des lieux des industries de la pêche en Côte d'Ivoire en intégrant notamment, en amont, les conditions d'approvisionnement en matière première et, en aval, les conditions de commercialisation et de mise en marché. Cette analyse devait se référer, par ailleurs, à un cadre méso-économique (sectoriel) et macro-économique afin de permettre de caractériser le rôle de l'industrie halieutique sur le plan sectoriel (de la pêche maritime, continentale et aquaculture) et sur le plan de l'économie nationale dans son ensemble. Des chiffres clés concernant, notamment, la production halieutique, la flotte, l'emploi, la valorisation, les revenus générés par ces activités, l'exportation etc. durant une période d'au moins 5 ans (2007-2012), se trouvent dans le rapport.

Une analyse fine des tendances et évolutions probables ainsi que les principaux enjeux actuels et futurs auxquels est confrontée cette industrie. Les moyens mis en œuvre pour y faire face ainsi que les principales contraintes sont présentés dans le détail. Cette analyse devrait, en particulier, identifier les opportunités, les menaces, les points faibles et les points forts, ainsi que les leviers de croissance au niveau national, régional et international de la pêche et de l'aquaculture en Côte d'Ivoire.

La formulation de préconisations et recommandations à court, moyen et long termes, aux différentes échelles (internationale, régionale et nationale), permettant d'assurer les meilleures conditions pour le développement de ces industries et de tirer une plus grande valeur ajoutée de la valorisation interne des produits de la mer. Les préconisations doivent permettre, en particulier, d'identifier une matrice de mesures concertée à destination des autorités nationales chargées de la pêche et d'une feuille de route à destination de la COMHAFAT définissant des axes d'intervention à l'échelle régionale.

Approche globale et méthodologie de travail

Ce travail s'inscrit dans le cadre d'une revue de l'industrie des 22 pays couverts par la COMHAFAT dont 6 ont déjà été couverts (vois ci-avant). A terme, la revue devra permettre de constituer une base d'information sur la situation de l'industrie des pêches dans la zone de la COMHAFAT avec une analyse sur les contraintes et les mesures préconisées pour répondre aux multiples objectifs des pays en termes de sécurité alimentaire, gestion durable des ressources et de développement du commerce national, régional et international des produits de la pêche. Cette base informationnelle sera également indispensable dans le processus de planification et de développement des projets pouvant être financés par le Fonds de Promotion de la Pêche dans la zone de la COMHAFAT.

La démarche générale de l'étude est basée sur un processus participatif et inclusif de consultation des acteurs concernés autant par l'industrie des pêches et de l'aquaculture que par le développement des différentes composantes de cette industrie (capture/production, transformation, mise en marché domestique, exportation). Les groupes cibles immédiats sont entre autres les institutions en charge du développement du secteur des pêches et aquaculture, les décideurs, l'administration des pêches, les Communautés de pêche et aquaculteurs et l'ensemble des acteurs associés de près ou de loin à l'industrie de la pêche et de l'aquaculture en Côte d'Ivoire.

Ce travail est réalisé dans le cadre d'une approche holistique², afin d'apporter une meilleure compréhension des mesures et orientations futures dans le contexte de la mondialisation et les mesures qui influencent le commerce et l'industrie des pêches dans les États membres.

A terme, les efforts devraient se traduire par le renforcement des politiques de conservation et d'exploitation des ressources halieutiques dans l'ensemble des États membres de la COMHAFAT. Cette étude contribuerait également à fournir de l'analyse et de l'information permettant aux trois pays d'anticiper les changements nécessaires dans leur politique publique eu égard aux tendances commerciales au niveau national, régional et international dans le secteur de la pêche. Par ailleurs, dans le contexte actuel caractérisé par la surexploitation des stocks à l'échelle mondiale, l'aquaculture devient une des alternatives crédibles pour faire face à la demande croissante des populations en matière de protéines animales mais dans la lutte pour la promotion économique et sociale des communautés et pays de pêche de l'Afrique en particulier.

Atelier de travail

L'objectif de l'atelier de travail de deux journées est double. Il a tout d'abord pour objectif de procéder à la restitution des principaux constats et analyses de l'étude Côte d'Ivoire devant le Secrétariat de la COMHAFAT et les représentants des États membres³. Cela, afin de discuter les opportunités potentielles de développement à la fois au niveau national, régional et international.

Il a également pour objectif de présenter les principaux enjeux actuels et futurs auxquels sont confrontées l'industrie des pêches et de l'aquaculture dans les États membres ayant fait l'objet d'une analyse (pour rappel : Angola, Bénin, Gabon, Ghana, Guinée et Namibie), les contraintes et enfin, les actions pouvant être développées pour y faire face. Les recommandations issues des rapports d'étude fournissent ainsi des orientations à destination de la COMHAFAT dans le cadre du développement et de planification de ses projets du Fonds de promotion des pêches. Les recommandations présentées seront ainsi partagées entre les États membres et la COMHAFAT qui aura la charge de les intégrer dans ses plans d'action.

Résultats attendus de l'atelier de travail

- Le diagnostic est présenté et intégré par la COMHAFAT
- Les potentialités de développement de l'industrie sont analysées
- les enjeux, perspectives et contraintes au développement de l'industrie des pêches et de l'aquaculture sont discutés
- l'analyse est intégrée dans la définition des programmes de la COMHAFAT
- Les propositions pour l'amélioration de l'industrie de la pêche et de l'aquaculture dans certaines États membres sont analysées
- Les États membres ont contribué à la formulation des recommandations
- Les recommandations clés aux différentes échelles et aux différents partenaires au développement sont reprises par la COMHAFAT pour les intégrer dans ses projets du FPP.

²Cette approche prend en considération le volume des captures, les importations et exportations des produits de la pêche et par conséquent sur les stratégies adoptées par les pays riverains de l'Océan Atlantique.

³L'étude pays Côte d'Ivoire a été validée lors d'un atelier tenu à Abidjan le 28 novembre 2014.



COMHAFAT/ATLAFCO

CONFERENCE MINISTERIELLE SUR LA COOPERATION HALIEUTIQUE ENTRE LES ETATS AFRICAINS RIVERAINS DE L'OCEAN ATLANTIQUE

MINISTERIAL CONFERENCE ON FISHERIES COOPERATION AMONG AFRICAN STATES BORDERING THE ATLANTIC OCEAN

**Atelier de restitution « Etudes des industries des pêches et de l'aquaculture dans les pays de la COMHAFAT »
Rabat, 28-29 décembre 2015**

ORDRE DU JOUR

Lundi 28 Décembre 2015

09h00 : Ouverture de la réunion, COMHAFAT

09h15 : Rappel du contexte et des objectifs des études pays, Consultant

09h20 : Présentation de l'environnement régional des industries des pêches et de l'aquaculture, Consultant

09h45 : Présentation des résultats de l'étude Côte d'Ivoire, Consultant

10h30 : Pause-café

10h45 : Discussions et recommandations

12h30 : Pause déjeuner

14h00 : Présentation des principaux résultats de l'ensemble des études pays :

Angola, Bénin, Gabon, Ghana, Guinée, Namibie- Consultant

(Les synthèses de ces études et la note conceptuelle sont disponibles sur le site web : www.comhafat.org)

15h30 : Discussion autour des stratégies proposées, des priorités nationales, de la cohérence avec les priorités sous régionales et régionales

16h30 : Synthèse des discussions et fin des travaux de la première journée

17h00 : Déclaration de l'Agence de Pêche du Japon (APJ)

Mardi 29 décembre 2015

09h30 : Discussions autour des recommandations, des possibilités d'appui de la COMHAFAT

11h30 : Recommandations de l'atelier

12h30 : conclusion

13h00: Pause déjeuner.



COMHAFAT/ATLAFCO

CONFERENCE MINISTERIELLE SUR LA COOPERATION HALIEUTIQUE ENTRE LES ETATS AFRICAINS
RIVERAINS DE L'OCEAN ATLANTIQUE

MINISTERIAL CONFERENCE ON FISHERIES COOPERATION AMONG AFRICAN STATES BORDERING THE
ATLANTIC OCEAN

Atelier «Restitution et suite à donner aux Etudes sur les industries des pêches et de l'aquaculture dans la zone COMHAFAT »

Canevas et idées directrices pour les discussions et l'élaboration des recommandations

I - Stratégie et priorités d'action au niveau National

- Existe-t-il dans votre pays une Stratégie Nationale dans le secteur des pêches maritimes et de l'aquaculture?
- Si oui, quelles sont les Priorités nationales retenues ?
- Cette stratégie est-elle déjà déclinée en Plans d'actions pluriannuels ?
- Quels sont les projets et actions prioritaires prévus dans le court et moyen terme (1 à 7 ans) ?
- Quels sont les Projets et initiatives en cours de réalisation en application de la stratégie ou des plans d'actions ?
- Quel est l'apport de « *l'étude sur les industries des pêches et de l'aquaculture* » commandée par la COMHAFAT, au niveau de la pertinence du diagnostic et des propositions d'actions recommandées ?
- Y a-t-il un besoin spécifique d'études complémentaires pour le développement d'un sous-secteur particulier de la filière pêche et aquaculture ?
- Quels sont les besoins d'appui spécifiques du pays par rapport aux actions prioritaires au niveau national ?

II- Intégration dans le contexte régional :

- Quelles sont Les instances ou organisations régionales dédiées à la pêche auxquelles le pays adhère ?
- Quels sont Les problèmes et défis communs partagés avec d'autres pays de la région en matière de pêche et d'aquaculture ?
- Quels sont les Axes de coopération et de collaboration engagés avec les institutions régionales de pêche?
- Quels sont les besoins d'appui à solliciter aux organisations régionales, notamment La COMHAFAT pour favoriser un développement régional intégré de la pêche et de l'aquaculture dans votre pays?

III- Synthèse :

Quelles sont les propositions d'actions qui vous semblent importantes à dégager des travaux de cet atelier ?



COMHAFAT/ATLAFCO

CONFERENCE MINISTERIELLE SUR LA COOPERATION HALIEUTIQUE ENTRE LES ETATS AFRICAINS .
RIVERAINS DE L'OCEAN ATLANTIQUE

MINISTERIAL CONFERENCE ON FISHERIES COOPERATION AMONG AFRICAN STATES BORDERING THE
ATLANTIC OCEAN

Atelier «Restitution et suite à donner aux Etudes sur les industries des pêches et de l'aquaculture dans la zone COMHAFAT »

Liste des participants

28/29 décembre au siège de la COMHAFAT

	Pays	Nom et prénom	Fonction	Coordonnées
1	Angola	Mr Daniel Simba	Técnico de 2 ^a Classe.	Tél : 00244-949703640 E-mail: Simbaleitao1@gmail.com itao@hotmail.com
2	Ghana	Mr Samuel Quaatey	Directeur de pêche	E-mail: samquaatey@yahoo.com
3	Côte d'Ivoire	Dr DjoboAnvraJeanson	Inspecteur Technique au Ministère des ressources animales et halieutiques	Mobile : +225 07 93 03 44 E-mail : jeanson7@hotmail.com
4	Guinée	Mr Hassimiou TALL	Directeur national de la pêche maritime	E-mail : tallhassimiou@yahoo.fr
5	Bénin	Mr HouanyeKouassivi Constant Marius	Chef de service pêche maritime à la Direction de la production halieutique	Tél : +229 90 03 30 05/96 E-mail : constant2007@yahoo.fr
6	Gabon	Mr IBOULI IBOULI LANDRY STEGE	Chargé d'Etudes à la direction générale des pêches et de l'aquaculture	Tél : +241 06 50 52 80/07 54 24 41 E-mail : stegelandry@gmail.com
7	Japon	Mr Yoshihiro TAKAGI	Consultant/Japon	E-mail: ytakagi8@yahoo.co.jp
8	Consultant	Dr. Pierre FAILLER	Consultant	E-mail: pierre.failler@port.ac.uk
9	S.E. COMHAFAT	Mr Abdelouahed BENABBOU	Secrétaire Exécutif	Tél : +212 530 77 42 21/22 E-mail : benabbou.comhafat@gmail.com
10	S.E. COMHAFAT	Mr Mohammed HADDAD	Financier	Tél : +212 530 77 42 21/22 E-mail : haddad.comhafat@gmail.com

11	S.E. COMHAFAT	Mr Mohamed SADIKI	Conseiller	Tél : +212 530 77 42 21/22 E-mail : sadikicomhafat@gmail.com
12	S.E. COMHAFAT	Mr Naji Laamrich	Conseiller, chargé de programme	Tél : +212 530 77 42 21/22 E-mail laamrichmpm@gmail.com
13	S.E. COMHAFAT	Mr Ali BOUALI		Tél : +212 530 77 42 21/22 E-mail bouali1952@gmail.com
14	S.E. COMHAFAT	Mr Atsushi ISHIKAWA	Expert OFCF	Tél : +212 530 77 42 21/22 E-mail : a615@ruby.ocn.ne.jp
15	S.E. COMHAFAT	Mme Hayat ASSARA	Assistante de Direction	Tél : +212 530 77 42 21/22 E-mail : hayat.comhafat@gmail.com
16	S.E. COMHAFAT	Mme Karima CHOUKRANI	Secrétaire	Tél : +212 530 77 42 21/22 E-mail : mkarima241@gmail.com
17	S.E. COMHAFAT	Mr Yacine OULAMINE	Interprète	Tél : +212 530 77 42 21/22 E-mail: yassinou@gmail.com

MINISTÈRE DE LA PECHE ET DE L'ELEVAGE

SECRETARIAT GENERAL

DIRECTION GENERALE DES PECHEES
ET DE L'AQUACULTURE

DIRECTION DE L'AQUACULTURE



I. Stratégies et priorités d'action au niveau National

PLAN OPERATIONNEL GABON VERT PORTEFEUILLE PROJET SECTEUR PECHE ET ELEVAGE

PROGRAMMES	PROJETS EN COURS	PROGRAMME ANNUEL DE PERFORMANCE 2015	NON DEMARRES
CADRE JURIDIQUE	Actualisation du code de la pêche et de l'aquaculture	34 décrets et arrêtés ont été répertoriés comme textes réglementaires à prendre. Depuis 2014, 10 textes réglementaires ont déjà été signés.	
	Mise en œuvre de l'accord régional de pêche	En cours de discussion au sein de la COREP	
CONNAISSANCE	Inventaire des ressources halieutiques	Une évaluation a été faite en 2014 avec le navire de recherche DR FRIJDTOFT Nanssen. Les données provisoires sont disponibles	Observatoire de la pêche Une étude a été faite dans le cadre du projet PSPA. Il reste l'installation et la mise en fonction de cet observatoire
AMENAGEMENT	Affectation des terres		Dans le cadre du foncier il faut tenir compte des espaces liés à l'élevage et l'aquaculture continentale et maritime
			Aménagement des zones de pêche



PROGRAMMES	PROJETS EN COURS	PROGRAMME ANNUEL DE PERFORMANCE 2015	NON DEMARRES
AMENAGEMENT (suite et fin)	Mise en place d'un dispositif de contrôle et protection de la zone économique exclusive	Travail en cours avec l'Agence Gabonaise des Etudes et Observations Spatiales	
REGULATION DES PRELEVEMENTS	Maitrise et rationalisation de l'octroi des licences de pêche	Mise en place d'une Commission d'attribution des licences et autorisations de pêche (arrêté n°00009/MAEPSA/SG/DGPA du 11 mars 2015)	
	Réglementation des techniques de pêche autorisées	Des textes d'application sur la réglementation d'engin et de technique de pêche ont été pris, ou sont en cours de validation.	Mise en place de périodes et quotas de pêche autorisés
	Création des aires marines pour préserver les zones de reproduction	En cours. Nous avons démarré avec la création du parc marin de Mayumba.	
GOUVERNANCE	Mise en place de l'Agence Nationale Pêche et Aquaculture	Création de l'Agence par le décret N°0375/PR/MAEPSA du 21 octobre 2014	Création du Comité d'Orientation de la Recherche Halieutique (CORH)
	Opérationnalisation de l'Agence gabonaise de sécurité alimentaire (AGASA)	Se situe à 60%, le déploiement est déjà réalisé sur 7 provinces.	
	Remise à niveau des laboratoires de l'office national des laboratoires agricoles (ONALA)		Il faut rendre fonctionnel le laboratoire vétérinaire pour le soutenir les élevages
	Structuration d'une représentation professionnelle	Plusieurs associations et coopératives ont été mises en place avec l'aide de la DGPA. Quel que	Reste à les mettre en réseau pour avoir des partenaires porteur de développement.

	des pêcheurs industriels et artisanaux	soit en pêche industrielle, en pêches artisanales qu'en aquaculture.	
FORMATION	Structuration d'une représentation professionnelle	Création de l'Ecole des Métiers de la Pêche	Création de l'Ecole des Métiers de la Pêche. Un opérateur, MAKIBER a été identifié pour le financement de l'étude et la construction de l'école. Le dossier est en attente du Visa d'opportunité
			Elaboration d'un master plan de formation aux métiers de la pêche En attente de la création de l'école de pêche
			Centre de formation et d'insertion à l'aquaculture de Lambaréné
VALORISATION	Mise en place d'un cadre des affaires simple et attractif	Aménagement et mise en concession des centres communautaires de pêche et points de débarquement	Repeuplement en alevins des plans d'eau Il faut construire des écloséries pour la production d'alevin
			Prospection et la cartographie des sites propices aux activités d'aquaculture (maritime et continentale)
			Mise en concession des zones aquacoles en bassin maritime (huîtres, crevettes)

	Mise à niveau des infrastructures aquacoles en bassin continental		Mise en concession des zones aquacoles en bassin continental (réhabilitation du pôle de Lambaréné comme centre de ressources des pôles aquacoles)
	Aménagement et mise en concession des centres communautaires de pêche et des points de débarquement		Renforcement des capacités de la Zone Economique de pêche CAPAL Etude de la construction de la digue est réalisée. Recherche de financement
	Contrôle du respect de la réglementation concernant le débarquement sur le sol gabonais des captures effectuées sur son territoire		

Les besoins d'appui spécifiques du Gabon sont au niveau de l'aquaculture, par l'apport d'une aide ou assistance technique pour son développement. Le Gabon n'échappant pas à la baisse tendancielle du poisson de capture, un accent particulier sur l'aquaculture est de plus en plus une exigence des Hautes Autorités. Lors de deux auditions du DG Pêches et Aquaculture (17 décembre 2015 à l'Assemblée Nationale) et de Monsieur le Ministre d'Etat, Ministre de la Pêche et de l'Elevage (le 21 décembre 2015 au SENAT), les parlementaires ont exprimé leur profonde préoccupation sur cette question.

Légende :

-  Sous-secteur pêche
-  Sous-secteur aquaculture

II. Intégration dans le contexte régional :

ORGANISMES	OBJECTIFS	RATIFICATION	ACTIONS
ICCAT	Gestion et suivi des stocks de thonidés de l'Océan Atlantique	1977	<ul style="list-style-type: none"> • Renseigner les Etats membres sur l'état des ressources thonières ; • Appuyer les Etats dans l'évaluation des stocks des thonidés.
COMHAFAT	Mise en œuvre d'un programme global de coopération régionale, portant sur l'aménagement et le développement des pêches entre les Etats de la région	1989	<ul style="list-style-type: none"> • Réalisation d'études spécifique ; • Renforcement de la coopération entre les Etats riverains de la façade atlantique ; • Assistance technique.
INFOPECHE	Programme de coopération FAO/ GOUVERNEMENTS en matière d'information et de coopération sur la commercialisation des produits halieutiques pour l'Afrique de l'Ouest et du Centre	2000	<ul style="list-style-type: none"> • Assister les pays membres dans leurs efforts de mise à niveau du secteur des pêches et de conclusion d'un accord sanitaire avec les principaux importateurs.
COREP	Promotion de la coopération entre ses Etats membres dans le domaine de la pêche et l'aquaculture	2004	<ul style="list-style-type: none"> • Réalisation des études pour les Etats membres ; • Assistance technique ; • Renforcement des capacités de l'administration des pêches.

- Les défis et problèmes sur plan régional sont liés notamment à :
 - o La maîtrise des statistiques : un projet de « Renforcement de collecte de données des pêches en Afrique Centrale – TCP/SFC/3501 financé par la FAO est actuellement en cours. Il vise à répondre aux besoins des Etats Membres de la COREP, notamment l'amélioration des méthodes de collecte, d'analyse et de traitement des données statistiques des pêches ainsi que des systèmes nationaux d'information sur les pêches.
 - o La gestion des stocks partagés ou chevauchants, notamment de sardinelles dont un projet d'accord pour une exploitation rationnelle avec un plan d'aménagement régionale de ces ressources est en discussion et sur le point d'être signé entre le Gabon, le Congo et l'Angola sous l'égide de la COREP.
- Les besoins d'appui à solliciter aux organisations régionales sous dans le renforcement des capacités (dont la formation) des agents de l'administration de pêche en matière de SCS, de mise en place de plans d'aménagement des pêcheries, de mise en cohérence entre les politiques nationales et les exigences ou tendances mondiales et régionales qui se dessinent dans le secteur pêche et aquaculture.

III. Synthèse

- La gestion des stocks chevauchants/partagés avec le Congo et l'Angola dans un cadre régional (COREP) : recherche, mise en place des plans d'aménagement, etc.
- Le développement d'un outil de surveillance sous régionale pour réaliser des économies d'échelle ;
- Le développement du commerce des produits de la pêche entre pays de la CEMAC ;
- Développer une flotte thonière pour exploiter cette ressource jusqu'à la transformation (usine Gabon Seafood) ;
- Le développement de l'aquaculture sous l'égide de l'organisation sous régionale ;
- La relance du segment industriel : programme de modernisation ;
- Révision de la fiscalité pour créer un environnement des affaires propices aux investissements ;
- L'amélioration de l'offre portuaire et autres services annexes, même sous une stratégie de développement régionale en fonction des avantages comparés de chaque état membre.

REPUBLIQUE DE GUINEE

Travail – Justice – Solidarité

MINISTERE DE LA PECHE ET DE L'AQUACULTURE

DIRECTION NATIONALE DE LA PECHE MARITIME

***Note sur les Mesures d'Amélioration de la
Gouvernance du Secteur de la Pêche Maritime***

Conakry, 27 Janvier 2016

Dans le cadre de l'amélioration de la gouvernance du secteur de la pêche, diverses mesures ont été mises en place pour améliorer la contribution de cette importante branche d'activités socio-économiques dans l'économie nationale et renforcer sa gestion durable en faveur des générations présentes et futures. Ces mesures portent notamment sur :

1- Politique Sectorielle :

Le département de la pêche s'est engagé à harmoniser sa politique des pêches avec le cadre panafricain des politiques des pêches et de l'aquaculture.

La république de Guinée s'est dotée pour le quinquennat 2016/2020 :

- D'une lettre de politique de Développement de la pêche et de l'Aquaculture,
- D'une Stratégie de Développement de la Pêche et de l'Aquaculture,
- D'une stratégie de Recherche halieutique,
- D'un plan d'investissement pour le développement du secteur de la Pêche et de l'Aquaculture,
- D'un ensemble de programmes et projets destinées à soutenir le développement du secteur de la pêche et de l'aquaculture.

2- Cadre Juridique et réglementaire.

2.1. Elaboration, adoption et promulgation de trois Codes portant sur la pêche Maritime, la pêche Continentale et l'Aquaculture.

2.2. Adoption d'une série de textes réglementaires portant sur la mise en œuvre du code de la Pêche Maritime ;

- Décret D/007/PRG/SGG du 06 Janvier 2014 portant obligation d'équipement en dispositif et repérage par satellite des navires de pêche,
- Décret D/2014/ N° 262/PRG/SGG du 31/12/2014 fixant les zones de pêche,
- Décret D/016/PRG/SGG du 07 Janvier 2014 Portant détermination des amendes applicables aux infractions de pêche et définition des pénalités accessoires,
- Décret D/008/ PRG/SGG du 07 Janvier 2014 fixant les règles applicables aux opérations de transbordement et de débarquement des captures et des produits de pêche,
- L'élaboration et l'adoption d'un plan annuel d'Aménagement et de gestion des ressources halieutiques maritimes,
- L'institution d'un repos biologique qui couvre la période des mois de juillet – Aout et qui interdit toutes activités de pêche industrielle.

3. Cadre Institutionnel :

- Organisation des Etats Généraux de la Pêche et de l'Aquaculture en septembre 2013,
 - Renforcement des capacités des organisations socio-professionnelles,
 - Restructuration du département chargé de la pêche avec l'institution d'un Ministère des Pêches, de l'Aquaculture et de l'économie Maritime,
 - Mise en place d'un conseil Consultatif de la pêche,
 - Décret D/2013/127/PRG/SGG portant création d'organisation et fonctionnement de l'Office Nationale de contrôle Sanitaire des produits de pêche et de l'Aquaculture,
 - Mise en place des Conseils d'Administration de tous les établissements publics du Département,
-
- Séparation de la fonction surveillance de celle de l'émission de licences de pêche industrielle par le transfert de l'émission des licences de pêche industrielle à la direction Nationale de la Pêche Maritime,
 - Institution de la Préfecture Maritime chargée de la Coordination des actions de l'Etat en Mer,
 - Mise en place d'un Partenariat de collaboration entre le Centre Nationale de surveillance et de protection des Pêches et la Préfecture Maritime,

4. Renforcement du SCS des pêches ;


- Réalisation de deux campagnes d'évaluation directe des ressources halieutiques maritimes en 2014 et 2015,
- Réalisation d'évaluation indirecte des ressources par le biais du suivi de l'exploitation,
- Intensification des patrouilles de surveillance et de Contrôle des activités des navires de pêche,
- Initiation d'opération de surveillance aérienne par la location d'aéronefs,
- Installation dans tous les navires attributaires de licences de pêche d'un système de surveillance par satellite (VMS),
- Révision des textes concourant au renforcement de la lutte contre la pêche INN,
- Elaboration d'un plan stratégique de la recherche halieutique,
- Appui au système de collecte, d'analyse, de traitement et de publication des données statistiques,
- Réhabilitation et équipement des bases de surveillance des pêches et du siège à Conakry,
- Renforcement du suivi des capacités des navires de pêche notamment par l'évaluation et l'ajustement des TJB navires de pêche,
- Renforcement de la contribution du secteur de la pêche dans la sécurité alimentaire et la création d'emplois.



CONTEXTE DES PÊCHES ET DE L'AQUACULTURE EN AFRIQUE

Rabat, 28-29 décembre 2015

CONTEXTE HALIEUTIQUE ZONE COMHAFAT

- Production de 5 Mt Les exportations, zone COMHAFAT, sont passées, en 25 ans, de 220.000 t., en 1989, à 1.000.000 t, soit une multiplication par 4.
 - Celles de poisson frais, réfrigéré ou congelé, sont passées, pour la même période, de 85.000 à 700.000 t, soit une multiplication par 8.
 - Le même constat est valable pour les importations : elles sont de l'ordre de 2,5 Mt mais en croissance.
 - Les produits importés sont principalement distribués dans les supermarchés et autres commerces de détail tandis que le poisson local est vendu dans les marchés.
 - Le commerce intra régional est encore faible (15% seulement des produits échangés) en raison, notamment, des obstacles douaniers et des tracasseries administratives.
 - La consommation dans la zone COMHAFAT varie de 12 kg en Guinée Bissau à 35 kg en Gambie.
 - Avec les mêmes écarts, le poisson contribue à couvrir 4,5% des besoins en protéines animales en Guinée Bissau contre 65% en Sierra Léone.
 - Aquaculture en plein essor dans certains pays : Nigeria + 300 000 t, Ghana + 30 000 t.
 - Pêche INN....
- 

LE FUTUR EN AFRIQUE

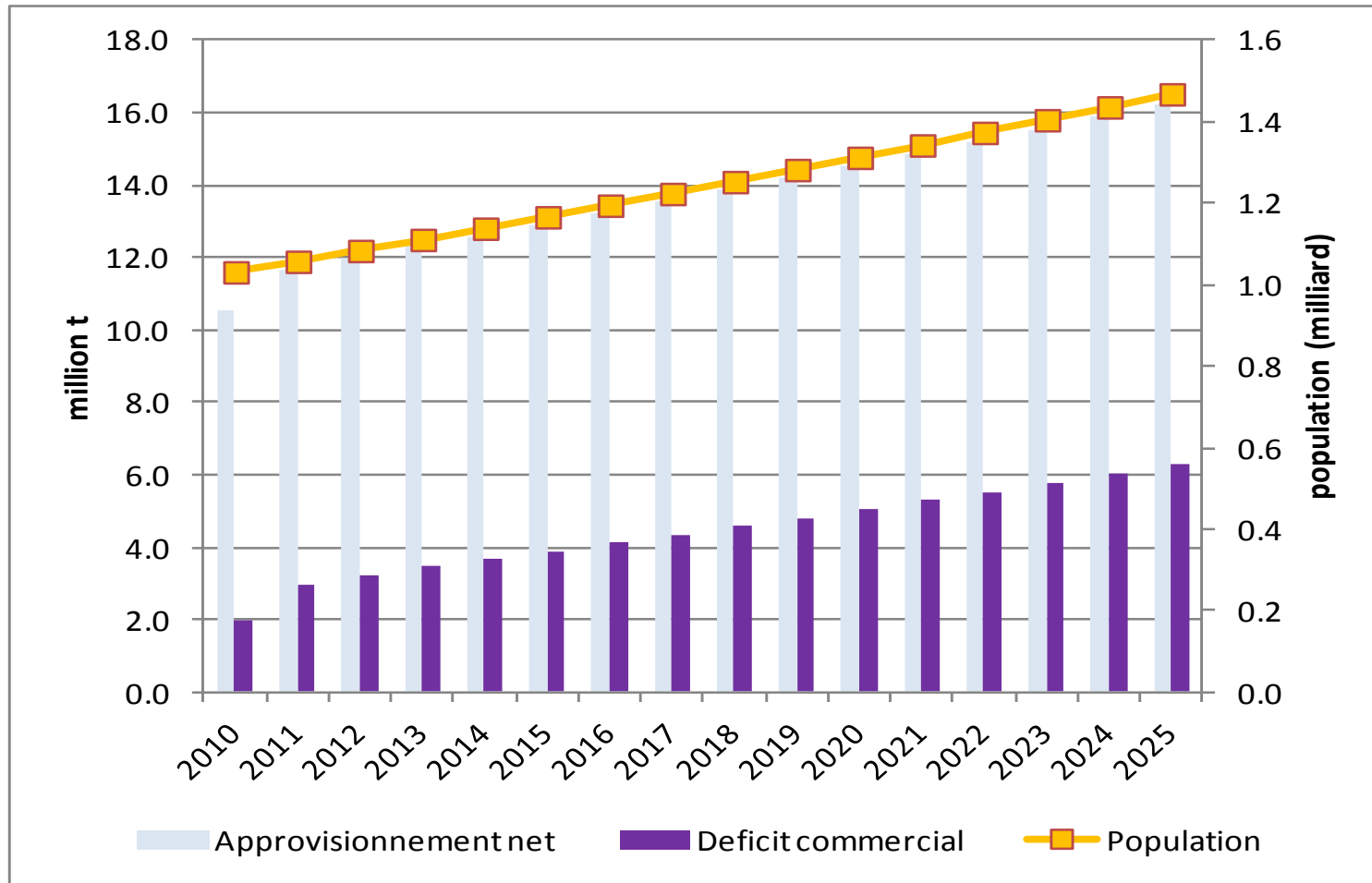


Figure : projection consommation de poisson par habitant, espace CCLME

Source : FAO-FISHSTAT, UN-Population et élaboration propre pour 2013-205



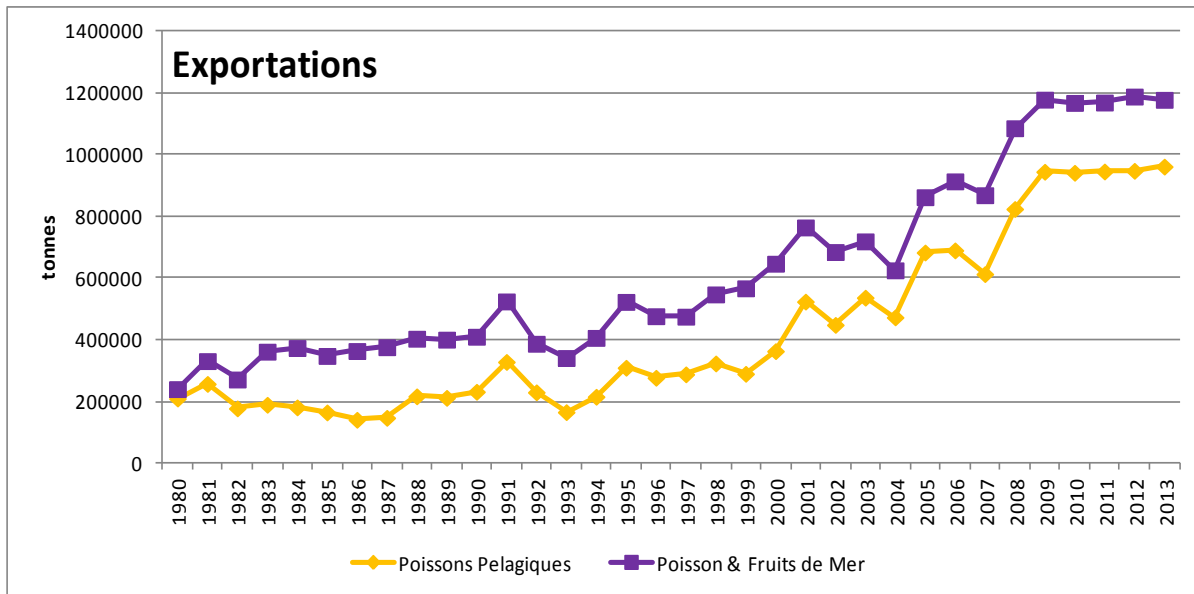
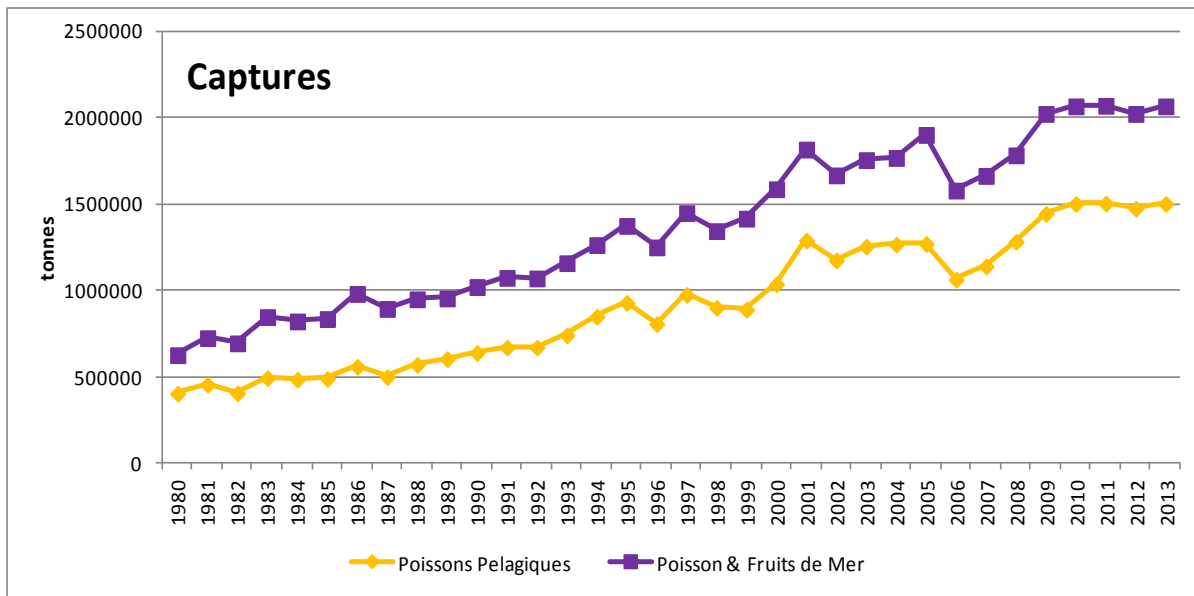


Figure : captures totales et captures de poissons petits pélagiques (haut) ; exportations totales et de poissons petits pélagiques (bas) des pays de l'espace CCLME
 source : FAO et statistiques nationales



LE PASSÉ ET ... LE FUTUR EN AFRIQUE CENTRALE

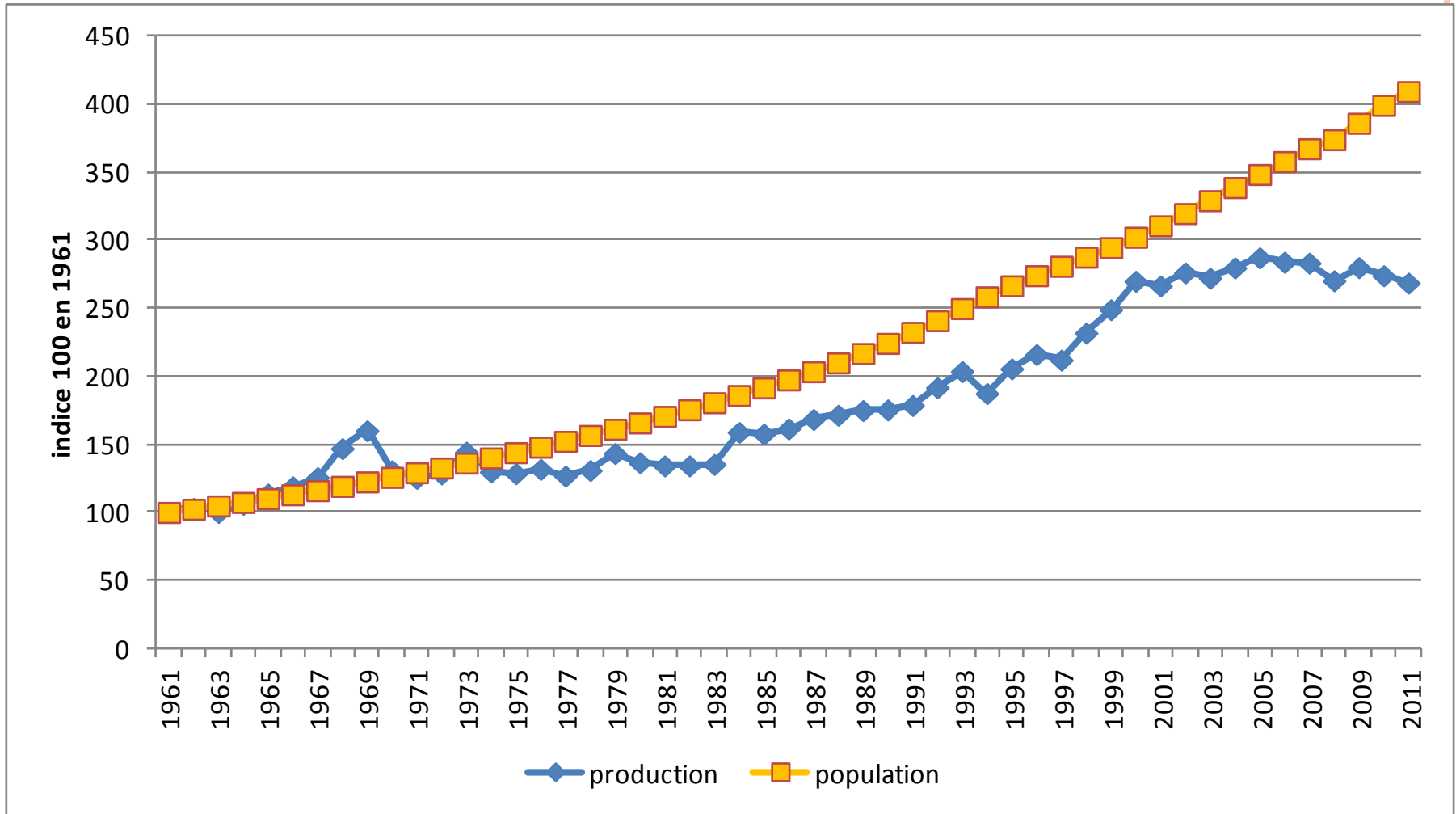


Figure : évolution comparée de la production et de la population de la région Afrique centrale (1961-2011)

source : FAO et données statistiques nationales

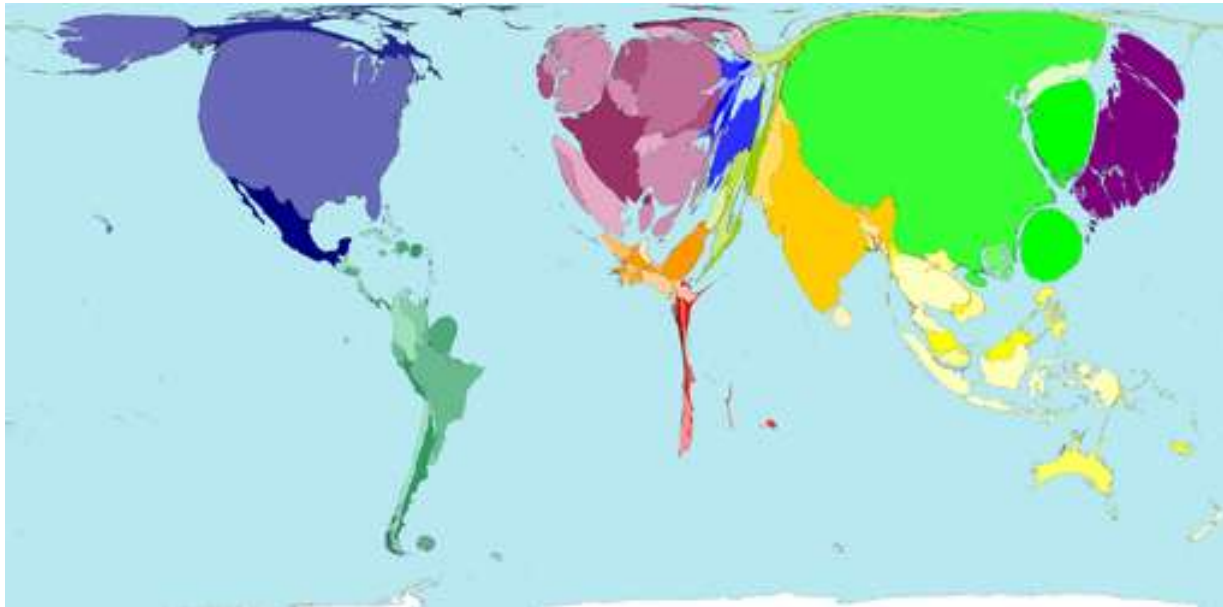
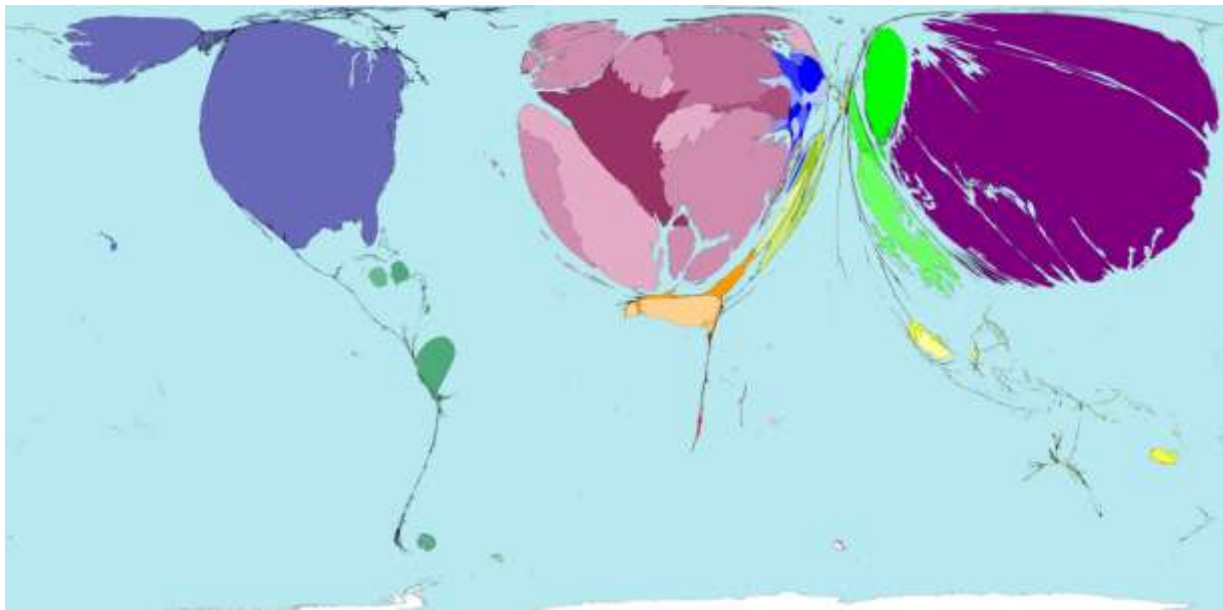


Figure: importance relative des pays en fonction des importations de poissons (figure du haut) et du PNB par habitant en 2020 (figure du bas)

Source : World Data Map (2013)



Industrie des pêches et de l'aquaculture en Côte d'Ivoire

Reunion de restitution, Rabat 28, décembre 2015

Contexte de l'étude

- Dans le cadre du Fonds de promotion des pêches (OFCF), la COMHAFAT finance l'étude de l'industrie des pêches et de l'aquaculture dans une série d'études lancée depuis 2011, dans les pays suivants: Ghana, Guinée, Namibie, Angola, Bénin, Gabon et Côte d'Ivoire
- Analyser l'industrie des pêches dans la région de la COMHAFAT au regard des changements commerciaux intervenants aux échelles internationale, régionale et nationale pour la prise en compte dans l'élaboration des politiques de gestion et de valorisation des ressources halieutiques.

Objectif général de l'étude

- Contribuer à développer des stratégies de développement des industries de valorisation des produits de la pêche.
- Globalement, l'étude aide à définir une vision régionale intégrée pour les problèmes d'approvisionnement de valorisation et de commercialisation des produits de la pêche.
- Spécifiquement pour la Côte d'Ivoire, il s'agit de passer en revue l'industrie des pêches et de l'aquaculture, et



spécifiquement

- Fournir de l'analyse et de l'information permettant aux différents acteurs en CIV d'anticiper les changements nécessaires dans leur politique publique eu égard aux tendances commerciales au niveau national, régional et international dans le secteur de la pêche.
- Dans le contexte actuel*, analyser les possibilités de développement de l'aquaculture

Suite

- Dresser l'état des lieux de ces industries
- Déterminer les opportunités, les menaces, les points faibles et les points forts
- Identifier les mesures à mener aux échelles nationale, régionale et internationale pour une meilleure valorisation des produits de la pêche au niveau de ces pays.

méthodo

- présentation des éléments de contexte, l'industrie des pêches, maritimes et continentales (approche filière : flux et le développement des principales industries).
 - analyse fine des tendances et évolutions
 - principaux enjeux actuels et futurs auxquels est confrontée l'industrie des pêches et d'aquaculture.
 - focus sur la principale industrie halieutique du pays
 - perspectives sur le plan économique (marché, compétitivité, produits) et réglementaire.
- ➔ recommandations clés aux échelles nationale, régionale et internationale.

Contexte des pêches en CIV (1/2)

- Place importante dans l'économie ivoirienne.
 - près de 70 000 emplois directs e
 - fait vivre plus de 400 000 personnes.
 - poisson est la principale source de protéines animales du consommateur ivoirien, soit 50%, et représente entre 15 et 16 kg/an de consommation par habitant.
- longue expérience dans l'industrie de transformation
- parmi les 10 principaux fournisseurs de thon en conserve de l'UE.

Contexte des pêches (2/2)

- Position et rôle stratégique du port d'Abidjan dans l'attrait des armateurs notamment européens pour le débarquement, (principal port de débarquement dans la région pour les thoniers de l'UE).
- Accord de partenariat de pêche de 5 ans : Côte d'Ivoire et l'UE*
- L'aquaculture : énormes potentialités de développement existent pour son développement (atouts naturels considérables (150 000 ha de lagunes, 350 000 ha de lacs et de nombreux bas-fonds, végétation de mangroves, fleuves, retenues d'eau).

Situation et perspectives

- Secteur des pêches et d'aquaculture largement sous exploité et ses résultats sont deçà des attentes en dépit de potentialités importantes
- production en poisson de 50 000 t en moyenne
- Alors qu'il y a un besoin de plus de 360 000 t comblé grâce aux importations, d'une valeur de 289 millions d'euros entraînant un déséquilibre dans la balance commerciale.
- ressources thonières majoritairement exploitées par une flottille internationale dans le cadre d'un accord de pêche entre la Côte d'Ivoire et l'UE.
- Un seul thonier senneur battant pavillon ivoirien à capitaux coréens.
- flotte artisanale constituée de pirogues de type ghanéen qui ciblent les thons

Industrie thonière

- L'industrie thonière : enjeu majeur pour le pays en raison des recettes à l'exportation (conserves de thon destinées au marché européen est estimée à 143 Millions d'Euros) et des relations de partenariat avec l'UE (Accord thonier).
- Adoption de mesures d'allègements fiscaux, de réforme des procédures de dédouanement, d'amélioration de la fluidité routière et de remboursement de la dette intérieure. Cette industrie bénéficie de mesures de soutien pour améliorer sa compétitivité.
- Cependant, cette industrie fait face à la fois à une concurrence rude et des normes de plus en plus exigeantes.
- Par ailleurs, la compétitivité de cette industrie dépend également de la qualité des infrastructures, du prix du thon et du marché régional et international et enfin de la compétitivité des industries locales.

enjeux et défis

- exigences SPS et la législation en matière de pêche INN.
- Un système visant à promouvoir le commerce de « thon durable » qui négligerait ces aspects court le risque que certains produits, capturés eux aussi de manière durable, soient bannis des marchés européens.
- Aquaculture: aucune législation spécifique à ce secteur en Côte-d'Ivoire. Un projet de loi sur les pêches et de l'aquaculture a été développé, mais n'a pas encore été adopté et promulgué. Ce projet est présenté comme un outil de structuration et de gestion de la pêche et le secteur de l'aquaculture en Côte d'Ivoire.
- Tout un chantier sur le plan réglementaire, stratégique et technique a été initié afin de relancer ce secteur vital pour la sécurité alimentaire.

suite

- Accroître la production nationale en vue de diminuer les importations des produits.
- contribuer à la sécurité alimentaire du pays, de maintenir des parts de marchés rémunérateurs.
- Améliorer son accès au marché européen de plusieurs manières.
- Conformité avec les normes sanitaires
- Amélioration de la cohérence avec les exigences de l'UE en matière de durabilité et de lutte contre la pêche INN.

stratégie

- Adoption en En février 2014, le Plan stratégique de développement de l'élevage, de la pêche et de l'aquaculture (PSDEPA) pour la période 2014-2020
 - formation et le développement des compétences en marketing;
 - aquaculture : partie intégrante de l'agriculture et promouvoir de le développement de projets intégrés;
 - Promouvoir la valeur nutritionnelle du poisson issu de l'élevage
 - Renforcer le contrôle la qualité et la quantité des poissons importés (Chine) et aussi des produits issus de l'élevage local ;
 - Adapter le cadre juridique et institutionnel relatif au secteur aquacole.

Contraintes

reposent principalement sur des problèmes:

- écologiques (dégradation des écosystèmes côtiers et marins)
- socio-économiques
- Technique : vétusté de l'appareil de production national
- Législatif: inadaptation du cadre légal et réglementaire en vigueur (retard dans la ratification de textes de lois et de conventions internationales).

Recommandations / Industries (1/6)

développement de l'industrie des pêches et d'aquaculture en Côte d'Ivoire



enjeu pour la politique de re-industrialisation du pays.

Recommandations portent sur trois composantes: Institutionnelle, technique et économique.

- renforcer les systèmes de gestion en cours (limitées par un cadre juridique et réglementaire obsolète)
- amélioration du cadre des affaires et la compétitivité des industries halieutiques.
- Investissements public et privé : renforcement institutionnel, mise à niveau des infrastructures portuaires, sauvegarde de l'environnement, l'amélioration de la qualité et services publics, mesures d'incitation fiscales, meilleur contrôle des eaux pour réduire la pêche INN.
- Mise à niveau du segment industriel : programme de modernisation qui comprend à la fois l'amélioration des équipements et les installations de stockage à bord.

Recommandations / Niveau national - institutionnel

- Capacités en matière des contrôles et inspections officiels
- Amélioration du plateau technique des laboratoires pour les rendre capables d'effectuer les analyses requises ;
- Investir en permanence dans la mise à jour des dispositions administratives et compétences et des technologies de suivi et contrôle sanitaire au sein des laboratoires d'analyse
- Renforcer les capacités dans le domaine de la recherche, du suivi et globalement auprès des autorités compétentes
- Renforcer la collaboration entre l'autorité compétente et les entreprises de transformation et d'exportation des produits de pêche pour coordonner leurs actions aux fins d'application et de respect des normes ;
- Système SCS et lutte contre la pêche INN*
- Une application de la certification élargie à l'ensemble des produits de pêche entrant en Côte d'Ivoire renforcerait sa contribution à la lutte contre la pêche INN**.

Recommandations / Plan technique (Qualité et transformation)

- En matière d'amélioration de la valeur ajoutée (industrie thonière ou pour les autres pêcheries), encore très faible valeur ajoutée du fait du peu de transformation des produits exportés, des pertes post-captures importantes et de la faible qualité des produits transformés destinés à la consommation nationale.
- La différence de prix à la tonne entre un poisson de premier et de deuxième choix avoisine les 1 000 euros et près de 3 000 euros avec un poisson déclassé.
- Cela enjoint donc la Côte d'Ivoire à opter pour un développement commercial basé sur la qualité des produits.
- Pour les segments de marché de poisson frais et congelé : qualité constitue à elle seule une valeur ajoutée puisque tous les soins apportés par les opérateurs se traduisent par un prix de vente plus élevé et une garantie de santé publique.
- éco-certification: moyen prometteur d'améliorer la valeur ajoutée des produits halieutiques et aquacoles pour la Côte d'Ivoire.

Recommandations /Infrastructure

- capacités en termes d'infrastructures doivent être mises en adéquation avec l'ambition affichée de la Côte d'Ivoire de sauvegarder la position du port d'Abidjan comme le premier port thonier en Afrique et consolider aussi la position de grand port exportateur de conserves de thon en Afrique.
- réhabilitation des infrastructures au niveau des principaux ports de débarquements artisanale et des circuits de distribution contribuerait également à garantir une meilleure qualité des produits de la pêche.

Recommandations / Aquaculture

- Développement de l'aquaculture :
 - ✓ Accompagnement sur le plan institutionnel (structure dédiée à l'aquaculture)
 - ✓ Guichet unique pour le suivi et l'encadrement des opérateurs.
 - ✓ Investissement dans des systèmes intégrés associant d'autres types d'élevage (volaille, porcs et autres bétails)
 - ✓ Développement d'unités industrielles (ex : Ghana, Cameroun, Madagascar ou encore CRIAB au Bénin)
 - ✓ La formation

Recommandations régionales et internationales

- Améliorer la coopération entre les laboratoires officiels d'analyse des produits de pêche de la région pour tirer avantage des expériences et des expertises disponibles
- Développer des programmes sous régionaux (Ghana, CIV, Benin, Togo et Nigeria) axés sur la lutte contre la pêche INN (impliquant l'échange automatique d'informations, un système MCS amélioré, des opérations de contrôle conjointes, etc.)
- Industrie : La capacité croissante des pays producteurs de thon tropicaux à faire face aux règlements de l'UE, applicables aux importations de thon, est la coopération régionale dans le contexte de la lutte contre la pêche INN. La CE a informé en 2013 du risque que le thon importé d'Afrique de l'Ouest soit du thon provenant de sources INN.
- Développer des programmes spécifiques de coopération au sein du Groupe ACP compte tenu des relations avec l'UE dans le cadre des APE
- Appui aux mesures de gestion transfrontalière en coordination avec ORGP



*CONFERENCE MINISTERIELLE SUR LA
COOPERATION HALIEUTIQUE ENTRE LES ETATS
AFRICAINS RIVERAINS DE L'OCEAN ATLANTIQUE*

*MINISTERIAL CONFERENCE ON FISHERIES
COOPERATION AMONG AFRICAN
STATES BORDERING THE ATLANTIC OCEAN*

Industrie des pêches et de l'aquaculture au Bénin, Gabon et Angola

Rabat, 28-29 décembre 2015

Gabon



Importance du secteur des pêches

- La rente potentielle associée à l'activité de pêche industrielle avoisine 11,6 milliards de Fcfa; soit 17,68 millions d'Euros par an.
- Contribution au PIB ne représente que 1,5%, l'économie étant dominée encore par l'industrie pétrolière.
- Source importante (40%) de protéines animales : contribution à la sécurité alimentaire pour une grande partie de la population, consommation/hab. de 27,7 kg/an.
- L'emploi généré: environ 21 700 personnes (dont 3 000 pêcheurs côtiers et 5 000 pêcheurs continentaux), ce qui demeure faible pour ce secteur vivier.
- La pêche continentale où sont présents les gabonais compte 4 257 pêcheurs dont 17% sont des femmes.
- La production halieutique représente en valeur 22 milliard de Fcfa; soit 33,5 millions d'Euro.
- Dix espèces constituent près de 80% des volumes débarqués et près de 66% en valeur.
- L'ethmalose représente la plus forte contribution au chiffre d'affaires.

Recommandations régionales (1/4)

- Gestion des stocks transfrontaliers : ethmalose, crevette et autres poissons démersaux. Ces stocks sont partagés avec le Congo et l'Angola.
- ☞ Les stratégies à développer doivent converger à une meilleure gestion commune des ressources transfrontalières et un accroissement des échanges commerciaux.
- Les programmes de la COREP relatifs à la mise en place des plans de d'aménagement de l'éthmalose et de la crevette doivent être aussi étendus à d'autres espèces transfrontalières.
- ☞ La COREP étant le principal acteur de la coordination sous régionale de coopération (FAO, UE, NEPAD, COMHAFAT, etc.) peut être également utilisé pour la mise en place d'un système d'information

Recommandations régionales (2/4)

- le commerce des produits de la pêche :
 - ☞ le commerce entre les pays de la CEMAC reste confronté à de nombreuses tracasseries douanières et taxes. L'harmonisation dans le cadre de la CEEAC doit être également envisagée pour le développement du marché régional de l'ethmalose et de la sardinelle.
- Registre des Navires de pêche : suivi de la mobilité des navires qui traversent les ZEE des pays de la région (Congo, le Sao Tomé, l'Angola)
- Gestion de la migration des pêcheurs artisans,

Recommandations régionales (3/4)

- La surveillance: le développement d'un système de surveillance sous-régionale est le meilleur moyen de réaliser des économies d'échelle.
- ☞ L'expérience réalisée par les pays de la CSRP dans le cadre du Projet « PRAO » financé par la Banque mondiale peut être étendue aux pays de la COREP.
- ☞ L'appui de la CEEAC dans le cadre de l'organisation des opérations de contrôle et de surveillance dans les eaux de la sous-région doit être encouragé et soutenu

Recommandations régionales (4/4)

- Coordination sous régionale des organisations: éviter les problèmes de chevauchement de compétences qui risquent de réduire les synergies. C'est le cas entre la CEEAC et CEMAC et également entre leurs institutions spécialisées respectives : la COREP, CEBEVIRHA et la COMHAFAT.

Bénin



Importance du secteur des pêches

- La contribution économique et sociale des pêches a fortement baissé au cours de cette dernière décennie, principalement en raison de :
 - ☞ la diminution notable du potentiel halieutique du pays. Cette tendance résulte de plusieurs facteurs notamment l'accroissement incontrôlé de la capacité et de l'effort de pêche, l'utilisation généralisée de méthodes et engins de pêche préjudiciables aux stocks halieutiques et aux écosystèmes aquatiques,
 - ☞ la pollution des plans d'eau par les déchets ménagers et industriels, les faiblesses du système de gestion des pêches.
- Ainsi, la crevette qui joue un rôle stratégique dans la pêche au Bénin car elle assure l'essentiel des exportations de produits halieutiques destinées au marché européen avec une valeur estimée à plus de 2,15 milliards de Fcfa en 2001, ne représente plus, dix ans après, que 120 millions Fcfa. Les exportations totales des produits halieutiques ont représenté 30 T en 2012 contre 733 T en 2001.

Recommandations régionales

- Les principales recommandations à l'échelle régionale reposent sur la combinaison des efforts à déployer au niveau de la recherche; le plan de gestion de la senne tournante; le commerce des produits de la pêche et le suivi, contrôle et surveillance (SCS).
- Développement de protocoles d'accord directs avec le Nigeria, le Togo et le Ghana pour le suivi de la migration des pêcheurs artisans et le développement d'un système de surveillance sous régional. Cette coordination est le meilleur moyen de réaliser des économies d'échelle compte tenu des capacités limitées dont dispose le Bénin.
- Mise en place d'un registre commun des navires répertoriant les bateaux pratiquant la pêche INN.

Angola



Contexte des pêches

- Potentiel = 360 000 t (285 000 t de petits pélagiques, 55 000 t démersaux et 7 000 t crevettes profondes)
- Principales espèces capturées : chinchard, sardinelles, thon, crevettes, crabe rouge, langoustes
- Pêche essentiellement artisanale
- Pêche industrielle = Accords avec des armements étrangers dont l'intérêt est difficile à mesurer
- Production aquacole uniquement extensive

Recommandations régionales

- Développer une coopération avec la Namibie et l'Afrique du sud portant sur l'évaluation du potentiel des ressources halieutiques afin d'harmoniser les mesures adaptées à la gestion des pêches;
- Mettre en place un programme régional de développement d'aquaculture durable;
- Développer la coopération avec le Mozambique et la Namibie dans le cadre de la SADC pour la mise en place d'un observatoire pour le commerce du poisson et le marketing
- Étudier la faisabilité d'une certification du poisson angolais;
- Renforcer la capacité du pays en matière de SCS, à travers la collaboration avec d'autres pays voisins et les parties contractantes à l'ICCAT (Namibie et Afrique du Sud). Ces pays peuvent travailler ensemble pour mettre en œuvre un programme sous en matière de SCS à travers la mise en place d'un registre de navires, un programme d'observateurs scientifiques ainsi qu'un programme de contrôle et de surveillance des flottes de pêche qui pêchent dans les ZEE de ces trois pays
- Renforcer la coopération régionale avec la COREP et la COMHAFAT
- Améliorer la participation et le suivi des mesures de l'ICCAT



Review of the fishing and aquaculture industry in Ghana, Guinea and Namibia

Rabat 28-29 December 2015

Conférence Ministérielle sur la
Coopération Halieutique entre les
États Africains Riverains de
l'Océan Atlantique (COMHAFAT)



The Ministerial Conference on
Fisheries Cooperation among African
States Bordering the Atlantic Ocean
(ATFALCO)

Industry Review objectives

- Better **knowledge** of current situation
 - Define **trends** and **stakes**
 - Make **recommandations** at national, regional and international levels
 - Define potential **ATLAFCO cooperation**
-



Facts

	Ghana	Guinea	Namibia
Aquaculture	10 200	20	545
Fisheries	328 500	100000	415 540
Imports	273000	10500	28140
Exports	29 300	9900	394000
Net supply	582 400	100 620	50 225
Consumption /h/y	24	10	13



Country situation

- **Ghana:** Business as usual for artisanal fisheries ; development of tuna fleet ; Asian hand on industrial sector ; sort of aquaculture development
- **Guinea:** Deterioration of production tools and means as well as the business environment ; impossibility to export ; high level of IUU ; no monitoring
- **Namibia:** Enter into a new phase of industrialisation ; problems with quotas system ; aquaculture potential

Ghana Regional recommendations

- The Partners in Development could prepare and implement a regional capacity training program to reinforce the capacities (resource persons and financial resources) of the fishery administration and the research institutes;
- Sound micro credit scheme directed for the small scale fishery sector (processing and trade for the region could be developed);
- Regional RFMOs could work jointly to draw a capacity building program for researchers and enumerators and development of MPAS creation;
- Partners in development and international organizations have to set up a regional program for a regional workable Monitoring, Control and Surveillance system to combat IUU fishing;
- Revitalizing RAFISMER and design a joint research studies on the stocks evaluation and sustainable management of straddling and shared stocks; financing the use of available research vessels of the region (e.g. Guinea and Namibia).

Guinea Regional recommendations

- Les trois principales recommandations à l'échelle régionale consistent à définir des stratégies convergentes autour des questions de gestion commune des stocks chevauchants, de la surveillance de la ZEE et d'harmonisation des tarifs douaniers sous-régionaux.
 - La gestion des petits pélagiques à l'échelle sous-régionale est une prérogative qui doit échoir à une organisation de gestion sous-régionale. La CRSP n'ayant le mandat de gestion d'aucun stock de poissons, il est impératif de mettre en place une telle institution.
 - La mise en place d'un système de surveillance sous-régionale est pour le moment le meilleur moyen de réaliser des économies d'échelle. L'expérience réalisée conjointement par le Libéria et la Sierra Léone avec la marine américaine doit être étendue aux autres pays de la sous-région dont la Guinée en attendant de pouvoir disposer de moyens navigants opérationnels en haute mer
 - L'harmonisation douanière et plus encore la suppression des taxes à l'importation et l'exportation sont des éléments constitutifs du développement du marché régional, que cela soit dans l'espace CEDEAO ou UEMOA.

Namibia Regional recommendations

- The main recommendations at the regional level are :
 - Propose to MFMR a comprehensive feasibility study on the cost of utilization of the R/V Marabilis to carry out stock assessment activities in the ATLAFCO region
 - Partners in Development could spearhead the funding of activities on the modernization of fisheries and aquaculture laws and regional research activities through RAFISMER in the region
 - Organize with the fish industry in Namibia of buyers and sellers meeting in Namibia to match importers and exporters of fish and fishery products.
 - Cooperation of Partners in development in setting of in Namibia an Regional SADC observatory agency for fish trade and marketing
- In that context, ATLAFCO could :
 - Cooperate with NEPAD in assessing the feasibility of a Fish and Aquaculture Marketing Organization for the SADC region
 - Assist in facilitating cooperation between Mauritanian and Moroccan industry and Namibia private sector in the areas of small pelagic supply for the Namibian canning industry in matching exporters from Mauritania and Morocco

MINISTERIAL CONFERENCE
ON FISHERIES COOPERATION AMONG
AFRICAN STATES BORDERING
THE ATLANTIC OCEAN



CONFÉRENCE MINISTÉRIELLE
SUR LA COOPÉRATION HALIEUTIQUE
ENTRE LES ETATS AFRICAINS RIVERAINS
DE L'OCÉAN ATLANTIQUE

SYNTHÈSE DE L'ETUDE SUR LES INDUSTRIES DES PÊCHES ET DE L' AQUACULTURE ANGOLA



REVUE DES INDUSTRIES DES PÊCHES
ET DE L' AQUACULTURE DANS LES PAYS DE LA COMHAFAT

MARS 2014

MINISTERIAL CONFERENCE
ON FISHERIES COOPERATION AMONG
AFRICAN STATES BORDERING
THE ATLANTIC OCEAN



CONFÉRENCE MINISTÉRIELLE
SUR LA COOPÉRATION HALIEUTIQUE
ENTRE LES ETATS AFRICAINS RIVERAINS
DE L'OcéAN ATLANTIQUE

Secrétariat exécutif de la COMHAFAT/ATLAFCO.
N° 2 rue Ben Darkaoui Ain Khalouiya, Souissi, Rabat - Maroc

Tel. : +212 530 77 42 21 / Fax : +212 530 17 42 42

E-mail : secretariat@comhafat.org

Site web : www.comhafat.org

MINISTERIAL CONFERENCE
ON FISHERIES COOPERATION AMONG
AFRICAN STATES BORDERING
THE ATLANTIC OCEAN



CONFÉRENCE MINISTÉRIELLE
SUR LA COOPÉRATION HALIEUTIQUE
ENTRE LES ETATS AFRICAINS RIVERAINS
DE L'OcéAN ATLANTIQUE

SYNTHÈSE DE L'ETUDE
SUR LES INDUSTRIES
DES PECHEES ET DE L' AQUACULTURE
ANGOLA

REVUE DES INDUSTRIES DES PECHEES
ET DE L' AQUACULTURE
DANS LES PAYS DE LA COMHAFAT
MARS 2014

Remerciements

L'équipe de consultants tient à remercier l'ensemble des personnes et organisations dont les efforts et la coopération ont facilité et permis le bon déroulement des études de la pêche et de l'aquaculture en Angola.

D'abord et surtout, ils voudraient exprimer leur gratitude à Son Excellence, Madame Vitória Francisco Lapas Cristovão de Barros NETO, Ministre de la pêche de la République d'Angola pour son support et ses facilités, à Monsieur Dielobaka NDOMBELE, Directeur de la coopération internationale pour sa coordination dans la réalisation de l'étude ainsi qu'à Madame Maria de Lourdes SARDINHA, Directrice des pêches, pour ses contributions et ses nombreux apports à la révision du rapport.

Le Consultant tient à exprimer également sa gratitude aux membres des organisations professionnelles de pêche, au personnel des administrations angolaises des pêches ainsi qu'au centre de recherche, qui ont promptement répondu aux questions et donné une partie de leur temps.

L'équipe souhaite également exprimer sa reconnaissance à Mr. Abdelouahed Benabbou, Secrétaire exécutif de la COMHAFAT et de son équipe qui ont assuré un bon déroulement du travail, ainsi qu'à Mr. Masaki Oikawa, en charge du fonds de promotion de la pêche, qui, en plus d'avoir financé cette étude a fourni un travail régulier.

Résumé

L'Angola dispose de réserves tant en pétrole, gaz naturel et diamant qu'en or, fer, cuivre, cobalt, granit, marbre et uranium. Outre ses ressources pétrolières et minières, sa situation géographique et sa topographie lui offrent un secteur primaire prospère tant au niveau de la pêche et de l'agriculture qu'en ce qui concerne les capacités énergétiques naturelles (hydro-électricité, photovoltaïque, bioéthanol, etc.).

Malheureusement, la guerre civile qui a duré jusqu'en 2002 a laissé le pays dans un état de faillite et de catastrophe humanitaire. Depuis la fin de celle-ci, l'Angola a connu une période de très forte croissance jusqu'à la crise économique mondiale lors de laquelle le recul de son économie fut marqué, en raison de la dépendance du pays aux exportations de pétrole.

L'économie angolaise est à nouveau dans le vert, son PIB ayant atteint une croissance de 7,9% en 2012, mais devra néanmoins faire face à plusieurs défis. À court terme, le principal enjeu de l'Angola est la diversification sectorielle de son économie. Ce sera un moteur à l'évolution de ses secteurs non pétroliers au cours des prochaines années.

Malgré ces défis importants, l'économie angolaise se porte bien et cette situation devrait perdurer les prochaines années, notamment grâce aux efforts importants entrepris par le gouvernement pour développer les secteurs non pétroliers.

Le gouvernement angolais s'est lancé d'ailleurs dans d'ambitieuses réformes de gouvernance, incluant la réduction de dépendance au pétrole, diversification de l'économie, mise à niveau des infrastructures, amélioration de la capacité institutionnelle, des systèmes de gestion des finances publiques mais l'environnement d'affaires reste difficile faute d'institutions et d'infrastructures suffisantes. Néanmoins, la création d'un fonds souverain devra permettre de protéger l'économie contre les répercussions de la volatilité des cours du pétrole.

Cela dit, l'Angola se classe au 172ème rang (sur 185 économies analysées) au niveau de l'index «Doing business 2013», malgré une nouvelle loi de promotion des investissements tout à fait respectable. Conscient de l'impact négatif que cela produit sur le climat des investissements privés, le gouvernement entend modifier le cadre législatif et notamment la très contraignante loi du travail, renforcer le système judiciaire et simplifier le régime fiscal. La création d'un guichet unique pour les entreprises (GUE) représente un premier pas dans le but de réduire les délais pour la constitution d'une entreprise privée. Avec 1 650 kilomètres de côtes baignées par les courants chauds de Guinée et froid du Benguela, et 10 000 kilomètres de rivières, l'Angola dispose d'abondantes ressources halieutiques qui ne sont que partiellement exploitées. Les principales espèces pêchées sont le chinchard, les sardinelles, le thon, les crevettes, le crabe rouge, les langoustes, etc. Cependant, la surpêche et les changements des conditions hydro climatiques ont fortement réduit le potentiel des pêches qui est maintenant de l'ordre de 360 000 tonnes par an, dont 285 000 tonnes de petits pélagiques comme le chinchard et les sardinelles et 55 000 tonnes d'espèces démersales diverses dont 7 000 tonnes de crevettes profondes. La zone allant de Lobito à l'embouchure de la Cunene est de loin la plus productive, avec des chinchards, sardines et thons en abondance et un éventail d'espèces démersales. La zone Nord s'étend de Luanda à l'embouchure du Congo et la zone centrale va de Luanda à Benguela. Diverses mesures ont aussi été adoptées par le gouvernement angolais afin d'encourager la pêche artisanale en finançant directement ou à travers des partenaires la construction d'équipements au niveau des sites de pêches.

Le gouvernement angolais a conclu des accords de pêche avec différents pays (Espagne, Japon et Italie), mais oblige ceux-ci à écouler une partie de leurs prises sur les marchés locaux pour réduire l'insécurité alimentaire du pays. Cependant, la pêche INN et les limites de moyens de contrôle et de surveillance réduisent largement les retombées positives de ces accords et entraînent le plus souvent à la fois des conflits avec le segment artisanal ainsi que des impacts sur l'écosystème et l'habitat marin. Quant à la production aquacole en Angola, elle est exclusivement extensive. Le manque d'investissement, de savoir et l'impact de la guerre civile ont sérieusement limité le développement de ces activités. Les expériences en mariculture menées par des investisseurs étrangers ont été peu concluantes.

L'industrie des pêches reste limitée par à la fois par un cadre économique restrictive est une capacité institutionnelle encore insuffisante. Le secteur de la pêche angolais dispose pourtant de fortes potentialités et le marché domestique, encore déficitaire en produits halieutiques, est compensé par l'importation. L'approvisionnement en poisson est au centre de stratégies et préoccupations des autorités angolaises en charge de la pêche. Dès lors, le commerce des produits de la pêche doit être plus facilité sur le plan régional pour stimuler les échanges entre les pays de l'Afrique australe et dans un cadre plus large de la SADC. L'industrie thonière dispose d'un fort potentiel de développement qui peut être assuré par le secteur privé angolais seul ou en partenariat avec des sociétés étrangères. Son développement nécessite toutefois des investissements et des installations à terre.

L'enjeu pour l'industrie de pêche en Angola réside également dans la mise à niveau de l'outil de production des unités de pêche artisanale et des sites de débarquement afin que la production puisse être acceptée comme matière première par des unités de transformation à terre ayant une autorisation d'exportation vers les pays de l'UE. Cela concerne l'amélioration des conditions d'hygiène et de salubrité dans le secteur de la pêche artisanale et semi-industrielle.

La présente étude, financée par la COMHAFAT dans le cadre du Fonds de promotion des pêches, a pris en compte les objectifs de la stratégie du gouvernement angolais pour la diversification économique notamment à travers l'amélioration de la chaîne de valeur et la valeur ajoutée de l'industrie des pêches, promouvoir la création de l'emploi et la réduction de la pauvreté.



ACRONYMES ET ABRÉVIATIONS

AfDB	African Development Bank
AMP	Aire Marine Protégée
ATLAFCO	Ministerial Conference on Fisheries Cooperation among African States Bordering the Atlantic Ocean
ATR	AnTiretroviral therapy
BCC	Benguela Current Commission
BCLME	Benguela Current Large Marine Ecosystem
BENEFIT	Benguela Environment Fisheries Interaction and Training
CAADP	Comprehensive African Agriculture Development program
CCRF	Code of Conduct for Responsible Fisheries
CEEAC	Economic Community of Central African States
COPACE	Central East Commission for Atlantic Fisheries
CIP	Fisheries Research Centre (Centro de Investigação Pesqueira)
COFI	Comité des pêches de la FAO
CCPR	Code de Conduite pour une pêche responsable
CNUMD	Convention des Nations Unies sur le Droit de la Mer
CPLP	Community of Portuguese Language Countries
DNPPRP	Direcção Nacional das Pescas e Protecção dos Recursos Pesqueiros (National Directorate of Fisheries and protection of resources)
DNF	Direcção Nacional de Fiscalização
DNITP	National Direction of Fish Processing Industry (Direcção Nacional da Industria Transformadora do Pescado)
ESAIDARM	Eastern and Southern Africa Initiative in Debt and Reserves Management
EU	European Union
FAO	Food and Agriculture Organization (United Nations)
PIB	Gross domestic product
GEF	Global Environment Funds
GIWA	Global International Waters Assessment
GoA	Government of Angola
HABs	Harmful Algal Blooms HIV/AIDS
HIV/AIDS	Human immunodeficiency Virus / Acquired Immunodeficiency Syndrome
HDI	Human Development Index
HDR	Human Development Report
HIPC	High Indebted Poor Country
ICCAT	International Commission for the Conservation of the Atlantic Tuna
IMF	International Monetary Fund
IPA	Artisanal Fisheries Development Institute (Instituto de Desenvolvimento da Pesca Artesanal)
IRDP	Integrated Rural Development Plan
INN	Illegal fishing, unregulated and unreported fishing
LIFDC	Low-income food deficit country
MCS	Monitoring Control and Surveillance
MEFMI	Macroeconomic and Financial Management Institute
MFV	Most Favoured Nations
MINAGRI	Ministry of Agriculture, Rural development and Fisheries
NCBA	National Cooperative Business Association
NEPAD	New Partnership for African Development
NIP	National Indicative Programme
NSP	National Strategic Plan
OFCF	Japan Overseas Fisheries Cooperation
ONG	Organization non gouvernementale
PAF	Partnership for African Fisheries
PLWHA	People Living with HA
SADC-PAG	Southern Africa Development Community Partnership Agreement group
SEAFO	Organisation des pêches de l'Atlantique du Sud Est
SPS	Sanitary and Sanitary Measures
SWIOFC	South West Indian Ocean Fisheries Commission
TAC	Total allowable catch
TDA	Transboundary Diagnostic Analysis
UNDP	United Nations Development Programme
UNCLOS	United Nations Convention on the Law of the Sea
VMS	Vessel Monitoring System
ZEE	Zone Economique Exclusive



TABLE DES MATIÈRES

1	Introduction	11
	1.1 Contexte général	11
	1.2 Importance économique	12
	1.3 Politiques publiques	12
2	Industrie des Pêches et Aquaculture	13
	2.1 Importance du secteur des pêches	13
	2.2 Situation et perspectives	13
	2.2.1 Pêche industrielle	14
	2.2.2 Pêche artisanale	14
	2.2.3 Aquaculture	15
	2.2.4 Industrie de valorisation	15
	2.2.5 Approvisionnement	15
	2.3 Contraintes	16
	2.3.1 Difficultés de la gestion des pêches	16
	2.3.2 Contraintes sanitaires	16
	2.3.3 Contraintes de suivi	16
	2.3.4 Contraintes de la pêche artisanale	17
	2.3.5 Contraintes environnementales	17
	2.3.6 Contraintes de l'environnement des affaires	17
	2.3.7 Gouvernance	17
3	Conclusion et recommandations	18
	3.1 Conclusion	18
	3.2 Recommandations	18
	3.2.1 Recommandations d'ordre national	18
	3.2.2 Recommandations régionales	19
	3.2.3 Recommandations Internationales	19
	3.2.4 Les domaines d'intervention possible de la COMHAFAT	20
	3.3 Synthèse des recommandations et priorités	21
	Références	25

1 INTRODUCTION

1.1 CONTEXTE GÉNÉRAL

L'Angola est situé sur la côte ouest du sud de l'Afrique. Ses côtes atlantiques s'étendent sur 1 650 km et ses frontières sur près de 5 000 km (avec la RDC, la Zambie et la Namibie). La superficie de l'Angola est de 1 246 700 km², soit le 23e plus grand pays du monde. Seuls 3,3% de cette surface sont des terres arables et 0,2% des cultures permanentes. Le climat angolais est tropical et humide dans le Nord, subtropical avec moins de pluies dans le Sud. Le pays compte dix-huit provinces y compris, l'enclave de Cabinda, territoire de 7 300 km² pour environ 600 000 habitants. Cette province, située entre le Congo et le Congo Kinshasa, avec une façade maritime de 60 km est extrêmement riche en ressources minières:



Figure 1.1 : Carte de l'Angola

L'Angola fait partie des pays les mieux dotés d'Afrique en termes de ressources naturelles (pétrole, gaz, hydroélectricité, mines, diamants, agriculture, pêche, eau) mais, dans les faits, est très inégalitaire. Les indicateurs sociaux et le climat des affaires doivent encore être améliorés et l'économie est fortement dépendante de l'exploitation du pétrole qui représente près de 80 % des recettes publiques, 90 % des exportations et 47 % du PIB du pays. Certes, grâce à ses exportations d'hydrocarbures, l'Angola connaît un véritable essor économique, mais reste exposé aux chocs des variations des cours internationaux, comme ce fut le cas en 2008. De plus, le déficit d'infrastructures et de capital humain ainsi qu'un secteur public en partie corrompu rendent l'environnement des affaires peu serein et peu bénéfique aux investissements. Néanmoins, de grandes réformes institutionnelles ont été et sont actuellement mises en œuvre ce qui devrait engendrer une amélioration certaine.



1.2 IMPORTANCE ÉCONOMIQUE

Ainsi, après plusieurs années d'une croissance atone imputable aux effets persistants de la crise financière mondiale, l'économie angolaise a fortement rebondi depuis 2009. Le PIB a progressé à un rythme estimé à 7.9 % en 2012 (contre 3.9 % en 2011), stimulé par les performances soutenues des secteurs de l'énergie, des transports et du bâtiment et travaux publics (BTP). Les perspectives pour 2013 restent positives, puisque les projections tablent sur une croissance de 8.2 %. Cette expansion sera tirée par la poursuite de l'essor du secteur pétrolier et gazier et par un programme de dépenses publiques conçu pour encourager la diversification économique.

Depuis la fin de la guerre civile en 2002, les parts respectives de l'agriculture et des services dans le PIB de l'Angola ont augmenté car ces secteurs ont progressé plus vite que le reste de l'économie angolaise. L'industrie demeure néanmoins le secteur le plus important (58,2% du PIB en 2012), mais sa part a diminué.

L'Angola disposerait de réserves pétrolières sur le littoral atlantique, équivalent à 5 milliards de barils et il existe d'autres gisements prometteurs en eaux profondes à l'embouchure du fleuve Kwanza. La production d'ici à 2015 fera de l'Angola le premier producteur de pétrole en Afrique, devançant le Nigéria. En outre, l'Angola est le second fournisseur de pétrole en Chine et le huitième aux États-Unis. L'Angola dispose aussi de la seconde réserve de gaz naturel en Afrique, estimée à 300 milliards de mètres cubes. Le pays est le cinquième producteur mondial de diamants. L'Angola recèle aussi du diamant alluvionnaire dont l'exploitation est essentiellement artisanale.

Enfin, depuis la fin de la guerre, le pays est un vaste chantier de reconstruction et ce secteur apporte donc une contribution très importante à l'économie angolaise. Sa part dans le PIB a atteint 8,9% en 2012. Le secteur est fortement stimulé par le programme du gouvernement de reconstruire les infrastructures (routes, lignes ferroviaires, ports et aéroports).

1.3 POLITIQUES PUBLIQUES

Conscients du besoin d'accélérer la diversification économique, les autorités angolaises ont récemment mis en place un Fonds souverain doté d'un montant initial de 5 Mds USD destiné à mieux tirer profit des revenus pétroliers et comptent sur le lancement, prévu en 2014, de leur marché financier pour participer à cette stratégie de déploiement. Par ailleurs, le gouvernement angolais s'est lancé dans d'ambitieuses réformes de gouvernance et les opportunités demeurent nombreuses et tendent à se diversifier avec le développement de secteurs d'activité clés tels que l'agriculture, l'agroalimentaire, l'énergie et la pêche.

La vision de 2025 développée par l'Angola, comprend quatre objectifs à moyen terme prévus pour être mis en œuvre entre 2013 et 2017 : i) promouvoir et accélérer la croissance et la compétitivité grâce à la diversification de l'économie; ii) faire reculer la pauvreté grâce au développement du capital humain et à des interventions ciblées, en particulier la création d'emplois par le secteur privé; iii) assurer une croissance équilibrée et un développement harmonisé tout en protégeant les ressources naturelles; iv) réaliser tous les objectifs susmentionnés grâce à la mise en place d'un gouvernement efficace et responsable, en mettant l'accent sur le renforcement des capacités institutionnelles et humaines.

2 INDUSTRIE DES PÊCHES ET D'AQUACULTURE

2.1 IMPORTANCE DU SECTEUR DES PÊCHES

Avec un littoral s'étendant sur 1.650 km, et 10000 kilomètres de rivières, l'Angola est riche en ressources halieutiques. Le secteur de la pêche est potentiellement l'une de ses industries les plus économiquement viables et occupe le troisième rang, après le pétrole et les mines de diamant. Il représente avec l'agriculture et la sylviculture 10% du PIB. Le secteur fournit environ la moitié des protéines animales consommées dans le pays et la majeure production artisanale est destinée au marché local pour les besoins de la consommation de la population.

Les pêches Angolaises génèrent un montant estimé à 217 millions de Dollars US. Des revenus directs sont tirés de la délivrance de licences de pêche et des allocations de quotas aux navires. Ces revenus comprennent aussi des amendes liées aux infractions (dépassement des captures accessoires autorisées, zones de pêche, taille des poissons, etc.).

L'industrie de la pêche est également un secteur important pour l'emploi. Environ 41 000 personnes sont employées directement dans le secteur et 85 000 autres personnes interviennent dans des activités liées à la pêche. La pêche artisanale reste le principal pourvoyeur d'emploi, alors que le segment industriel emploie environ 2 885 dont 1 700 sont des femmes. Au niveau de la valorisation, les femmes représentent 80% des petits transformateurs et vendeurs de poissons

Par ailleurs, l'industrie des pêches contribue significativement à la sécurité alimentaire du pays. Actuellement, environ la moitié de la population est dépendante de l'industrie des pêches pour leur moyen d'existence notamment dans la pêche artisanale. À ce titre, la pêche Angolaise peut être considérée comme un outil économique pertinent pour la diminution de la pauvreté et la marginalisation des pauvres.

2.2 SITUATION ET PERSPECTIVES

La forte productivité des eaux angolaises est favorisée par la confluence des courants chauds de Guinée et froid du Benguela qui créent un fort upwelling.

Cependant, la surpêche et les changements des conditions hydro-climatiques ont fortement réduit le potentiel des pêches qui est maintenant de 360 000 tonnes par an, dont 285 000 tonnes de petits pélagiques comme le chinchard et les sardinelles et 55 000 tonnes d'espèces démersales diverses dont 7 000 tonnes de crevettes profondes. Par ailleurs, les pertes post-capture sont encore importantes en Angola. Elles dépassent 7 000t/an pour une valeur totale d'environ 7 million dollars US.

La production totale halieutique a été de l'ordre de 262 00 tonnes en 2011 et l'exploitation halieutique à petite échelle reste importante sur le plan socio-économique, 40% environ provient de la, pêche artisanale. Les principales espèces pêchées sont le chinchard, les sardinelles, le thon, les crevettes, le crabe rouge, les langoustes, etc.

La production aquacole en Angola est encore à un stade extensif de type artisanal. Elle est concentrée dans les eaux douces à l'intérieur des terres, exploitées par les communautés rurales et le secteur privé. La principale élevée est le Tilapia. Le manque d'investissement, de savoir et l'impact de la guerre civile ont cependant sérieusement limité le développement de ces activités.

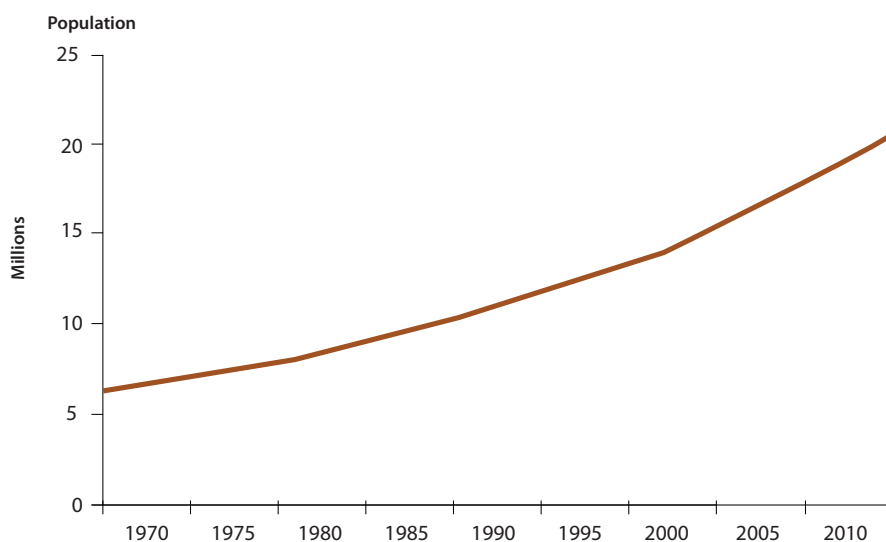


Figure 2 1: Évolution de la production halieutique en Angola

Source: Perspective Monde

Malgré son fort potentiel, le secteur halieutique en Angola reste que potentiellement exploitées. Les richesses en ressources attirent plusieurs bateaux étrangers qui ciblent les petits pélagiques, thonidés et espèces démersales.

2.2.1 PÊCHE INDUSTRIELLE

Le gouvernement angolais a conclu des accords de pêche avec différents pays (Espagne, Japon et Italie), mais oblige ceux-ci à écouler une partie de leurs prises sur les marchés locaux pour réduire l'insécurité alimentaire du pays. Le pays ne dispose pas d'accord de pêche avec l'UE en raison des conditions restrictives imposées par l'Angola.

Les navires industriels étrangers ne peuvent opérer en Angola que dans le cadre de sociétés mixtes ou d'affrètement. En effet, en vertu de la loi relative aux ressources biologiques et aquatiques, les navires étrangers ne sont pas autorisés à pêcher dans les eaux angolaises, ce qui explique l'importance du nombre d'affrètement ou de sociétés mixte. Le développement de sociétés mixtes dans la pêche industrielle en particulier avec des sociétés basées dans l'UE a été largement favorisé par la perspective du libre-accès au marché de l'UE. Cependant, cela met l'Angola dans une situation quelque peu vulnérable, si l'on tient compte de sa forte dépendance et de la manière dont fonctionnent les entreprises mixtes de pêche industrielle – par exemple en dépendant totalement de la société-mère pour ses besoins financiers.

La production de pêche industrielle enregistre une augmentation continue depuis 2007. Après avoir marqué des niveaux bas notamment en 2006 avec une production de 65 000 tonnes. Les flottes semi-industrielle et industrielle visent majoritairement les espèces pélagiques (Chinchards, Sardinelle, Thons), Crevettes, et sébastes d'eau profonde. Le patudo est l'espèce la plus capturée par les palangriers tandis que les canneurs nationaux visent plutôt l'albacore.

2.2.2 PÊCHE ARTISANALE

La pêche artisanale produit moins de 70 000 tonnes annuellement. La totalité des captures artisanales en 2012 ont été estimées 66 896. Ce segment fournit la plus grande partie du poisson consommé dans le pays et joue de ce fait un rôle socio-économique important. Toutefois, la pêche artisanale angolaise souffre d'un environnement défavorable, du manque d'espace pour la transformation du poisson, d'infrastructures et d'équipement de commercialisation.

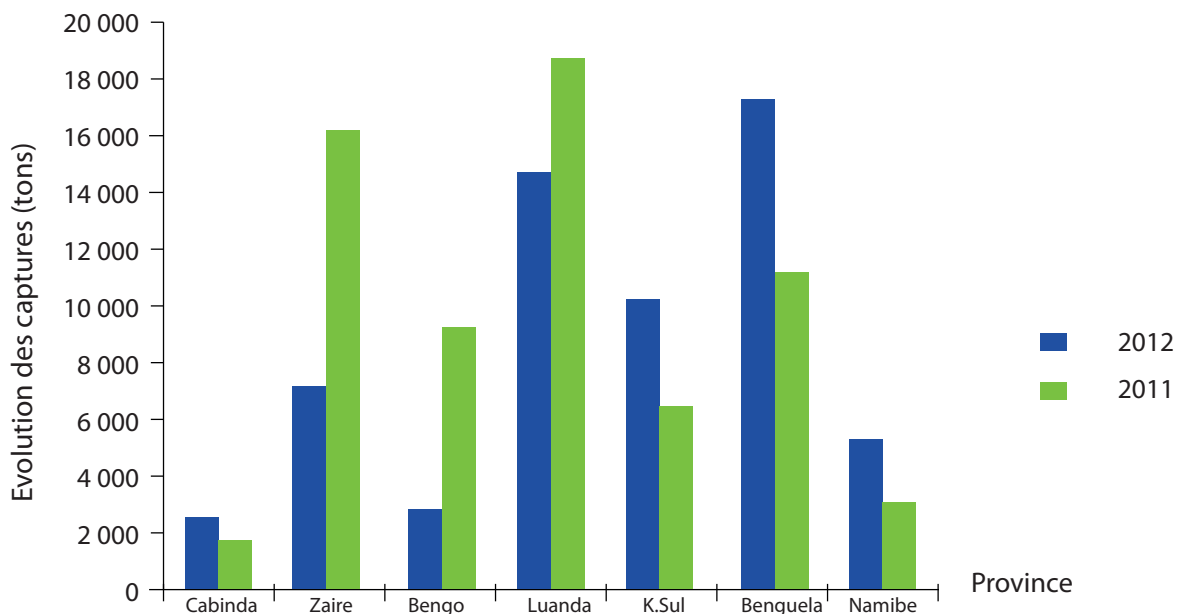


Figure 2 2: Évolution des captures de 2011 à 2012

Source: Ministère des pêches

La filière des petits pélagiques est la plus importante en termes de volume, représentant 80 pourcent des captures totales du pays. Les espèces principales sont constituées par la sardinelle (*Sardinella aurita*), sardinelle plate (*Sardinella maderensis*), Chinchard Cunene (*Trachurus trecae*), Chinchard du Cap (*Trachurus capensis*) et la Sardine d'Afrique du Sud (*Sardinops sagax*).

La filière artisanale fournit le marché intérieur en petits poissons pélagiques frais, séchés ou autrement transformés. Le potentiel de ce marché est considérable et bénéficie depuis 2010 de projets d'appui visant à améliorer les équipements à terre notamment les infrastructures communautaires ainsi que le renforcement de capacités/ devant permettre d'améliorer les circuits de distribution et de commercialisation.

2.2.3 AQUACULTURE

La production aquacole en Angola est largement artisanale. Le manque d'investissement, de savoir et surtout l'impact de la guerre civile ont cependant sérieusement limité le développement de ces activités. Actuellement, le développement de l'aquaculture en Angola se base sur la stratégie adoptée par le Ministère de la pêche et qui vise essentiellement la création de l'emploi dans les communautés rurales et la réduction de la pauvreté.

L'aquaculture commerciale a commencé depuis 2002 sur la rivière Bengo en Kifangondo, dans la province de Luanda, en exploitant l'espèce *Oreochromis niloticus* introduite du Brésil. Actuellement, la production est estimée à 40 tonnes qui sont mis sur le marché local. Une seconde ferme aquacole sur la rivière Kwanza a commencé en 2005 mais se trouve encore en phase de développement.

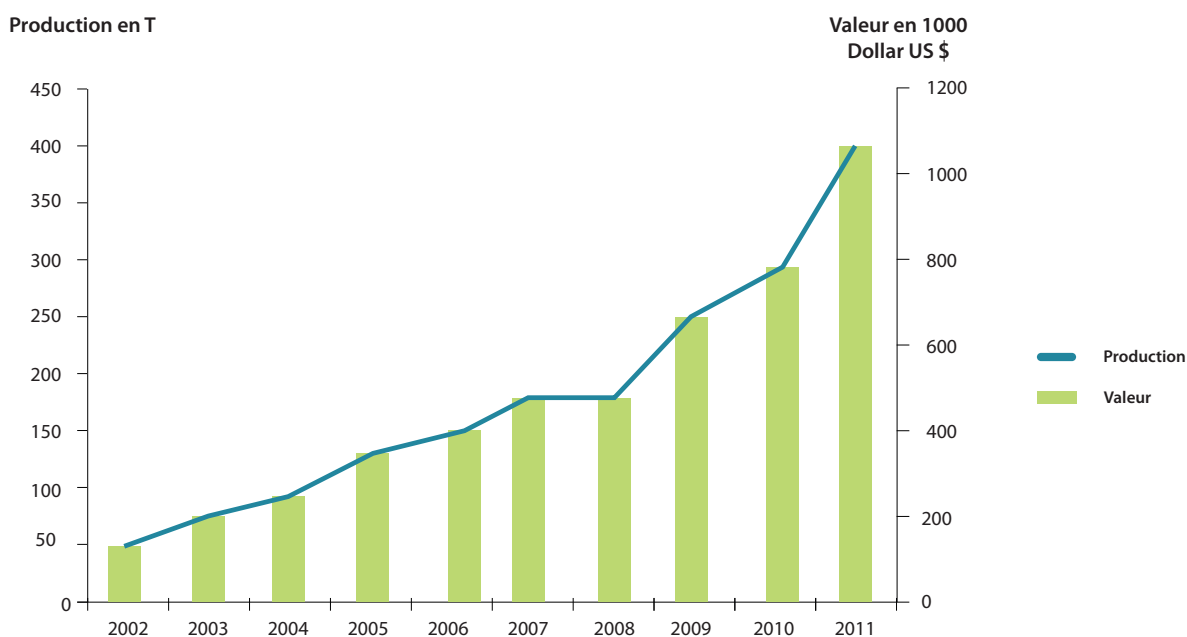


Figure 2 3: Évolution de l'aquaculture
Source: FAO

2.2.4 INDUSTRIE DE VALORISATION

L'industrie de la pêche ne fait pas partie des priorités de développement identifiées par le gouvernement d'Angola. Il existe aujourd'hui de très nombreuses unités de traitement à terre encore à l'abandon depuis la fin des années 1990, en particulier dans la province du Namibe. Cependant, il est à noter une reprise timide de cette activité grâce aux marchés d'exportation vers l'Afrique du Sud et l'Asie. L'Angola

2.2.5 APPROVISIONNEMENT

L'Angola est un importateur net de produits alimentaires, la production nationale ne couvre pas l'ensemble des besoins de la population. Ainsi, une grande partie ses produits alimentaires notamment le poisson et conserve provient de l'étranger.

La majeure partie du poisson issu de la pêche artisanale est distribuée à l'état frais aux marchés locaux. Actuellement, cette filière souffre d'importantes pertes en termes de qualité (et donc de prix), faute de connaissances et de compétences dans ce domaine. L'autre partie débarquée est transformée en « salé/séché » pour être commercialisé sur les marchés de l'intérieur du pays et dans la sous-région. De même que 90% de la production artisanale est commercialisé sur le marché local pour les besoins de la consommation de la population angolaise

Environ 27 000 tonnes de maquereau congelés ont été importés d'Afrique du sud, Namibie, Mauritanie, et Chili en 2006. En 2013, l'Angola a fixé un quota de 90 mille tonnes des importations de maquereaux, pour couvrir la carence de ce type de poissons sur le marché intérieur, en raison de mesures de gestion qui ont été adoptées étant donné le très faible niveau de biomasse de cette ressource.

L'Angola importe de plusieurs pays dont le Portugal, Namibie, Indonésie, Chine, Afrique du sud, Norvège, Thaïlande et le Maroc pour ce qui concerne la conserve de Sardine.

Environ 5% de la production nationale est exportée vers les marchés étrangers. Les espèces les plus exportées sont la crevette profonde, destiné aux marchés espagnols et le poisson blanc destiné aux marchés européens et américains. Un nombre très restreint d'usines de transformation ont pour objectif d'exporter, les captures sont congelées à bord et expédiées directement vers les marchés étrangers. Ce sont les compagnies étrangères qui réalisent les opérations d'exportations. Ces dernières années de plus en plus de poissons ont été exportés vers l'Asie, notamment le Japon et la Corée. Une large quantité de poisson séché et fumé est également exporté vers les pays de la région, plus spécifiquement la RDC, la Zambie et la Namibie. Les quantités exportées ne sont toutefois pas connues car elles font l'objet parfois d'un commerce informel.

2.3 CONTRAINTES

Les perspectives de développement de l'Angola en matière de pêche et d'aquaculture sont limitées par la faible capacité institutionnelle en dépit d'amélioration significative réalisée dans l'administration Angolaise, le personnel qualifié ne représente que 4% de l'ensemble des fonctionnaires. L'Angola est conscient de cette contrainte et fait tout pour les lever. C'est notamment l'une des principales requêtes adressées aux partenaires au développement.

2.3.1 DIFFICULTÉS DE LA GESTION DES PÊCHES

Le problème dans les pêches angolaises concerne principalement l'excès de capacité, ce qui suggère que le volume des captures admissibles est inadéquat. Cela indique également un manque de recherche ainsi qu'une faible interface recherche-politique publique. Le second est lié à l'absence d'implémentations effectives de mesures gestion. Cela est dû à la corruption et au piratage des ressources.

En réponse au déclin important des captures des chalutiers, le ministère des pêches est en train de considérer une fermeture temporaire pour toutes les pêcheries chalutières afin de permettre au stock de se reconstituer.

2.3.2 CONTRAINTES SANITAIRES

Ce pays continue de faire face à des difficultés sérieuses pour l'exportation des produits de la pêche vers l'UE en raison du manque de conformité avec les normes sanitaires et phytosanitaires. Le haut niveau d'exigence des réglementations sanitaires de l'UE, la technicité et la complexité des textes réglementaires (et donc de la difficulté à les mettre en application) pour le secteur public et privé, constituent des difficultés sérieuses pour l'exportation des produits de la pêche de l'Angola vers l'UE notamment en raison du manque de conformité avec les normes sanitaires et phytosanitaires.

2.3.3 CONTRAINTES DE SUIVI

La planification et la gestion des pêches sont fortement limitées par le manque d'information sur l'état de la ressource et les données de captures. La commercialisation fait face à limitation des infrastructures et par conséquent d'un manque de données. L'accès aux zones côtières et aux zones agricoles de l'intérieur est inhibé du fait des mines et de la détérioration des routes et des problèmes de sécurité. Le même constat de manque d'information prévaut pour la pêche INN.

2.3.4 CONTRAINTES DE LA PÊCHE ARTISANALE

Les principales contraintes qui affectent le secteur artisanal sont le manque d'infrastructures et de services de base : ports, électricité, eau, télécommunications, et services financiers. En dépit de droits de pêche attribués uniquement aux ressortissants Angolais et de subventions à l'achat du carburant, le secteur artisanal peine à se développer face, notamment, à la concurrence exercée par la pêche industrielle.

2.3.5 CONTRAINTES ENVIRONNEMENTALES

Le grand écosystème marin du Benguela est actuellement affecté par une surexploitation des pêches et une menace tangible sur la diversité biologique et génétique. L'exploitation importante des ressources par les flottes étrangères a pour effet de conduire à la dégradation de l'état de stocks en particulier en l'absence de système de SCS efficace. Par ailleurs, et en raison d'importants déplacements de la population vers les zones côtières depuis la fin de la guerre civile, les écosystèmes marins, qui étaient jusque-là vierges, sont alors soumis à une pression de pêche croissante. A ces facteurs anthropiques, viennent s'ajouter des facteurs naturels liés à la variabilité environnementale.

2.3.6 CONTRAINTES DE L'ENVIRONNEMENT DES AFFAIRES

Le contexte des affaires en Angola est difficile. Des 183 économies évaluées par la banque mondiale (doing business index), l'Angola se classe à la 172ème place pour la facilité de réaliser des affaires dans le secteur privé. Le contexte des affaires en Angola est peu performant lorsqu'il s'agit de l'accès au crédit, le paiement des taxes, l'application des contrats et la résolution de différents liés au commerce transfrontalier et l'insolvabilité des entreprises.

2.3.7 GOUVERNANCE

L'économie angolaise fait encore face à l'interventionnisme étatique sous forme d'une économie administrée. Cette forme de gouvernance compromet la réussite des programmes de modernisation initiés par les pouvoirs publics et pour la réalisation des objectifs qu'ils visent.



3 CONCLUSION ET RECOMMANDATIONS

3.1 CONCLUSION

Avec un PIB par habitant de 5 600 USD, l'Angola s'affiche comme un pays d'apparence riche, mais, dans les faits, très inégalitaire. Grâce à ses importantes ressources pétrolières et à la réflexion suscitée par la crise de 2008, l'État angolais met actuellement l'accent sur la diversification de son économie, en soutenant le développement de l'agriculture et de l'agro-industrie, de la pêche, du tourisme, et de l'industrie. Le pays travaille actuellement pour créer un environnement propice à l'amélioration du commerce et à l'investissement.

L'un des principaux relais de croissance susceptible de participer à la diversification des sources de financement de l'économie nationale, et pour lequel le pays dispose d'avantages comparatifs, est la pêche sous ses deux formes, artisanale et hauturière. Ces deux filières présentent un réel potentiel, et les possibilités d'investissement qu'elles pourraient générer sont importantes, à la fois pour la population locale (moyennant un accompagnement et un encadrement) et pour des investisseurs de taille moyenne cherchant à se redéployer dans le contexte économique international actuel. Cela suppose toutefois que les dispositions relatives à l'investissement direct étranger soient effectives.

Cependant, le pays doit améliorer ses systèmes de production de pêche et améliorer les circuits de conservation et de commercialisation du poisson. La coopération avec ses partenaires est à ce titre nécessaire pour relever le défi de mise à niveau des unités de pêche artisanale et semi-industrielle ainsi qu'adapter les normes aux exigences de l'hygiène et de salubrité pour pouvoir accéder aux marchés étrangers, notamment ceux de l'UE, pour ce qui concerne les espèces démersales, crevettes et céphalopodes.

3.2 RECOMMANDATIONS

L'enjeu pour l'industrie de pêche en Angola également dans la mise à niveau de l'outil de production des unités de pêche artisanale et des sites de débarquement afin que la production puisse être acceptée comme matière première par des unités de transformation à terre ayant une autorisation d'exportation vers les pays de l'UE. Cela concerne l'amélioration des conditions d'hygiène et de salubrité dans le secteur de la pêche artisanale et semi-industrielle. En attendant, d'augmenter sa production locale, l'approvisionnement en poisson est au centre de stratégies et préoccupations des autorités angolaises en charge de la pêche. Dès lors, le commerce des produits de la pêche doit être facilité sur le plan régional pour stimuler les échanges entre les pays de l'Afrique australe et dans un cadre plus large de la SADC. L'industrie thonière dispose d'un fort potentiel de développement qui peut être assuré par le secteur privé angolais seul ou en partenariat avec des sociétés étrangères. Son développement nécessite toutefois des investissements et des installations à terre.

3.2.1 RECOMMANDATIONS D'ORDRE NATIONAL

GOUVERNANCE ÉCONOMIQUE

L'économie angolaise est fortement administrée par l'État, ce qui compromet de nombreux programmes de modernisation. La nécessité de converger vers une économie régulée constitue une condition préalable pour la réussite de l'émergence d'une industrie des pêches notamment celle de l'industrie thonière;

STRATÉGIE SECTORIELLE

Développer des instruments de politiques de pêche à travers un document de stratégie et des plans de gestion;

Renforcer les capacités pour la mise en œuvre de mesures de gestion des pêches, Eco labellisation; création d'AMP, gestion des stocks partagés et renforcer la contribution des femmes dans la pêche; Il y a un manque de dialogue et d'échanges entre les institutions impliquées dans la gestion du secteur de la pêche, et qui peut être surmonté à travers la mise en place d'un conseil supérieur de coordination et d'orientation.

Développer un plan stratégique pour la modernisation de l'industrie de la pêche incluant les emprunts bancaires pour le renouvellement des flottes de pêche

INFRASTRUCTURES

Élaborer un plan pour la construction d'infrastructures (ports, électricité, eau, télécommunications et services financiers);

Faciliter le développement d'usines modernes de transformation du poisson en conserves et farine de poisson et autres infrastructures pour un stockage de poisson réfrigéré, salé et séché;

AQUACULTURE

Promouvoir un développement durable de l'aquaculture en utilisant des cages, bassins, conduire des études de faisabilité pour l'implantation d'usines de production de nourriture pour les poissons; Améliorer la chaîne de valeur et la création de valeur ajoutée pour le secteur public et privé; Examiner d'autres sources d'approvisionnement à coûts compétitifs pour les aliments des poissons d'élevage en vue de faciliter l'installation de nouveaux aquaculteurs;

RENFORCEMENT DE CAPACITÉS ET VALORISATION DES PRODUITS

Développer et mettre en place un programme national de formation et de renforcement de capacités pour le secteur privé dans les domaines d'hygiène, qualité et de la réglementation; Développer un programme d'évaluation et de réduction des pertes post- captures; Développer et mettre en œuvre un programme d'appui aux femmes dans la pêche et renforcer leur capacités notamment chez les jeunes formatrices;

INDUSTRIE DE TRANSFORMATION

Redynamiser ce secteur et remettre progressivement en état de fonctionnement les unités industrielles de transformation de la province du Namibe. Encourager les investissements privés dans les infrastructures à terre pour la valorisation des produits de la pêche

SUIVI, CONTRÔLE ET SURVEILLANCE

Développer et mettre en œuvre un système de contrôle et de surveillance adapté à la pêche artisanale; Renforcer le service national d'inspection des produits de la pêche

3.2.2 RECOMMANDATIONS RÉGIONALES

SUIVI, CONTRÔLE ET SURVEILLANCE

Renforcer la capacité du pays en matière de SCS, à travers la collaboration avec d'autres pays voisins et les parties contractantes à l'ICCAT (en particulier la Namibie et l'Afrique du Sud). Ces pays peuvent travailler ensemble pour mettre en œuvre un programme sous régional en matière de SCS à travers la mise en place d'un registre de navires, un programme d'observateurs scientifiques ainsi qu'un programme de contrôle et de surveillance des navires qui pêchent dans les ZEE de ces trois pays

SUIVI DES MESURES DE GESTION / COMPLIANCE

Améliorer la participation et le suivi des mesures de l'ICCAT. L'Angola devrait considérer à la fois sa participation à l'ICCAT Renforcer la coopération avec la COREP dans le cadre de gestion des stocks d'intérêt commun avec le Gabon, Congo et la RDC; Finalisation du processus d'adhésion auprès du COPACE et assurer une participation régulière aux travaux de cette organisation.

RECHERCHE

Renforcer la coopération avec la Namibie et l'Afrique du sud : évaluation du potentiel halieutique afin d'harmoniser la gestion de pêcherie et évaluer l'impact du changement climatique et ses mesures atténuantes possibles;

AQUACULTURE

Mettre en place un programme régional de développement d'aquaculture durable; l'expérience du Nigéria pour le développement du Tilapia peut être fort intéressante pour l'Angola. L'expérience de la Namibie dans le mariculture peut être également capitalisée pour initier des projets de concombre de mer;

COMMERCE ET ECO LABELISATION

Coopération avec le Mozambique et la Namibie dans le développement d'une Centre observatoire SADC pour le commerce du poisson et le marketing; Étude de faisabilité de la certification ecolabel pour le poisson angolais

3.2.3 RECOMMANDATIONS INTERNATIONALES

SCS ET LUTTE CONTRE LA PÊCHE INN

Promouvoir la lutte contre l'INN et établir le registre des navires de pêche, comme stipulé dans le cadre de la SADC ou de la COREP;

RECHERCHE

Promouvoir la coopération internationale en matière de recherche halieutique; établir des protocoles d'échanges de données sur les stocks d'intérêts commun;

POLITIQUE DE GESTION DE RESSOURCES TRANSFRONTALIÈRE

Renforcer la gestion des espèces migratoires, de ce fait, l'Angola devrait considérer la ratification des Accords FAO en respect des conditions de conservation des Hautes mers (1993) et Accords des Nations Unies sur les stocks hautement migratoires et chevauchants(1995);

Développer un plan d'action pour protéger des espèces menacées

Développer une stratégie régionale pour l'aquaculture et optimiser les circuits d'approvisionnement des aliments qui constituent aujourd'hui le handicap majeur au développement de l'aquaculture en Angola.

MISE À NIVEAU ET SALUBRITÉ DES PRODUITS DE LA PÊCHE

Il s'agit d'une action primordiale qui nécessite l'appui de plusieurs partenaires sur une longue période. Cela nécessite des aménagements qui permettraient de mieux tenir compte des règles relatives à l'hygiène et la salubrité sur les sites de transformation des produits de la pêche.

Encourager la formation des cadres et des techniciens des directions et des instituts techniques concernés ainsi que acteurs de la pêche afin de faciliter la mise en œuvre des mesures liées à l'hygiène et à la salubrité.

3.2.4 LES DOMAINES D'INTERVENTION POSSIBLE DE LA COMHAFAT

La COMHAFAT peut jouer un rôle majeur à différents niveaux :

NATIONAL:

Coopérer avec d'autres partenaires au développement dans le renforcement des capacités Appui aux initiatives portant sur la certification, traçabilité et respect des normes d'hygiène;

NIVEAU RÉGIONAL:

Coopérer avec la COREP dans le cadre de la gestion de stocks partagés en particulier sur les questions de mise en œuvre de recommandations de l'ICCAT et de la FAO

Dans le cadre du Projet GCLME, relancer le programme de conservation et de gestion des stocks communs de sardinelles de l'Angola, du Congo, de la RDC et du Gabon,

COOPÉRATION INTERNATIONALE:

Appuyer les mesures d'atténuation de l'impact du changement climatique sur les pêcheries;

Appuyer les mesures de gestion transfrontalière en coordination avec la SADC.



3.3 SYNTHÈSE DES RECOMMANDATIONS ET PRIORITÉS :

Le tableau qui suit reprend les principales recommandations aux différentes échelles d'intervention requises, classées par ordre de priorité, ainsi que les partenariats et actions à envisager pour chacune des recommandations émises. L'ensemble des éléments exposés ci-dessous ont l'utilité de servir d'outil d'aide à la décision à toutes les échelles d'intervention (Internationale, régionale et nationale).

Les niveaux de priorité sont définis comme suit : très prioritaire ; prioritaire et passablement prioritaire.

TABLEAU : RECOMMANDATIONS ET ESQUISSE DE MISE EN ŒUVRE EN ANGOLA

Échelle	Recommandation	Partenariat	Échéance
Très prioritaire			
Nationale	SYSTÈME DE CONTRÔLE ET DE SÉCURITÉ Développer et mettre en œuvre un système de contrôle et de surveillance adapté à la pêche artisanale Renforcer le service national d'inspection des produits de la pêche	MP OAV	1 an 1 an
	INSTRUMENTS DE POLITIQUE DES PÊCHES Développer des instruments de politiques de pêche à travers un document de stratégie et des plans de gestion; Plans de gestion	MP, NEPAD	1 an
	INDUSTRIE Développer un plan stratégique pour la modernisation de l'industrie de la pêche. Renouvellement des flottes de pêche. Faciliter le développement d'usines modernes de transformation du poisson en conserves et farine de poisson et autres infrastructures pour un stockage de poisson réfrigéré, salé et séché	MP OP, Finances BAD, UE	6 mois 4 ans 4 ans
	Développer un programme d'évaluation et de réduction des pertes post- captures; Redynamiser ce secteur et remettre progressivement en état de fonctionnement les unités industrielles de transformation de la province du Namibe. Mise à niveau et salubrité des produits de la pêche	UE, INFOSA, SADC SADC UE	1 an 2 ans 2 ans
	RENFORCEMENT DE CAPACITÉS Développer et mettre en place un programme national de formation et de renforcement de capacités pour le secteur privé dans les domaines d'hygiène, qualité et de la réglementation;	SADC, COREP	1 an
	AQUACULTURE Promouvoir un développement durable de l'aquaculture en utilisant des cages, bassins, conduire des études de faisabilité pour l'implantation d'usines de production de nourriture pour les poissons; Améliorer la chaîne de valeur et la création de valeur ajoutée	SADC, COMHAFAT	3 ans

Échelle	Recommandation	Partenariat	Échéance
Régionale	<p>SYSTÈME DE CONTRÔLE ET DE SÉCURITÉ Renforcer la capacité en matière de SCS, à travers : collaboration avec pays voisins et les parties contractantes à l'ICCAT concernés (la Namibie et l'Afrique du Sud). Ces pays peuvent travailler ensemble pour mettre en œuvre un programme sous régional en matière de SCS :</p> <p>a - mise en place d'un registre de navires, b - un programme d'observateurs scientifiques c- un programme de contrôle et de surveillance des navires qui pêchent dans les ZEE de ces trois pays</p>	COREP, SADC	3 ans
	<p>AQUACULTURE Développer une stratégie régionale pour l'aquaculture et optimiser les circuits d'approvisionnement des aliments qui constituent aujourd'hui le handicap majeur au développement de l'aquaculture en Angola.</p>	SADC, NEPAD, COMHAFAT	1 an
Internationale	<p>GESTION ET COMPLIANCE 1. Suivi des mesures de gestion, compliance 2. Améliorer la participation et le suivi des mesures de l'ICCAT :</p> <p>a. Meilleure participation à l'ICCAT b. Renforcer la coopération avec la COREP dans le cadre de gestion des stocks d'intérêt commun avec le Gabon, Congo et la RDC</p>	ICCAT, COMHAFAT, COREP	2 ans
	<p>LÉGISLATION Finalisation du processus d'adhésion auprès du COPACE et assurer une participation régulière aux travaux de cette organisation. Renforcer la gestion des espèces migratoires : Angola devrait considérer la ratification des Accords FAO en respect des conditions de conservation des Hautes mers (1993) et Accords des Nations Unies sur les stocks hautement migratoires et chevauchants(1995);</p>	FAO	1 an
	<p>SCS Promouvoir la lutte contre l'INN et établir le registre des navires de pêche, comme stipulé dans le cadre de la SADC ou de la COREP;</p>	COREP ,SADC	1 an
	<p>RECHERCHE Promouvoir la coopération internationale en matière de recherche halieutique; établir des protocoles d'échanges de données sur les stocks d'intérêts commun; Industrie Promouvoir des partenariats sur une longue période :</p> <p>1. Aménagements pour mieux tenir compte des règles relatives à l'hygiène et la salubrité sur les sites de transformation des produits de la pêche. 2. Encourager la formation des cadres et des techniciens des directions et des instituts techniques concernés ainsi que acteurs de la pêche : faciliter la mise en œuvre des mesures liées à l'hygiène et à la salubrité.</p>	SADC, COREP, COMHAFAT	continue
		UE, Acp Fish II	2 ans

Echelle	Recommandation	Partenariat	Échéance
Prioritaire			
Nationale	SURVEILLANCE Plan de généralisation des mesures pour le contrôle des débarquements de la pêche artisanale	MP, BAD	1 an
	IPP Document de stratégie Eco labellisation; création d'AMP Mise en place d'un conseil supérieur de coordination et d'orientation Élaborer un plan pour la construction d'infrastructures (ports, électricité, eau, télécommunications et services financiers);	MP,	18 mois
	AQUACULTURE Examiner d'autres sources d'approvisionnement à coûts compétitifs pour les aliments des poissons d'élevage en vue de faciliter l'installation de nouveaux aquaculteurs;	SADC, COREP, COMHAFAT,	1 an
	INDUSTRIE Encourager les investissements privés dans les infrastructures à terre pour la valorisation des produits de la pêche	NEPAD, INFOSA	2 ans
	RENFORCEMENT DE CAPACITÉS Développer et mettre en œuvre un programme d'appui aux femmes dans la pêche et renforcer leurs capacités notamment chez les jeunes formatrices	SADC, COMHAFAT, COREP	2 ans
Régionale	RECHERCHE Renforcer la coopération avec la Namibie et l'Afrique du sud: 1. évaluation du potentiel halieutique 2. harmoniser la gestion de pêche 3. évaluer l'impact du changement climatique et ses mesures atténuantes possibles;	INFOSA, SADC, NEPAD	2 ans
	AQUACULTURE Mettre en place un programme régional de développement d'aquaculture durable; S'inspirer de l'expérience du Nigéria pour le développement du Tilapia peut être fort intéressant pour l'Angola. L'expérience de la Namibie dans le mariculture peut être également capitalisée pour initier des projets de concombre de mer;	SADC, NEPAD, COMHAFAT	2 ans
	COMMERCE ET ÉCO-LABÉLISATION Coopération avec le Mozambique et la Namibie dans le développement d'un Observatoire SADC pour le commerce du poisson et le marketing; Étude de faisabilité de la certification écolabel	SADC, INFOSA, NEPAD	1 an

Echelle	Recommandation	Partenariat	Échéance
Passablement prioritaire			
Nationale	<p>GOVERNANCE</p> <p>Mise en place d'un conseil supérieur de coordination et d'orientation.</p> <p>Cette démarche est nécessaire pour renforcer le dialogue et l'échanges entre les institutions impliquées dans la gestion du secteur de la pêche, Ce conseil pourrait fonctionner selon un cadre de concertation regroupant les entités concernées ainsi que les représentants des organisations professionnelles;</p>	MP, SADC	2 ans



Références

- Afdb, 2013. Fisheries sector support project. P-AO-AAF-002.
- Agence pour le commerce extérieur, 2013. Angola. Mission économique belge.
- Angola, country profile, 2013. Stop illegal fishing
- SFI, Banque mondiale, 2010. Angola Country Profile, Enterprise Surveys,
- Banque mondiale, 2013. Perspectives économiques en Afrique,
- Black, Richard, Angola, 1992, Clio Press, Santa Barbara, C.A.
- Confederaziun svizra, 2012. Angola, rapport économique. p 22
- Chand, Sheetal K., Transition to Market Studies in Fiscal Reform, 1992 Congressional Research Service, and Africa: U.S. Foreign Assistance Issues, 11/9/95. The Library of Congress, Washington, DC.
- Cain, Allan, 2004, «Livelihoods and The Informal Economy In Post-War Angola», dans J. Clover et R. Cornwell (éds), Supporting Sustainable Livelihoods: A Critical Review of Assistance in Post conflict Situations, Institute for Security Studies, Pretoria.
- Curtis, Patrice K., and CRS Issue Brief Angola: U.S. Interests, September 1995, Congressional Research Service, Washington, D.C.
- Da Rocha, Alves, 2010, Desigualdades e Assimetrias Regionais em Angola – Os factores de competitividade Territorial, Universidade Católica de Angola, Centro de Estudos de Investigação Científica (CEIC).
- Delgado F. y Klepsvik J. 2003 Gabinete de Estudios Planeamiento y Estadística. 2001. Relatório de Actividades. Opciones para el Desarrollo de la Acuicultura en Angola, Luanda.
- EUROPA en ligne, «Renouvellement de l'Accord de pêche entre l'Union européenne et l'Angola», avril 2005.
- Financial Times, 27 October 2005, «Angola to join corruption fight after IMF deal».
- Fonds Africain de développement (FAD), 2013. Angola, Projet d'appui au secteur de la pêche.
- Crawford, Robert J.M., Shannon, L.V., and P.A. Shelton. 1989. «Characteristics and Management of the Benguela as a Large Marine Ecosystem,» in Kenneth Sherman and Lewis M. Alexander (eds.), Biomass Yields and Geography of Large Marine Ecosystems (Boulder: Westview). AAAS Selected Symposium 111. ISBN: 1402031580.
- Ministerio de Pesca. 2003. Departamento de Acuicultura, Instituto de Investigación Marina, Relatório Preliminar de Piscicultura Continental.
- Ministerio de Pesca. 2003 Departamento de Acuicultura, Instituto de Investigación Marina,. Relatório Preliminar de Maricultura.
- Ministerio de Pesca. 2003. Plan Director del Sector de la Acuicultura.
- Ministerio de Pesca. 2004. Política Nacional de la Acuicultura.
- Ministerio de Pesca. 2004. Plan Estratégico para el Desarrollo de la Acuicultura.
- Ministerio de Pesca. 2004. Ley de los Recursos Biológicos Acuáticos (LRBA).
- Ministerio de Pesca,. 2005. Instituto de Desarrollo de la Pesca Artesanal. Relatório Preliminar de Piscicultura Continental.
- Ministerio de Pesca, Relamentación de la acuicultura. 2005. Decreto 39/05 del 6 de Junio de 2005.
- Manley, Andrew; Quattek, Kristina; Kronston, Gregory, Angola Country Report: The Economist Intelligence Unit, 3rd quarter 1995, The Economist Intelligence Unit, London
- McCormick, Shawn H., The Angolan Economy: Prospects for Growth in a Postwar Environment, 1994, Center for Strategic and International Studies, Washington, D.C.
- Nations Unies, 2000, Droit de la mer, Bulletin N°40. Division des affaires maritimes et du droit de la mer OCDE/BAfD, 2013, Angola, Perspectives économique en Afrique,
- Programa de las Naciones Unidas para el Desarrollo, Relatório do Desarrollo Humano. 2004. Libertad cultural en el mundo Diversificado.

- Embassy of Angola (USA) Presentation at CSIS by the Angolan Minister of Finance: Augusto Da Silva Tomas, July 1995, Washington, D.C.
- Government of Angola, First Round Table Conference of Donors: Programme of Community Rehabilitation and National Reconciliation, September 1995, Brussels, Belgium.
- Bakun, Andrew. 1993. «The California Current, Benguela Current, and Southwestern Atlantic Shelf Ecosystems: A Comparative Approach to Identifying Factors Regulating Biomass Yields.» in Kenneth Sherman, Lewis M. Alexander, and Barry D. Gold (eds), *Large Marine Ecosystems, Stress, Mitigation and Sustainability*. American Association for the Advancement of Science. Washington, D.C. Benguela Current Large Marine Ecosystem, 1999. *Transboundary Diagnostic analysis*. 52 pages. Benguela Current Large Marine Ecosystem, 2002. *Strategic Action Programme*. 24 pages. ISBN: 087168506X.
- FAO, 2003. Trends in oceanic captures and clustering of large marine ecosystems—2 studies based on the FAO capture database. *FAO fisheries technical paper 435*. 71 pages.
- Schroth, Peter W., *Doing Business in Sub-Saharan Africa*, 1991, American Bar Association Section of International Law and Practice, USA.
- Spikes, Daniel, *Angola and the Politics of Intervention: From Local Bush War to Chronic Crisis In Southern Africa*, 1993, McFarland and Co., Jefferson, N.C.
- Sudarkasa, Michael E. M., 1993. *The African Business Handbook: A Practical Guide to Business Resources for U.S./Africa Trade and Investment*, 21st Century Africa, Inc. Washington, D.C.
- Shannon, L.V. and M.J. O'Toole, 2003. Sustainability of the Benguela: ex Africa semper aliquid novi. In: K. Sherman and G. Hempel, *Large Marine Ecosystems of the World – Trends in Exploitation, Protection and Research*. ISBN: 0444510273.
- Lankester, K. 2002, «The EU-Angola Fisheries Agreement and Fisheries in Angola», *Scomber Fisheries Management and Wildlife*, Amsterdam.
- Mari - Lise du Preez, 2009: *Fishing for Sustainable Livelihoods in Angola: The Co-operative Approach*, SIIA Occasional paper 45 Governance of Africa's Resource Program
- Bakun, A. and Nelson, C.S. 1991. Wind stress curl in subtropical eastern boundary current regions. *J. Phys. Oceanogr.* 21:1815-1834.
- Borchers, P., and Hutchings, L. 1986. Starvation tolerance, development time, and egg production of *Calanoides carinatus* in the southern Benguela Current. *J. Plank. Res.* 8(5):855-874.
- Boyd, A.J. 1979. A relationship between sea-surface temperature variability and anchovy *Engraulis capensis* recruitment off southwestern Africa. *Fish. Bull. S. Afr.* 12:80-84.
- Carter, R.A., McMurray, H.F., and Largier, J.L. 1987. Thermocline characteristics and phytoplankton dynamics in Agulhas Bank waters. In «Benguela comparative ecosystems.» pp. 327-336. ed. by A.I.L. Payne, J.A. Gulland, and K.H. Brink. Special volume of the South African Journal of Marine Science, Vol. 5. Sea Fisheries Research Institute. Cape town, South Africa.
- Cooper, J., Brooke, R.I., Shelton, P.A. and Crawford, R.J.M. 1982. Distribution, population size, and conservation of the Cape cormorant (*Phalacrocorax capensis*). *Fish. Bull. S. Afr.* 16:121-143.
- Crawford, R.J.M., and Shannon, L.V. 1986. Longterm changes in the distributions of fish catches in the Benguela. in *Proceedings of the international symposium on long term changes in marine fish populations*. Vigo. November, 1986.
- Crawford, R.J.M., Cruickshank, R.A., Shelton, P.A., and Kruger, I. 1985. Partitioning of a goby resource amongst four avian predators and evidence for altered trophic flow in the pelagic community of an intense, perennial upwelling system. *S. Afr. J. Mar. Sci.* 3:215-228.
- DeRuiter, W., 1982. Asymptotic analysis of the Agulhas and Brazil Current systems. *J. Phys. Oceanogr.* 12:361-373.

- DeRuiter, W.P.M., and Boudra, D.B. 1985. The wind-driven circulation in the South Atlantic-Indian Ocean-I. Numerical experiments in a one-layer model. *Deep-Sea Res.* 32:557-574.
- Dickson, R.R., Gorbett, P.A., and Pillai, V.N. 1980. Satellite evidence of enhanced upwelling along the European continental slope. *J. Phys. Oceanogr.* 10:813-819.
- King, D.P.F., and Mcleod, P.R. 1976. Comparison of the food and the filtering mechanism of pilchard (*Sardinops ocellata*) and anchovy (*Engraulis capensis*) off South West Africa, 1971-1972. *Invest. Rep. Sea Fish. Brach. S. Afr.* 111:1-29.
- Largier, J.L., and Swart, V.P. 1987. East-west variation in thermocline breakdown on the Agulhas Bank. in: «Benguela comparative ecosystems.» pp. 263-262. ed. by A.I.L. Payne, J. A. Gulland, and K.H. Brink. Special volume of the South African Journal of Marine Science, Vol. 5. Sea Fisheries Research Institute. Capetown, South Africa.
- Maze, R., Camus, Y., and Le Tareau, J.-Y 1986. Formation de gradient thermiques à la surface de l'océan, au-dessus d'un talus, par interaction entre les ondes et le mélange du au vent. *J. Cons. Int. Explor. Mer.* 42:221-240.
- Nelson, G., and Hutchings, L. 1983. The Benguela Current. *Prog. Oceanogr.* 12:333-356.
- Newell, R.C. and Turley, C.M. 1987. Carbon and nitrogen flow through pelagic microheterotrophic communities. *S. Afr. J. Mar. Sci.* 5:717-734.
- O'Toole, M.J., L.V. Shannon, V. de Barros Neto and D.E. Malan, "Integrated management of the Benguela Current Region", 2001. Science and Integrated Coastal Management.
- Paffenhoffer, G.A., Wester, B.T., and Nicholas, W.D. 1984. Zooplankton abundance in relation to state and type of intrusions onto the southeastern United States shelf during summer. *J. Mar. Res.* 42:995-1017.
- Parrish, R.H., Bakun, A. Husby, D.M., and Nelson, C.S. 1983. Comparative climatology of selected environmental processes in relation to eastern boundary current pelagic fish reproduction. in *Proceedings of the expert consultation to examine changes in abundance and species composition of neritic fish resources.* pp. 731-778. ed. by G.D. Sharp and J. Csirke. FAO Fish Rep. 291. FAO
- Shannon, L.V. 1985. The Benguela ecosystem, Part I. Evolution of the Benguela, physical features and processes. *Oceanogr. Mar. Biol. Ann. Rev.* 23:105-182.
- Shannon, L.V., Shackleton, L.Y. and Siegfried, W.R. 1988. The Benguela ecology programme: The first five years. *S. Afr. J. Mar. Sci.* 84:472-475.
- Shelton, P.A., and Hutchings, L. 1982. Transport of anchovy, *Engraulis capensis* Gilchrist, eggs and early larvae by a frontal jet. *J. Cons. Int. Explor. Mer* 40:185-198.
- Shelton, P.A., and Hutchings, L. 1990. Ocean stability and anchovy spawning in the southern Benguela Current region. *Fish. Bull. U.S.* 88:323-338.
- Stewart, T.J. 1986. Experience with prototype multicriteria decision support systems for pelagic fish quota determination. *Tech. Rep. Dep. Math. Stat.* DT-6:1-23.
- Walker, N.D. 1987. Interannual sea surface temperature variability and associated atmospheric forcing within the Benguela system. In «Benguela comparative ecosystems.» pp. 121-132. Ed. by A.I.L. Payne, J.A. Gulland, and K.H. Brink. Special volume of the South African Journal of Marine Science, Vol. 5. Sea Fisheries Research Institute, Capetown, South Africa.
- Wooster, W.S., and Reid, J.L., 1963. Eastern boundary currents. In: *The sea.* Vol. 2. pp. 253-280. Ed. by M.N. Hill. Interscience Pub., New York.

MINISTERIAL CONFERENCE
ON FISHERIES COOPERATION AMONG
AFRICAN STATES BORDERING
THE ATLANTIC OCEAN



CONFÉRENCE MINISTÉRIELLE
SUR LA COOPÉRATION HALIEUTIQUE
ENTRE LES ETATS AFRICAINS RIVERAINS
DE L'OcéAN ATLANTIQUE

Secrétariat exécutif de la COMHAFAT/ATLAFCO.
N° 2 rue Ben Darkaoui Ain Khalouiya, Souissi, Rabat - Maroc

Tel. : +212 530 77 42 21 / Fax : +212 530 17 42 42

E-mail : secretariat@comhafat.org

Site web : www.comhafat.org

MINISTERIAL CONFERENCE
ON FISHERIES COOPERATION AMONG
AFRICAN STATES BORDERING
THE ATLANTIC OCEAN



CONFÉRENCE MINISTÉRIELLE
SUR LA COOPÉRATION HALIEUTIQUE
ENTRE LES ETATS AFRICAINS RIVERAINS
DE L'OcéAN ATLANTIQUE

SYNTHÈSE DE L'ETUDE SUR LES INDUSTRIES DES PÊCHES ET DE L'AQUACULTURE

Bénin



REVUE DES INDUSTRIES DES PÊCHES
ET DE L'AQUACULTURE DANS LES PAYS DE LA COMHAFAT

MARS 2014

MINISTERIAL CONFERENCE
ON FISHERIES COOPERATION AMONG
AFRICAN STATES BORDERING
THE ATLANTIC OCEAN



CONFÉRENCE MINISTÉRIELLE
SUR LA COOPÉRATION HALIEUTIQUE
ENTRE LES ETATS AFRICAINS RIVERAINS
DE L'OcéAN ATLANTIQUE

SYNTHÈSE DE L'ETUDE SUR LES
INDUSTRIES DES PÊCHES ET DE
L'AQUACULTURE

BENIN

REVUE DES INDUSTRIES DES PÊCHES
ET DE L'AQUACULTURE
DANS LES PAYS DE LA COMHAFAT

MARS 2014

REMERCIEMENTS

L'équipe de consultants tient à remercier l'ensemble des personnes et organisations dont les efforts et la coopération ont facilité et permis le bon déroulement de la mission au Bénin.

Elle tient, plus particulièrement, à exprimer ses sincères remerciements à Mr. Jean Baptiste DEGBEY, Directeur des pêches qui a coordonné et facilité la mission du consultant au Bénin.

Elle exprime, en outre, sa gratitude à l'ensemble du personnel de la Direction des pêches, aux organisations et acteurs de la pêche artisanale, aux responsables du Centre de recherche et d'incubation aquacole du Bénin de la Fondation Tonon, ainsi qu'aux représentants d'autres institutions et agences gouvernementales (Institut de Recherches Halieutiques et Océanologiques du Bénin, la Direction de l'Environnement, Port de Cotonou) qui ont rendu les entretiens fructueux et fournis de précieuses informations. L'équipe tient également à remercier les points focaux du projet ACP Fish II et EAF Nansen pour leur appréciable contribution.

Elle témoigne enfin sa reconnaissance envers Mr. Abdelouahed Benabbou, Secrétaire exécutif de la COMHAFAT et de son équipe qui ont assuré un bon déroulement du travail, ainsi qu'à Mr. Masaki Oikawa, en charge du fonds de promotion de la pêche, qui, en plus d'avoir financé cette étude a fourni un travail régulier.

RÉSUMÉ

Le Bénin est un paradoxe économique. Il dispose d'une position géographique avantageuse (proximité du Nigeria, appartenance à l'UEMOA, trait d'union entre l'Afrique de l'Ouest et l'Afrique centrale francophone) et de ressources importantes pour développer une économie diversifiée et prospère, mais évolue depuis 1960 avec une croissance faible et insuffisante pour relever de façon significative le niveau de vie de sa population. Au-delà des facteurs conjoncturels, la faiblesse de la croissance de l'économie béninoise est le reflet de ses contraintes structurelles liées notamment à la faible diversification des sources de croissance. L'économie est en effet dominée par l'agriculture et les services, l'industrie demeurant un secteur peu développé. De même qu'elle est fortement dépendante de son voisin nigérian.

C'est ainsi que pour accélérer sa croissance économique et relever le défi du développement du capital humain, le gouvernement a fait de l'émergence du pays un impératif dont la stratégie est développée dans l'« Agenda vers une économie émergente à l'horizon 2025 ». Le Bénin a également initié une série de mesures et de réforme de politiques libérales avec le désengagement de l'Etat des activités de production et de commercialisation des produits.

Pour le secteur des pêches, les réformes engagées concernent le renforcement du système institutionnel et juridique de gestion des pêches, le projet de la loi cadre ainsi que l'élaboration d'un plan stratégique de relance agricole qui comprend le programme de développement des pêches et de l'aquaculture (PADPA). Ces réformes devenus nécessaires, pour prendre en charge un secteur menacé par l'effondrement de sa principale filière exportatrice (crevette) ainsi que par la surexploitation des principales ressources, peinent encore à se concrétiser, faute de moyens et de lourdeurs administratives et procédurales.

Les contraintes du système de gestion des pêches portent sur les faibles capacités de la recherche halieutique, un cadre juridique inadapté, un système d'information, de suivi, contrôle et de surveillance inexistant en particulier dans la pêche industrielle. La pêche continentale, principale source de la production nationale halieutique (80%), fait l'objet d'utilisation d'engins et pratique de pêche destructrice des ressources. A cela, s'ajoute des contraintes environnementales (ensablement du chenal, pollution, changement climatiques). Autant de facteurs, qui combinés à la surpêche et le changement climatique, accélèrent la surexploitation des stocks halieutiques. Cela risque à terme d'engendrer une situation de dégradation irréversible de l'écosystème béninois si des mesures appropriées ne sont prises en compte rapidement.

Des potentialités de développement du secteur des pêches et de l'aquaculture existent pourtant au Bénin et concernent à la fois l'aquaculture et les filières de crevette et de poisson.

La pisciculture constitue un secteur d'avenir dans ce pays. Elle dispose d'atouts considérables liés aux facteurs naturels (réseau hydrographique) et à l'existence de marchés pour sa production de clarias et de tilapia. Le développement reste toutefois, contraint à un modèle artisanal et peu productif, ce qui nécessite une réadaptation des projets en cours (Provac notamment) pour tenir compte des objectifs du PADPA et de l'évolution enregistrée auprès de certains pays voisins (ex, Nigéria, Ghana). Des réussites existent pourtant bien dans la pisciculture au Bénin, à un niveau industriel et sont l'œuvre d'initiatives de privés à l'instar du CRIAB. Leurs expertises et expériences pourront faciliter l'installation de nouveaux promoteurs.

La diversification des espèces élevées est également nécessaire pour contribuer à l'essor de l'aquaculture et l'élevage de la crevette peut constituer une possibilité de cette diversification et une matière première pour les industries de transformation qui sont actuellement à l'arrêt.

L'industrie à terre n'est pas en reste de la faiblesse du secteur secondaire béninois. La mise à niveau de l'industrie crevette est pourtant un impératif compte tenu des enjeux que représentent cette filière en termes d'emploi, et de recettes pour le pays. Elle nécessite inévitablement une mise aux normes internationales, ce qui constitue défi majeur à la fois celui de la qualité, de la formation, des infrastructures mais aussi et surtout celui de la valeur ajoutée. Un partenariat public-privé peut être développé pour la restauration des ressources crevettières, développement d'une politique marketing, amélioration de la gouvernance et l'adaptation de l'industrie pour tenir compte de la forte compétitivité sur le marché international.

La pêche thonière, qui échappe actuellement à tout contrôle, doit faire l'objet d'une intégration en termes de suivi régulier, obligation des débarquements, embarquement des observateurs scientifiques et un encouragement pour la participation de privés béninois auprès d'opérateurs étrangers notamment les ghanéens qui opèrent actuellement.

La relance de ces filières et du secteur des pêches et de l'aquaculture du Bénin en général doit relever de multiples enjeux (sécuritaires, économiques, environnementaux et même sociaux). Le pays doit assurer une meilleure application de sa souveraineté sur son espace maritime, dans les eaux territoriales et sur sa zone économique exclusive. Cela ne peut se faire qu'à travers la protection de ses ressources halieutiques et de la biodiversité. Une coordination régionale et internationale sont nécessaires et doivent être renforcées au niveau de la CEDEAO et de la CIGC.



ACRONYMES ET ABRÉVIATIONS

ACP	Afrique, Caraïbes et Pacifique
AMEP	Accord sur les Mesures de l'Etat du Port
BAD	Banque Africaine de Développement
CBI	Commission Baleinière Internationale
CBRST	Centre Béninois de la Recherche Scientifique et Technique
CeRPA	Centre Régional pour la Promotion Agricole
CCNUCC	Convention-Cadre des Nations Unies sur les Changements Climatiques
CEDEAO	Communauté Economique des Etats d'Afrique de l'Ouest
CICG	Commission intérimaire du courant de guinée
CITES	Commerce International des Espèces de Faune et de Flore Sauvages Menacées d'Extinction
CNUDM	Convention des Nations unies sur le droit de la mer
COMHAFAT	Conférence Ministérielle sur la Coopération Halieutique entre les Etats Africains Riverains de l'Océan Atlantique
COPACE	Comité des pêches de l'Atlantique centre-est
CPCO	Comité des pêches du centre ouest du golfe de Guinée
CRHOB	Centre de Recherches Halieutiques et Océanologiques du Bénin
CRIAB	Centre de recherche et d'incubation aquacole du Bénin
DP	Direction des pêches
FAO	Organisation des Nations Unies pour l'alimentation et l'agriculture
FIDA	Fonds International de Développement Agricole
FPP	Fonds de promotion des pêches (financé par l'OFCF)
HACCP	Hazard Analysis critical control Points
ICCAT	Commission Internationale pour la Conservation des Thons dans l'Atlantique
IDH	Indice de Développement Humain
INSAE	Institut National de la Statistique et de l'Analyse Economique
INRAB	Institut National de la Recherche Agricole du Bénin
IRHOB	Institut de Recherches Halieutiques et Océanologiques du Bénin
JICA	Agence Japonaise de Coopération Internationale
MAEP	Ministère de l'Agriculture, de l'Elevage et de la Pêche
MCA	Millenium Challenge Account
NEPAD	Nouveau Partenariat pour le Développement de l'Afrique
OAV	Office Alimentaire et vétérinaire / UE
OFCF	Fondation Japonaise de Coopération en matière de pêche
OMC	Organisation Mondiale du Commerce
OMD	Objectifs Millénaires pour le Développement
ONG	Organisation Non Gouvernementale
PACODER	Projet de Promotion de l'Aquaculture Continentale pour le Développement Rural
PADFA	Programme d'Appui au Développement des Filières Agricoles
PADA	Projet d'Appui à la Diversification Agricole
PADPA	Programme d'Appui au Développement de la Pêche et de l'Aquaculture

PADPPA	Programme d'Appui au Développement Participatif de la Pêche Artisanale
PANA	Plan d'action national d'adaptation aux changements climatiques
PDP	Projet de Développement de la Pisciculture
PIB	Produit Intérieur Brut
PMA	Pays moins avancés
PMEDP	Programme pour des Moyens d'Existence Durables dans la Pêche
PNUD	Programme des Nations Unies pour le Développement
PPP	Partenariat Public Privé
PPTTE	Point d'achèvement de l'initiative en faveur des pays pauvres très endettés
RAMSAR	Convention relative aux zones humides d'importance internationale
SCS	Suivi Contrôle et Surveillance
UE	Union européenne
UEMOA	Union Economique et Monétaire Ouest Africaine
UNAPECAB	Union Nationale des Pêcheurs Continentaux et Assimilés du Bénin
UNAPEMAB	Union Nationale des Pêcheurs Marins Artisans et Assimilés du Bénin
VMS	Vessel Monitoring System
WWF	World Wildlife Fund
ZEE	Zone Economique Exclusive



TABLE DES MATIÈRES



1	Introduction	13
1.1	Contexte général	13
1.2	Contexte général	14
2	Industrie des pêches et d'aquaculture	15
2.1	Importance du secteur des pêches	15
2.2	Situation et perspectives	15
2.3	Contraintes	16
	2.3.1 Contraintes institutionnelles	16
	2.3.2 Contraintes au niveau des infrastructures	17
	2.3.3 Limites biologiques	17
	2.3.4 Contraintes environnementales	17
	2.3.5 Contraintes sanitaires	17
	2.3.6 Contraintes de suivi	17
	2.3.7 Contraintes liées au climat des affaires	17
3	Conclusion et Recommandations	18
3.1	Recommandations nationales	18
	3.1.1 Recommandations régionales	20
	3.1.2 Recommandations internationales	20
	3.2 Synthèse des recommandations et priorités	22
	Bibliographie	30

1. INTRODUCTION

1.1 CONTEXTE GÉNÉRAL

Le Bénin est un pays d'Afrique de l'Ouest, situé sur le golfe de Guinée, avec environ 10 millions d'habitants. Il appartient au groupe des pays les moins avancés, avec un PIB/hab. de 752 USD courants en 2012 (1 583 \$US en parité de pouvoir d'achat, soit près de 45% de plus que son voisin Togolais). La situation sociale demeure caractérisée par une persistance de la pauvreté (47,3 % en 2012 de la population), en dépit des acquis importants en matière d'amélioration des services sociaux de base. En termes d'indice de développement humain (IDH), le Bénin se classe au 166ème rang sur 187.



Figure 1 1 : carte du Bénin

Le pays étant situé dans une zone intertropicale, son climat est chaud et humide, avec relativement peu de pluie, bien qu'il y ait deux saisons des pluies (d'avril à juillet et de septembre à novembre). La savane humide occupe la majeure partie du pays, dont le Nord, se trouvent deux parcs nationaux avec une faune assez riche. La partie Sud du pays et notamment le littoral concentre les activités économiques ainsi qu'une forte proportion de la population. Cette situation accentue la dégradation de la zone côtière, qui subit déjà les effets croissants des pollutions dues aux hydrocarbures, déchets, de l'érosion côtière ainsi que la montée des eaux. Par ailleurs, et à l'instar des autres pays du Golfe de Guinée, le Bénin fait face aux effets du changement climatique, qui conjugué à la surpêche accélèrent la dégradation des stocks halieutiques et par conséquent fragilisent la situation de milliers de pêcheurs

1.2 CONTEXTE GÉNÉRAL

Le Bénin vit principalement de son port et de son agriculture. Son économie est ainsi faiblement diversifiée et s'appuie sur le coton et le commerce de transit et de réexportation qui constituent les principaux leviers. Le secteur agricole représente 32% du PIB et fait vivre près de 70% de la population active du pays. Il est dominé par la filière coton, qui est le premier produit d'exportation du pays, représentant 40 % des exportations officielles. La structure de l'économie béninoise est largement déterminée par sa position stratégique sur la côte ouest-africaine, à la porte du voisin Nigérian : les opportunités de commerce formel ou informel avec le Nigéria et les opportunités de desserte des pays enclavés de l'hinterland n'ont guère incité à la diversification de son économie, et fait du Bénin un « État -entrepôt».

Le Bénin paraît comme un paradoxe économique. Alors que le pays dispose d'un potentiel agricole considérable, 20% seulement des terres arables sont exploitées. Les rendements agricoles présentent des marges considérables d'augmentation. Au cours des dernières années, le Bénin a connu un taux de croissance modeste au regard de nombreux autres pays d'Afrique de l'Ouest, et insuffisant pour améliorer le niveau de vie d'une population qui croît de 3,6% par an. Après un ralentissement de la croissance en 2009 et 2010 (respectivement 2,7% et 2,6%) sous l'effet en 2010 d'inondations et de perturbations au niveau du Port de commerce, le Bénin a connu une reprise modérée à 3,5% en 2011. Le taux de croissance estimé pour 2012, initialement de 3,5%, a été révisé à la hausse à 5,4% par le gouvernement.

Tableau 1.1 : Indicateurs macro- et d'environnement économique

		Taux	Année	Source
PIB	En M\$USD courants	7 565	2012	BM
	En Mds F CFA	3 858	2012	BM
	Croissance (%)	5,4	2012	BM
	Prévision 2013	3,9	2013	BM
Investissement	Total (%PIB)	17,7	2012	FMI
	dont public (%PIB)	6,8	2012	FMI
Inflation	Moyenne 2012	6,7	2012	FMI
	Moyenne premier semestre -13	2,6	2013	BCEAO
Climat des affaires	Doig Business 2014 (/189)	174	2013	BM
	WEF Global Compet. (/148)	130	2013	WE Forum
	Transparency International (/176)	94	2012	Transparency
	Risque pays OCDE (fin juin 2013)	6	2013	OCDE
Accords multilatéraux	Point d'achèvement IPPTE	Mars 2003	2012	FMI
Aide publique au développement (APD)	Total 2011 (MUSD)	677	2011	OCDE
	% APD dans PIB	8,9	2011	OCDE

1.3 POLITIQUES PUBLIQUES

Elles s'appuient sur les stratégies de croissance accélérée et la réduction de la pauvreté (SCRIP), définies dans le document SCRIP (2011-2015). Le Bénin a aussi initié une série de réforme de politiques libérales avec le désengagement de l'Etat des activités de production et de commercialisation des produits. Il a fixé son cap dans l'Agenda « vers une économie émergente à l'horizon 2025 ». Cependant, les résultats atteints en matière de développement ne sont pas encore satisfaisants car la mise en œuvre des programmes publics souffre d'importantes défaillances (cohérence de la politique, effondrement des ressources, gouvernance, baisse APD).

2. INDUSTRIE DES PÊCHES ET D'AQUACULTURE

2.1 IMPORTANCE DU SECTEUR DES PÊCHES

Avec une façade maritime quasi rectiligne d'une longueur de 125 km et un vaste réseau hydrographique composé de 4 principaux fleuves, le secteur de la pêche et de l'aquaculture joue un rôle important dans l'économie du Bénin avec une contribution de 3% au PIB. Il occupe 15% de la population active totale et 25% de la population active du secteur agricole. Il représente environ 600 000 emplois et fournit près de 30% de la quantité totale de protéines d'origine animale consommées. Il constitue ainsi un des leviers d'action du Plan stratégique de relance du secteur agricole (PSRSA) qui vise une production totale de 56 000 t pour la satisfaction des besoins de la population en produits de pêche.

Le développement de l'activité de pêche au Bénin fait toutefois face à de nombreuses contraintes liées essentiellement au cadre juridique qui n'est pas adapté pour la préservation et la gestion rationnelle des ressources ainsi qu'à la capacité de mise en œuvre de la réglementation existante, même soit elle limitée. L'accès aux ressources par le segment artisanal est libre et gratuit. De même que la diminution des stocks de poisson, entraîne l'utilisation à large échelle d'engins interdits ou destructifs (filets à petite maille, chalutage de la bande côtière) au point que plus de la moitié des poissons capturés sont immatures, accentuant le cycle de raréfaction.

2.2 SITUATION ET PERSPECTIVES

Les ressources halieutiques se trouvent dans un état fortement dégradé et le pays est très touché par la piraterie maritime qui sévit dans la zone du Golfe de Guinée, environ 60 attaques en 2011 dont 20 au Bénin. Cette situation a entraîné une baisse de la contribution économique et sociale des pêches. Bien plus complexe, l'effondrement de l'industrie des pêches résulte de plusieurs facteurs (accroissement incontrôlé de l'effort de pêche, l'utilisation généralisée de méthodes et engins de pêche préjudiciables aux écosystèmes, la pollution des plans d'eau par les déchets ménagers et industriels ainsi que les faiblesses du système de gestion des pêches).

Par ailleurs, la filière crevette, auparavant source importante de devises pour le pays et à la base d'une dynamique importante sur le milieu lagunaire, est confrontée depuis au moins 6 ans à une tendance d'effondrement apparent en raison d'une baisse constante de ses captures et le déclin des exportations destinées au marché européen. Les problèmes de qualité à la base de l'auto suspension en 2004 de l'exportation des crevettes sur le marché européen, ont provoqué des dégâts qui se font ressentir encore à l'heure actuelle. La filière de crevette semble avoir perdu son marché traditionnel européen qui s'est tourné vers d'autres marchés compétitifs au moment où les unités industrielles béninoises ont repris leur activité. Cette filière s'est adaptée partiellement en exportant la crevette fumée vers la sous-région, Togo et Nigéria, certes des marchés moins rémunérateurs que celui de l'UE. Ainsi, la valeur des exportations qui représentaient plus de 2,15 milliards de Fcfa en 2001, ne constitue plus, dix ans après, que 120 millions Fcfa. En termes de tonnages, les exportations totales des produits halieutiques ont représenté 30 T en 2012 contre 733 T en 2001.

La balance commerciale en produits halieutiques reste déficitaire en raison d'une demande supérieure à la production nationale. Le Bénin importe ¾ de ses besoins en consommation en poissons et crustacés. Ces produits sont importés congelés, en conserve et séchés de différents pays : France, Espagne, Chine, Mauritanie, Ghana, Angola et Maroc. En 2012, le volume des importations a représenté 74 413 tonnes de poisson congelés à dominance de Chinchards, Sardinelles et Maquereaux, pour une valeur d'environ 126 milliards de Fcfa soit 225 millions \$US. La nature et les prix des poissons importés favorisent le développement des importations qui s'inscrivent sur une tendance à la hausse.

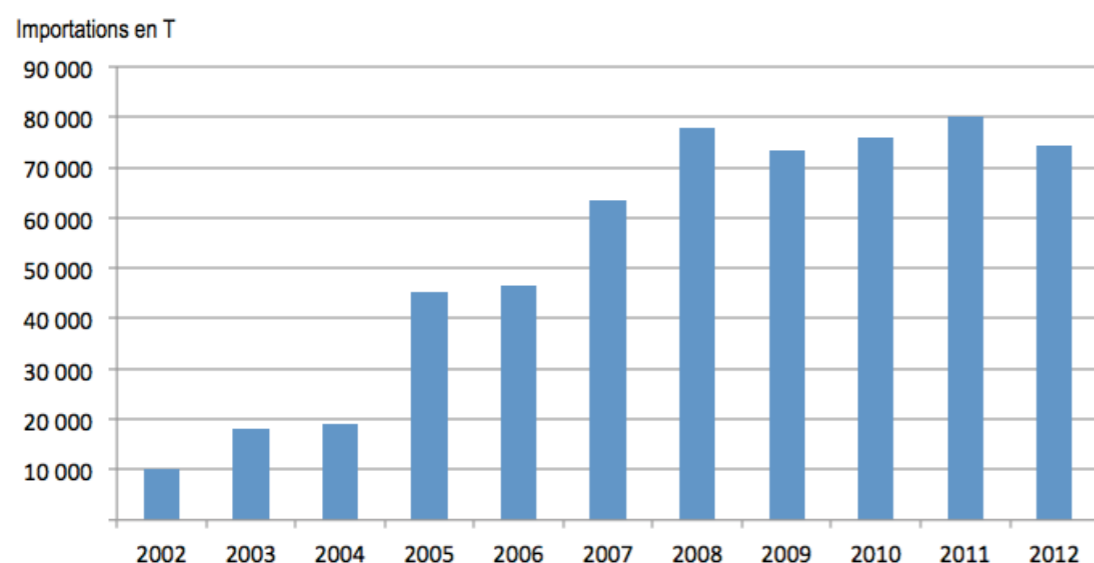


Figure 2 1 : évolution des importations des produits halieutiques au Bénin
Source : Direction des pêches

2.3 CONTRAINTES

Le Bénin se présente dans le domaine de la pêche avec des spécificités classiques d'un pays en développement si l'on se réfère à ses capacités institutionnelles limitées en matière de recherche, de suivi, de contrôle et de gestion. La pêche continentale, principale source de mise sur le marché des produits de la pêche (75%) est pléthorique. La pêche maritime est, quant à elle, moins productive en raison de la faiblesse du système de l'upwelling et de l'étroitesse du plateau continental.

2.3.1 CONTRAINTES INSTITUTIONNELLES

- i. Faible appui institutionnel : Sur le plan économique, le secteur de la pêche est considéré comme un sous-secteur de l'agriculture
- ii. Recherche halieutique limitée
- iii. Difficultés financières des structures d'encadrement et l'insuffisance des moyens matériels et humains
- iv. Faiblesse et insuffisance du système d'information. Le système de suivi de la pêche artisanale maritime, ARTFISH, ne fonctionne plus depuis 2007.
- v. Une législation insuffisante et dont la réforme n'est pas encore adoptée faisant de ce processus un facteur supplémentaire d'affaiblissement du secteur.
- vi. Absence d'un cadre de concertation formel impliquant la profession, la recherche et l'administration
- vii. encadrement peu adapté pour le développement de l'aquaculture.

2.3.2 CONTRAINTES AU NIVEAU DES INFRASTRUCTURES

- i. Déficit d'infrastructures économiques de qualité en général et dans le domaine des pêches notamment
- ii. Le manque de chambres froides pour le stockage et la conservation du poisson limite la valorisation des produits séchés et fumés.

2.3.3 LIMITES BIOLOGIQUES

- i. L'étroitesse de la côte (125 km) et du plateau continental (3 100 km²) qui réduisent la richesse du patrimoine halieutique
- ii. La faiblesse en ressource de la Zone économique exclusive (ZEE) n'a pas permis un développement de la pêche industrielle comme d'autres pays (Sénégal, Mauritanie, Ghana).

2.3.4 CONTRAINTES ENVIRONNEMENTALES

Cela concerne le degré croissant des pollutions dues aux hydrocarbures, déchets et à l'utilisation de méthodes pêche peu respectueuses de l'environnement.

2.3.5 CONTRAINTES SANITAIRES

L'émergence de contraintes environnementales (éco-certification, traçabilité) et sanitaires (normes HACCP) pourraient fortement limiter les exportations et donc la valeur marchande des ressources dans un contexte de plus en plus concurrentiel.

2.3.6 CONTRAINTES DE SUIVI

- i. Moyens inadaptés et insuffisants voire inexistant face au risque de pillage des ressources et de pêche illicite par des acteurs nationaux et étrangers.
- ii. La DP ne dispose pas non plus de centre de surveillance doté en équipement (VMS, radars, etc.)
- iii. Surveillance de la pêche dans les eaux de haute mer est quasiment inexistante, ce qui laisse libre cours à la piraterie opérée dans l'impunité totale, par des thoniers étrangers notamment ghanéens.

2.3.7 CONTRAINTES LIÉES AU CLIMAT DES AFFAIRES

- i. Le Bénin est classé 175ème sur 185 du rapport « Doing business » 2013.
- ii. Environnement confronté à la lourdeur administratives, une légalisation peu attractive et une main d'œuvre peu qualifiée auxquelles s'ajoutent les contraintes de l'énergie (carburant, électricité, etc.).
- iii. Les opportunités d'attraction en matière de pêche des investissements étrangers sont ainsi faibles, en partie à cause de la faiblesse du dispositif réglementaire qui ne garantit pas un contrôle de l'activité laissant ainsi libre accès aux ressources halieutiques.
- iv. Les possibilités d'investissement dans les industries de pêche sont relativement étroites et ne permettent pas une diversification importante dans différentes filières en raison de la baisse des rendements et la concurrence des prix de la crevette sur les marchés internationaux.

3 CONCLUSION ET RECOMMANDATIONS

Le secteur des pêches et de l'aquaculture béninois présente des particularités intéressantes qui le différencient des autres pays de la sous-région. D'abord, la pisciculture constitue un secteur prometteur en raison de nombreux atouts naturels dont dispose ce pays. En outre, les coûts de production aquacole sont compétitifs par rapport aux pays voisins notamment le Nigéria. Les mesures récemment prises (abattement fiscal sur les produits importés destinés à l'aquaculture) devraient permettre l'essor de la pisciculture. Les résultats encore très modestes (faible production, élevage concentrée sur deux espèces ; le tilapia et silure) nécessitent un appui institutionnel adapté et un partenariat public-privé ambitieux. Les programmes de vulgarisation méritent également d'être revus et adaptés aux objectifs définis sur le plan national et des évolutions au niveau régional notamment au niveau du Ghana, Nigéria ou encore le Cameroun.

Le pays a engagé une réforme qui concerne la promulgation d'une loi cadre, des textes d'application, la création des AMP et une restructuration du dispositif institutionnel pour mieux accompagner les différentes stratégies développées pour le secteur des pêches (PSRSA, PNIA-Bénin, PDPA). Pour accompagner la volonté de modernisation du système de gestion des pêches et relancer l'industrie des pêches qui se trouve à l'arrêt, des recommandations sont présentées ci-dessous et concernent globalement le renforcement du dispositif institutionnel et l'amélioration des systèmes de gestion.

3.1 RECOMMANDATIONS NATIONALES

Recherche :

- i. Le recours à des programmes extérieurs dans le cadre de la FAO (EAF Nansen), UEMOA, des programmes (ACP Fish II) ou des accords bilatéraux restent le seul moyen pour obtenir des informations utiles sur l'état des stocks. Cette collaboration doit être renforcée et appuyée.
- ii. Nécessité d'établir un contrat programme pluriannuel entre la Direction des pêches (DP) et l'Institut de recherches halieutiques et océanologiques du Bénin (IRHOB), pour définir les attentes en termes de données et programmes de recherche à mener par l'institut de recherche.
- iii. La collecte de données doit faire l'objet d'un protocole harmonisé et adopté au niveau national par toutes les entités concernées (IRHOB, DP, Observatoire national des pêches (ONP) qui peut centraliser cette tâche une fois mis en œuvre) et ce en accord avec les programmes développés dans ce sens par l'UEMOA¹.
- iv. Nécessité de mettre un place un service ou division au sein de la DP qui aura fonction d'assurer un lien permanent et régulier avec l'IRHOB. Ce service dédié à la protection des ressources halieutiques jouera un rôle central également lors de participation de la DP aux réunions internationales.

Infrastructure : Le Gouvernement du Bénin a fait du développement des infrastructures un axe opérationnel essentiel de sa stratégie, à travers la mise en œuvre de grands travaux prévus dans le Programme d'Actions Prioritaires (PAP). Cette composante est déterminante pour encourager l'investissement national et étranger dans l'industrie de la pêche et surtout encourager le repli de la flotte industrielle sur le port de pêche de Cotonou. Cet investissement d'ordre public représente les efforts de l'Etat dans son la modernisation de son économie. La gestion de ces infrastructures en particulier celles dédiées au débarquement doivent faire l'objet de contrats impliquant les organisations professionnelles afin de s'assurer d'une utilisation efficiente et optimale de ces espaces.

Industrie : La pêche industrielle est inexistante ou du moins investie par la flotte étrangère qui fréquente les eaux du Bénin d'une manière irrégulière. Ce mode ne permet pas de suivre cette pêcherie ou tirer le maximum en terme de retombées (emploi, captures valorisées à terre, paiement conséquent de licences). Les captures prélevées (méconnaissance des espèces et leur tonnage) échappent à tout contrôle. Ainsi, les différents armements nigériens, camerounais et ghanéens, restent hors du contrôle et ne sont liés aux autorités que par le versement de redevances des licences et quelques prestations négociées.

1. Suivi

- Meilleure intégration de la pêcherie industrielle à travers la collecte des données. L'obligation des débarquements, au moins partielle, des captures par la flotte industrielle, prévue par la réglementation, doit être reprise dans les contrats d'accès à la ressource. Le non débarquement prive le Bénin de recettes et retombées importantes au niveau du port de pêche (déchargement, transport, valorisation).
- Embarquement d'observateurs à bord des navires de pêche

2. Développement des pêcheries

- La filière des crevettes a fait l'objet de plusieurs projets de relance et a concentré l'essentiel des appuis des partenaires et projets. Cependant, son effondrement tient à des raisons plus complexes que des contraintes au niveau de l'hygiène et de qualité et dont certaines ont été surmontés grâce aux efforts consentis dans le cadre du projet CTB.
- Pêcherie thonière : à l'instar des autres pays de la façade africaine de l'atlantique, la pêcherie thonière est l'œuvre de la flotte étrangère, essentiellement européenne. Le golfe du Bénin est pourtant une zone de pêche des thonidés majeurs ; l'albacore (*Thunnus albacares*) et le thon obèse (*Thunnus obesus*). Cette pêche est pratiquée par des senneurs et canneurs.

Etapes préconisées

- Dans un premier temps, il serait plus utile de mieux cerner cette pêcherie et mieux l'intégrer à travers : un suivi régulier, obligation des débarquements (totales ou partielles au niveau du port de Cotonou), obligation d'embarquement d'observateurs béninois sur les thoniers étrangers pêchant dans ses eaux, et enfin, une participation de privés béninois auprès d'opérateurs étrangers notamment les ghanéens qui opèrent actuellement. Bien évidemment, il est difficile de penser à créer et développer, actuellement, la pêche thonière au Bénin, pour exploiter cette portion de ressources de grands pélagiques passant périodiquement au large de ses eaux, sans un investissement public conséquent et un appui à terre important en infrastructures de traitement et de production des produits (conserveries).
- L'implication du secteur privé à ce processus est nécessaire. Son engagement reste déterminant pour la réussite du processus.
- Meilleur encadrement de la direction des pêches et une participation régulière aux travaux de la Commission Internationale pour la Conservation des Thons dans l'Atlantique (ICCAT). Des licences spécifiques « thonidés » doivent également figurer dans les filières poissons (le Programme de Développement de la Pêche et de l'Aquaculture (PDPA) a prévu un arrêté sur cette pêcherie).

¹ L'UEMOA a organisé, en 2011, au profit des pays d'Afrique de l'Ouest, le premier atelier régional de formation et d'harmonisation des méthodes de collecte des données statistiques des pêches qui a permis de lancer un programme de

Gouvernance :

- Adoption du projet de loi cadre et de ses textes d'application est nécessaire pour éviter un effondrement du secteur des pêches.
- Mise en place de mécanismes de gestion décentralisés et les comités des pêches (qui ne sont pas encore opérationnels) doit être accompagnée par un instrument de concertation et d'orientation au niveau national.

Développement de l'aquaculture :

- Appui institutionnel (réforme de l'organigramme actuel de la DP) avec une structure dédiée à l'aquaculture fonctionnant sous forme de guichet unique
- Suivi de la qualité des eaux pour la pisciculture en collaboration avec les laboratoires agréés.
- Développement de l'élevage de d'autres espèces notamment la crevette. Des expériences réussies à ce niveau ont été réalisées au Cameroun.
- Renforcement de la formation et vulgarisation
- Adaptation du Projet de vulgarisation de l'aquaculture continentale (Provac) aux objectifs du PDPA et des évolutions réalisés au niveau sous régional (Ghana, Nigéria).
- Capitalisation sur l'expérience et l'expertise développées par le Centre de recherche d'incubation aquacole du Bénin (CRIAB) basé à Calavi.

3.1.2 RECOMMANDATIONS RÉGIONALES

Les principales recommandations à l'échelle régionale reposent sur la combinaison des efforts à déployer au niveau de la recherche; le plan de gestion de la senne tournante; le commerce des produits de la pêche et le suivi, contrôle et surveillance (SCS).

- Développement de protocoles d'accord directs avec le Nigeria, le Togo et le Ghana pour le suivi de la migration des pêcheurs artisans et le développement d'un système de surveillance sous régional. Cette coordination est le meilleur moyen de réaliser des économies d'échelle compte tenu des capacités limitées dont dispose le Bénin.
- Mise en place d'un registre commun des navires répertoriant les bateaux pratiquant la pêche INN.

3.1.3 RECOMMANDATIONS INTERNATIONALES

- Protection de ses ressources halieutiques et de la biodiversité : besoin pour le Bénin d'affirmer sa souveraineté sur son espace maritime, dans ses eaux territoriales mais aussi sur sa ZEE, ne peut être assurée qu'à travers une coordination régionale et internationale.

• Retour du Bénin à l'ICCAT² :

- La reprise de participation est donc nécessaire pour d'une part, mieux suivre les recommandations et résolutions de l'ICCAT et d'autre part, mieux négocier des quotas qui peuvent faire l'objet d'accords privés pour l'exploitation des thonidés.
- Le retour du Bénin à l'ICCAT nécessitera juste une reprise des cotisations. Le niveau de participation aux travaux de l'ICCAT est également un autre point à considérer et il convient d'inviter certains opérateurs aux travaux de l'ICCAT en vue de leur permettre de rencontrer des opérateurs de d'autres pays de la zone (Ghana, Nigéria, Côte d'Ivoire, etc.)
- Améliorer les capacités en matière de SCS, grâce à une collaboration avec les autres pays voisins concernés et parties contractantes de l'ICCAT (Côte d'Ivoire, Ghana et Nigéria).
- Concertation entre ces pays pour la mise en œuvre du SCS : recensement des navires, programmes d'observateurs scientifiques, le Vessel Monitoring System (VMS). Cette concertation peut être facilitée par la COMHAFAT qui dispose, dans le cadre du Fonds de promotion des pêches (FPP), d'une composante d'appui au respect des réglementations internationales et spécifiquement celles relatives à l'ICCAT.
- Ratification de l'accord de la FAO relatif au respect des conditions de conservation en haute mer (1993) et l'Accord des Nations Unies sur les stocks chevauchants et grands migrateurs (1995) pour mieux renforcer la gestion des espèces migratrices
- L'industrialisation de la pêche notamment celle de la crevette constitue un axe majeur du PDPA. La redynamisation des chaînes de valeur ajoutée des filières poisson et crevette nécessite une mise aux normes internationales. Celle-ci constitue le défi majeur pour le Bénin : à la fois celui de la qualité, de la formation, des infrastructures mais aussi et surtout celui de la valeur ajoutée.

L'expérience de Madagascar en la matière est intéressante à considérer (dizaine de fermes industrielles), car il a effectué le bond le plus spectaculaire de la filière crevette³ en Afrique. Il produit actuellement près de 3 954 T de crevettes sauvages et l'élevage de crevettes plus de 5 500 T/an sur 1.120 hectares. L'aquaculture crevette rapporte près de 67 millions d'euros. Le succès de cette expansion réside dans le partenariat public-privé bien élaboré (restauration des ressources crevette, politique marketing, incitation de la part de l'Etat, gouvernance, adaptation de l'industrie). Le marché de la crevette est porteur et celle d'Afrique est réputée de bonne qualité, à la différence des petites crevettes d'Asie. On n'est donc qu'au début de la ruée vers l'or rose d'Afrique.

² Le Bénin a fait partie de la Commission de l'ICCAT du 9-1-1978 au 31-12-1994.

³ La pêche des crevettes côtières s'effectue à Madagascar sur les populations de : (i) Fenneropenaeus indicus, (ii) Metapenaeus monoceros (iii) Penaeus semi-sulcatus, (iv) Penaeus monodon et (v) Marsupenaeus japonicus

3.2 SYNTHÈSE DES RECOMMANDATIONS ET PRIORITÉS

Le tableau qui suit reprend les principales recommandations aux différentes échelles d'intervention requises, classées par ordre de priorité, ainsi que les partenariats et actions à envisager pour chacune des recommandations émises. L'ensemble des éléments exposés ci-dessous ont l'utilité de servir d'outil d'aide à la décision à toutes les échelles d'intervention (Internationale, Régionale et Nationale).

Les niveaux de priorité sont définis comme suit : très prioritaire ; prioritaire et passablement prioritaire.



Échelle	Recommandation	Partenariat	Échéance
Très prioritaire			
Nationale	JURIDIQUE 1. Accélérer l'adoption du projet de loi cadre et de ses textes d'application, Le retard dans l'adoption du projet de loi rend difficile la mise en œuvre de mesures de gestion adaptées. La situation actuelle fragilise la gestion du secteur et la conservation des ressources. 2. Elaborer un projet de mandat et objectifs pour la mise en place d'un comité paritaire chargé de préparer la mise en œuvre des mesures prévues	DP, MAEP DP, IRHOB, UNAPEMAB, UNAPECAB	1 an 3 mois
	SURVEILLANCE 1. Adoption de mesures appropriées pour contrôler l'effort de pêche 2. Réactiver la surveillance participative 3. Acquisition de VMS, radars	DP, OP UNAPECAB UE, UEMOA	6 mois 3 mois 1 an
	RECHERCHE 1- Renforcer les capacités dans les domaines suivants : a- capacité de suivi, b- moyens, c- évaluation des stocks, d- aquaculture, e- qualité, 2- Établir un contrat programme pluriannuel entre la Direction des pêches et l'IRHOB pour définir les attentes en termes de données et programmes de recherche à mener par cet institut. Ce contrat programme devra tenir compte du PDPA et des plans de gestion en cours de lancement. 3- Actualiser les données pour ajuster les mesures de gestion en fonction de l'évolution de l'état des stocks. Son financement qui peut néanmoins constituer une contrainte dans un premier temps, peut être pris en charge dans le cadre d'un partenariat public-privé.	MP OP, Finances BAD, UE UE, INFOSA, SADC SADC UE	1 an 1 an 3 mois 6 mois 6 mois 6 mois
	INFRASTRUCTURE 1. Mise à niveau a. adapter le Programme d'Actions Prioritaires (PAP) pour les activités de pêche artisanale b. la réalisation des infrastructures de débarquement et la construction de marchés de vente. c. Développer les installations d'infrastructures de débarquement (BOC et PFT) le long du fleuve Niger (Malanville et Karimama) et du lac Nokoué (Abomey calavi, Cotonou).	MAEP, BAD MCA	3 ans 3 ans

Échelle	Recommandation	Partenariat	Échéance
	Cette composante est déterminante pour encourager l'investissement national et étranger dans l'industrie de la pêche et surtout encourager le repli de la flotte industrielle sur le port de pêche de Cotonou. Cet investissement d'ordre public représente la partie à remplir par l'État dans son effort de modernisation de son économie. La gestion de ces infrastructures en particulier celles dédiées au débarquement doivent faire l'objet de contrats impliquant les organisations professionnelles.		
	<p>INDUSTRIE</p> <p>1- Investir dans les activités d'amélioration de la chaîne de valeur :</p> <p>Le secteur de la pêche industrielle au Bénin est inexistant ou du moins investi par la flotte étrangère qui fréquente les eaux du Bénin d'une manière irrégulière. Ce mode ne permet pas de suivre cette pêcherie ou tirer le maximum en terme de retombées (emploi, captures valorisées à terre, paiement conséquent de licences). Les captures prélevées (méconnaissance des espèces et leur tonnage) échappent à tout contrôle.</p> <p>2. Processus préconisé</p> <p>a. Suivi</p> <p>La première action doit concerner le suivi et l'intégration de la pêcherie industrielle du moins en termes de données et débarquement des captures.</p> <p>La direction des pêches peut ainsi négocier et exiger l'embarquement d'observateurs à bord des navires de pêche sur simple demande à présenter à l'armateur. Les frais d'embarquement devront être supportés évidemment par l'armateur. Ces observateurs doivent néanmoins être formés à la réglementation et remplir des tâches importantes qui portent sur l'observation et le contrôle des activités des navires de pêche, l'échantillonnage biologique, le relevé des engins de pêche utilisés et la vérification des données de captures relatives à la zone béninoise.</p> <p>b. Obligation de débarquements</p> <p>L'obligation des débarquements des captures par la flotte industrielle, prévue par la réglementation, doit être reprise dans les contrats d'accès à la ressource et la Direction des Pêches peut exiger le respect de cette application au risque de ne pas renouveler la licence de pêche octroyée. Le non débarquement prive le Bénin de recettes et retombées importantes au niveau du port de pêche (déchargement, transport, valorisation, etc.).</p>	<p>OP, MAEP</p> <p>DP, OP</p> <p>MAEP, DP</p>	<p>1 an</p> <p>6 mois</p> <p>6 mois</p>

Échelle	Recommandation	Partenariat	Échéance
	<p>OPPORTUNITÉS ET PROJETS À DÉVELOPPER</p> <p>1. Développement des pêcheries</p> <p>a. La filière des crevettes a fait l'objet de plusieurs projets de relance et a concentré l'essentiel des appuis des partenaires et projets. Cependant, son effondrement tient à des raisons plus complexes que contraintes au niveau de l'hygiène et de qualité dont certaines ont été surmontées.</p> <p>b. pêcherie thonière : à l'instar des autres pays de la façade africaine de l'atlantique, et hormis le Maroc, le Ghana, le Sénégal, la Namibie, l'Afrique du Sud et accessoirement le Cap Vert, la pêcherie thonière au Bénin est l'œuvre de la flotte étrangère, essentiellement européenne.</p> <p>Le golfe du Bénin est pourtant une zone de pêche des thonidés majeurs ; l'albacore (<i>Thunnus albacares</i>) et le thon obèse (<i>Thunnus obesus</i>). Cette pêche est pratiquée par des senneurs et canneurs.</p> <p>Étapes préconisées</p> <p>Dans un premier temps, il serait plus utile de mieux cerner cette pêcherie et mieux l'intégrer à travers : un suivi régulier, obligation des débarquements (totales ou partielles au niveau du port de Cotonou), obligation d'embarquement d'observateurs béninois sur les thoniers étrangers pêchant dans ses eaux, et enfin, une participation de privés béninois auprès d'opérateurs étrangers notamment les ghanéens qui opèrent actuellement.</p> <p>Bien évidemment, il est difficile de penser actuellement à créer et développer la pêche thonière au Bénin, pour exploiter cette portion de ressources de grands pélagiques passant périodiquement au large de ses eaux, sans un investissement public conséquent et un appui à terre important en infrastructures de traitement et de production des produits à base de ces poissons (conserveries). Par ailleurs, l'étroitesse de la ZEE et le caractère saisonnier de cette pêcherie ne sont pas des facteurs à encourager les investisseurs nationaux ou étrangers à s'installer.</p> <p>Mais il s'agit d'associer les privés béninois à travers un autre type de partenariat auprès des opérateurs étrangers qui se limitent actuellement à avoir juste un représentant local qui ne peut même pas communiquer des informations relatives à cette activité. Les sociétés mixtes peuvent être le type de ce partenariat à encourager à ce stade. Ce modèle permettra un meilleur suivi et une connaissance plus importante de cette pêcherie, qui se déroule actuellement d'une obscurité totale pour l'administration, étant donné que la société béninoise partenaire sera tenue par des obligations de déclaration et de débarquement (même partielle des captures). Une fois, cette pêcherie maîtrisée et son potentiel réel de développement est évalué, la direction des pêches peut envisager d'autres scénarios dans l'avenir.</p>	PADA, PADPA, DP	1 an

Échelle	Recommandation	Partenariat	Échéance
	<p>Cet exemple courant, de sociétés mixtes dans certains pays au début des années 2000, a permis à des armateurs marocains associés aux opérateurs espagnols de mieux développer des pêcheries et assurer un marché à l'export. L'implication du secteur privé à ce processus est nécessaire. Son engagement reste ainsi le déterminant pour la réussite du processus d'une meilleure intégration de la pêche thonière et de ses retombées potentielles. A cet effet, il convient d'inviter certains opérateurs concernés aux travaux de l'ICCAT et en vue de leur permettre de rencontrer ainsi des opérateurs de d'autres pays de la zone (Ghana, Nigéria, Côte d'Ivoire, etc.) et envisager les possibilités de partenariat.</p> <p>Des licences spécifiques « thonidés » doivent également figurer dans les filières poissons (le PDPA a prévu un arrêté sur la pêche thonière) afin de distinguer cette pêche et prévoir ainsi des plans de développement adaptés qui pourraient à terme constituer d'autres valeurs ajoutées de l'économie maritime béninoise.</p>		
	<p>AQUACULTURE</p> <p>1. Développement de l'aquaculture : L'aquaculture constitue un secteur d'avenir au Bénin compte tenu du potentiel naturel (plans d'eau) et l'existence de marchés à la fois au niveau national et sous régional.</p> <p>a. Accompagnement sur le plan institutionnel qui passe par une réforme de l'organigramme actuel de la DP. Une structure dédiée à l'aquaculture fonctionnant sous forme de guichet unique pourrait mieux contribuer à l'essor de l'aquaculture et l'encadrement des opérateurs. La structure peut renseigner sur les possibilités d'investissement dans le secteur aquacole, développer des plans d'aménagement et informer sur les sites potentiels et le processus d'installation de promoteurs.</p> <p>b. Suivi de la qualité des eaux avec les laboratoires agréés.</p> <p>c. Développer l'élevage de d'autres espèces notamment la crevette. Des expériences réussies à ce niveau ont été réalisées au Cameroun.</p> <p>2. Promouvoir la formation et vulgarisation, deux éléments déterminants qui peuvent continuer à être soutenus par le Provac.</p> <p>3. Réviser le programme et la méthode du PADA tenant compte des évolutions réalisées au niveau sous régional (Ghana, Nigéria).</p> <p>4. Encourager des unités aquacoles de taille plus importante que celles promues par le PADA.</p> <p>5. Fournir du conseil et appui à l'installation de nouveaux aquaculteurs.</p>	CRIAB, PADPA	1 an

Échelle	Recommandation	Partenariat	Échéance
Prioritaire			
Nationale	<p>GOVERNANCE</p> <p>1. Mise en place de mécanismes de gestion décentralisés et les comités des pêches (qui ne sont pas encore opérationnels)</p> <p>2. Mise en place d'un instrument de concertation et d'orientation au niveau national. Cet instrument qui peut être composé de représentants de différentes entités concernées (politiques, décideurs, recherche, gestion, OP, force navale, ONG et représentants communaux).</p>	MAEP, DP	6 mois*
		DP, OP	1 an
	<p>INSTITUTIONNEL</p> <p>1. Engager une réforme pour un renforcement de la DP La volonté des autorités béninoises pour améliorer et renforcer la gestion de ses ressources halieutiques est clairement inscrite dans le projet de la loi cadre. Toutefois, l'importance accordée au secteur de la pêche et de l'aquaculture est encore modeste et se manifeste à travers le dispositif institutionnel actuel qui fait de cette activité une branche ou sous-secteur de l'agriculture.</p>	MAEP, UE	1 an
Régionale	<p>RECHERCHE</p> <p>Mettre en place les plans de gestion de ressources dans le milieu maritime et continental Par ailleurs, la collecte de données doit faire l'objet d'un protocole harmonisé et adopté au niveau national par toutes les entités concernées (IRHOB, Direction des pêches, ONP qui peut centraliser cette tâche une fois mis en œuvre) et ce en accord avec les programmes développés dans ce sens par l'UEMOA.</p>	IRHOB, IRD, UEMOA	1 an
	<p>PLAN DE GESTION DE LA SENNE DE PLAGE</p> <p>Mise en œuvre des recommandations pour un aménagement concerté dans le cadre de la pêche de senne de plage</p>	CI, Ghana et Togo, EAF Nansen	2 ans
	<p>Le commerce des produits de la pêche harmonisation des réglementations amélioration de la qualité et compétitivité</p>	UEMOA,	2 ans
	<p>LE SUIVI, CONTRÔLE ET SURVEILLANCE.</p> <p>1. Mise en place d'un registre commun des navires répertoriant les bateaux pratiquant la pêche INN permettrait de suivre les mouvements de ces navires et d'éviter de leur octroyer des licences.</p> <p>2. engager une concertation entre le Bénin, Togo, Nigéria, Ghana et Côte d'Ivoire pour la mise en œuvre du SCS au niveau sous régional à travers :</p> <p>a. le recensement des navires, b. les programmes d'observateurs scientifiques, c. le VMS et le contrôle des flottilles.</p>	FAO CEDEAO, CGG	3 ans
		EAF Nansen	2 ans

Échelle	Recommandation	Partenariat	Échéance
	<p>GOUVERNANCE</p> <p>1. Coordination Les efforts et initiatives du CPCO doivent être encore renforcés à l'image de la CSRP et de la COREP. A ce stade, ce comité et compte tenu des moyens disponibles ne peut encore assurer une coordination efficace pour l'harmonisation des réglementations ou la mise en place d'un système d'information des projets et programmes.</p> <p>2. Développer des protocoles d'accord directs avec le Nigeria, le Togo et le Ghana pour le suivi de la migration des pêcheurs artisans et le développement d'un système de surveillance sous régional.</p>		
Internationale	<p>SURVEILLANCE ET LUTTE CONTRE LA PIRATERIE</p> <p>1. Elaboration d'un programme d'appui aux services de suivi, de contrôle et de surveillance (SCS).</p> <p>2. Le besoin d'affirmer sa souveraineté sur son espace maritime, dans ses eaux territoriales et aussi sur sa zone économique exclusive Menace inquiétante de la pêche illégale et de la piraterie maritime qui sévit dans le Golfe de Guinée ne peut être assuré qu'à travers une coordination régionale et internationale pour relever les défis sécuritaires, économiques, environnementaux, et sociaux, et cela passe nécessairement par la protection des ressources halieutiques et de la biodiversité.</p>	<p>UE, MAEP</p> <p>1 an</p> <p>UEMOA, CGG</p> <p>2 ans</p>	
	<p>RECHERCHE</p> <p>1- Renforcer le recours à des programmes extérieurs dans le cadre de la FAO (EAF Nansen), UEMOA, des programmes (ACP Fish II) ou des accords bilatéraux. Ces programmes restent le seul moyen pour fournir des informations utiles sur l'état des stocks à travers des campagnes de recherche.</p> <p>2- L'exploitation des données doit être assurée par l'IRHOB et faire l'objet d'un suivi régulier avec la Direction des pêches. Pour cette raison, il est nécessaire de mettre un place un service ou division au sein de la DP qui aura fonction d'assurer un lien permanent et régulier avec l'IRHOB. Par ailleurs, ce service pourra faire le suivi des recommandations scientifiques formulées par l'IRHOB ou bien les programmes régionaux ou organisations concernées (FAO/COPACE) notamment sur l'approche de précaution, le zonage, limite des captures, taille des espèces, etc.</p> <p>3- Sur le plan international, la recherche au Bénin pourra toujours continuer sa collaboration avec le COPACE et la CICG ainsi qu'avec le Réseau d'échange de données et d'information océanographique en Afrique, programme de l'UNESCO</p>	<p>EAF</p> <p>2 ans</p> <p>Nansen, UEMOA</p> <p>2 ans</p> <p>IRHOB, FAO, UNESCO, CICG</p> <p>continu</p>	

Échelle	Recommandation	Partenariat	Échéance
	<p>INDUSTRIE</p> <p>1. Pêche thonière Retour du Bénin à l'ICCAT : Le Bénin a fait partie de la Commission de l'ICCAT du 9-I-1978 au 31-12-1994. La reprise de participation est donc nécessaire pour d'une part, mieux suivre les recommandations et résolutions de l'ICCAT et d'autre part, mieux négocier des quotas qui peuvent faire l'objet d'accords privés pour l'exploitation des thonidés. Le retour du Bénin à l'ICCAT nécessitera juste une reprise des cotisations. Le niveau de participation aux travaux de l'ICCAT est également un autre point à considérer. A l'instar des délégations participantes à la commission de l'ICCAT, les participants sont issus de l'administration, de la recherche et des armateurs. Le Bénin peut dans un premier temps composer sa délégation, outre de représentants de l'administration et de la recherche, d'un ou deux opérateurs économiques susceptibles de s'associer à cette pêche. En termes de frais de participation, le Bénin peut solliciter la COMHAFAT, qui grâce au FPP, appuie financièrement la participation de ses membres. En reprenant ses activités à la Commission de l'ICCAT, le Bénin va améliorer ses capacités en matière de SCS, grâce à une collaboration avec les autres pays voisins concernés et parties contractantes de l'ICCAT (Côte d'Ivoire, Ghana et Nigéria).</p> <p>2. Pêche crevette L'industrialisation de la pêche notamment celle de la crevette constitue un axe majeur du PDPA ainsi qu'un objectif du pilier de l'agro-industrie, de l'Agenda vers une économie émergente. Actions préconisées a. Redynamisation des chaînes de valeur poisson et crevette, filières prioritaires du Plan Stratégique de Relance du Secteur Agricole, b. Mise aux normes internationales. Celle-ci constitue le défi majeur pour le Bénin. Ce défi est à la fois celui de la qualité, de la formation, des infrastructures c. Solliciter un appui international conséquent. L'expérience de Madagascar en la matière est intéressante à considérer, car il a effectué le bond le plus spectaculaire de la filière crevette en Afrique. Le marché de la crevette est porteur et celle d'Afrique est réputée de bonne qualité, à la différence des petites crevettes d'Asie.</p>	<p>MCA</p> <p>PDPA</p> <p>1 an</p>	
Passablement prioritaire			
Internationale	<p>CONSERVATION</p> <p>Pour mieux renforcer la gestion des espèces migratrices, le Bénin doit également ratifier l'accord de la FAO relatif au respect des conditions de conservation en haute mer (1993) et l'Accord des Nations Unies sur les stocks chevauchants et grands migrants (1995)</p>	<p>FAO</p> <p>1 an</p>	

Bibliographie

- Adam S. 1998. Vers une gestion intégrée de la zone côtière du Golfe de Guinée, les Editions du Flamboyant, 80 pages.
- Agence Béninoise pour l'Environnement, 2005. Projet de Gestion Communautaire de la Biodiversité Marine et Côtière du Bénin. Processus et mécanismes de participation des populations à la gestion des ressources naturelles : Cadre fonctionnel. 40 pages.
- Acp Fish II, 2012, Elaboration d'instruments de politique des pêches. Programme ACP Fish II, Dakar, Sénégal, 2012, 94 pages.
- BAD/OCDE, 2012. Perspectives économiques en Afrique. 163 pages.
- BAD, 2012. Document de stratégie pays Bénin 2012-2016. Département Régional Ouest A (Orwa). Juin 2012. 41 pages.
- Banque mondiale, 2013. World Development Indicators. Washington, DC
- Bamisso, R. 2006. Caractérisation et gestion des écosystèmes de mangrove dans le littoral béninois. Mémoire de maîtrise de Géographie. UAC/FLASH. 79 pages.
- Bostock, T., Greenalgh, G., et Kleith, U. 2004. Policy Research – Implications of liberalisation of fish trade for developing countries. Chatham, UK : Natural Resources Institute.
- Chavance, P., Bâ, M., Gascuel, D., Vakily, J. M. & Pauly, D. 2004. Pêcheries maritimes, écosystèmes & sociétés en Afrique de l'Ouest : Un demi-siècle de changement, [Marine fisheries, ecosystems and societies in West Africa : half a century of change], actes du symposium international, Dakar (Sénégal), 24-28 juin 2002, coll. Rapports de recherche halieutique A.C.P.-U.E., n 15.
- Changements climatiques et impacts socioéconomiques sur le littoral Béninois (Afrique de l'Ouest). 2004 : Rapport de recherche phase II. 56 pages.
- COFREPECHE, 2010. Élaboration de la politique nationale des pêches et de l'Aquaculture, Rapport final, mars 2010. 76 pages.
- Commission Européenne, 2007. Document de stratégie régionale et Programme indicatif régional pour la période 2008-2013.
- Cosby, A. 2006. Reconciling trade and sustainable development. In : The Worldwatch Institute, State of the World 2006. New York : W.W. Norton & Company. Order online at <http://www.worldwatch.org/node/3866>
- CRHOB/CBRST, 2007. Schéma d'exploitation des fonds marins du plateau continental béninois, juin 2007. 30 pages.
- Delgado, C., Wada, N., Rosegrant, M., Meijer, S. and M. Ahmed. 2003. Fish to 2020 : Supply and Demand in Changing Global Markets. Washington, DC : Institut international de recherche sur les politiques alimentaires (IFPRI) et WorldFish Center.
- DFID. 2006. Trade matters in the fight against world poverty. London : Department for International Development. Version for download at <http://www.dfid.gov.uk/tradematters/default-old.asp>
- Direction des pêches, 2013. Programme développement de la pêche et de l'aquaculture (PDPA). Cadre programmatique du plan stratégique de relance du secteur agricole. Juillet 2013. 100 pages.

- Direction des pêches, 2012. Rapport d'activité de la Direction des pêches. Année 2012 MAEP. Mars 2012. 40 pages.
- Direction générale de l'environnement/UNEP, 2007. Rapport National sur l'Environnement, Marin et Côtier du Bénin, février 2007. 68 Pages.
- Dohounkpan, A, 2004. Les Sciaenidae : Importance socioéconomique et état actuel de la ressource, Mémoire de fin de cycle, 2004.
- El Ayoubi, H, 2013. SRFC. Coherence of Fisheries policies: Development of a regional system for monitoring the coherence of fisheries policies among SRFC member States. Report. Case study : Sierra Leone. May, 2013. 44 pages.
- FAO/COPACE. 2012, Rapport de la vingtième session du comité des pêches. Rabat, Maroc, 14-16 mars 2012. 19 pages
- FAO/COPACE. 2011, Rapport de la sixième session du sous-comité scientifique. Accra, Ghana, 7-9 septembre 2011. 90 pages
- FAO/COPACE. 2009. Rapport de l'Atelier FAO/COPACE sur les mesures du ressort de l'État du port pour lutter contre la pêche illicite, non déclarée et non règlementée pour la sous-région de l'Afrique de l'Ouest. Accra. Ghana. 9-12 juin 2009. 45 pages.
- FMI, 2011. Document de stratégie pour la réduction de la pauvreté. 2011. Rapport du FMI n° 11/307. Septembre 2011. 207 pages.
- Gbaguidi Aziabé, A, 2001. Étude de l'impact écologique et socioéconomique de la senne de plage sur les moyens d'existence des communautés de pêche au Bénin, 2001.
- GCP/INT/003/NOR, 2013. Projet approche Eco systémique des pêches maritimes dans les pays en développement. Mini-projet « appui à l'amélioration de la gestion de la pêche à la senne de plage au Bénin, Togo, Ghana et Côte d'Ivoire ». Revue sur la gestion orientée sur la ressource cible (gorc) Gestion axée sur la ressource cible (garc). Rapport de référence sur la pêche à la senne de plage au Bénin. Février 2011. 44 pages.
- Gyriaquae Tti Mama. Abstarct, Les relations pêcheurs-mareyeuses dans la pêche artisanale au Bénin, 03 pages.
- Institut National de la Statistique et de l'analyse économique; (INSAE), 2013.
- MCA, 2008. Étude de faisabilité et conception d'une Base obligatoire de contrôle (inspection) pour les produits halieutiques. RFP Réf : PP5-ATM-115. Rapport final, décembre 2009. 161p.
- MAEP, 2013. Rapport de performance du secteur agricole, gestion 2012. Avril 2013. 48 p.
- MAEP, 2011. Plan Stratégique de Relance du Secteur Agricole (PSRSA). octobre 2011. 117p.
- MAEP, 2009. Mise en place d'un modèle d'équilibre sectoriel pour l'analyse de la politique agricole au Bénin. Rapport provisoire, septembre 2009. 46 pages.
- MAEP, 2009. Programme d'appui au développement participatif de la pêche artisanale. Rapport d'activité. Décembre 2009. 47 pages.
- MAEP, 2008. Plan de gestion de plan d'eau (PGPE). Complexe lac Aheme – chenal Aho lagune côtière. Rapport final. Septembre 2008. 37 pages.

- Manning Peter, Sandy Davies, Per Erik Berg. 2011. Rapport de Pew Environnement Group : Méthodologie d'évaluation des besoins en renforcement des capacités pour la mise œuvre de l'Accord relatif aux mesures du ressort de l'Etat du port. 2011. 53 pages.
- Miller J. et Leschen W., 2011. Séminaire régional sur les stratégies de développement de l'aquaculture commerciale en Afrique (Zone COMHAFAT). Rapport, Libreville – Gabon du 08-10 juin 2011.
- Nations unies. 2009. Accord des Nations Unies relatif aux mesures du Ressort de l'Etat du port visant à prévenir, contrecarrer et à éliminer la pêche illicite, non déclarée et non règlementée. 22 novembre 2009.
- OCDE, OMC. 2005. Cas d'expérience : Projet d'Appui au développement des filières halieutiques sur le lac AHEME. 2011, 05 pages
- Ogouwale, E. 2004. Changements climatiques et sécurité alimentaire dans le Bénin Méridional. Mémoire de DEA de Géographie. UAC/FLASH. 103 pages.
- Okpeitcha V; 2010. Analyse des Statistiques des pêches au large du Bénin et des liens potentiels entre les variabilités des pêches et des conditions météo-océaniques ; Mémoire pour l'obtention du Master 2
- Performances, management consulting. 2008. «Agenda vers une économie émergente ». Stratégie d'opérationnalisation et déclinaison en plans d'investissements sectoriels de la vision Bénin 2025. Rapport Final. Décembre 2008. 171 pages.
- PNUD /BENIN ; 2013. Rapport sur le Développement Humain au Bénin : Le financement du développement humain. 207pages.
- PNUD, 2011. Rapport annuel, Bénin. 2011. 48 Pages.
- Ponte, S., Raaakjær, J. et Campling, L.. 2007. Swimming upstream : market access for African fish exports in the context of WTO and EU negotiations and regulations. Development Policy Review 25(1) : 113-138.
- Provac, 2010. Lettre d'information N°002. Projet de Vulgarisation de l'Aquaculture Continentale en République du Bénin. 08 octobre 2010..02 pages
- République du Bénin & Commission Européenne, 2009. Document de stratégie pays et programme indicatif national 2008-2013. 146 pages.
- Sall., A. 2010. Plan d'action du Projet ACP Fish II. UFR Afrique de l'Ouest. Dakar Sénégal, Septembre 2010. 42 pages
- SCRP, 2007. Stratégie de croissance pour la réduction de la Pauvreté. Document final. Avril 2007. 131 pages.
- Sohou Z. et Djiman R., 2011. Présence de la crevette tigrée, *Penaeus monodon* (fabricius, 1798) (crustacea, penaeidae) dans les eaux maritimes béninoises
- Sohou., Z et Djiman uemoa., R. 2012. Rapport scientifique de campagne pélagique. Projet régional d'évaluation des stocks halieutiques. UEMOA, CRHOB. Septembre 2012. 37 pages.

- Tall, A., et Gavard P., 2008. Projet « Appui au Secteur Privé » Bénin. Rapport de mission. Audit technique qualité de l'autorité compétente pour les produits halieutiques. Programme : BEN/009/004. Juillet 2008. 14 pages.
- UA-BIRA, 2012. Formulation d'un cadre de politique panafricain des pêches et sa stratégie de réformes. Rapport de l'atelier du Groupe de réflexion qui a eu lieu à Abidjan (Côte d'Ivoire) du 4 au 6 juin 2012.





MINISTERIAL CONFERENCE
ON FISHERIES COOPERATION AMONG
AFRICAN STATES BORDERING
THE ATLANTIC OCEAN



CONFÉRENCE MINISTÉRIELLE
SUR LA COOPÉRATION HALIEUTIQUE
ENTRE LES ETATS AFRICAINS RIVERAINS
DE L'OcéAN ATLANTIQUE

Secrétariat exécutif de la COMHAFAT/ATLAFCO.
N° 2 rue Ben Darkaoui Ain Khalouiya, Souissi, Rabat - Maroc

Tel. : +212 530 77 42 21 / Fax : +212 530 17 42 42

E-mail : secretariat@comhafat.org

Site web : www.comhafat.org

MINISTERIAL CONFERENCE
ON FISHERIES COOPERATION AMONG
AFRICAN STATES BORDERING
THE ATLANTIC OCEAN



CONFÉRENCE MINISTÉRIELLE
SUR LA COOPÉRATION HALIEUTIQUE
ENTRE LES ETATS AFRICAINS RIVERAINS
DE L'OcéAN ATLANTIQUE

SYNTHÈSE DE L'ETUDE SUR LES INDUSTRIES DES PÊCHES ET DE L'AQUACULTURE **GABON**



REVUE DES INDUSTRIES DES PÊCHES
ET DE L'AQUACULTURE DANS LES PAYS DE LA COMHAFAT

MARS 2014

MINISTERIAL CONFERENCE
ON FISHERIES COOPERATION AMONG
AFRICAN STATES BORDERING
THE ATLANTIC OCEAN



CONFÉRENCE MINISTÉRIELLE
SUR LA COOPÉRATION HALIEUTIQUE
ENTRE LES ETATS AFRICAINS RIVERAINS
DE L'OcéAN ATLANTIQUE

SYNTHÈSE DE L'ETUDE SUR LES INDUSTRIES
DES PÊCHES ET DE L'AQUACULTURE

GABON

REVUE DES INDUSTRIES DES PÊCHES
ET DE L'AQUACULTURE
DANS LES PAYS DE LA COMHAFAT

MARS 2014

Remerciements

L'équipe de consultants tient à remercier l'ensemble des personnes et organisations dont les efforts et la coopération ont facilité et permis le bon déroulement de la mission au Gabon.

Elle tient, plus particulièrement, à exprimer ses sincères remerciements à Mr Julien Nkoghe Bekale, Ministre de l'Agriculture, de l'Elevage, de la Pêche et du Développement rural de la République Gabonaise, pour son accueil chaleureux, au Dr. Nontsé Lois ALLELA, Directrice générale de la DGPA au moment de la mission pour avoir coordonné et facilité le travail au Gabon ainsi qu'à Mr Yves Armand Emame, nouveau Directeur général de la DGPA pour son soutien constant et ses nombreux apports à la rédaction du rapport.

Elle exprime, en outre, sa gratitude à l'ensemble du personnel de la DGPA, aux acteurs de la pêche artisanale et industrielle, aux responsables de la SIFRIGAB, ainsi qu'aux représentants d'autres institutions et agences gouvernementales (Environnement, Eaux et Forêts et l'ANPN) qui ont rendu les entretiens fructueux et fournis de précieuses informations. L'équipe tient également à remercier la COREP ainsi que les coordonnateurs des projets ACP Fish II et du Nepad pour leur précieuse contribution.

Elle témoigne enfin sa reconnaissance envers Mr. Abdelouahed Benabbou, Secrétaire exécutif de la COMHAFAT et de son équipe qui ont assuré un bon déroulement du travail, ainsi qu'à Mr. Masaki Oikawa, en charge du fonds de promotion de la pêche, qui, en plus d'avoir financé cette étude a fourni un travail régulier.

Résumé

Le Gabon présente des aspects singuliers parmi les pays africains de la façade Atlantique dus à sa richesse pétrolière, à sa faible démographie et à sa tradition forestière. Cependant, la dépendance de ce pays vis-à-vis des revenus du pétrole l'a conduit à une succession de crises budgétaires liées à l'évolution erratique des cours du pétrole et du cours du dollar engendrant un niveau d'endettement important. Le pays reste fortement importateur de ses produits de consommation ce qui se répercute sur les coûts notamment des équipements et du matériel de pêche.

Le Gabon ambitionne de devenir un pays émergent à l'horizon 2025 et à ce titre a lancé le Plan stratégique du Gabon Emergent (PSGE). Ce plan s'appuie sur la diversification du tissu industriel de l'économie, le développement des infrastructures, longtemps restées dans un état dégradé, l'amélioration de la gouvernance, le développement durable. La volonté affichée du Gabon d'être à l'avant-garde dans la conservation de son patrimoine halieutique est en pleine cohérence avec sa politique actuelle notamment celle définie dans le Gabon Bleu et d'une manière globale dans le PSGE. Toutefois, cette position nécessite une ligne coordonnée et orientée aussi au niveau des instances régionales et internationales.

Le Gabon se présente dans le domaine de la pêche avec des spécificités classiques d'un pays en développement si l'on se réfère à ses capacités institutionnelles en matière de recherche, de suivi, de contrôle et de gestion. Le paradoxe est que le potentiel est important avec des ressources halieutiques variées et de hautes valeurs commerciales alors que la production est peu performante avec des capacités limitées.

L'industrie de la pêche au Gabon se trouve dans une situation de crise structurelle complexe à laquelle il convient d'y remédier à travers un plan global qui intègre le contexte national, régional et international du secteur des pêches. Les investissements qui doivent être consentis à la fois par le secteur public et privés doivent être définis et répartis d'une manière concertée. Les investissements publics doivent concentrer un appui important au renforcement institutionnel, au développement de la recherche, à la mise à niveau des infrastructures portuaires, à la sauvegarde de l'environnement, l'amélioration de la qualité et services publics, aux mesures d'incitation fiscales et bien évidemment à un meilleur contrôle des eaux pour éviter la pêche INN.

La baisse des prix des crevettes à l'export et sur le marché international en général font de cette pêcherie moins attrayante pour les investisseurs et armateurs nationaux et étrangers. Les opportunités potentielles existantes d'investissement restent celles de l'industrie thonière qui, actuellement et depuis toujours, est le fait de navires européens dans le cadre de l'accord de pêche Gabon-UE. L'intérêt pour cette pêcherie se justifie par l'importance des espèces thonières présentes dans la ZEE gabonaise, l'état des stocks et la grande valeur commerciale.

Le développement de l'aquaculture nécessite un accompagnement sur le plan institutionnel. Une structure dédiée à l'aquaculture fonctionnant sous forme de guichet unique pourrait mieux contribuer à l'essor de l'aquaculture et l'encadrement des opérateurs. Cette initiative peut encourager les jeunes gabonais à investir dans des systèmes intégrés associant d'autres types d'élevage. La formation sera un élément déterminant et peut être appuyé par la COREP qui participe à la promotion de l'aquaculture au niveau sous régional.

La mise à niveau doit concerner toute la filière de pêche industrielle. Certes, la mise aux normes internationales constitue le défi majeur pour le Gabon de 2013. Il se situe à la fois



celui de la qualité, de la formation, des infrastructures mais aussi et surtout celui de la valeur ajoutée. Or, il ne peut être relevé seul et requiert un appui international conséquent pendant plusieurs années. Le partenariat public privé signé entre l'Etat et le groupe mauricien pour la reprise de la SIFIRGAB doit permettre un transfert de technologie et de savoirs faire vers l'installation de d'autres entités de taille modeste orientées vers le marché local, sous régional et international. L'expérience de Maurice est à ce titre intéressante car l'industrie du thon dans ce pays est à la toute pointe de la transformation.

Le bond technologique et la valeur ajoutée devront guider le Gabon dans sa stratégie d'industrialisation et de réforme de son secteur des pêches. L'engagement et l'implication du secteur privé restent déterminants pour la réussite de ce processus.



Acronymes et Abréviations

ACP	Afrique, Caraïbes et Pacifique
AMEP	Accord sur les Mesures de l'Etat du Port
ANPN	Agence Nationale des Parcs Nationaux
BAD	Banque Africaine de Développement
CBD	Convention sur la Diversité Biologique
CBI	Commission Baleinière Internationale
CCNUCC	Convention-Cadre des Nations Unies sur les Changements Climatiques
CCPR	Code de Conduite pour une Pêche Responsable
CPCAA	Comité des Pêches Continentales et l'Aquaculture pour l'Afrique
CEBEVHIRA	Communauté Economique du Bétail, de la Viande et des Ressources Halieutiques
CEEAC	Communauté Economique des Etats de l'Afrique Centrale
CEMAC	Communauté Economique et Monétaire de l'Afrique Centrale
CITES	Commerce International des Espèces de Faune et de Flore Sauvages Menacées d'Extinction
CNUDM	Convention des Nations unies sur le droit de la mer
COMHAFAT	Conférence Ministérielle sur la Coopération Halieutique entre les Etats Africains Riverains de l'Océan Atlantique
COPACE	Comité des pêches de l'Atlantique centre-est
COREP	Comité régional des pêches du golfe de Guinée
CSP	Centre de surveillance pêche
DCP	Dispositif de Concentration de Poissons
DGPA	Direction générale de la pêche et de l'aquaculture
DRCS	Direction de la réglementation, du contrôle et de la surveillance
DGSEE	Direction Générale de la Statistique et des Etudes Economiques
FAO	Organisation des Nations Unies pour l'alimentation et l'agriculture
FPP	Fonds de promotion des pêches (financé par l'OFCF)
IDH	Indice de Développement Humain
ICCAT	Commission Internationale pour la Conservation des Thons dans l'Atlantique
IUCN	International Union for the Conservation of Nature
JICA	Agence Japonaise de Coopération Internationale
MAEPDR	Ministère de l'agriculture, de l'élevage, de la pêche et du développement rural
NEPAD	Nouveau Partenariat pour le Développement de l'Afrique
NO	Navire océanographique
OFCF	Fondation Japonaise de Coopération en matière de pêche
OMD	Objectifs Millénaires pour le Développement
PIB	Produit Intérieur Brut
PNUD	Programme des Nations Unies pour le Développement
PPP	Partenariat Public Privé
PSGE	Plan Stratégique Gabon Emergent
PSPA	Projet d'appui au Secteur des Pêches et de l'Aquaculture
RAMSAR	Convention relative aux zones humides d'importance internationale
RDC	République Démocratique du Congo
SCS	Suivi, contrôle et surveillance
SIFRIGAB	Société Industrielle et Frigorifique Gabonaise
SSN	Système de surveillance des navires
UE	Union européenne
VMS	Vessel Monitoring System
WCS	Wildlife Conservation Society
WWF	World Wildlife Fund
ZEE	Zone économique exclusive



TABLE DES MATIÈRES

1 INTRODUCTION	13
1.1 Contexte général	13
1.2 Importance économique et sociale	14
1.3 Politiques publiques	14
2 INDUSTRIE DES PÊCHES ET D'AQUACULTURE	15
2.1 Importance du secteur des pêches	15
2.2 Situation et perspectives	15
2.3 Contraintes	17
2.3.1 Contraintes institutionnelles	18
2.3.2 Contraintes au niveau des infrastructures	18
2.3.3 Contraintes environnementales	18
2.3.4 Contraintes sanitaires	19
2.3.5 Contraintes de suivi	19
2.3.6 Contraintes environnementales	19
3 CONCLUSION ET RECOMMANDATIONS	21
3.1 Recommandations régionales	22
3.2 Recommandations internationales	23
3.3 Synthèse des recommandations et priorités	23
• RÉFÉRENCES	30

1 INTRODUCTION

1.1 CONTEXTE GÉNÉRAL

Le Gabon est situé à l'ouest de l'Afrique centrale, sur l'équateur. Il est faiblement peuplé (1,6 à 1,9 millions d'habitants, selon les sources) malgré une immigration toujours forte en provenance des pays voisins (Cameroun, Nigéria, Sao Tomé Príncipe, Togo). C'est un pays forestier (85% du territoire est recouvert par la forêt) où la faune et la flore sont encore bien préservées.

Le pays possède aussi d'importants cours d'eau navigables sur 3 000 km environ. Le principal fleuve, l'Ogooué, long de 1 200 km, dont 800 km au Gabon, draine 75% du territoire du pays et se jette dans l'océan Atlantique à Port-Gentil. La zone côtière gabonaise regroupe une grande variété d'habitats et d'écosystèmes. La productivité des eaux marines est assez forte au sud du Cap Lopez (Port-Gentil) qui marque la limite des eaux froides et riches provenant du système du Benguela, où abondent les petits pélagiques et celles plus chaudes du Golfe de Guinée, favorables à la pêche des grands pélagiques (thons). Les courants marins rencontrés dans la partie littorale du pays sont chauds en saison de pluies et froids en saison sèche, ce qui influence la rencontre d'espèces aquatique diverses en saison chaude (baleines, dauphins, épaulards, lamantins, etc.).



Figure 11 : carte du Gabon

Le Gabon étant situé sur l'équateur, son climat est de type équatorial, soit chaud et humide, avec une alternance de saisons sèches et de saisons des pluies au cours de l'année. Deux aspects majeurs caractérisent la population gabonaise : la part élevée de la population jeune (35.6% de la population à moins de 15 ans) et un taux d'urbanisation élevé (près de 85% de la population vit dans des agglomérations dont la densité frise celle des pays les plus peuplés du monde (250 à 300 hab. / km²). L'érosion côtière est un problème crucial particulièrement dans les deux grands centres urbains : Libreville et Port-Gentil. Les taux d'érosion de la façade maritime sont tels que, la tendance de la physionomie du littoral gabonais est au recul des plages d'une moyenne de plusieurs mètres. Dans la région de Port-Gentil, un taux de recul du trait de côte d'environ 1 m par an a été observé dans les années 90.

1.2 IMPORTANCE ÉCONOMIQUE ET SOCIALE

Classé par les institutions internationales comme un pays à revenu intermédiaire, le Gabon a une économie de rente peu diversifiée. L'économie gabonaise repose principalement sur ses ressources en matières premières, essentiellement pétrolières. En 2012, le poids du pétrole atteint 46% dans le PIB et 84% dans les recettes d'exportation. Le secteur minier représente un autre axe de développement avec des projets dans le secteur des terres rares et du minerai de fer et aujourd'hui le manganèse est la principale ressource minière exploitée. La filière bois représente moins de 3% du PIB et moins de 5% des exportations mais constitue le premier employeur industriel. Au total, le pétrole, le bois et le manganèse représentent 96 % des exportations gabonaises, rendant l'économie vulnérable aux fluctuations des cours internationaux et au différentiel de change euro/dollar.

Le Gabon est également marqué par une situation de paradoxe ; Avec un PIB par habitant de 9 051 \$US en 2012, Il est classé par les institutions internationales comme un pays à revenu intermédiaire, largement au-dessus de la moyenne de ses voisins, hormis la Guinée Equatoriale. Ces deux dernières années, son économie a été performante grâce à la politique d'investissement public en cours, néanmoins son indice de développement humain est en décalage par rapport à son PIB par tête. En milieu urbain, 30% de la population vit sous le seuil de pauvreté, 45% en milieu rural.

1.3 POLITIQUES PUBLIQUES

Les pouvoirs publics multiplient les mesures de diversification de l'économie pour réduire la dépendance vis-à-vis des revenus pétroliers. Un cap a été fixé avec comme objectif de faire du Gabon «un pays émergent » en 2025, afin de relever les nombreux défis: développement des infrastructures, amélioration du climat des affaires et amélioration des conditions de vie de la population. Cette orientation est définie dans le Plan Stratégique Gabon Emergent (PSGE). L'un de ses piliers est le Gabon Bleu qui trace la vision du gouvernement pour le secteur des pêches. La conservation des ressources marines demeure une priorité pour les autorités au même temps, la diversification de l'industrie nationale est un objectif majeur pour rééquilibrer une économie dominée par l'industrie pétrolière.

Le Gabon est membre de la communauté économique et monétaire de l'Afrique centrale (CEMAC) et également membre de la Communauté économique des Etats d'Afrique centrale (CEEAC), dont l'intégration économique de ses Etats membres tarde à se mettre en place. En effet, malgré cette union, les échanges entre les pays de la zone restent très faibles, signe d'une intégration régionale qui reste théorique tant les freins au commerce intra-régional sont nombreux (infrastructures insuffisantes, coûts de transport élevés, régions enclavées, faible industrialisation et faible pouvoir d'achat des populations).



2 INDUSTRIE DES PÊCHES ET D'AQUACULTURE

2.1 IMPORTANCE DU SECTEUR DES PÊCHES

Avec un littoral d'environ 800 km (la plus grande façade maritime des pays situés entre la Mauritanie et Congo, Nigeria excepté) et un plateau continental étendu de plus de 40 000 km², le Gabon dispose d'eaux relativement riches en ressources, notamment au large où se trouvent les poissons pélagiques océaniques (thonidés¹ et espèces associées). Le système fluvial, lacustre et lagunaire, qui couvre 10 750 km², regorge également d'importantes ressources halieutiques.

Le secteur des pêches au Gabon joue un rôle significatif sur les plans économique et social. La rente potentielle associée à l'activité de pêche industrielle avoisine 11,6 milliards de Fcfa; soit 17,68 millions d'Euros par an. Cependant, sa contribution au PIB ne représente que 1,5%, l'économie étant dominée encore par l'industrie pétrolière. La pêche et l'aquaculture représentent aussi une source importante (40%) de protéines animales et contribuent de ce fait à la sécurité alimentaire pour une grande partie de la population, avec une consommation/hab. de 27,7 kg/an.

L'emploi généré par la pêche et l'aquaculture est d'environ 21 700 personnes (dont environ 3 000 pêcheurs côtiers et 5 000 pêcheurs continentaux), ce qui demeure faible pour ce secteur vivier de nombreux emplois. La pêche continentale où sont présents les gabonais compte 4 257 pêcheurs dont 17% sont des femmes.

La production halieutique représente en valeur 22 milliard de Fcfa; soit 33,5 millions d'Euro. Dix espèces constituent à elles seules près de 80% des volumes débarqués et près de 66% en valeur de ces débarquements. L'ethmalose (*Ethmalosa Fimbriata*) représente la plus forte contribution au chiffre d'affaires des pêches au Gabon.

2.2 SITUATION ET PERSPECTIVES

Malgré l'importance et la diversité des ressources halieutiques (poissons, mollusques et crustacés) de la Zone économique exclusive (ZEE) gabonaise, les captures ne sont pas très importantes puisqu'elles avoisinent ces dernières années (2008-2011) 35 000 T². La production halieutique est sur une tendance baissière depuis plusieurs années, tous segments confondus (artisanale et industrielle). Par ailleurs, la couverture de la consommation nationale, qui était totale à la fin du siècle dernier, n'est assurée qu'à un peu plus de 50 pour cent par la pêche nationale. Le solde est assuré par des importations.

Si plusieurs facteurs d'explications peuvent être avancés, les trois principaux semblent être le non renouvellement de l'appareil de production industriel (très vétuste), le manque d'infrastructure portuaire appropriée et les conditions d'exploitation peu concurrentiels (prix du fuel, fiscalité et la diminution du soutien de l'État depuis le début des années 2000 en raison du contexte économique fragilisé par le déclin de l'industrie pétrolière.

Le secteur de la pêche au Gabon est aussi peu développé et peu « enraciné ». La majorité des armateurs de la pêche industrielle et des opérateurs de la pêche artisanale maritime est d'origine étrangère tandis que les pêcheurs gabonais opèrent davantage dans les estuaires et fleuves. Les navires étrangers présents dans la ZEE battent plusieurs types de pavillons : de Madagascar, de Chine, de Corée, du Japon, du Nigeria, de Belize, des Antilles néerlandaises et d'Espagne. Ces derniers spécialisés dans la crevette profonde opèrent dans les eaux gabonaises en dehors du cadre du protocole d'accord de

1. Environ 10 000 t de thonidés sont capturées chaque années par les navires européens dans le cadre de l'accord de pêche conclu entre l'Union européenne et le Gabon.

2. Les chiffres de la production halieutique du pays sont généralement considérés comme sujets à caution, aussi bien pour la pêche industrielle que pour la pêche artisanale.

pêche. Les chalutiers espagnols opèrent au Gabon environ deux mois par an et travailleraient le reste de l'année en Angola.

La pêche industrielle fait intervenir deux accords de pêche, l'un avec le Japon, l'autre avec l'Union européenne pour la pêche au thon et la pêche démersale de crustacés et de céphalopodes. Les navires européens travaillant sous accord de pêche exploitent principalement les thonidés. Cet accord de pêche fait partie du réseau des accords thoniers conclu par l'UE en Afrique de l'Ouest. Il s'inscrit dans la logique de continuité des accords thoniers qui permettent aux navires européens de passer d'une ZEE à une autre (Côte d'Ivoire, Sao Tomé, Cap Vert, Mauritanie par exemple) et les eaux gabonaises constituent une zone privilégiée parmi ces accords étant donné qu'entre 25 et 30% des captures des thonidés sur la façade atlantique africaine se font dans la ZEE gabonaise.

En termes de valeur, la production de la pêche industrielle a représenté 10,3 milliard Fcfa soit 15,70 millions Euros en 2011. Toutefois, cette valeur reste inférieure à celle réalisée par les débarquements de la pêche artisanale. La performance de la pêche industrielle a connu une forte chute ces dernières années et cette situation ne semble guère changer de tendances en raison de la faiblesse de l'état des infrastructures portuaires, le manque de compétitivité notamment à cause d'une fiscalité pénalisante et des coûts d'exploitation élevés à l'image du fuel dont le prix est le plus élevé dans les pays de la région, paradoxe d'un pays producteur de pétrole.

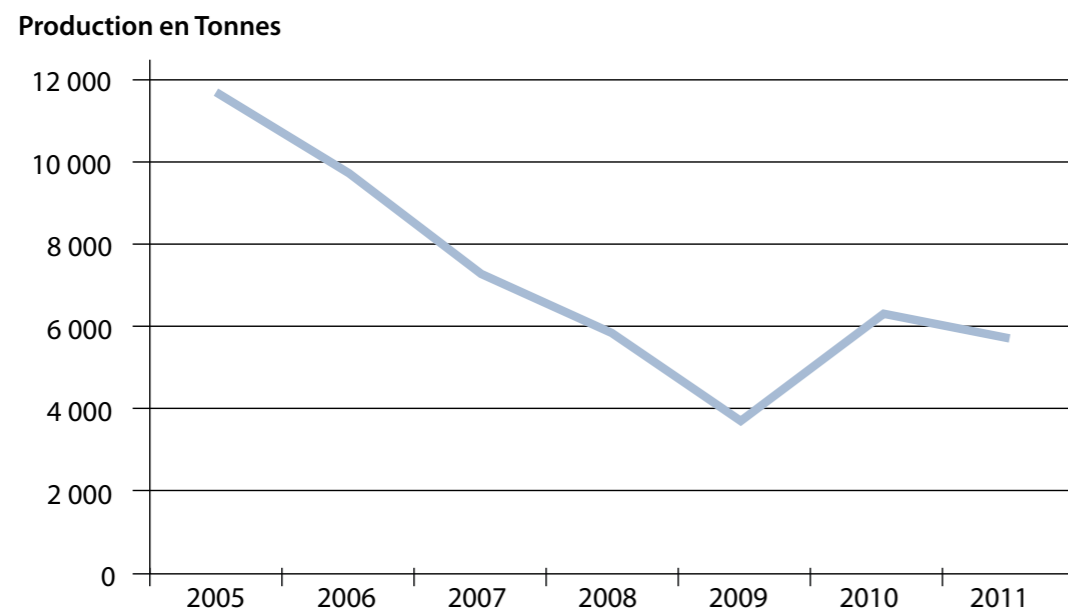


Figure 2-1 : évolution de la production de la pêche industrielle

Pourtant, la pêche industrielle gabonaise est appelée à jouer un rôle central dans la restructuration de l'industrie de la pêche dans ce pays, ou la participation des nationaux dans les investissements en pêche industrielle est encore faible jusqu'à maintenant. Il y a eu beaucoup de mouvement des flottes étrangères au fil des années et six armements³ ont fermé leurs portes au cours des dix dernières années. La pêche industrielle doit répondre à des impératifs de qualité et approvisionner le marché local et de l'export.

L'industrie de la pêche est aussi sur une tendance d'effondrement structurelle et par conséquent incapable de contribuer à court terme aux objectifs et ambitions du Gouvernement en termes d'emploi, de sécurité alimentaire et de diversification de l'industrialisation de l'économie. L'industrie de transformation est en pleine restructuration ; ses potentialités ne sont pas encore exploitées et ce malgré l'importance et la situation des ressources halieutiques de grande valeur qui s'y trouvent comme les thonidés. Après des années d'arrêts, l'unique usine de transformation et de valorisation de poissons, existante, la Société Industrielle et Frigorifique Gabonaise (SIFIRGAB), vient de faire

3. OCEANE, SEPE, SGPI, SOGEMER, PECHKO et EQUAPEC

l'objet d'une reprise cette année par des investisseurs étrangers (d'origine mauricienne) dans le cadre d'un Partenariat Public Privé. Cette industrie doit répondre à plusieurs défis qui sont à la fois d'ordre technique et environnemental pour optimiser ses capacités et gagner en compétitivité régionale. Dans le cadre de son PPP, la SIFIRGAB a d'ailleurs fait la demande de licences de pêche industrielle pour assurer son approvisionnement en matière première.

Le secteur de l'aquaculture reste relativement modeste, de l'ordre de 276 tonnes en 2011 et ne concerne que des espèces de poissons d'eau douce quasi exclusivement le tilapia qui représente 98% de la production. L'élevage de silure et de l'huitre reste relativement faible. Les exploitations d'élevage de tilapia sont de type artisanal avec 70 unités seulement fonctionnelles.

Les autorités encouragent le développement de la pisciculture et des projets de démonstration d'élevage de poissons en cage flottante ont été organisés dans des sites. L'élevage de poisson est perçu comme secteur d'avenir qui peut compenser le déficit des captures de pêche, réduire l'importation et limiter l'augmentation du prix du poisson. Cependant, la pisciculture est plus actuellement une activité de subsistance qui tarde à s'imposer comme un secteur de développement. Sa contribution dans le secteur des pêches demeure marginale. Le Gabon dispose pourtant d'importants atouts naturels : cours d'eau, affluents, de forêt de mangrove et de plateau continental. Ces plans d'eau sont riches en espèces aquatiques endémiques et bénéficient d'un climat favorable au développement de plusieurs espèces halieutiques. Les facteurs limitant se situent au niveau des capacités, de la technologie et surtout à la disponibilité des aliments de poissons dans les marchés et à leurs coûts. Par ailleurs, les systèmes de conservation n'existant pas, les circuits de distribution et de vente du poisson d'élevage ne sont pas organisés. Des initiatives sont en cours pour la promotion de la crevetticulture en eau douce sur la base de l'expérience camerounaise et en eau saumâtre et de la Conchyliculture en milieu marin et celle du Nigeria pour le tilapia et clarias.

S'agissant enfin de la gouvernance du secteur, la gestion des pêches s'exerce à l'intérieur d'un système emboîté de gouvernances indépendantes et entrecroisées mettant en œuvre des institutions de l'État, du secteur privé, de la société civile et des institutions hybrides. Le Gabon est d'ailleurs fortement concerné par la pêche illégale, largement répandue dans les eaux du Golfe de Guinée, et qui menace la durabilité de l'activité mais également l'investissement dans l'industrie de la pêche. Des navires industriels étrangers s'introduisent illégalement dans sa ZEE au niveau des frontières Sud et Nord principalement. Les incursions en provenance du Congo sont fréquentes pendant la nuit et les navires viennent jusqu'à la côte et dans la zone pétrolière. L'intrusion se fait aussi par la frontière Nord ou même par le large. De gros navires porteurs de pirogues de pêche jouant le rôle de collecteurs, effectuent également des incursions dans la bande de 3 miles et dans la zone pétrolière.

L'application des réglementations pour le secteur de la pêche au Gabon semble être difficile et les capacités de surveillance et de contrôle ne permettent pas de s'assurer que le volume des captures prélevées par les pays tiers correspond bien à celui accordé. La réforme en cours du cadre juridique du secteur de la pêche porte sur l'actualisation du code de la pêche et notamment de ses textes d'application. Spécifiquement, cette réforme s'articule autour de la mise en place d'un cadre réglementaire sur les conditions de mise en œuvre de la gestion durable de la ressource, ainsi que l'optimisation des recettes de l'Etat. Elle met également un accent particulier sur le renforcement de la surveillance maritime et la lutte contre la pêche illégale.

2.3 CONTRAINTES

Le Gabon se présente dans le domaine de la pêche avec des spécificités classiques d'un pays en développement si l'on se réfère à ses capacités institutionnelles en matière de recherche, de suivi, de contrôle et de gestion. Ses contraintes sont d'abord liées à la particularité de son économie, sensible et fortement dépendante du pétrole. En parallèle, l'endettement extérieur reste important alors que le besoin de financement est élevé. Le pays dépend fortement des importations pour son approvisionnement alimentaire, du fait d'un potentiel agricole insuffisamment exploité et d'un secteur des pêches faiblement enraciné et peu performant (contribution au PIB inférieure à 1,5%).

2.3.1 CONTRAINTES INSTITUTIONNELLES

- 1 Difficultés financières des structures d'encadrement et l'insuffisance des moyens matériels et humains; ce qui justifie la révision de l'organigramme de la Direction Générale des Pêches et de l'Aquaculture (DGPA) ainsi que la réforme en cours du code de pêche,
- 2 Faible participation des communautés de pêcheurs dans la gestion et le contrôle de l'exploitation des ressources;
- 3 Absence d'un cadre de concertation formel impliquant la profession, la recherche et l'administration
- 4 Fiscalité peu incitative pour un secteur privé peu compétitif.
- 5 Faiblesse du système d'information : insuffisance des connaissances sur l'état de la ressource, aussi bien au niveau des stocks que de l'effort de pêche. Les connaissances des filières et de leurs performances n'échappent pas à ce constat et doivent faire l'objet d'études approfondies pour définir les mesures appropriées.
- 6 Recherche halieutique limitée : Le Gabon ne dispose pas de capacités nationales en matière de recherche halieutique. La recherche est de la responsabilité du Ministère de l'Enseignement supérieur, de la recherche et de l'innovation technologique, et aucun département ou service dédié aux recherches sur les ressources marines exploitées n'existe au niveau de la DGPA. En l'absence de compétences nationales, la recherche halieutique au Gabon est donc totalement dépendante de l'intervention de scientifiques extérieurs
- 7 Encadrement peu adapté pour le développement de l'aquaculture.

2.3.2 CONTRAINTES AU NIVEAU DES INFRASTRUCTURES

- 1 Insuffisance des installations portuaires et infrastructures dans le domaine de la pêche. Cette situation peut s'expliquer par une tradition halieutique industrielle assez faible et une compétence nationale en matière de pêche et de gestion des armements apparemment assez limitée. Par ailleurs, l'industrie des pêches reste peu intégrée et une grande partie de la flotte industrielle notamment étrangère ne débarque pas au Gabon.
- 2 Absence de port de pêche ; les seules installations utilisées pour le débarquement des captures de navires industriels se font au niveau du port mole sur un quai réservé en principe au commerce.
- 3 Enclavement des zones de production
- 4 Manque d'installations et équipements appropriés au niveau des débarcadères, ce qui accroît les pertes post-captures et favorise des opérations off-shore de bateaux industriels.
- 5 Le manque de chambres froides pour le stockage et la conservation du poisson limite la valorisation des produits séchés et fumés.

2.3.3 CONTRAINTES ENVIRONNEMENTALES

- 1 Pollutions dues aux hydrocarbures, déchets
- 2 Dégradation de l'état des stocks en raison de l'utilisation de méthodes de pêche illégale et surpêche pour certaines espèces notamment les démersaux
- 3 Etroitesse du plateau continental (<40 milles) limitant ainsi l'habitat disponible pour les ressources démersales de grande valeur commerciale.

- 4 Difficulté pour la flotte locale d'accéder aux ressources des fonds rocheux du plateau profond et de la pente au Sud du Cap Lopez

2.3.4 CONTRAINTES SANITAIRES

- 1 L'émergence de contraintes environnementales (éco-certification, traçabilité) et sanitaires (normes HACCP) pourraient fortement limiter les exportations et donc la valeur marchande des ressources dans un contexte de plus en plus concurrentiel.
- 2 Absence de définition des normes de qualité et d'hygiène au niveau de la transformation artisanale
- 3 Insuffisance d'eau courante et de qualité à tous les niveaux de l'économie gabonaise, ce qui pourrait altérer la qualité du poisson.

2.3.5 CONTRAINTES DE SUIVI

- 1 Absence de suivi de l'impact des plateformes pétrolières et des impacts de surpêche ou de pillage des ressources sur l'environnement,
- 2 Absence de dispositions réglementaires visant à augmenter la sélectivité des chaluts
- 3 Faible niveau du respect de la réglementation avec des conséquences de conflits entre le segment artisanal et industriel. Certains pêcheurs artisans opèrent même dans des mangroves ou se reproduisent les poissons.
- 4 Moyens inadaptés et insuffisants voire inexistant face au risque de pillage des ressources et de pêche illicite par des acteurs nationaux et étrangers.
- 5 Le système Argos utilisé n'est pas opérationnel faute d'abonnement.
- 6 La surveillance est sous équipée en moyens et en budget.
- 7 Faible coordination entre les différents acteurs de la surveillance du territoire maritime (marine marchande, marine nationale, DGPA).
- 8 Faible coordination sous régionale sur le plan du respect et suivi de mesures de protection environnementale

2.3.6 CONTRAINTES LIÉES AU CLIMAT DES AFFAIRES

- 1 Le Gabon est classé 170^{ème} sur 185 du rapport « Doing business » 2013.
- 2 Le secteur privé gabonais est encore dominé par les grandes entreprises multinationales et laisse peu de places aux PME. Cette situation n'est pas de nature à favoriser l'émergence de petites entreprises et l'investissement local.
- 3 La fiscalité locale (taxation des navires et des pièces intrants qui sont toutes importées) pour le pavillon gabonais est contraignante et les coûts d'exploitation sont élevés à l'image du fuel dont le prix est le plus élevé dans les pays de la région.
- 4 Faible opportunités d'attraction des investissements étrangers en matière de pêche, en partie à cause de la faiblesse des facilités portuaires. Le faible niveau de repli de la flotte industrielle dont une grande partie opère sous pavillons de complaisance et régime de licences libres pourrait ne pas encourager les autorités à investir dans les équipements et infrastructures.

3 CONCLUSION ET RECOMMANDATIONS

L'approche précautionneuse adoptée par les autorités ainsi que la particularité du segment artisanal gabonais ont permis de préserver l'état des ressources halieutiques notamment les espèces démersales. Le secteur de la pêche offre pour ce pays un potentiel important pour la substitution à l'importation et la promotion des exportations de produits transformés. La pêche industrielle offre également des possibilités d'emplois pour un potentiel halieutique estimé à 300 000 tonnes par an.

D'ailleurs, le Document Stratégique pour la Croissance et la Réduction de la Pauvreté (DSCR) reconnaît à la pêche une capacité de développement élevée lui permettant de viser une contribution significative au nouveau schéma de développement. En outre, les différents documents de stratégie sectorielle rappellent la détermination des autorités à participer de manière significative le secteur de la pêche dans l'économie avec comme objectif de rompre progressivement avec sa dépendance des ressources pétrolières par la diversification économique.

Pour accompagner la volonté de modernisation du système de gestion des pêches et relancer l'industrie des pêches qui se trouve être à l'arrêt, des recommandations sont présentées ci-dessous et concernent globalement le renforcement du dispositif institutionnel et la modernisation de l'appareil productif.

- **RECHERCHE :**

- Renforcer la coopération dans le cadre des programmes régionaux (FAO/COPACE, EAF) ou des accords bilatéraux (recherche espagnole) qui fournissent des informations utiles
- Etablir des programmes de recherche avec l'appui de la Commission Régionale des Pêches du Golfe de Guinée (COREP) qui offre un cadre régional de coopération et de formation des chercheurs de la sous-région : programme d'identification des besoins en matière de recherche, système de collecte de données et de suivi de l'état des stocks transfrontaliers
- Renforcer la formation des cadres à tous les niveaux de la recherche halieutique.

- **INFRASTRUCTURE :**

- Amélioration et généralisation des services portuaires. Infrastructures adaptées pour le segment artisanal.

- **INDUSTRIE :**

- Plan global de relance de l'industrie des pêches (Gabon bleu)
- Investissements public et privé : renforcement institutionnel, mise à niveau des infrastructures portuaires, sauvegarde de l'environnement, l'amélioration de la qualité et services publics, mesures d'incitation fiscales, meilleur contrôle des eaux pour réduire la pêche INN. Les licences seules ont représenté 1,2 milliard Fcfa en 2009 soit 2,89 millions d'Euro.
- Mise à niveau du segment industriel : programme de modernisation qui comprend à la fois l'amélioration des équipements et les installations de stockage à bord.
- Révision de la fiscalité et comparaison avec des pays voisins notamment.
- Relance de la filière des crevettes reste limitée et les cours à l'export sont actuellement bas en raison de l'abondance de cette espèce (*Atyopsis Gabonensis*) sur les marchés.



- Opportunités potentielles d'investissement dans certaines filières de poissons démersaux (Sole et le Bars) et dans l'industrie thonière
- Programme de développement de la pêche thonière : demande des quotas de pêche à la Commission Internationale pour la Conservation des Thons dans l'Atlantique (ICCAT) pour les navires locaux. L'implication du secteur privé à ce processus est nécessaire et justifie à nouveau l'émergence d'une fédération nationale de la pêche industrielle. L'intérêt pour cette pêcherie se justifie par l'importance des espèces thonières présentes dans la ZEE gabonaise, l'état des stocks et la grande valeur commerciale.
- Le marché du thon en conserve reste prometteur notamment dans les pays africains mais surtout européens puisque le Gabon ne paie aucun droit de douane sur ses exportations vers l'UE, aussi longtemps que les navires respectent les règles d'origine.
- Désengagement de l'Etat nécessaire de la gestion ou la participation directe dans des entreprises de pêche (voir cas de la société de conserverie du thon du Sénégal qui semble à des détails près proche de la SIFRIGAB).

• DÉVELOPPEMENT DE L'AQUACULTURE :

- Accompagnement sur le plan institutionnel (structure dédiée à l'aquaculture)
- réforme de l'organigramme actuel de la DGPA
- Guichet unique pour le suivi et l'encadrement des opérateurs.
- Investissement dans des systèmes intégrés associant d'autres types d'élevage (volaille, porcs et autres bétails), voir exemple du Nigéria.
- Développement d'unités industrielles (ex : Ghana, Cameroun, Madagascar)
- La formation : élément déterminant qui peut être appuyé par la COMHAFAT et la COREP (rôle dans la promotion de l'aquaculture au niveau sous régional).

3.1 RECOMMANDATIONS RÉGIONALES

Les principales recommandations à l'échelle régionale reposent sur la combinaison des efforts à déployer au niveau de :

- la gestion des stocks transfrontaliers (ethmalose, crevette et autres poissons démersaux) partagés avec le Congo et l'Angola ; Les stratégies à développer doivent converger à une meilleure gestion commune des ressources transfrontalières et un accroissement des échanges commerciaux.

Les programmes de la COREP relatifs à la mise en place des plans de d'aménagement de l'éthmalose et de la crevette doivent être aussi étendus à d'autres espèces transfrontalières. La COREP étant le principal acteur de la coordination régionale de coopération (FAO, UE, NEPAD, COMHAFAT, etc.) peut être également utilisé pour la mise en place d'un système d'information

- le commerce des produits de la pêche : le commerce entre les pays de la CEMAC reste confronté à de nombreux tracasseries douanières et taxes. L'harmonisation dans le cadre de la CEEAC doit être également envisagée pour le développement du marché régional de l'éthmalose et de la sardinelle

- La surveillance: le développement d'un système de surveillance sous-régionale est le meilleur moyen de réaliser des économies d'échelle. L'expérience réalisée par les pays de la Commission sous régionale des pêches (CSRP) dans le cadre du Projet « PRAO » financé par la Banque mondiale peut être étendue aux pays de la COREP. L'appui de la CEEAC dans le cadre de l'organisation des opérations de contrôle et de surveillance dans les eaux de la sous-région doit être encouragé et soutenu
- Registre des Navires de pêche : suivi de la mobilité des navires qui traversent les ZEE des pays de la région (Congo, le Sao Tomé, l'Angola)
- Gestion de la migration des pêcheurs artisans,
- Coordination sous régionale des organisations: éviter les problèmes de chevauchement de compétences qui risquent de réduire les synergies. C'est le cas entre la CEEAC et CEMAC et également entre leurs institutions spécialisées respectives : la COREP, CEBEVIRHA et la COMHAFAT.

3.2 RECOMMANDATIONS INTERNATIONALES

- Cohérence des stratégies nationales (Gabon Bleu et PSGE) avec les positions au niveau régional et international: ligne coordonnée
- L'industrialisation de la pêche axe majeur de la nouvelle politique de pêche doit être également traitée sur un plan global. La mise à niveau doit concerner toute la filière de pêche industrielle. Cependant, la mise aux normes internationales constitue le défi majeur pour le Gabon de 2013. Ce défi est à la fois celui de la qualité, de la formation, des infrastructures mais aussi et surtout celui de la valeur ajoutée. Or, il ne peut être relevé seul et requiert un appui international conséquent pendant plusieurs années.
- Le partenariat public privé signé entre l'Etat et le groupe mauricien pour la reprise de la SIFRIGAB doit permettre un transfert de technologie et de savoirs faire vers l'installation de d'autres entités de taille modeste orientées vers le marché local, sous régional et international. L'expérience de Maurice est à ce titre intéressante car l'industrie du thon dans ce pays est à la toute pointe de la transformation. Plusieurs années de travail ont été nécessaires pour passer de la mise en conserve à ce type d'industrie de pointe. Le recours à l'expertise internationale, européenne notamment peut être envisagé dans le cadre de l'appui à la politique de pêche que comprend l'accord de pêche. Le bon technologique et la valeur ajoutée devront guider le Gabon dans sa stratégie d'industrialisation.

3.3 SYNTHÈSE DES RECOMMANDATIONS ET PRIORITÉS

Le tableau qui suit reprend les principales recommandations aux différentes échelles d'intervention requises, classées par ordre de priorité, ainsi que les partenariats et actions à envisager pour chacune des recommandations émises. L'ensemble des éléments exposés ci-dessous ont l'utilité de servir d'outil d'aide à la décision à toutes les échelles d'intervention (Internationale, Régionale et Nationale).

Les niveaux de priorité sont définis comme suit : très prioritaire ; prioritaire et passablement prioritaire.



Tableau : Recommandations et esquisse de mise en œuvre au Gabon

Échelle	Recommandation	Partenariat	Échéance
Très prioritaire			
Nationale	SURVEILLANCE 1- Mise en place d'un plan d'urgence pour un meilleur contrôle des eaux pour réduire la pêche INN. a- Reprise de l'abonnement avec le système Argos b- Application des réglementations. 2- Accélérer la réforme du cadre juridique du secteur de la pêche gabonais : a- actualisation du code de la pêche et notamment de ses textes d'application. b- renforcement de la surveillance maritime et la lutte contre la pêche illégale.	DGPA, Marine, COREP	6 mois
		DGPA	1 an
	RECHERCHE 1- Mise en place d'un centre national de recherche halieutique 2- Renforcer la formation des cadres à tous les niveaux de la recherche halieutique.	MADRP, NEPAD, Coop. espagnole	2 ans 3 ans
		NEPAD, MADRP, COREP	
	INFRASTRUCTURE 1- Amélioration et généralisation des services portuaires. 2- Elaboration d'un plan directeur pour développer des infrastructures adaptées pour le segment artisanal 3- Mise à niveau des infrastructures portuaires	Etat gabonais	4 ans
		MADRP, BAD	1 an
		Gabon bleu	3 ans
	INDUSTRIE • Plan global de relance de l'industrie des pêches (Gabon bleu). • Investissements public et privé : renforcement institutionnel, sauvegarde de l'environnement, l'amélioration de la qualité et services publics, • Mesures d'incitation fiscales, Les licences seules ont représenté 1,2 milliard Fcfa soit 2,89 millions d'Euro. • Relance de la filière de crevette • Modernisation de la flotte de pêche ; meilleur équipement des chalutiers pour exploiter des zones riches en poissons. Leur modernisation et mise à niveau est obligatoire et nécessite un programme de modernisation qui comprend à la fois l'amélioration des équipements et les installations de stockage à bord.	MADRP, Présidence, secteur privé	6 mois
		MADRP, Présidence	1 an
		COREP, EAF Nansen, Acp Fish II	3 ans
	INSTITUTIONNEL Renforcement des capacités de la DGPA	DGPA	2 ans

Échelle	Recommandation	Partenariat	Échéance
	<p>POTENTIALITÉS Les opportunités potentielles existantes d'investissement sont celles de :</p> <p>1. l'industrie thonière qui, actuellement et depuis toujours, est le fait de navires européens dans le cadre de l'accord de pêche Gabon-UE. L'intérêt pour cette pêcherie se justifie par l'importance des espèces thonières présentes dans la ZEE gabonaise, l'état des stocks et la grande valeur commerciale.</p> <p>Etapas préconisées:</p> <p>a- Dans un premier temps, la DGPA doit établir une structure dédiée à la pêcherie thonière pour suivre de près son évolution et les travaux de l'ICCAT qui décide des quotas de pêche des espèces de thonidés.</p> <p>b- La participation du Gabon aux travaux de cette organisation reste timide et peu étoffée en comparaison avec d'autres délégations de pays ayant des intérêts dans cette pêcherie comme le Sénégal, le Ghana, la Namibie et le Maroc. Elle doit désormais être mieux préparée et composée de représentants de différentes directions notamment celle de la pêche industrielle, de la pêche artisanale, du Bureau des statistiques et des services de contrôle et de surveillance et évidemment de la recherche.</p> <p>c- La DGPA doit établir un plan de développement pour cette pêcherie.</p> <p>d- Demander des quotas de pêche à la commission de l'ICCAT pour les navires locaux.</p> <p>e- L'implication du secteur privé à ce processus est nécessaire et justifie à nouveau l'émergence d'une fédération nationale de la pêche industrielle.</p>	UE, MADRP, COREP	1 an
	<p>AQUACULTURE Plan de Développement de l'aquaculture Accompagnement sur le plan institutionnel qui nécessitera une réforme de l'organigramme actuel de la DGPA: Une structure dédiée à l'aquaculture fonctionnant sous forme de guichet unique pourrait mieux contribuer à l'essor de l'aquaculture et l'encadrement des opérateurs.</p>	Gabon bleu, NEPAD, COMHAFAT MADRP	1 an 2 ans
Régional	<p>RECHERCHE 1. Renforcer la coopération dans le cadre des programmes régionaux (FAO/COPACE, EAF) 2. Programme d'identification des besoins en matière de recherche, système de collecte de données et de suivi de l'état des stocks transfrontaliers 3. Programmes conjoints sur l'évaluation des stocks de crevette</p>	COPACE FAO EAF Nansen COREP, CEEAC Cameroun, Congo et Gabon, EAF Nansen, Nepad	2 ans 1 an 2 ans
	<p>GESTION la gestion des stocks transfrontaliers: l'éthmalose, la crevette et autres poissons démersaux Mise en place des plans d'aménagement de l'éthmalose et de la crevette doivent être mise en œuvre</p>	COREP, Congo, Angola, EAF Nansen, Nepada	3 ans

Échelle	Recommandation	Partenariat	Échéance
	<p>SURVEILLANCE/SCS 1- Développement d'un système de surveillance sous-régional: meilleur moyen de réaliser des économies d'échelle. Forte mobilité des navires entre les ZEE des pays de la région notamment le Congo, le Sao Tomé, l'Angola et la forte migration des pêcheurs artisans, 2- Mise en place d'un registre commun des navires répertoriant les bateaux pratiquant la pêche INN : suivre les mouvements de ces navires et éviter de leur octroyer des licences</p>	COREP, CEEAC, Congo, Sao Tomé, Angola et Gabon COREP, NEPAD	2 ans 3 ans
Prioritaire			
	<p>INSTITUTIONNEL 1- L'investissement dans la pêche industrielle reste confronté à plusieurs facteurs limitant dont la fiscalité et les coûts de production. Il convient d'entreprendre : a - une révision de cette fiscalité avec une comparaison avec des pays voisins b- renforcement des capacités de la DGPA c- faciliter l'émergence d'une fédération nationale de la pêche industrielle</p>	MADRP, Gabon Bleu, PGE PGE MADRP OP	2 ans 3 ans 1 an 1 an
	<p>GOVERNANCE 1- Le partenariat entre l'Etat et le privé dans l'industrie de la pêche gabonaise peut être envisagé à travers une définition du rôle et investissements à réaliser pour chacun. 2- Meilleure orientation des efforts de l'Etat gabonais sur : a- le renforcement des investissements en infrastructures portuaires, b- capacités de recherche, de gestion et de surveillance c- tout en mettant en place un système fiscal incitatif ; et d- un cadre de gouvernance transparent</p>	Gabon bleu, DGPA Etat gabonais	6 mois 3 ans
National	<p>INDUSTRIE 1- Développement d'une pêcherie locale thonière. L'engagement du secteur privé reste le déterminant pour la réussite de processus et il convient d'inviter certains opérateurs concernés aux travaux de l'ICCAT et d'engager des concertations. 2- Le marché du thon en conserve reste prometteur au Gabon puisque le pays ne paie aucun droit de douane sur ses exportations vers l'UE, aussi longtemps que les navires respectent les règles d'origine. 3- Assurer un approvisionnement régulier en matière première : le thon. 4- encourager les PPP 5- encouragement à l'installation de d'autres unités de transformation de taille plus modestes pour traiter le thon et les poissons démersaux (Sole, Bars, Capitaine).</p>	DGPA, COREP DGPA, SIFRIGAB, Gabon Bleu	2 ans 3 ans
	<p>AQUACULTURE 1. Plan d'encouragement des jeunes gabonais à investir qui dans des systèmes intégrés associant d'autres types d'élevage (volaille, porcs et autres bétails) à l'image de qui est largement pratiqué au Bénin et Nigéria. 2. Promouvoir un programme de formation adapté.</p>	DGPA, Gabon Bleu COREP, Nepad	2 ans 1 an

Échelle	Recommandation	Partenariat	Échéance
Régional	INDUSTRIE ET COMMERCE L'harmonisation dans le cadre de la CEEAC doit être envisagée pour le développement du marché régional de l'ethmalose et de la sardinelle. Le commerce entre les pays de la CEMAC reste confronté à de nombreux tracasseries douanières et taxes.	CEEAC, CEMAC	3 ans
	INSTITUTIONNEL Harmonisation : Mandat : au regard des mandats des différentes organisations, des problèmes de chevauchement de compétences peuvent réduire les synergies et engendrer une pression sur les administrations des pêches pour contribuer, suivre et participer aux activités de ces organisations. C'est le cas entre la CEEAC et CEMAC et également entre leurs institutions spécialisées respectives : la COREP et la CEBEVIRHA. D'autres synergies sont également à formaliser. C'est le cas entre la COREP et la CICOS qui intervient maintenant sur les questions de pêche, entre la CEBEVIRHA et la CICOS pour les questions liées au commerce du poisson le long des chenaux de navigations fluviales, et entre la COREP et la COMHAFAT.	COREP, CEEAC, DGPA	2,5 ans
International	SURVEILLANCE Mise en place du plan de lutte contre la pêche INN et de la piraterie maritime qui sévit dans le Golfe de Guinée	CGG, CEEAC, Coop. française	2 ans
	POLITIQUE DE CONSERVATION 1. Cohérence dans les mesures de conservation : a- définition d'une ligne coordonnée et orientée au niveau des instances régionales et internationales. b- L'industrialisation de la pêche axe majeur de la nouvelle politique de pêche doit être également traitée sur un plan global.	Gabon Bleu, MADRP	1 an

Échelle	Recommandation	Partenariat	Échéance
National	COMMERCE ET INDUSTRIE 1- mise à niveau de toute la filière de pêche industrielle. 2- développement d'une stratégie globale d'intervention des partenaires au développement : la mise aux normes internationales constitue le défi majeur pour le Gabon de 2013. Ce défi est à la fois celui de la qualité, de la formation, des infrastructures mais aussi et surtout celui de la valeur ajoutée. Or, il ne peut être relevé seul et requiert un appui international conséquent pendant plusieurs années. Le partenariat public privé signé entre l'Etat et le groupe mauricien pour la reprise de la SIFIRGAB doit permettre un transfert de technologie et de savoirs faire vers l'installation de d'autres entités de taille modeste orientées vers le marché local, sous régional et international. L'expérience de Maurice est à ce titre intéressant car l'industrie du thon dans ce pays est à la toute pointe de la transformation. Plusieurs années de travail ont été nécessaires pour passer de la mise en conserve à ce type d'industrie de pointe. 3- Le recours à l'expertise internationale, européenne peut être envisagé dans le cadre de l'appui à la politique de pêche que comprend l'accord de pêche. Le bon technologique et la valeur ajoutée devront guider le Gabon dans sa stratégie d'industrialisation.	DGPA, Acp Fish II	3 ans 5 ans
		Acp Fish II, COREP	
		UE, BAD	4 ans
Passablement prioritaire			
National	INDUSTRIE <ul style="list-style-type: none"> Désengagement de l'Etat de la gestion ou la participation directe dans des entreprises de pêche : cas de la SIFIRGAB. Voir dans le rapport, l'exemple de transformation de la société sénégalaise de conserve de thons : SNCDS. 	PSGE DGPA	5 ans



RÉFÉRENCES

- Afdb, 2013. Fisheries sector support project. P-AO-AAF-002.
- Agence pour le commerce extérieur, 2013. Angola. Mission économique belge.
- Angola, country profile, 2013. Stop illegal fishing
- SFI, Banque mondiale, 2010. Angola Country Profile, Enterprise Surveys,
- Banque mondiale, 2013. Perspectives économiques en Afrique,
- Black, Richard, Angola, 1992, Clio Press, Santa Barbara, C.A.
- Confederaziun svizra, 2012. Angola, rapport économique. p 22
- Chand, Sheetal K., Transition to Market Studies in Fiscal Reform, 1992 Congressional Research Service, and Africa: U.S. Foreign Assistance Issues, 11/9/95. The Library of Congress, Washington, DC.
- Cain, Allan, 2004, «Livelihoods and The Informal Economy In Post-War Angola», dans J. Clover et R. Cornwell (éds), Supporting Sustainable Livelihoods: A Critical Review of Assistance in Post conflict Situations, Institute for Security Studies, Pretoria.
- Curtis, Patrice K., and CRS Issue Brief Angola: U.S. Interests, September 1995, Congressional Research Service, Washington, D.C.
- Da Rocha, Alves, 2010, Desigualdades e Assimetrias Regionais em Angola – Os factores de competitividade Territorial, Universidade Católica de Angola, Centro de Estudos de Investigação Científica (CEIC).
- Delgado F. y Klepsvik J. 2003 Gabinete de Estudios Planeamiento y Estadística. 2001. Relatório de Actividades. Opciones para el Desarrollo de la Acuicultura en Angola, Luanda.
- EUROPA en ligne, “Renouvellement de l’Accord de pêche entre l’Union européenne et l’Angola”, avril 2005.
- Financial Times, 27 October 2005, «Angola to join corruption fight after IMF deal».
- Fonds Africain de développement (FAD), 2013. Angola, Projet d’appui au secteur de la pêche.
- Crawford, Robert J.M., Shannon, L.V., and P.A. Shelton. 1989. «Characteristics and Management of the Benguela as a Large Marine Ecosystem,» in Kenneth Sherman and Lewis M. Alexander (eds.), Biomass Yields and Geography of Large Marine Ecosystems (Boulder: Westview). AAAS Selected Symposium 111. ISBN: 1402031580.
- Ministerio de Pesca. 2003. Departamento de Acuicultura, Instituto de Investigación Marina, Relatório Preliminar de Piscicultura Continental.
- Ministerio de Pesca. 2003 Departamento de Acuicultura, Instituto de Investigación Marina., Relatório Preliminar de Maricultura.
- Ministerio de Pesca. 2003. Plan Director del Sector de la Acuicultura.
- Ministerio de Pesca. 2004. Política Nacional de la Acuicultura.
- Ministerio de Pesca. 2004. Plan Estratégico para el Desarrollo de la Acuicultura.
- Ministerio de Pesca. 2004. Ley de los Recursos Biológicos Acuáticos (LRBA).
- Ministerio de Pesca,. 2005. Instituto de Desarrollo de la Pesca Artesanal. Relatório Preliminar de Piscicultura Continental.
- Ministerio de Pesca, Relamentación de la acuicultura. 2005. Decreto 39/05 del 6 de Junio de 2005.
- Manley, Andrew; Quatteck, Kristina; Kronston, Gregory, Angola Country Report: The Economist Intelligence Unit, 3rd quarter 1995, The Economist Intelligence Unit, London
- McCormick, Shawn H., The Angolan Economy: Prospects for Growth in a Postwar Environment, 1994, Center for Strategic and International Studies, Washington, D.C.
- Nations Unies, 2000, Droit de la mer, Bulletin N°40. Division des affaires maritimes et du droit de la mer
- OCDE/BAfD, 2013, Angola, Perspectives économique en Afrique,
- Programa de las Naciones Unidas para el Desarrollo, Relatório do Desarrollo Humano. 2004. Libertad cultural en el mundo Diversificado.
- Embassy of Angola (USA) Presentation at CSIS by the Angolan Minister of Finance: Augusto Da Silva Tomas, July 1995, Washington, D.C.
- Government of Angola, First Round Table Conference of Donors: Programme of Community Rehabilitation and National Reconciliation, September 1995, Brussels, Belgium.
- Bakun, Andrew. 1993. «The California Current, Benguela Current, and Southwestern Atlantic Shelf Ecosystems: A Comparative Approach to Identifying Factors Regulating Biomass Yields.» in Kenneth Sherman, Lewis M. Alexander, and Barry D. Gold (eds), Large Marine Ecosystems, Stress, Mitigation and Sustainability. American Association for the Advancement of Science. Washington, D.C. Benguela Current Large Marine Ecosystem, 1999. Transboundary Diagnostic analysis. 52 pages. Benguela Current Large Marine Ecosystem, 2002. Strategic Action Programme. 24 pages. ISBN: 087168506X.
- FAO, 2003. Trends in oceanic captures and clustering of large marine ecosystems—2 studies based on the FAO capture database. FAO fisheries technical paper 435. 71 pages.
- Schroth, Peter W., Doing Business in Sub-Saharan Africa, 1991, American Bar Association Section of International Law and Practice, USA.
- Spikes, Daniel, Angola and the Politics of Intervention: From Local Bush War to Chronic Crisis In Southern Africa, 1993, McFarland and Co., Jefferson, N.C.
- Sudarkasa, Michael E. M., 1993. The African Business Handbook: A Practical Guide to Business Resources for U.S./Africa Trade and Investment, , 21st Century Africa, Inc. Washington, D.C.
- Shannon, L.V. and M.J. O’Toole, 2003. Sustainability of the Benguela: ex Africa semper aliquid novi. In: K. Sherman and G. Hempel, Large Marine Ecosystems of the World – Trends in Exploitation, Protection and Research. ISBN: 0444510273.
- Lankester, K. 2002, «The EU-Angola Fisheries Agreement and Fisheries in Angola», Scomber Fisheries Management and Wildlife, Amsterdam.
- Mari - Lise du Preez, 2009: Fishing for Sustainable Livelihoods in Angola: The Co-operative Approach, SIIA Occasional paper 45 Governance of Africa’s Resource Program
- Bakun, A. and Nelson, C.S. 1991. Wind stress curl in subtropical eastern boundary current regions. J. Phys. Oceanogr. 21:1815-1834.
- Borchers, P., and Hutchings, L. 1986. Starvation tolerance, development time, and egg production of Calanoides carinatus in the southern Benguela Current. J. Plank. Res. 8(5):855-874.

- Boyd, A.J. 1979. A relationship between sea-surface temperature variability and anchovy *Engraulis capensis* recruitment off southwestern Africa. *Fish. Bull. S. Afr.* 12:80-84.
- Carter, R.A., McMurray, H.F., and Largier, J.L. 1987. Thermocline characteristics and phytoplankton dynamics in Agulhas Bank waters. In «Benguela comparative ecosystems.» pp. 327-336. ed. by A.I.L. Payne, J.A. Gulland, and K.H. Brink. Special volume of the South African Journal of Marine Science, Vol. 5. Sea Fisheries Research Institute. Cape town, South Africa.
- Cooper, J., Brooke, R.I., Shelton, P.A. and Crawford, R.J.M. 1982. Distribution, population size, and conservation of the Cape cormorant (*Phalacrocorax capensis*). *Fish. Bull. S. Afr.* 16:121-143.
- Crawford, R.J.M., and Shannon, L.V. 1986. Longterm changes in the distributions of fish catches in the Benguela. in Proceedings of the international symposium on long term changes in marine fish populations. Vigo. November, 1986.
- Crawford, R.J.M., Cruickshank, R.A., Shelton, P.A., and Kruger, I. 1985. Partitioning of a goby resource amongst four avian predators and evidence for altered trophic flow in the pelagic community of an intense, perennial upwelling system. *S. Afr. J. Mar. Sci.* 3:215-228.
- DeRuiter, W., 1982. Asymptotic analysis of the Agulhas and Brazil Current systems. *J. Phys. Oceanogr.* 12:361-373.
- DeRuiter, W.P.M., and Boudra, D.B. 1985. The wind-driven circulation in the South Atlantic-Indian Ocean-I. Numerical experiments in a one-layer model. *Deep-Sea Res.* 32:557-574.
- Dickson, R.R., Gorbutt, P.A., and Pillai, V.N. 1980. Satellite evidence of enhanced upwelling along the European continental slope. *J. Phys. Oceanogr.* 10:813-819.
- King, D.P.F., and McLeod, P.R. 1976. Comparison of the food and the filtering mechanism of pilchard (*Sardinops ocellata*) and anchovy (*Engraulis capensis*) off South West Africa, 1971-1972. *Invest. Rep. Sea Fish. Brach. S. Afr.* 111:1-29.
- Largier, J.L., and Swart, V.P. 1987. East-west variation in thermocline breakdown on the Agulhas Bank. in: «Benguela comparative ecosystems.» pp. 263-262. ed. by A.I.L. Payne, J. A. Gulland, and K.H. Brink. Special volume of the South African Journal of Marine Science, Vol. 5. Sea Fisheries Research Institute. Capetown, South Africa.
- Maze, R., Camus, Y., and Le Tareau, J.-Y. 1986. Formation de gradient thermiques à la surface de l'océan, au-dessus d'un talus, par interaction entre les ondes et le mélange du au vent. *J. Cons. Int. Explor. Mer.* 42:221-240.
- Nelson, G., and Hutchings, L. 1983. The Benguela Current. *Prog. Oceanogr.* 12:333-356.
- Newell, R.C. and Turley, C.M. 1987. Carbon and nitrogen flow through pelagic microheterotrophic communities. *S. Afr. J. Mar. Sci.* 5:717-734.
- O'Toole, M.J., L.V. Shannon, V. de Barros Neto and D.E. Malan, "Integrated management of the Benguela Current Region", 2001. *Science and Integrated Coastal Management.*
- Paffenhofer, G.A., Wester, B.T., and Nicholas, W.D. 1984. Zooplankton abundance in relation to state and type of intrusions onto the southeastern United States shelf during summer. *J. Mar. Res.* 42:995-1017.
- Parrish, R.H., Bakun, A. Husby, D.M., and Nelson, C.S. 1983. Comparative climatology of selected environmental processes in relation to eastern boundary current pelagic fish reproduction. in Proceedings of the expert consultation to examine changes in abundance and species composition of neritic fish resources. pp. 731-778. ed. by G.D. Sharp and J. Csirke. *FAO Fish Rep.* 291. FAO
- Shannon, L.V. 1985. The Benguela ecosystem, Part I. Evolution of the Benguela, physical features and processes. *Oceanogr. Mar. Biol. Ann. Rev.* 23:105-182.

- Shannon, L.V., Shackleton, L.Y. and Siegfried, W.R. 1988. The Benguela ecology programme: The first five years. *S. Afr. J. Mar. Sci.* 84:472-475.
- Shelton, P.A., and Hutchings, L. 1982. Transport of anchovy, *Engraulis capensis* Gilchrist, eggs and early larvae by a frontal jet. *J. Cons. Int. Explor. Mer.* 40:185-198.
- Shelton, P.A., and Hutchings, L. 1990. Ocean stability and anchovy spawning in the southern Benguela Current region. *Fish. Bull. U.S.* 88:323-338.
- Stewart, T.J. 1986. Experience with prototype multicriteria decision support systems for pelagic fish quota determination. *Tech. Rep. Dep. Math. Stat. DT-6:1-23.*
- Walker, N.D. 1987. Interannual sea surface temperature variability and associated atmospheric forcing within the Benguela system. In «Benguela comparative ecosystems.» pp. 121-132. Ed. by A.I.L. Payne, J.A. Gulland, and K.H. Brink. Special volume of the South African Journal of Marine Science, Vol. 5. Sea Fisheries Research Institute, Capetown, South Africa.
- Wooster, W.S., and Reid, J.L., 1963. Eastern boundary currents. In: *The sea.* Vol. 2. pp. 253-280. Ed. by M.N. Hill. Interscience Pub., New York.





MINISTERIAL CONFERENCE
ON FISHERIES COOPERATION AMONG
AFRICAN STATES BORDERING
THE ATLANTIC OCEAN



CONFÉRENCE MINISTÉRIELLE
SUR LA COOPÉRATION HALIEUTIQUE
ENTRE LES ETATS AFRICAINS RIVERAINS
DE L'OcéAN ATLANTIQUE

Secrétariat exécutif de la COMHAFAT/ATLAFCO.
N° 2 rue Ben Darkaoui Ain Khalouiya, Souissi, Rabat - Maroc

Tel. : +212 530 77 42 21 / Fax : +212 530 17 42 42

E-mail : secretariat@comhafat.org

Site web : www.comhafat.org

Conférence Ministérielle sur la Coopération Halieutique entre les États
Africains Riverains de l'Océan Atlantique (COMHAFAT)



The Ministerial Conference on Fisheries Cooperation among African
States Bordering the Atlantic Ocean (ATFALCO)

Fishery and aquaculture industry in Ghana

Series Report n°1 of the Review of the fishery and aquaculture industry
in the 22 ATLAFCO Member States

October 2012

Acronyms

AAGDS	Accelerated Agricultural Growth and Development Strategy
CAADP	Comprehensive Africa Agriculture Development Program
CBFMCs	Community Based Fisheries Management Committees
CF	Credit Facility
CSP	Country Strategy Paper
DA	District Assemblies
DFI	Designated Finance Institutions
DOF	Department of Fisheries
ECOWAP	Economic Community for the West African States' Agriculture Policy
ECOWAS	Economic Community for the West African States
EDIF	Export Development and Investment Fund
EDPA	Export Development and Promotion Account
EEZ	Exclusive Economic Zone
EIA	Environmental Impact Assessments
EPA	Economic Partnership Agreement
FAD	Fish Aggregative Device
FAO	Food and Agriculture Organization of the United -nations
FASDP	Food and Agriculture Sector Development Policy
FC	Fisheries Commission
FCWCGG	Fisheries Committee for West Central Gulf of Guinea
FDB	Food and Drugs Board
GDP	Growth Development Products
GEPC	Ghana Export promotion Council
GoG	Government of Ghana
GPHA	Ghana Ports and Harbors Authority
GPRS	Ghana Poverty Reduction Strategy
GSA	Ghana Standards Authority
GSP	Generalized Schemes of Tariff Preferences
GSSL	Ghana Service Survey of the Livelihood
HACCP	Hazard Analysis Critical Control Point
HP	Horse - Power
ICCAT	International Commission for the Conservation of Atlantic Tuna
IEZ	Inshore Economic Zone
IO	International Organization
MCS	Monitoring, Control and Surveillance
MDGs	Millennium Development Goals
METASIP	Medium-Term Agricultural Sector Investment Plan
MFRD	Marine Fish Research and Development
MLGRD	Ministry of Local Government and Rural Development
MOFA	Ministry of Food and Agriculture
MSY	Maximum Sustainable Yield
NAFAG	National Fisheries Association of Ghana
NEPAD	New Partnership for African Development
NTE	Non- Traditional Exports
SPS	Sanitary and Phytosanitary Measures
TBT	Technical Barriers To Trade
QC	Quality Control
UNEP	United Nations Environment Program
UNOPS	United Nations Operating Program System
WRC	Water Resources Commission

ATLAFCO and Fisheries Promotion Fund

The Ministerial Conference on Fisheries Cooperation among African States Bordering the Atlantic Ocean (ATLAFCO) is an intergovernmental organization for cooperation in Africa that brings together 22 States located on the Atlantic coast stretching from Namibia to the south, to, Morocco in the north. It stems from international cooperation imperatives to improve the framework for sustainable management of fisheries for its member states. The mandate of ATLAFCO is:

- To promote and strengthen regional cooperation on fisheries management
- To develop, coordinate and harmonize efforts and capabilities of Member States for the conservation and sustainable exploitation of fisheries resources.
- To revitalize all national economic sectors on the basis of direct and induced effects that may result from the exploitation of fishery resources

ATLAFCO signed on October 29, 2009 a Memorandum of Agreement with the Japanese Foundation for cooperation on fisheries (OFCF, Japan) which enabled the implementation of a Fisheries Promotion Fund (FPF). This fund is intended to finance development projects in the area of capacity building of Member States in fisheries and aquaculture as well as support for the implementation of international regulations.

Within the framework of this Fund, ATLAFCO is to finance a series of studies of the fishery and aquaculture industry in its 22 Member States. The aim is to analyze the fishing industry in the ATLAFCO region in the light of commercial changes at the international, regional and national levels for consideration in policy management and utilization of fisheries resources.

Executive summary

The Ghana fishery sector plays an important role as it contributes significantly to the national economic development objectives relatively to employment, livelihood, foreign exchange earnings, food security and poverty reduction. The fish industry, according to the Ministry of Agriculture, employs estimated 10% of the country's population which represents about 2.6 million people.

Fish is a preferred source of animal protein in Ghana where about 75 percent of the total domestic production of fish is consumed locally this, representing about 60 percent of animal protein intake. The Ghana fishery sector increased considerably in the late 1960s, from 105,100 tons of marine fish caught in 1967 to 389,411 tons in 2010 and the *per capita* consumption is estimated to be about 25 kg per annum. Fish is the country's most important non-traditional export commodity and the fisheries sub-sector accounts for about 5 percent of the agricultural GDP. The total earnings from fish and fishery products accounted for approximately 62 million US Dollars in 2010.

Fish are generally taken from the marine, inland (freshwater) and aquaculture sectors whilst the Volta Lake, reservoirs, fishponds and coastal lagoons are the main sources of freshwater fish. The fishing operations concern three sub sectors: industrial, semi industrial and artisanal sectors. The latter is responsible for over 70% of the total fish landings and it employs over 60% women and links with other sectors in providing raw materials especially the fish curing activities.

The aim of the present work is to analyze the different segments of the Ghana fisheries and aquaculture and recommend measures to be adopted in order to have a sustainable fisheries and aquaculture; reap maximum benefit, contribute to poverty reduction, increase livelihoods of the low income fisher communities and assure fish for future generation.

Among the recommendations, ATLAFCO could assist the country in the following areas:

- Assisting the country in developing a capacity building in subject relating to feasibility study on the competitiveness of the canned tuna factories.
- Could prepare a feasibility study on setting up animal feed for the development of aquaculture.
- Assisting the country in upgrading the competent authority on quality assurance and food safety.
- Cooperate with FCWC to assist the countries of the region to build up an efficient MCS system and combating IUU fishing.
 - Revitalize RAFISMER for the implementation of joint research for stock assessment, and cooperation with ICCAT and FAO to improve the fish data collection.

Table of contents

Introduction.....	1
1 Geography and population.....	2
1.1 Geography.....	2
1.2 Aquatic environment.....	2
1.3 Population	3
2 Economic, social and political Context.....	5
2.1 Political Context.....	5
2.2 Economic Context	5
2.3 Social Context	5
2.4 Economic and Social factors	5
2.5 Public policy elements	6
2.5.1 Interim EPA.....	6
2.5.2 Initiative PPTe.....	6
2.5.3 Ghana Strategic Poverty Reduction	6
2.5.4 National development Plan.....	7
2.5.5 Privileged relationship between the EU and Ghana.....	8
2.5.6 Trade relations between Ghana and other countries/regional and international Organization.....	9
2.5.7 Regional integration policy process	9
3 Marine and coastal environment, aquatic ecosystems and fishery resources....	10
3.1 Marine and Coastal Environment	10
3.2 Main environmental characteristics of the Gulf of Guinea waters in relation to fish biology	11
3.3 Main fishery resources in Ghana.....	11
3.3.1 The Small Pelagic Resources	11
3.3.2 The Large Pelagic Resources	12
3.3.3 The Demersal Resources.....	12
3.3.4 The Shrimp Resources.....	12
3.3.5 Inland and aquaculture resources	12
3.4 Scientist statements on the level of exploitation of fish resources	12
4 The fisheries context of in Ghana.....	14
4.1 The Ghana Economic Exclusive Zone (EEZ)	14
4.2 The Artisanal fisheries	14
4.2.1 Aquaculture.....	14
4.3 The Industrial fisheries	15

4.4	The Illegal fishing activities	15
4.5	Conflicts in Ghana fisheries	16
4.6	Contribution of the fishery sector to the national economy	17
5	Fish supply consumption, supply, processing and trade channels in Ghana	18
5.1	Fish supply and consumption	18
5.2	Main fish trade channels in Ghana	19
5.2.1	Fish Traders	19
5.2.2	Domestic trade channels	20
5.2.3	Regional trade channels	20
5.3	Fresh fish trade	21
5.4	Cured fish trade	21
6	Regulatory framework of fisheries and fish trade	22
6.1	Fishery management framework in Ghana	22
6.1.1	Fisheries policy	22
6.1.2	Fisheries legislation	22
6.2	Involved institutions	23
6.2.1	The Ministry of Food and Agriculture (MOFA):	23
6.2.2	Collaborative institutions	25
6.2.3	Marine Protected Areas	26
6.2.4	Community based management	27
6.3	Regional fishery management framework	27
6.4	International fishery management framework	27
6.5	Main international agreement/conventions	28
6.5.1	Vessels monitoring	28
6.5.2	Catch declaration	28
6.5.3	The 2010 Plan of action to eradicate IUU fishing	28
6.5.4	Community base actions for shark management and conservation	29
6.5.5	Sanitary Regulation applied to fish and fishery products exported to the EU market	29
6.6	Fisheries agreement	29
7	Main constraints and opportunities to the development of Ghana fisheries	30
7.1	Institutional Constraints	30
7.2	Sanitary Constraints	30
7.3	Constraints in implementing MCS	30
7.4	Environmental Constraints	31
7.5	Business climate	31
7.5.1	Key constraints facing the industry	31

7.6	Environmental Opportunities	33
7.7	Opportunities deriving from MPAs creation	33
8	Conclusions et recommandations	34
8.1	Conclusions.....	34
8.2	Recommendations.....	35
8.2.1	Recommendations at national level.....	35
8.2.2	Recommendations at regional level.....	35
8.2.3	Recommendations international level.....	36
ANNEX 1:	National legislation (list of texts)	39

Introduction

Ghana a well-known fishery nation is today a net important country. This is due to tow first the application of the UNCLOS by coastal States which extended their jurisdiction to 200 miles. Thus, Ghanaian fishermen who used to fish in neighboring waters had to come back home. Secondly, the overfishing of the main species because of high fish demand due to dramatic population growth, little fisheries law enforcement, bad fishing practices in marine and freshwaters sectors, illegal fishing operations and low production of the aquaculture sector.

The Ghana fisheries Act is modern but Fisheries Commission had admitted they do not have the requisite capacity to handle the very technical document. Also the country does not have MPAs and the FC has never been directly involved in the development of an FIA and would certainly need time to develop the requisite infrastructure and capacity to supervise the process, singularly when dealing with the off-shore oil drilling.

The GOG defended the tuna sector which represents the main components of the exports is recording decreasing, from 5 canneries; it is now reduced to two. The tuna industry has different strengths including the stability of the nation therefore suitable for investments, the room for increasing and the material is available in the Ghana EEZ. However, it heavily hampered by high labor cost despite the low education of workers, high power cost the tuna processing industry, the cans are imported adding to the general cost and the cost of fret to EU is also high. The phase out of the “Cotonou” agreement will lead to less market share because of the Asian canned tuna competing nations.

The Ghana fisheries Act is modern but Fisheries Commission had admitted they do not have the requisite capacity to handle the very technical document and have made it a policy to work closely with the EPA, Ghana Maritime Authority and other institution most of which have representatives on the commission.

To increase the fish supply and satisfying the national demand for fish (domestic landings represents only 59% of the demand) the GOG decided that aquaculture could be an alternative to fish imports; the target is to produce 100,000 MT by 2016.

In line with the need to better manage its fisheries, the government recognized the role of the fisheries in the economy of the country initiated a comprehensive program under the FASD which is supported by a 50 million dollars- World Bank program to address the shortcomings. The program the strategic areas of Good Governance and Sustainable Management of the Fisheries (US\$15.2 million IDA; US\$3.5 million GEF); Reduction of Illegal Fishing (US\$10.9 million IDA); Increasing the Contribution of the Fish Resources to the National Economy (US\$12.1 million IDA); Aquaculture Development (US\$8.0 million IDA) and Project Management, Monitoring and Evaluation and Regional Coordination (US\$4.1 million IDA). Also, the country is pushing forward a strategic agenda to become both a financial hub and tuna harbor hub in West Africa.

1 Geography and population

1.1 Geography

Ghana is a country located on the Gulf of Guinea, only a few degrees north of the Equator, therefore giving it a warm climate. The country spans an area of 238,500 km² (92,085 sq. mi). It is surrounded by Togo to the east, Côte d'Ivoire to the west, Burkina Faso to the north and the Gulf of Guinea (Atlantic Ocean) to the south.

Ghana lies between latitudes 4° and 12°N, and longitudes 4°W and 2°E. The Prime Meridian passes through the country, specifically through the industrial city of Tema. Ghana is geographically closer to the "centre" of the world than any other country even though the notional centre, (0°, 0°) is located in the Atlantic Ocean approximately 614 km (382 mi) south of Accra, Ghana, in the Gulf of Guinea.

The country encompasses flat plains, low hills and a few rivers. Ghana can be divided into five different geographical regions. The coastline is mostly a low, sandy shore backed by plains and scrub and intersected by several rivers and streams while the northern part of the country features high plains. Southwest and south central Ghana is made up of a forested plateau region consisting of the Ashanti uplands and the Kwahu Plateau; the hilly Akuapim-Togo ranges are found along the country's eastern border.

Lake Volta in Ghana is the largest reservoir in the world, extending from the Akosombo Dam in southeastern Ghana to the town of Yapei, some 400 kilometers (250 mi) to the north. The lake generates electricity, provides inland transport, and is a potentially valuable resource for irrigation and fish farming

The Volta Basin also takes up most of central Ghana. Ghana's highest point is Mount Afadjato which is 885 m (2,904 ft) and is found in the Akwapim-Togo Ranges. The climate is tropical. The eastern coastal belt is warm and comparatively dry, the southwest corner is hot and humid, and the north is hot and dry. Lake Volta, the world's largest artificial lake, extends through large portions of eastern Ghana and many tributary rivers such as the Oti and Afram rivers flow into it.

There are two main seasons in Ghana: the wet and the dry seasons. Northern Ghana experiences its rainy season from March to November while the south, including the capital Accra, experiences the season from April to mid-November. Southern Ghana contains evergreen and semi-deciduous forests consisting of trees such as mahogany, Odom and Ebony. It also contains much of Ghana's oil palms and mangroves. Shea trees, baobabs and acacias are usually found in the Volta region and the northern part of the country

1.2 Aquatic environment

Ghana has a marine coastline of nearly 343.8 miles and a total continental shelf area of about 24,000 square kilometers that supports a marine fishing industry. The Exclusive Economic Zone (EEZ) in Ghana waters is 200 nautical miles. The marine sub-sector in Ghana is the most important source of local fish production with the annual average domestic catch being 300,000 MT. The marine fisheries sub-sector delivers over 70 percent of the total fish supply in Ghana (MOFA sources).

Marine fisheries in Ghana are affected by a seasonal upwelling (December/January – February and July – September) that occurs in its coastal waters. During the upwelling periods biological activity increases in the sea that result in increased

production of natural food sources and abundance of most marine fishes. Fish become more available for exploitation during these upwelling periods. Therefore large quantities of fish are caught during the major season (July-September) while very little fish are captured during the low or minor season, (December-January/February). According to GOG sources, fish stocks have been declining due to overfishing.

Both the pelagic (migratory fish that feed above ocean bottom) and the demersal (sea bottom-feeding fish) fishery resources are exploited in Ghana. The most common fish captured in Ghana are the small pelagic such as mackerel, horse mackerel, chub mackerel, sardines, sardinella and anchovies. These small pelagic species account for about 70 percent of the total marine fish capture in Ghana. The biomass of the small pelagic resources fluctuates significantly. According to industry and GOG sources the quantities of captured sardinella, chub mackerel and anchovy fluctuate and have reached a point of near collapse. In addition most shrimp vessels have shifted to tuna fishing due to consistently low levels of shrimp catch. The shrimp industry had subsequently collapsed over the past ten years.

The large pelagic type is mainly tuna. There are three types of tuna species of commercial importance and value including the yellow fin, skipjack, and big eye tunas. These tunas undertake long-range migrations in the Atlantic Ocean and across national boundaries. Tuna is the only fisheries resource that can withstand considerable expansion in Ghana.

According to MOFA sources, biomass survey estimates show that the potential yield of the total demersal biomass on Ghana's continental shelf is 36,000 MT-55,000 MT per year. The demersal species captured in Ghana include the following species: cassava fish, red snapper, sea bream, burrito, cuttlefish, red mullet, and croaker.

Ghana has the potential for both freshwater and brackish water aquaculture and culture based fisheries. The efforts of government so far have mainly been on the development of culture based fisheries in freshwater environments, although in the early 1980's there was a massive campaign to persuade the public to establish pond fish culture. This campaign was effective to the extent that a large number of people responded by building ponds in different parts of the country but especially in the south around Kumasi and Accra. The results of these developments have, however, been extremely disappointing. However, today with the encouraging results recorded with cage cultures and the World Bank fisheries program are boosting the aquaculture sector.

1.3 Population

Ghana has a population of about 24,658,823; this means the country's population has increased by 30.4 per cent from the 18,912,079 recorded in the previous enumeration in 2000, representing an annual demographic growth rate of 2.5 per cent. With respect to sex, there are 12.6 million females, representing 51.2 per cent of the population, and 12 million males, representing 48.8 per cent. This gives a sex ratio of 100 females per 95 males.

The native and largest ethnic group is Akan. 45% of the population are Akan (which includes the Fante (mainly fishermen), Akyem, Ashanti, Kwahu, Akuapem, Nzema, Bono, Akwamu, Ahanta and others).

Ghana is currently inhabited by 52 ethnic groups. Ghana has not seen the kind of ethnic conflict that has created civil wars in many other African countries. The official language is English; however, most Ghanaians also speak at least one local language.

The major minority ethnic groups in Ghana are: Ewe (Population: 2,200,000), Ga-Adangbe (comprising the Ga, Adangbe, Ada, Krobo, and others) (Population: 1,022,144), Gurma (Population: 702,000), Dagaaba (Population: 657,973), Frafra (Population: 635,866), Dagomba (Population: 618,101), Guang (Population: 354,567),^[92] Mossi (Population: 341,000),^[93] Hausa (Population: 172,000), Gurunsi (Population: 154,000), Bissa (Population: 126,000), Fulani (Population: 12,000), Whites (of mostly Scottish, English, Scandinavian descent, and others), Lebanese, and Sindhi-Indian. The all other ethnic groups currently living in Ghana represent approximately 3.6% of the population.

Ghana's 550 km coastal stretch has a population of 2.4 million people or 10 percent of the country's population who are dependent mainly on fisheries resources for their livelihood. Therefore, barring them from fishing in certain portions of the ocean would hamper their ability to cater for their families.

2 Economic, social and political Context

2.1 Political Context

Ghana has continued to consolidate democratic rule, and now enjoys a more open society, with a vibrant media and strong public dialogue. As a result of these and other political achievements, Ghana outperforms most countries in West Africa and in the continent on measures of civil liberty; political rights and political stability.

2.2 Economic Context

Ghana, a country with a population of about 24,6 million people, and a land area of 239,000 km², is the West Africa's second largest economy after Nigeria, and the Sub-Saharan Africa's twelve largest. The country is highly dependent on a few commodities (gold, cocoa, and more recently oil) for export earnings, a still nascent manufacturing sector, which contributes about 6.8% of GDP, and a labor market characterized by a significant gap between demand and supply leading to high levels of disguised unemployment and underemployment.

The private sector in Ghana is dominated by enterprises in the informal sector, with approximately 90% of the companies being MSMEs and employing less than 20 persons. The private sector is the main employer, and the primary generator of exports. The government has been active in improving the country's business environment and the country has been ranked, at least twice, amongst the top 10 reformers globally by the World Bank's Doing Business team.

2.3 Social Context

According to Ghana statistical Service data, unemployment rate is estimated at 3%. Only about 8.5% of the working population is in formal employment. Of this amount the youth form only 14% of informal sector either in self-employment or as domestic employees, apprentice or unpaid family workers. Ghana has made strides in meeting the Millennium Development Goal (MDG) targets.

Gender is being mainstreamed as a cross cutting theme in all existing and future Bank projects, with many of the projects having gender disaggregated indicators. In the fish industry, women play a vitally important role, one without which the fish trade would not exist. A small minority of women fish alongside men but more commonly women own or part own boats captained by a male relative and crewed by others. However, women's main role comes once the fish has been landed, the management and practice of most of the domestic fish trade, both wholesale and retail.

2.4 Economic and Social factors

Agriculture, forestry and fishing are important sectors of Ghana's economy and improvement in the performance of these sectors is central to the country's current economic recovery program.

In spite of efforts to increase national food production, the country has had to rely to a significant extent on imports, often in the form of food aid, to maintain adequate supplies. Some dependence on imports still exists and the country's relatively high consumption of fish has meant that food imports have included substantial quantities of fish and fish products. Supplies of marine fish from national sources are now limited because of the full exploitation of national stocks and the more restricted access to the waters of other African countries, such as Angola, Namibia and

Mauritania. Against this background and with the prospect of further increases in demand from a growing population, any means of expanding the national production of fish is obviously of interest.

The development of inland aquaculture and culture-based fisheries have for some time now been considered by government to be ways in which the national production of fish can be increased. A New Ghana National Aquaculture Development Plan, designed by the United Nations Food and Agriculture aims at increasing the aquaculture production and reducing the high volumes of fish imports.

2.5 Public policy elements

2.5.1 [Interim EPA](#)

West African countries, Côte d'Ivoire and Ghana, initialed bilateral "stepping stone (or "interim") EPAs" with the EU at the end of 2007; covering: duty and quota-free EU market access, gradual liberalization (removal of duties and quotas) over 15 years for 81% of EU imports to Ivory Coast (Côte d'Ivoire) and 80% to Ghana, EU exports are mainly industrial goods, vehicles and chemicals which do not compete with domestic production; safeguard provisions enabling both countries to protect fragile economic sectors by re-introducing quotas or duties; agreement to foster cross-border trade within the region (e.g. more efficient customs procedures); EU support to help local companies become more competitive and meet EU import standards

The interim EPA Côte d'Ivoire was signed on 26 November 2008. The interim EPA with Ghana has not been signed. The two agreements have not been ratified. Recently, European Union and ECOWAS negotiators met in Brussels at technical and Senior Official level from 17 to 20 April 2012, to discuss the way ahead in the regional Economic Partnership Agreement (EPA) talks. Progress was made in particular on the text of the agreement, work continues on issues including West Africa's market access offer and the EPA Development Program (PAPED). The next step will concern the regional agreement currently negotiated will cover goods and development-cooperation and include rendezvous clauses for services and rules chapters. The next round will concern the market access negotiations in Accra, Ghana.

2.5.2 [Initiative PPTE](#)

Ghana had met the conditions and reached the completion point under the enhanced framework of the Heavily Indebted Poor Countries (HIPC) Initiative on the 1st December 2004.

2.5.3 [Ghana Strategic Poverty Reduction](#)

In preparing this Medium-Term Development Policy Framework, Ghana Shared Growth and Development Agenda (GSGDA, 2010-2013), Government responds to the constitutional injunction, which requires that policies leading to the establishment of a just and free society are pursued by the state. Government's *Better Ghana Agenda* also emphasizes the following: expanding access to potable water and sanitation, health, housing and education; reducing geographical disparities in the distribution of national resources; ensuring environmental sustainability in the use of natural resources through science, technology and innovation; pursuing an employment-led economic growth strategy that will appropriately link agriculture to industry, particularly manufacturing; and improving transparency and accountability in the use of public funds and other national resources.

2.5.4 National development Plan

The Fisheries and Aquaculture Sector Development Project (FASDP) recognizes the importance of Ghana's fisheries. However, through over-fishing due to bad fishing practices; lack of investment in management and value added production, the average income per canoe has dropped by up to 40% over the last ten years to the point where it costs as much to fish as the catch is worth. The FASDP II (Box 1), as part of the Republic of Ghana Fisheries and Aquaculture Policy, forecasts that the fishing sector is expected to make a substantial contribution towards doubling the size of the Ghanaian economy by 2015 (GPRS II).

Box 1: Fisheries and aquaculture sector development plan (FASDP)

- Maintaining capture fisheries production at current levels,
- Increasing revenue and profitability in capture fisheries by at least US\$ 50 million a year after five years,
- Increasing aquaculture production to 35,000 tons a year after five years,
- Retaining Ghana as a landing and processing hub for the West Africa tuna industry,
- Developing fisheries management to allow effective control of all commercial fishing effort in Ghanaian waters, and,
- Ensuring fisheries management costs are sustainable and that the fisheries sector overall make a fiscal contribution to Government revenues.

The World Bank's program, intended to contribute to FASDP, is estimated at US\$53.8 million, of which IDA will finance US\$50.3 million and US\$3.5 million is being financed by a grant from the GEF. It is set to provide investment which will build the necessary policy and capacity for effective fisheries management designed to reduce fishing effort while maintaining approximately the same catch levels and to address the impacts of change for fishers and the communities in which they live (see Box below).

Box 2 : World Bank Fisheries Program in Ghana

- **Component 1: Good Governance and Sustainable Management of the Fisheries (US\$15.2 million IDA; US\$3.5 million GEF);** This component aims to build the capacity of the Government and stakeholders to develop and implement policies through a shared approach that would ensure that the fish resources are used in a manner that is environmentally sustainable, socially equitable and economically profitable. It will comprise the following four subcomponents: (i) developing the legal and operational policy to enable the implementation of the Ghana Fisheries and Aquaculture Sector Development Plan; (ii) strengthening fisheries management, including fishing rights and stakeholder-based management and ensuring necessary research activities for sustainable exploitation; (iii) aligning fishing capacity and effort to sustainable catch levels; and (iv) social marketing, communication and transparency.
- **Component 2: Reduction of Illegal Fishing (US\$10.9 million IDA)** The component aims to reduce the illegal fishing activities threatening the sustainable management of the country's fish resources by strengthening fisheries monitoring, control and surveillance (MCS) systems.
- **Component 3: Increasing the Contribution of the Fish Resources to the National Economy (US\$12.1 million IDA).** The component aims to identify and implement measures to increase the benefits to Ghana from the fish resources, by increasing the

share of the value-added captured in the country. It will comprise the following sub-components: (i) value chain development (fresh/frozen product/trade facilitation); and (ii) fish product trade and information systems.

- **Component 4: Aquaculture Development (US\$8.0 million IDA).** This component aims to set the framework for increased investment in inland aquaculture. It will comprise the following sub-components (i) developing the aquaculture policy and legal framework; (ii) improving the genetic quality of Tilapia fingerlings and brood-stock; (iii) catalyzing aquaculture development for medium and large scale enterprises; (iv) marketing and technical studies; and (v) support for small-scale aquaculture development.
- **Component 5: Project Management, Monitoring and Evaluation and Regional Coordination (US\$4.1 million IDA).** The component aims to support project implementation and regional coordination with the WARFP, ensuring that regular monitoring and evaluation is conducted, and the results are fed back into decision-making and project management

Ghana's National Aquaculture Development Plan has been unveiled with the aim of providing the capacity for fish farmers to increase production. The plan, unveiled by the Food and Agriculture Organization (FAO), targets 100,000 tons of fish for the country by 2016. The GNADP provides a roadmap where aquaculture will contribute significantly to food and nutritional security, employment generation, increased incomes, economic growth and poverty reduction. The implementation of the five-year comprehensive medium term plan would cost a little over \$84 million. Close to \$66 million would be contributed by the government while public investment takes care of remaining \$18 million.

The plan, among other objectives, aims at providing a geographic information system involving an indicative mapping of high potential aquaculture areas where fish farming is feasible. It is also expected to facilitate increased supply of high quality fish seed by the private sector to fish farmers in high priority aquaculture zones to be established. Furthermore, it is expected to assist more fish farmers to access funds more easily on competitive terms for investment in aquaculture business. When implemented, the plan is expected to increase the market share of commercial fish farming in Ghana from \$28,440,000 in 2010 to an estimated \$362,000,000 in 2016.

The current annual output from aquaculture is estimated at 10,200 tons as compared to an output of 1,000 tons in 2005; 3,800 in 2007 and 7,100 in 2009 respectively.

2.5.5 Privileged relationship between the EU and Ghana

Political, trade and cooperation relations between the EU and Ghana are based on the ACP-EU Partnership Agreement ("Cotonou Agreement"). Regular political dialogue between the two parties covers a wide range of issues - political, trade, development, and governance including human rights. Bilateral cooperation between Ghana and the EU focuses on: transport connectivity and regional integration, governance and general budget support to help poverty reduction and promote economic growth. Overall EU assistance to Ghana (2008-13) is expected to amount to some €500m – more than originally planned, due to Ghana's good performance. As one of the few countries in West Africa that is not in the least-developed country (LDC) category, Ghana has initialled an interim Economic Partnership Agreement (2007) with the aim of safeguarding access to the EU market and avoiding trade disruptions. Ghana now enjoys full duty-free and quota-free access to the EU (with some transitional restrictions for sugar). Additionally, a regional Economic

Partnership between the EU and West Africa is currently being negotiated. Ghana was the first country to sign a Voluntary Partnership Agreement (VPA) with the EU (in 2009) under the forest law enforcement, governance and trade (FLEGT) initiative. The agreement aims to improve forest governance and ensure that timber exports to Europe are legal and come from the certified place of origin.

Under the Cotonou Agreement, fish products including tuna products are shipped tax free to EU the market. Ghana and EU have not signed a fishing agreement.

2.5.6 Trade relations between Ghana and other countries/regional and international Organization

Ghana maintains a relatively open trade regime with the rest of the world. Its Most Favored Nation Tariff Restrictiveness Index (TRI) is 9%, below both the Sub-Saharan African and low income country group average of 11.3% and 11.6% respectively.

Ghana also maintains good relations with its traditional trading partners and donors especially the US and the UK. The GOG is committed to ensure that Ghana strengthens trade relations with all friendly countries on a most-favored nation basis consistent with her membership of the WTO. The promotion of trade with other developing countries particularly, our sister African countries continue to be a major concern in the endeavor to enlarge Ghana's global market and enhance South-South co-operation (e.g. African Union States, Organization of the American States as an observer).

2.5.7 Regional integration policy process

Ghana is an active member of key regional integration arrangements in West Africa and in the continent, including the African Union, the Economic Community of West African States, and the West African Monetary Zone 1. The GSGDA has re-emphasized the country's objective to accelerate economic integration.

In West Africa, both the processes, and degree of regional integration have lagged behind expectations, and many political commitments have either not been translated into policy and regulatory reforms, or reforms are not implemented. The region thus remains weakly integrated, with continuing tariff barriers (for example where restrictive rules of origin cannot be met) and substantial non-tariff barriers. There is still no agreement at the ECOWAS level on the precise structure of the common external tariff, and the existing scheme for regional free trade faces significant challenges.

3 Marine and coastal environment, aquatic ecosystems and fishery resources

3.1 Marine and Coastal Environment

The marine and coastal resources of Ghana exist within a very fragile ecosystem. Current development trends and pressures exerted on these resources are steadily degrading the components of this fragile ecosystem. Landward, the area includes lagoons, marshes, and estuarine swamps together with the intervening interfluvial areas. Seaward, the boundary is determined as the limit of Exclusive Economic Zone (200 nautical miles). The area is richly endowed with important resources for the promotion of tourism, fishery, industry and mining. The lagoon, estuary and delta ecosystems provide suitable environments for shellfish and fish breeding, as well as feeding, roosting and resting sites for local and migratory birds and marine turtles.

The coast supports mangroves, which are an important source of fuel-wood to local communities. The beaches, cliffs, lagoons, wildlife, cultural and historical sites and coastal landscape also provide an immense potential for tourism development. In addition, salt, deposits of limestone, silica, feldspar and other minerals have been identified within the coastal belt. There is also the possibility for hydrocarbons, for which prospecting is being undertaken. Furthermore, copra production is also an important economic activity along the coastal belt. Health of the marine and coastal environment - climate change

Ghana's economy is dependent on climate sensitive sectors such as agriculture, fisheries, tourism, and forestry. Evidence of rising temperature abounds in all the ecological zones of Ghana while rainfall levels have been generally reducing and patterns have increasingly become erratic. The adverse impacts of this trend on livelihoods, health and hydropower generation are already being felt and are expected to exacerbate if remedial actions are not taken. Ghana ratified the United Nations Framework Convention on Climate Change (UNFCCC) in September 1995 and, in March 2003, acceded to the Kyoto Protocol. A National Climate Change Policy Framework (NCCPF) has been developed through a consultative process and mainstreamed into the GSGDA. The policy framework and institutional arrangements (see Box below) have three key objectives: adapting to the impact of and reducing vulnerability to climate change; mitigating the impact of climate change; and promoting low carbon growth strategy. However, in spite of having a well-structured institutional arrangement for climate change, Ghana faces a major challenge of lack of long term data on which to base predictions, estimate risk and guide decision.

Box 3: Institutional Arrangements of Ghana for Climate Change

- The Ministry of Environment, Science and Technology (MEST) is the lead institution for Climate Change and UNFCCC activities in the country
- The Environmental Protection Agency coordinates the implementation of Climate Change issues on behalf of MEST
- MoFEP has a Natural Resources and Climate Change desk that oversees, coordinates and manages financing and support in natural resources activities.
- The NDPC in collaboration with EPA and the National Disaster Management Organization (NADMO) are facilitating initiatives to mainstream Climate Change and Disaster Risk Reduction into national development planning at all planning levels. The process is being piloted in 10. District Assemblies.

3.2 Main environmental characteristics of the Gulf of Guinea waters in relation to fish biology

The sub-region is not as rich in fisheries resources as compared to the Northern part of the CECAF region or southern part of the Gulf of Guinea which enjoys the Benguela current. The species identified are composed of small pelagic species (mainly sardines, anchovy and Spanish mackerel); large pelagic like tuna fish; the demersal species, the mollusk and the shellfish (generally the *Penaeus* shrimps). The Spanish sardines are shared by all the countries with exception of Liberia. The abundance of small pelagic species varies greatly from year to year and depends among others on the intensity of the seasonal coastal upwelling which occurs in certain parts of the region. The demersal resources seem to be localized, but they gather in the same way throughout the sub region.

3.3 Main fishery resources in Ghana

Based on their bathymetric distribution, the fisheries' resource in the western Gulf of Guinea may be broadly placed in four categories: small pelagic, large pelagic species, coastal demersal species and deep- water demersal species. The main commercial species targeted in Ghanaian waters are: Clupeid (*Sardinellas*, *Scombridae* - chub- mackerels and *Engraulidae* (anchovies). The large pelagic species are represented the *Thunidae* whereas the demersal species are: *Sparidae*, *Lutjanidae*, *Mullidae*, *Pomadasydae*, *Serranidae*, *Polynidae* and *Penaeidae* (Mensah at al 2001).

3.3.1 The Small Pelagic Resources

For the small pelagic resources the biomass fluctuates significantly. It is however estimated that the maximum catch of the small pelagic fishery can sustain is 180,000 MT (DOF 2001). Landings of *sardinellas* fluctuate so much that in some years (e.g. 1973 and 1978) they reached points of near collapse, then from the 1980s, there are a remarkable increase with an all-time high of 140,000 MT in 1992, (Mensah and al. 2001) Ever since, landing declined reaching 64,000 MT in 1997. The abundance of chub mackerel (*S. japonicus*) is so variable from year to year that it is almost impossible to predict its abundance. Similarly anchovy landings fluctuated between 19,000 MT in 1986 and 82,700 MT in 1996, with an all-time high of 93,000 MT in 1987. The author asserts that these rise and fall could be attributed to phases of decline that most pelagic species worldwide experience from time linked *inter alia* to changes in the marine environment.

3.3.2 The Large Pelagic Resources

The main commercial tuna resources which occur in Ghanaian Waters are the yellow fin (*Thunnus albacares*), skipjack (*Katsuwonus pelamis*) and big eye (*Thunnus obesus*) (Mensah et al. 2001, 2003).

A Tuna Task Force set up by the Government of Ghana in 1989 recommended that the country's tuna production be increased from an average of about 36,000 MT to 60,000 MT annually (Koranteng, 1998a).

3.3.3 The Demersal Resources

Surveys estimate the biomass show that the potential yield of the total demersal biomass on Ghana's continental shelf is between 36,000 and 55,000 MT/ per annum with an average of about 43,000 MT (Koranteng, 1998a & 1998b). However, last decade landings (of about 50,000 MT annually) exceeded the potential yield, which clearly demonstrates the stress under which the fishery has been operating (Koranteng, 1998a).

3.3.4 The Shrimp Resources

Even though there is a specialized shrimp fishery in Ghana, shrimp species are caught by all fleets (except tuna fishing vessels) mainly from shallow waters and close to estuaries, (Mensah at all 2003). Artisanal operators catch shrimps mainly in beach seines, these are normally juvenile shrimps of very low commercial value. Through a modeling approach, the maximum sustainable yield (MSY) of shrimps is estimated to be 350 MT/ per annum excluding catches of artisanal fishers (Koranteng, 1998b). Although catches have never exceeded the MSY, the industry showed signs of decline in the last six years (Mensah at al 2003).

3.3.5 Inland and aquaculture resources

The Lake is rich in fish and about 140 species of fish could be identified in the Lake Volta; and landings are dominated by tilapia species (38.1%), *Chrysichtys spp.* (34.4%), *synodrantis sp.* (11.4%), *Labes* (3.4%), *Mormyrids* (2.0%) *Heterotis* (1.5%) *Clarias sp.* (1.5%), *Clarias spp.* (1.5%), *schilbeide* (1.4%), *odaxothrissa mento* (1.4%), *Bagrus spp.* (1.35) and *Citharinus spp.* (1.2%) and the rest which are less than 1% include *Alestes sp.*, *Brycinas sp.* *Distichodus spp.*, *Gymnarchus spp.*, *Hydrocynus spp.* ; and *Lates niloticus*, (Braimah 2001).

The Lagoon Fisheries: there are more than 50 coastal lagoons of various sizes in Ghana. These lagoons provide an important source of protein and other livelihoods for the dwelling communities. The lagoons also contribute significantly to the diversity and status of fish stocks in coastal waters as many fish species spend part of their life cycle in these lagoons. With time, the ecosystem of many of the lagoons has changed as a result of pollution from industries, domestic waste, urbanization and demand for land for other purposes. The mangrove forests that fringed many of the lagoons have been lost and the fisheries in the lagoons are ether overexploited or threatened

3.4 Scientist statements on the level of exploitation of fish resources

Since the two decade, scientists and fishery biologists record regularly huge decline in fish landings despite an increasing fishing efforts. This situation shows that the fishery resources are deeply overexploited. If current trends in overexploitation and

subsequent decreasing profitability in the fisheries continue, the livelihood and food security of more than 2.4 million people depending in fisheries will be compromised.

Studies done in the artisanal fisheries showed that the average income received per canoe has dropped by as much as 40 percent over the last decade. These losses often fall on the most vulnerable, as many of the coastal communities are based in rural areas that have thus far remained at the margin of the country's economic growth.

4 The fisheries context of in Ghana

4.1 The Ghana Economic Exclusive Zone (EEZ)

The coastal and marine zone of Ghana has been defined to include the 200 nautical mile limit which was claimed in 1977 [Territorial Waters and Continental Shelf Act 1973 as amended by the Territorial Waters and Continental Shelf Amendment Decree 1977]. The coastline of Ghana stretches for approximately 550km. It is generally a low lying area, not more than 200m above sea level and has a narrow continental shelf extending outwards to between 25 and 35km except off Cape Coast and Salt pond where it reaches up to 80km.

4.2 The Artisanal fisheries

The artisanal sub-sector is the most important in terms of fish outputs in the marine sector; it in fact contributed 68-70% of the marine fish of the total annual catch mainly composed of small pelagic species such as sardinellas, mackerels and anchovies. There are 10,000 marine artisanal canoes and 123,000 fishers operating from 304 landing centers in 189 fishing villages located along the coast. Many larger canoes are motorized with 40 HP outboard engines whereas smaller crafts still use sail power.

Commonly used fishing gears are purse seines, beach seiners, set nets, draft gill nets and hook and line. Also worth mentioning is the larger canoes, these are a fleet of motorized canoes which specialize in hook and line, using ice to preserve high value fish in insulated containers with some using electronic fish finding devices such as echo-sounders. In the inland sector, a number of 17,500 canoes which operate the following fishing gears: cast and gill nets, hook-and-line, and traps are identified in the inland sector.

The regional distribution of the landing sites in the hinterland is as follows: Upper West (Bagri, Viera, Sankana, Jawia, Bilibor); Brong Ahafo (Yeji); Upper East (Tono, Viera White & Red Volta Rivers); Volta Kpando Torkor, Abotoase, Dzemeni, Dambai); Eastern Region (Kpong, Akosombo, Akateng); Northern (Buipe, Nasia); Central (Dunkwa-on-Offin)

Lake Volta, reservoirs associated with irrigation and potable water projects, and fish ponds are the main sources of freshwater fish in Ghana. The Volta Lake, with a surface area of 8,480 km² and 5,200 km of shoreline, contributes about 90% of the total inland fishery production in Ghana. About 80,000 fishers and 20,000 fish processors and traders engage in the Lake Volta fishery.

4.2.1 [Aquaculture](#)

The aquaculture industry has been identified by the Government as having significant potential for boosting the economy against the background of continued declining of marine and inland fisheries production.

This sub-sector is dominated by non-commercial systems (i.e. extensive, small-scale, and subsistence), often using earthen ponds. Tilapia species represent 80 percent of yields with catfish making up for the remainder. In recent times commercial initiatives in cage production have been established and these have provided an increase in production and employment opportunities for the aquaculture sector.

Commercial fish farms comprise about 3 percent of total aquaculture operators. Most large-scale commercial fish farms operate cage culture systems on Lake Volta; others operate both earthen ponds and cage systems. The cages/pens/ponds are stocked with 10 g-30 g fingerlings which are ready for the market in 6-8 months at an average weight of 250 g-350 g. It is expected that the World Bank project will modernized the aquaculture sector and contribute meeting the government target of 100,000 MT of aquaculture products by 2016.

4.3 The Industrial fisheries

The semi-industrial fleet consists of 288 locally built wooden vessels 8-37m in length with in-board engines of between 60 and 400 HP. Most vessels are dual purpose; they are able to use trawls or purse seines. The latter is more commonly used during the major and minor up welling seasons and trawling is practiced in shallow waters during off-season. In 2010, there were 288 inshore vessels (See Table 1)

In 2010, the industrial vessels, large, steel-hulled foreign-built, are composed of 68 trawlers; 48 tuna pole and line vessels and purse seiners and 3 shrimpers. It is reported that the industrial fleet have undergone radical expansion in number since 1984 when the Government of Ghana policy targeted industrial fishing as a mechanism for promoting non-traditional exports (NTE), such as fish and fishery products.

Table 1: Number of Marine Fishing Vessels in Ghana

Type of Vessel	No. of operating vessels (2009)	No. of operating vessels (2010)
semi- industrial	264	288
Trawlers	52	68
Tuna vessels	44	48
Shrimpers	1	3
Carriers	1	2

Source: Marine Fisheries Division MFRD, Tema, and Directorate of Fisheries Accra

The average age of industrial vessels is 25 years; this has a negative impact on the safety at sea and also on the annual yields as well as the profitability of these vessels. The fishing efforts increase but the catches are lower.

4.4 The Illegal fishing activities

The Monitoring, Control, and Surveillance (MCS) Department under the Fisheries Commission is charged with combating illegal, unregulated, and underreported (IUU) fishing. A site visit to the port of Tema highlighted many enforcement challenges facing MCS notably the recent expiration of the company contract to place transponders on vessels. The recent discovery of oil off-shore will also divert needed naval resources from MCS to combat IUU fishing.

The GOG is keenly aware of the economic cost that IUU fishing exacts from the national economy. In a briefing with the Director of MCS numerous measures against IUU fishing were addressed, including: placing transponders on all licensed Ghanaian vessels, limiting inputs through minimum mesh sizes, restricting use on

non-selective gears, prohibiting the use of new vessels, sea observer programs with the Ghanaian Navy, and quayside inspection at the major ports of Tema, Sekondi and Takoradi (See Box 3).

IUU fishing also remains problematic at inland waterways especially at Lake Volta. Community Base Fisheries Management Committees (CBFM) have been used to combat this issue but there have been operational issues establishing them at the local levels and developing methods to resolve conflicts. These Community Committees as well as District Fisheries Management Committees represent a concerted attempt to decentralize fishery management to the local level.

Box 4: How the Fisheries Administration combats IUU in Ghana

The industrial fleet consists of trawlers and tuna boats. Pair trawlers were in the port but decommissioned. All vessels were Ghanaian-flagged and owned but crews were roughly 25 percent foreign and 75 percent Ghanaian. Typically, captains were foreign nationals with the trawlers headed by Chinese and the tuna boats by Koreans. Numerous challenges were stated by the inspectors: an inability to detect illegal nets, a lack of observers on the trawlers, transponders on boats are no longer in use (company contract expired), unloading of fish at non-Ghanaian ports, especially Abidjan (this practice is illegal for Ghanaian-flagged vessels), selling of fish outside of the port to small artisanal boats, observers on board tuna boats only during the moratorium season, no insurance for inspectors, and a lack of political will to prosecute infractions when reports are submitted. Inspectors work from 8:30 AM to 5:00 PM during the week; however, the port is open from 7 AM to 6 PM and on weekends allowing for ships to unload uninspected. Tuna boats were also seen carrying large hauls of bamboo which are used to aggregate the tuna to more easily catch. This is illegal under Ghanaian law and when the inspectors were pressed about this they said that the tuna are caught outside of Ghana's EEZ and therefore out of their jurisdiction. While many regulations are in place under Ghanaian law to combat IUU, implementation remains a major challenge. Outside of the ports, limited MCS is conducted by the Ghanaian Navy using patrol boats and--until recently--monitoring via the transponders on board. With the recent discovery of off-shore oil, the Ghanaian Navy will focus its efforts on securing this new found resource and may further limit enforcement of IUU fishing. Also, artisanal fishermen often congregate near platforms and rigs, creating a hazard for them and for the platform equipment and operators. On the positive side, a sub-regional fisheries committee based in Tema, Ghana for the West Central Gulf of Guinea (Benin, Cote d'Ivoire, Ghana, Liberia, Togo, and Nigeria) aims to pool resources to conserve and sustainably manage biological marine resources, including a newly established IUU permanent working group.

4.5 Conflicts in Ghana fisheries

The majority of conflicts between the artisanal fishery and industrial including the semi-industrial fishers are due to the competition for the same fishing grounds and or common resources. Conflicts arise in the form of collisions of fishing crafts and vessels, which at times leads to loss of life. Other forms of conflicts are: Running over nets of the artisanal fishers by industrial vessels; the destruction of artisanal fishing gear by semi and industrial trawlers transgressing the 30- meter depth contour which is exclusively reserved for canoes appears to be the major cause of conflicts between canoes and industrial vessels.

Surveys and an inventory of accident at sea cases in the past decade indicate that over 60% of complaints by canoe fishermen indicate gear destruction as the prime problem with industrial vessels.

Conflicts between the artisanal fishers and fisheries and the Fisheries Administration appear when fishermen refuse to abide by Act principles.

Conflicts between semi-industrial/industrial fishers and canoe Fishermen Conflicts related to industrial trawlers and canoes are basically due to the non-compliance or enforcement of coastal regimes reserved for the artisanal fishery. Distinct depth zones are reserved for canoe fishers in most coastal states in the West African sub-region.

Conflicts between the Administration and inshore/industrial do occur occasionally between vessel owners and fisheries administration in the areas of renewal of licenses and change of ownership. Most often vessel owners deliberately refuse to renew their licenses and insure their vessels and crew under section 3 of the Fisheries Law PNDCL 256. Most vessels do not inform fisheries administration of a change in ownership at the appropriate time. This creates lapses in administrative records for effective management of the fleet.

Conflicts between foreign officers onboard industrial vessels especially tuna bait-boats and local officers due to hasty attitudes, shouts and often fights have occurred often discouraging and undermining local officers from taking up more responsible positions. Also the use of fish aggregating devices (FAD's) in tuna fishery has led to some conflicts. The inshore fleets have often complained about the destruction of juvenile pelagic fish by the use of FAD's by the tuna purse-seiners. Petitions calling for its ban have been sent to the Fisheries Commission (Ghana) which is being addressed.

4.6 Contribution of the fishery sector to the national economy

The Ghanaian fisheries sector contributes 4.5% to GDP, accounts for 12% of the agricultural GDP and 10% of the labor force. Tuna sales account for 14% of NTE exports from Ghana and are the single largest contributor. Locally, the canneries in Tema provide considerable employment for a largely female workforce.

It is estimated that over 123,000 fishers are engaged in marine capture fisheries and about 2.2 million people rely on and /or provide support to these fishers; these include their wives, children, close relatives as well as canoe carvers, input suppliers and office workers for industrial fleet. Fish workers engage in processing, distribution are estimated to be around 500,000 individuals.

Ghana is a net importer of it is expected that this gap will continue to remain wide for the coming years thus, creating opportunities for fish imports and further growth in aquaculture. The imports and exports of fish are regulated and require a permit from the GOG. Imports of aquaculture fish, however, are prohibited. There are increased fish imports from November to May (lean local fish season), which drop in July-September when there is active local fishing.

The trade balance shows that the imports fetched US\$ 108 million (2010) while exports were around US\$ 65 million. This trade deficit explains the GOG's strategy to facilitate sound of aquaculture development; responsible fishery practices, sustainable management of the resources and development of value added fish and fishery products. The Ghana's National Aquaculture Development Plan is targeting a 100,000 MT fish harvest from aquaculture development.

5 Fish supply consumption, supply, processing and trade channels in Ghana

5.1 Fish supply and consumption

Fish is recognized as the most important source of animal protein in Ghana (Fynn A., 2001) and in all regions of the country, poor or rich, rural or urban (Anon 2003). Up to 60% of animal protein in the Ghanaian diet is thought to. For domestic consumption fish is often purchased fresh, smoked- salted, dried, salted and dried, canned, fried or grilled. Other than for human consumption, some fish such as anchovy and tuna official are used for fish meal. Average per capita fish consumption in Ghana for the period 2009-2011 is estimated at 22.7 kg higher than the World average of 16 kg (table 2).

The table 2 shows that the total marine fisheries catches recorded a slight increase from 326,109 to 327,144 MT respectively from 2009 and 2011. This rise is due to the high tuna landings in 2011 (better control of statistics) which increased from 66,470 MT to 86,771 MT respectively during the same period.

The inland fisheries production rose from 81,703.4 MT to 114,445 MT because of the high landings in the Volta lakes more than 21,000 MT and the aquaculture production which tripled during the under study. However, despite the strong efforts in aquaculture production, the volume harvested remains below 20,000 MT and this compared to the GOG target of 100,00MT, seems unrealistic.

The national total production fetched 441,000 MT which is an increase of 40,000 MT. Whereas exports dropped from 71,600 to 44,144 MT because of the fish fish exports which dropped by 50% and tuna exports remains around 41,000-46,000 MT.

There are two large tuna canneries in Ghana. These are the Pioneer Food Cannery, and the Ghana Agro-Food Company. Products from these processing plants go to the EU countries, USA, other ECOWAS countries and the domestic market. The export destination is mainly EU countries such as Spain, Portugal and Greece and USA and Japan. Fish exports from Ghana are made up of high value tuna (whole, loins and canned), frozen fish (mostly demersal species), shrimps, lobsters, cuttlefish and dried and smoked fish. The Fisheries Act 625 of 2004 requires that at least 10% of landings of the tuna vessels be sold in Ghana.

Fish imports grew from 182,400 to 191,428 MT. Frozen horse mackerel, chub mackerel, yellowfin as well as sardinella are imported through the Tema and Takoradi Ports and distributed through the internal trade channels, during the lean season November to May (FAO 2004b). The five top suppliers of fish are Mauritania (20%), UK (14%), Poland (8%) and Netherlands (6%). Other suppliers are Morocco, Norway, the Netherlands, Belgium, Senegal, Namibia, and the Gambia.

Many local Ghanaian fishing companies, such as Mankoadze Fisheries, which prospered throughout West Africa in the 1960s and 1970s, have either ceased operations or are engaged in the importation and retailing of fish. The only fishing businesses that are profitable under current economic conditions are those that import fish from Europe and other West African countries into the country for domestic consumption.

The balance between supply and demand shows the country satisfies only 59.4% of the demand and rely heavily on imports to keep the per capita around 23.7 kg. Consequently, more efforts should be done in the aquaculture sector to fill the gap.

Table 2: Evolution of fish production, imports and exports from 2009 to 2011

MARINE	2009	2010	2011
CANOES	226,755.3	213,000.00	209,200.28
INSHORE VESSELS	12,047.7	9,823.30	9575.99
INDUSTRIAL TRAWLERS	20,836.7	18,859.30	21,596.90
PAIRED TRAWLERS	0.0	0.0	0
SHRIMP VESSELS	0.0	0	0
TUNA VESSELS	66,470.0	77,875.50	86771.6
TOTAL MFP	326,109.7	319,558.1	327,144.8
INLAND			
VOLTA LAKE	74,500.0	83,127	95,353.30
PONDS, CAGES & PENS	5,826.0	10,200	19,091.97
RESERVOIRS, DUGOUTS & DAMS	1,377.4		
TOTAL IFP	81,703.4	93,327	114,445
TOTAL DOM. CATCH	407,813.1	412,884.7	441,590.0
EXPORTS			
TUNA	41,211.4	46,725.30	
FISH	30,389.5	15,724.70	
SHRIMP	0.0	0	
TOTAL EXPORTS	71,600.9	62,450.0	44,144.80
FISH IMPORTS	182,400.0	199,798.40	191,428.90
TUNA SOLD LOCALLY	25,258.6	31,150.20	
FISH SUPPLY /CONSUMPTION	518,612.2	550,233.1	588,874.1
POPULATION (M)	23.9	24.2	24.8
REQUIREMENTS (MT)	956,000.0	968,000.0	992,000.0
% ACHIEVED	54.2	56.8	59.4
PER CAPITA CONSUMPT'N (KG)	21.7	22.7	23.7

Source : Fisheries Commission

5.2 Main fish trade channels in Ghana

5.2.1 Fish Traders

The fish traders (also known as fish mothers or “konkofo”) pre-finance fishing trips and purchase fish from fishermen for distribution to other actors in the fish value chain, most of whom are smoked fish processors. They also sell directly to fresh fish retailers, “momone” processors, and individual consumers. Particularly in smaller landing sites, the Queen Mother (“konkohene” – the fish mothers’ leader) negotiates a price with the first boat that arrives and this price is generally valid for the rest of the day. In larger landing sites like Sekondi harbor, this role has allegedly lost its importance and prices are negotiated on a boat-by-boat basis¹⁴. The konkohene is appointed by the fish mothers. She remains in power indefinitely or until her elders and fish mothers advise her to step down.

Exchanges between fish mothers and processors/consumers are typically carried out at the landing site where the fish is purchased (although, as noted above, fish mothers sometimes travel to the large landing sites to buy fish). Apart from acting as intermediaries at the various fishing harbors, fish mothers can also play important roles in informal finance. They almost always pre-finance the fishing trips with fuel, gas oil, kerosene, and food, thus securing access to that boat's catch. Depending on the financial position of the fish mothers and fishermen's need for credit,

5.2.2 Domestic trade channels

The major inland fish trading centers on Lake Volta are Yeji, Kpandu-Tokor, Buipe, Atimpoku, Agormenya and Kete Krachi. Nearly 40,000 MT of fresh fish are cured and transported from these towns annually to the urban markets, especially in Southern Ghana.

The most important domestic market and consumption center is Accra, the capital of Ghana. Other important centers are Kumasi, Tarkwa, Tema and Sekondi-Takoradi. Neither farmed fish products nor fish seed are exported from Ghana because production is low, below 20,000 MT/year.

Aquaculture production (*Oreochromis niloticus* and *Clarias gariepinus*) and species of tilapia such as *Heterotis niloticus* are sold fresh at the farms, and any unsold stocks are fried or salted and dried and sold later. Fish 'mammies' may also buy the fish in bulk from the farms and retail it in the towns. Data on quantities that are sold as fried or salted and dried fish is not available.

The Kadjebi fish farmers association (FFA) began have their own sales outlet in the town and employed a sales assistant to run it. These direct sales of fish by the associations are attempts to cut out the fish 'mammies' who make a large profit by buying the fish very cheaply from the farmer, and selling at a high mark up to the public. Tilapia, for instance, costs about ₵15 000 (US\$ 1.63)/kg in the rural areas compared to the ₵35 000 (US\$ 3.800)/kg in Accra. The fish is sold fresh and as a whole product to the public. It is put on ice if it has to be carried from one town to the other provided ice is available.

5.2.3 Regional trade channels

Whilst most fish sold is for domestic consumption, some of it ends up crossing international borders. Processors from Shama, Cape Coast (Duakoro) and Elmina (Bantuma) sell their produce in Denu, a market on the Ghana-Togo border. Trucks are loaded with baskets of fish from various processors and only a few of them actually travel to Denu. There, they sell their own fish and others' fish. This collaboration works in other ways too. Processors from Duakoro and Bantuma have a mutual agreement whereby they travel to Denu on alternate market days (periodic markets which fall on every fourth day) so as not to flood the market with too much smoked fish – which would reduce prices and, in turn, profits. Language works in favour of this arrangement too – since Ewe is spoken on both sides of the border (but not typically in Western or Central Region) and some of the Ghanaian border traders also speak French

The fish here is sold to retailers coming from Togo, Nigeria, and Benin. It has a better quality appearance than the fish sold domestically. During the high season, smoked marine fish also passes through Tamale – serving both domestic markets and Burkina Faso. It is very rare for processors to travel there to sell their fish but some retailers travel to Takoradi and Kumasi to source smoked fish.

5.3 Fresh fish trade

About 10,000 MT of fresh fish are harvested from other smaller rivers and lakes each year, and processed for sale in urban markets. Inland fishing centers in remote areas are not easily accessible to the major consuming centers. This factor impedes internal as well as intra-regional fish trade. Bad roads from major fish producing towns make fish distribution in Ghana very difficult. These constraints make inland fish products expensive, and also result in deterioration in quality during distribution.

During the main fishing season, the consumption of fish and in particular fresh fish increases in coastal and inland areas. In the lean season fish is mostly sold and purchased for consumption in smoked form from local sources and frozen form from imports. A number of consumers prefer pelagic fish with a high fat content. As regards to price, the small pelagic (sardinella, anchovies and mackerel) is of low value therefore they are relatively cheap, popular and consumed by the majority of Ghanaians. Species like sea bream; snapper; shrimp; lobster; grouper; and cuttlefish are demersal fish species sold to and consumed by the wealthiest.

5.4 Cured fish trade

Processors mostly purchase fish from the fish traders, but there are cases where they purchase directly from fishermen. If there is insufficient supply of fish, processors travel to other landings to purchase fish. Processing of fish, which represents an important sector for women, seems to be concentrated at the small- and medium-scale levels. Fish is processed using several methods (smoking, drying, salting, frying and fermenting and various combinations of these), of which smoking is the dominant. The main species smoked traditionally are the anchovies, sardinella, chub and horse mackerels. Most of the processing takes place at the individual or household level and the most common species of fish processed is sardinella, known locally as “ɛban” (also known as “Amane” in some areas), though it is common to see other types of smoked fish.

Smokers use so-called Chorkor kilns and utilize various inputs such as baskets, basins, grills, basket nets, fuel wood, and brown paper. In Ghana, smoking is the most widely practiced method; practically all species of fish available in the country can be smoked and it has been estimated that 70-80 percent of the domestic marine and freshwater catch is consumed in smoked form.

Women are particularly active in Ghana's fishing industry. In marine canoe fisheries, only men fish but women are crucial as intermediaries in processing, distribution and exchange. In some cases women who act as itinerant traders go to processors in their communities to buy the fish, which they sell to retailers in central markets. Retailers sell smoked fish to consumers (individuals and food vendors) at the same (central) markets or in smaller, surrounding markets whilst others transport it to villages for retailing. While the majority of these traders deal solely in smoked sardinella, a few sell other types of smoked fish as well.

Dried anchovies are mostly sold and consumed in the north of the country and remote rural areas. Areas far from major sources of fish protein, fish is mostly sold and consumed in smoked form.

6 Regulatory framework of fisheries and fish trade

6.1 Fishery management framework in Ghana

6.1.1 [Fisheries policy](#)

There is currently a serious scarcity of fisheries resources, disputes over jurisdiction, inadequate conservation and management measures and a high influx of foreign fishing vessels in Ghanaian fishery waters, impacting heavily on the country's ability to meet domestic demand, threatening fish food security and the livelihood of many Ghanaians, as well as the country's economy.

The Fisheries Act of 2002 (Act 625) is the regulation currently governing the fisheries sector. It amends, consolidates and attempts to streamline all the existing fisheries laws to address chronic and emerging issues whilst conforming to national and international fishery resource development and management strategies.

An examination of the Act revealed that it provides a potentially sound framework that is suitable for a sustainable management of Ghana fisheries. The FASDP and the World Bank program are designed to achieve this policy.

6.1.2 [Fisheries legislation](#)

The main regulation is the Fisheries Act, 2002 (Act 625) which application is intended through the Fisheries Regulation, 2010(L.I.1968). By its very definition, the Act sets out to integrate international fisheries agreements into Ghanaian national legislation. It emphasizes the importance of the Fisheries Commission by strengthening the legislation establishing the Commission

The fisheries industry in Ghana is regulated by this Act which is supposed to consolidate with amendments of all the foregoing laws on fisheries Acts, Decrees, Laws, Legislative Instruments (and other subsidiary/subordinate legislation) on or relating to the sector that are still in force. The Act includes provisions for the regulation and management of fisheries, the development of the fishing industry, the sustainable exploitation of fishery resources and to provide for related matters.

In accordance with the Act all the fishing vessels operating along the marine coast of Ghana must be registered. According to the GOG, this registration and the Identification Number would become useful instruments to assist the Fisheries Commission to build a national Fishing Vessel Register and help to compile statistics and data on fish capture, information on number of fishing vessels including canoes, and fishing gear used.

The Fisheries Regulations, 2010 (LI 1968) Sections 11 (1), (2) and (3) prohibits for any person to use any fishing method that aggregate fish either by light attraction, use of bamboo for purposes of aggregating fish, or use of explosives, or any obnoxious chemicals for fishing, or operating pair trawling. It is also an offence under Sections 12 (a) and (b) of LI 1968 for anyone to use un-prescribed mesh net sizes for fishing.

Aquaculture development is also governed by the Fisheries Act of 2002 (Act 625). The permits required under the law for aquaculture operations are:

1. An Environmental Impact Assessment report approved by the Environmental Protection Agency;
2. A permit from Water Resources Commission (WRC) to use water;

3. An approval from the Director of Fisheries;
 4. A letter of consent or a no objection to the project from the chief and people of the area (community);
 5. No objection from District Assembly of the area (community);
 6. A permit from the Volta River Authority to locate on the Lake Volta to produce fish;
- The Food and Drugs Law, 1992, prohibits the sale of unwholesome, poisonous or adulterated and unnatural substances and lays down penalties for breaching the law.

6.2 Involved institutions

6.2.1 The Ministry of Food and Agriculture (MOFA):

In charge of the preparation of Fisheries laws and policies fall under the responsibilities of the MOFA which in turn delegates functions, including implementation to a semi-autonomous body; the Fisheries Commission.

The Fisheries Commission (FC) was established under the Fisheries Commission Act (625, 2002 now the Fisheries regulations, L.I. 1968). It oversees management, regulation and utilization of the fisheries resources of Ghana drawing on the powers set out in the Fisheries Law (PNDC 256, 1991). Fisheries Act 625 (L.I., 1968/2010) provided for the establishment of a more full-bodied FC which is an amalgamation of the previous FC and Department of Fisheries. Due to the crucial role it is to play in the development and management of the fishery resources of Ghana, it is important to have an understanding of the makeup of the Commission and the provisions made for it under the Fisheries Act.

Specifically, Section 1 of the Act establishes the Fisheries Commission, and subsequent Section 2 states the main object of the Commission as “to regulate and manage the utilization of the fishery resources of Ghana and co-ordinate the policies in relation to them”. Considering the interdependence of the various sections and the role of the fisheries sector in the economic growth of the country, the composition of the Commission is such that it must include the most important stakeholders in the sector. Thus, Section 4 (1) establishes the composition of the Commission as:

1. A chairman (appointed by the President of Ghana in consultation with the Council of State);
2. One representative of the Ministry responsible for Transport;
3. One representative of the Ministry responsible for Defense;
4. One representative of the Ministry responsible for Environment;
5. One representative of the Ghana Marine Fishing Officers Association;
6. One representative of the Water Research Institute;
7. One representative of the Ghana Irrigation Development Authority;
8. Two representatives of the National Fisheries Association of Ghana – one representing artisanal fishermen and the other representing industrial fishing vessel owners;
9. One other person with requisite knowledge of the fishing industry or natural resources renewal management; and
10. The Director of the Commission.

The Divisions of the Commission are established under Section 15. This section gives the Commission the power to establish such divisions in the secretariat as it considers necessary for the effective achievement of its objects and functions. The Divisions established are:

1. Marine Fisheries Division;
2. Inland Fisheries Division;
3. Fisheries Scientific Survey Division (i.e. Fisheries Research);
4. Monitoring Control and Surveillance Division; and
5. Finance and Administration Division.

The Fisheries Act in including this wide scope of institutions not only ensures full participation of all the players in the fisheries sector (transport, environment, defense, research, fisheries, etc.), but also fulfills the duties of a coastal State as required by the UNCLOS with respect to, *inter alia*, exploring and exploiting, conserving and managing natural resources, duty to conserve living resources, protection of shipping, marine scientific research as well as pollution control and response.

The Fisheries Act 625 empowers the Commission to appoint committees it considers necessary for the effective implementation of its functions. Procedure for acquiring a Fishing License to operate a Fishing Vessel in Ghana is detailed in Box 4.

Box 5 : Procedure for acquiring a Fishing License to operate a Fishing Vessel in Ghana

Register a company in Ghana at the Registrar General's Department and get the certificate of registration and company's code. Shareholding should be 100% Ghanaian for trawler and shrimper operation and at least 50% Ghanaian for tuna vessel operation. Apply for a permit from the Hon. Minister of State in charge of Fisheries, and attach to the application, a copy of the registration certificate of the company. (Fishing should be one of the activities to be carried out by the company), class certificate, survey report, tonnage certificate of the vessel intended for importation and operation and Oil Pollution Prevention Certificate. Gross registered tonnage (g.r.t.) of a trawler and a shrimper should not exceed 450 and 300 respectively and for a tuna vessel, should not exceed 600 for a tuna purse seiner and 500 for a tuna pole and line. Application with documents are sent to Hon. Minister for Roads and Transport for vetting ie. For class and sea worthiness. Minister for Roads and Transport responds to Minister for Fisheries as to whether the said vessel should be allowed into the country or not.

Minister for Fisheries grants the permit for the importation of the vessel if it was found out to be of class and sea worthy. Validity period of a permit is one (1) year and permit is not transferable. When the vessel is imported, it would first be registered by the Shipping Commissioner at Takoradi under the national flag and it would be issued with a certificate of registration and an official number issued which would be boldly embossed on the vessel. Fishing registration number is then issued to the vessel after the submission of the following documents and inspection of the vessel by FC :

- Certificate of registration of the company
- Company's code - Survey report of vessel
- Purchase agreement/Bill of sale
- Picture of the vessel
- Certificate of Ghanaian registry

- Insurance cover for vessel and crew
- Filled MCS forms and report on inspection of vessel by MCS duly signed and stamped
- Safety equipment certificate
- Tonnage certificate
- Radio and communication equipment certificate

Fishing license is then issued upon payment of license fees which varies according to type and g.r.t of the vessel. Crew composition should be at least 75% Ghanaian in any case. Fishing license is renewable quarterly or annually ending 31st December. Renewable of license for shrimp vessels are issued quarterly.

Conditions for renewing fishing license :

- Apply for renewal of fishing license to the Director of Fisheries and attach the following documents.
- Submit catch returns trip by trip to the Head of Marine Fisheries Research Division (MFRD).
- Filled MCS form duly signed and stamped - Valid safety equipment certificate.
- Valid radio and communication equipment certificate - Valid Insurance covers for Hull and Machinery.
- Valid Insurance covers for crew - License fee paid by Banker's Draft in the name of 'Director of Fisheries'
- Show receipt for payment of a log book from DOF

6.2.2 Collaborative institutions

Ghana Standards Authority (GSA): The GSA established in 1965, as the Industrial Standards Institute, and is now, as an independent corporate body since 1973. GSA's mandate is to set standards, and ensure that goods and services conform to the standards and are of acceptable quality both for local consumption and export. GSA issues Export Certificates to assure importers that the Ghanaian products meet the required health, safety and sanitary standards. It is recognized by the EU as the Competent Authority and its QC laboratories is upgraded and well equipped and recently accredited through support of World Bank financing.

Food and Drugs Board (FDB): The Food and Drugs Board (FDB) is the GOG regulatory body with the responsibility of implementing Food and Drugs Law of 1992, (PNDCL 305B) to regulate the manufacture, importation, exportation, distribution, use and advertisements of food, drugs, cosmetics, medical devices and household chemicals with respect to ensuring their safety, quality and efficacy. The FDB's mandate is to protect and promote public health by ensuring that food and drugs consumed in Ghana are wholesome and safe. The FDB was established and became fully operational in August 1997. All food products imported, advertised, sold or distributed in the country must first be registered with the FDB under Section 18 and 25 of the Food and Drugs law, 1992 (PNDCL 305B) and Section 4 (b) of the Food and Drugs (Amendment) Act 523, 1996. A certificate with a registration number is then issued with respect to the product.

Export Development and Investment Fund (EDIF): It was established in 2001, the mandate is to provide funds on concessionary terms to exporters to finance export-costs. It operates through two main facilities: a) The Export Development and Promotion Account (EDPA) only providing loans to institutions, organizations and trade associations both in public and private sectors, and b) The Credit Facility (CF) for the provision of loans at 15% interest rate through Designated Finance Institutions (DFI) to producers and exporters. The GoG is in the process of reviewing the scheme, for more efficient delivery of credit.

Ghana Export Promotion Council (GEPC): The GEPC, in collaboration with line ministries, is mandated to assist exporters to identify products, which have potential for export. The institution provides strategic market information, sponsorship, equity participation and sourcing of inputs. The Council also facilitates foreign trade and organizes participation in trade fairs, provides technical assistance, collects statistics and participates in policy formulation. GEPC currently has registered over 3,000 exporters organized into 15 Product Associations. The Council receives 75% of its financing from GOG and the other 25% from donors. GEPC has long experience as a facilitator of business but there is a need for further coordination of activities with other stakeholders.

Environmental Protection Agency (EPA): The EPA, (see Box 5), formulates the national environmental policy, and co-ordinates and monitors activities that could have an impact on the environment. EPA ensures that development plans and programs take into account environmental concerns through Environmental Impact Assessments (EIA). EPA also ensures that there is regular monitoring of pre-determined environmental indicators. Where necessary, EPA enforces the environmental law. It disseminates public information on the state of the environment and carries out non-formal education programs. The agency has the necessary manpower and capacity to undertake the responsibilities entrusted to it.

BOX 5: In exercise of the powers conferred on the Minister responsible for the environment under section 28 of the Environmental Protection Agency Act 1994 (Act 490) i.e. L.I. 1652, and on the advice of the Environmental Protection Agency Board, regulations were made for the conduct and submission of environmental reports and impact statements. Schedule 2, regulation 3 of the Environmental Assessment Regulations, 1999, prescribes land-based aquaculture as one of the undertakings for which an environmental impact assessment (EIA) is mandatory. In the same legislative instrument, schedule 5, regulation 30(2) contains the provisions to regulate the activities associated with fish cage culture. It characterizes water trapped for domestic purposes, water within controlled and/or protected areas and that water which supports wildlife and fishery activities as environmentally sensitive areas the use of which is governed by EIAs.

National Fisheries Association of Ghana (NAFAG): NAFAG is active in the fisheries sector, it provides various services relevant to fishing, processing and trading activities, such as extension services, training and limited credit services.

6.2.3 [Marine Protected Areas](#)

The Marine protected areas (% of total surface area) in Ghana was last reported at 0.01 in 2010, according to a World Bank report published in 2012. Marine protected areas are areas of intertidal or sub tidal terrain--and overlying water and associated

flora and fauna and historical and cultural features--that have been reserved by law or other effective means to protect part or all of the enclosed environment. This page includes a historical data chart, news and forecasts for Marine protected areas (% of total surface area) in Ghana.

6.2.4 Community based management

Operating under PNDC Law 327 of 1993, the Ministry of local Government and Rural Development (MLGRD) is the key institution with responsibility for facilitating the establishment and development of a vibrant and well-resourced decentralized system of local government. MLGRD is responsible for managing fishers, fish processors and fishery resources at district and sub-district levels.

Recently, the District Assemblies in collaboration with FC, have been mandated to facilitate fishery resource management by: helping in forming and sustaining CBFMCs; cooperating with the FC/ MCS units; providing legal and financial support to the CBFMCs; and approving levies proposed by the CBFMCs.

A Community-Based Fisheries Management Committee (CBFMC) is defined as a local committee, formed in a fishing community, based on existing traditional leadership authority and local government structures, legally empowered by Common Law, and comprising all stakeholders, to oversee the management and development of the fishing industry. The genesis of the CBFMCs was derives from FC's interest in ensuring a more sustainable national fishery resources through co-management.

The principal responsibility of the CBFMCs is to enforce national fisheries laws at community level, as well as to enact and enforce their own by-laws to the same end.

6.3 Regional fishery management framework

Ghana is member and host of the Fisheries Committee for West Central Gulf of Guinea (FCWCGG). The FWCGG is the regional body mandated to work towards a regional collaboration on management of the shared stocks and the regional integration of the national fisheries policies. On the other hand, Ghana and Cote D'Ivoire have a bilateral arrangement for the management of and data sharing on *Sardinella* stocks which migrate between the two countries.

GOG also is implementing in its country the West Africa Regional Fisheries Program Project (WARFP). The development objective of the First Phase of the is to support the sustainable management of Ghana's fish and aquatic resources by: (i) strengthening the country's capacity to sustainably govern and manage the fisheries; (ii) reducing illegal fishing; (iii) increasing the value and profitability generated by the fish resources and the proportion of that value captured by the country; and (iv) developing aquaculture.

6.4 International fishery management framework

Ghana is member to the International Commission for the Conservation of Atlantic Tunas (ICCAT). This Commission is an inter-governmental fishery organization responsible for the conservation of tunas and tuna-like species in the Atlantic Ocean and its adjacent seas. ICCAT compiles fishery statistics from its members and from all entities fishing for these species in the Atlantic Ocean, coordinates research, including stock assessment, on behalf of its members, develops scientific-based management advice, provides a mechanism for Contracting Parties to agree on management measures, and produces relevant publications.

6.5 Main international agreement/conventions

6.5.1 [Vessels monitoring](#)

The Vessel Traffic Management and Information System (VTMIS) consists of eight Remote Sensor Sites to be sited along the entire coast of Ghana from Keta to Half Assini; three Remote Base Stations (RBS) along the Volta Lake (for the inland waterways); three manned Area Control Centers (ACC) for the west, central and east sectors, and one National Control Centre (NCC). The latter will be located at Ghana Maritime Authority Headquarters in Accra.

VHF frequencies and in compliance with the International Maritime Organization (IMO) mandated Global Maritime Safety and Distress Systems (GMDSS) and Long Range Identification and Tracking (LRIT) requirements for receiving regular ship reports will also be installed.

All data from the Remote Sites will be transferred to the manned Control Centers where operators will have display screens depicting vessel traffic. In addition, there will be provision for ten Monitoring Stations (MS) for selected stakeholders to monitor vessel traffic. Such stakeholders include National Security, Fisheries Commission, Narcotics Control Board, Ghana Immigration Service, and Customs Division of the Ghana Revenue Authority, Ghana Ports Harbors Authority, Regional Maritime University and others.

The VTMIS will also combat pollution, especially from vessels that illegally flush out their tanks at sea. Apart from monitoring activity at sea, the VTMIS is also equipped with sensors to provide information on weather conditions.

6.5.2 [Catch declaration](#)

Under the Fisheries Act 625, Article 100 states that: Observers shall perform such functions as the Minister may determine: - (i) collection of catch and effort data; (ii) taking reasonable samples of fish for scientific purposes; and (iii) reporting violations of this Act and Regulations made under it.

Concerning tuna, Ghana uses the ICCAT catch data form. In 2009, the Commission requested Ghana to submit to ICCAT an action plan in order to strengthen the collection of statistical data (Task I and II, including size composition) and to develop control measures so as to ensure the full implementation of conservation and management measures (paragraph 5, Rec. 09-01). Thus, Ghana presented the document "Ghana's action plan to strengthen the collection of statistical data (Task I and Task II) and control measures to ensure the full implementation of conservation and management measures". In order to assure that all Ghanaian flag vessels are covered under this action plan, Ghana has signed a MoU with Côte d'Ivoire to sample vessels that unload tuna at the port of Abidjan.

6.5.3 [The 2010 Plan of action to eradicate IUU fishing](#)

The new National Fisheries and Aquaculture Policy could provide an invaluable solid base for elaborating a National Plan of Action on Illegal, Unreported and Unregulated fishing. The FAO IPOA-IUU as has been noted by many authorities on the subject, the IPOA-IUU provides a 'toolbox' of measures for States and RFMOs to adopt in their fight against IUU fishing. The idea here is for each coastal State to select from the measures provided those that are best suited to their particular circumstances.

Ghana is in the process of setting up a vessel traffic management and information system (VTMIS) to provide electronic monitoring of its entire coast in an effort to counter piracy and armed robbery at sea. The Ghanaian fisheries industry has to cope with more fishing vessels “border hopping” into Ghanaian fishery waters from neighboring countries than these same countries have to deal with Ghanaian fishing vessels due to the better MCS capability of Ghana. For this same reason Ghanaian fisheries authorities are to a higher extent, though not very efficiently, better able to detect and act against foreign fishing vessels involved or suspected to be involved in IUU fishing activities.

Ghana acquired four new patrol boats for the Navy of which two bought by the MOFA. The Ministry of Transport, the Ghana Maritime Authority and the Ministry of Defense are establishing a Vessel Traffic Monitoring Information System (VTMIS) along the entire coast of Ghana. This would include coastal radar stations with command and control centers (Box 6). The system is fully established it would be complemented with naval ships and maritime patrol aircraft.

Box 6: Preventing piracy in Ghana waters

Ghana has been reviewing measures to safeguard its waters, most importantly to protect our oil installations from pirate attacks. Piracy in the Gulf of Guinea is not on the scale of that off Somalia, but analysts say an increase in scope and number of attacks in a region ill-equipped to counter the threat could affect shipping and investment. For instance, Cameroon blamed piracy for part of a 13 percent drop in oil output in 2009. Other maritime problems include piracy and drug trafficking. The United Nations estimates that US\$1 billion worth of cocaine, destined for Europe from Latin America, passed through West Africa in 2008.

6.5.4 [Community base actions for shark management and conservation](#)

Ghana had signed the Memorandum of Understanding on the Conservation of Migratory Sharks is an international instrument for the conservation of migratory species of sharks. It was founded under the auspices of the Convention on the Conservation of Migratory Species of Wild Animals (CMS; also known as the Bonn Convention). After two initial meetings in 2007 and 2008, the Memorandum of Understanding (MoU) was signed into effect on 1 March 2010, in the city of Manila, meeting the required amount of 10 signatures,¹ and taking effect immediately for each signatory. It has been adopted by over 40 states in total. However, the shark management and conservation activities are yet to come into effect because of the high prices given for dried shark fins in Asian markets (more than 200\$/kg) compare to the declining fish catches and prices.

6.5.5 [Sanitary Regulation applied to fish and fishery products exported to the EU market](#)

The fisheries ACT 625 does not include health and sanitary aspects whereas the Ghana Fishery Products Regulation - 2006 (FPR) which covers the relevant EU legislation governing fish and fishery products complies with international sanitary regulations and the WTO Agreements SPS and TBT.

6.6 Fisheries agreement

Ghana has not signed a Fishery agreement with the EU.

7 Main constraints and opportunities to the development of Ghana fisheries

7.1 Institutional Constraints

The GOG has supported the fishery sector through various means such as subsidy of fuel for outboard motors; controlling large trawlers via licensing; legislation that requires Ghanaian majority ownership of fishing enterprises landing their catch in the country; and attempts to stimulate investment in fisheries related infrastructure. Most tuna vessels are operated on joint-venture basis with Ghanaians having at least 50 percent shares as required in the Fisheries Act 625 of 2002 (see below). These measures have been open to corruption and abuse, and are not easy to enforce.

Since the exercise started in 2010 industrial and semi-industrial fleets have been compliant, but the artisanal canoes operators have not.

The law also provides for a regulatory body, the Fisheries Monitoring, Control, Surveillance, and Enforcement Unit, as well as a fisheries advisory council. In November 2005 the GOG procured a vessel monitoring system to check illegal fishing in Ghana. Unfortunately, the monitoring, control and surveillance of the Exclusive Economic Zone (EEZ) and enforcement of the relevant fisheries laws are weak, making it difficult to assess the level of illegal fishing.

Inadequate legal provisions; apart from the mention in the section 93 of the Act 625, there is no legislative instrument or regulation defining processes for the development of the FIA.

7.2 Sanitary Constraints

The European Commission's (EC) Food and Veterinary Office (FVO) in September 2010 audited the fish inspection and quality system of Ghana. It reported that Ghana is not Meeting EU Export Standards. The Ghanaian Competent Authorities and the control system implemented only offers partial guarantees concerning the sanitary conditions of the production of fishery products for EU export. Also many shipments of smoked fish have been tested with above the PAHs standard limits.

The main issues are related to budget constraints, laboratory accreditations and plant quality assurance skills to prepare workable HACCP plans

7.3 Constraints in implementing MCS

The major challenges facing MCS operations in Ghana include lack of resources to police the waters, lack of well trained and equipped personnel, lack of comprehensive database on vessels operating in the sub-region, weakness of the WTCWG / RFMOs. These problems, though being addressed, may prevent the effective functioning of the MCS in Ghana and other African nations as well.

These notwithstanding, there is likely to be a marked improvement if solutions targeting the following areas:

- Finance
- Capacity building (especially of technical staff, i.e. inspectors and observers)
- Expanding coverage, improving and enforcing vessel monitoring system requirements

- Improving land-based enforcement including port state control
- Establish and maintain a permanent inter-agency collaboration for MCS
- Expand and make maximum use of observer programs
- Seek and establish international collaborations, especially with immediate neighboring states and RFMOs in the West African sub-region

These are the major areas that need immediate attention if there is to be an improvement in the MCS situation for Ghana.

7.4 Environmental Constraints

Overexploitation; Local demand for fish already outstrips supply, and the gap between supply and demand is expected to increase, placing increasing pressure on fish stocks that are already considered some of the most overexploited in the region. Combined with little or no enforcement of regulations, this situation sees individual fishermen losing economic ground, and an important component of the nation's and sub-region's food security becoming increasingly at risk.

Threats to biodiversity assets: It's not just the fisheries that are under threat. Ghana's rich biodiversity is also shrinking. Ghana is in the process of setting up a vessel traffic management and information system (VTMIS) to provide electronic monitoring of its entire coast in an effort to counter piracy and armed robbery at sea.

Unfortunately, there are no marine protected areas within Ghana's waters to help preserve this biodiversity. The six districts of Ghana's coastal zone represent less than seven percent of the land area of the country, yet they are home to 25 percent of the nation's total population. The combination of increasing food and livelihoods insecurity, population growth, and environmental degradation continues to impact negatively on the quality of human life in this coastal zone. In addition, rapidly evolving extractive industries in the region, including fisheries, plantation crops, hard minerals and petroleum, present challenges that regional governments are not equipped to handle.

The coastal and marine ecosystem is under threat from a variety of man's actions which include :

- Increases in urbanization caused by migration and high rates of population growth.
- Greater infrastructure along the coast, industrialization and heightened economic activities
- Provision of transportation facilities including extensive road networks, rail, air and water

7.5 Business climate

7.5.1 [Key constraints facing the industry](#)

The cost of employing labor in the canneries in Ghana is high compared to its competitors. This is governed not so much by the level of wages but by the cost of employment (benefits, cost of uniforms, laundry services - demanded by UK supermarkets). Active and powerful labor unions within Ghana have also contributed

to the rise in labor costs through demands concerning working hours, working conditions and leave entitlements.

Ghanaian energy costs are high. Ghana has no domestic oil reserves so all oil products are imported, driving up costs. Cannery managers are not able to rely 100 per cent on the national grid and have to run their own back-up power units in case of failure. This adds more costs to the overall production.

Despite their proximity to Europe, the coastal nations of West Africa are no longer on major shipping routes. Shipping goods from Tema to Europe is thus far more expensive than comparative costs from Asia.

Ghana’s freedom to purchase tuna at the best price is constrained by regulations laid down by the EU regarding product origin. It is able to produce its own cans for use in the canneries (a distinct advantage over some other ACP producers) but still has to import the sheet metal to make those cans, which contributes to the overall high costs of production. The main strengths and constraints in the Ghana tuna industry is presented in Table 3.

Table 3: Summary of main strengths and constraints of the tuna industry in Ghana

STRENGTHS	CONSTRAINTS
Potential to increase catch rates: local stocks are not overexploited	Comparatively high labor costs
Ghanaian tuna is not shipped in from elsewhere, so there is an opportunity to market tuna as from identifiable sources	Comparatively high shipping costs to Europe
Ghana has a long-standing stable political environment and relatively stable economy, both of which may encourage further foreign investment	Little room to increase exports of canned tuna within the region
Comparatively well-established infrastructure	Power supply has to be supplemented on site, utilities not well organized, labor force not well educated and infrastructure could be better
Well placed in development terms in the ECOWAS region	Energy costs are comparatively higher
	Cost of producing cans: sheet metal has to be imported
	Distance from richest fishing grounds
	Productivity of workers (which is low in comparison to Asia)

Source IDDRA: Analysis of the impact on ACP countries of opening up the EU import market for canned tuna

At regional level, removing barriers to trade in Africa show the following key findings:

- The African market remains highly fragmented; preventing enormous opportunities for cross-border trade from being exploited and in turn generating new jobs.
- Effective regional integration is more than simply removing tariffs—it is about addressing the barriers that undermine the daily operations of ordinary producers and traders of both goods and services.

- The incidence of barriers to regional trade fall most heavily, and disproportionately, on the poor and on women, and is preventing them from earning a living in activities where they have a comparative advantage—catering for smaller, local markets across the border.
- Action is required at both the supra-national and national levels. Regional communities can provide the framework for reform but responsibility for implementation lies with each member country.
- The donor community can help countries understand the political economy resistance that lies behind the fact that despite public pledges for integration, actual barriers to trade remain in place.
- The aquaculture industry has been identified by the Government as having significant potential for boosting the economy against the background of continued declining of marine and inland fisheries production.

7.6 Environmental Opportunities

Tuna catch can be expanded, the potential annual tuna fish resource and sustainable catch in Ghana EEZ average yield is 70,000 MT (GOG). This area has been given a further boost by the construction of a tuna-landing bay at Tema, the main harbor in Ghana by the Japanese Government.

Sound aquaculture development and Good Aquaculture Practices can be developed in the country's land because availability of water

7.7 Opportunities deriving from MPAs creation

Marine Protected Areas benefit fisheries, people, and the marine environment. MPAs are areas that are used to safeguard marine species and stocks in a natural ecosystem habitat. They protect the natural marine environment and contribute largely to sustainability.

Fishers and local coastal communities often have conflicting ideas about Marine Protected Areas. Often MPAs are seen as restricting them from areas within their coastal communities. However, Marine Protected Areas are beneficial for both local coastal communities and fishers. These benefits range from short-term to long term solutions which make MPAs a sustainable management option for coastal areas.

Marine Protected Areas benefit coastal communities by opening new opportunities for income, such as tourism. It also provides services to the local communities dependent on coastal and marine resources. More importantly, it increases food security for coastal communities by further securing their livelihoods. The protected areas are able to develop healthier fish stocks. It is also a fact that Marine Protected Areas secure livelihoods by contributing to the sustainable use of fish stocks and hence improving food security, and contribute to reducing poverty in the coastal communities. But is this always the case, as there are many coastal communities that have been experiencing poverty for many years?

Ghana needs to develop a plan of action on MPAs. In this line it needs the assistance of the Convention on Bio-Diversity on training of government personnel, district assemblies and EPA staff on survey, inventorying and monitoring, law enforcement, technical assessment and funding for coordinating PAs and support for community livelihood around PAs

8 Conclusions et recommendations

8.1 Conclusions

Ghana has demonstrated its commitment to strengthen governance. The country's good performance is reflected in most governance assessments carried out recently, including the Mo Ibrahim Index where Ghana ranked the 7th best performing country after Mauritius, Cape-Verde, Botswana, Seychelles, South Africa and Namibia. Significant steps have also been taken to improve transparency and accountability including the submission to parliament of the Freedom of Information Bill, the commitment of Government to extend the Extractive Industries Transparency Initiative to the oil and gas sector.

Ghana a well-known fishery nation is today a net important country. This is due to tow first the application of the UNCLOS by coastal States which extended their jurisdiction to 200 miles. Thus, Ghanaians fishermen who used to fish in neighboring waters had to come back home. Secondly, the overfishing of the main species because of high fish demand due to dramatic population growth, little fisheries law enforcement, bad fishing practices in marine and freshwaters sectors, illegal fishing operations and low production of the aquaculture sector.

The Ghana fisheries Act is modern but Fisheries Commission had admitted they do not have the requisite capacity to handle the very technical document. Also the country does not have MPAs and the FC has never been directly involved in the development of an FIA and would certainly need time to develop the requisite infrastructure and capacity to supervise the process, singularly when dealing with the off-shore oil drilling.

The GOG defended the tuna sector which represents the main components of the exports is recording decreasing, from 5 canneries; it is now reduced to two. The tuna industry has different strengths including the stability of the nation therefore suitable for investments, the room for increasing and the material is available in the Ghana EEZ. However, it heavily hampered by high labor cost despite the low education of workers, high power cost the tuna processing industry, the cans are imported adding to the general cost and the cost of fret to EU is also high. The phase out of the "Cotonou" agreement will lead to less market share because of the Asian canned tuna competing nations.

The Ghana fisheries Act is modern but Fisheries Commission had admitted they do not have the requisite capacity to handle the very technical document and have made it a policy to work closely with the EPA, Ghana Maritime Authority and other institution most of which have representatives on the commission.

To increase the fish supply and satisfying the national demand for fish (domestic landings represents only 59% of the demand) the GOG decided that aquaculture could be an alternative to fish imports; the target is to produce 100,000 MT by 2016.

In line with the need to better manage its fisheries, the government recognized the role of the fisheries in the economy of the country initiated a comprehensive program under the FASD which is supported by a 50 million dollars- World Bank program to address the shortcomings. The program the strategic areas of Good Governance and Sustainable Management of the Fisheries (US\$15.2 million IDA; US\$3.5 million GEF); Reduction of Illegal Fishing (US\$10.9 million IDA); Increasing the Contribution of the Fish Resources to the National Economy (US\$12.1 million IDA); Aquaculture

Development (US\$8.0 million IDA) and Project Management, Monitoring and Evaluation and Regional Coordination (US\$4.1 million IDA). Also, the country is pushing forward a strategic agenda to become both a financial hub and tuna harbor hub in West Africa.

8.2 Recommendations

8.2.1 Recommendations at national level

- Assist the country to modernizing the existing fisheries and aquaculture regulatory framework;
- Assist the country in .developing a map of the suitable areas for sound aquaculture development;
- Assist the country in preparing a feasibility study competitiveness of the tuna canning factories introducing benchmarking, value chain analysis, value addition, competitiveness of the Ghana ports authorities and renewal of the old fishing vessels;
- Assist the country in preparing a feasibility study on setting bankable project on aqua food plants;
- Assist the Ghana Fish quality system Competent authority in terms of training of fish inspectors and accreditation of the standard board laboratories.

At this level, ATLAFCO can provide a support by :

- Assisting the country in developing a capacity building in subject relating to feasibility study on the competitiveness of the canned tuna factories
- Could prepare a feasibility study on setting up animal feed for the development of aquaculture and
- Assisting the country in upgrading the competent authority on quality assurance and food safety

8.2.2 Recommendations at regional level

- The Partners in Development could prepare and implement a regional capacity training program to reinforce the capacities (resource persons and financial resources) of the fishery administration and the research institutes;
- Sound micro credit scheme directed for the small scale fishery sector (processing and trade for the region could be developed;
- Regional RFMOs could work jointly to draw a capacity building program for researchers and enumerators and development of MPAS creation;
- Partners in development and international organizations to set up a regional program for a regional workable Monitoring, Control and Surveillance system to combat IUU fishing;
- Revitalizing RAFISMER and design a joint research studies on the stocks evaluation and sustainable management of straddling and shared stocks; financing the use of available research vessels of the region (e.g. Guinea and Namibia).

At this level, ATLAFCO can provide a support by encouraging the cooperation with FCWC to assist the countries of the gulf region north to build up an efficient MCS system and combating IUU fishing.

8.2.3 Recommendations international level

- Cooperation between FAO and ICCAT on improving the data collection system from the region;
- Countries could participate as member countries to [Convention on the Conservation of Migratory Species of Wild Animals](#) (CMS); including shark species and on the Convention on Biodiversity.

At this level, ATLAFCO can provide a support by revitalizing RAFISMER for the implementation of joint research for stock assessment, and cooperation with ICCAT and FAO to improve the fish data collection.

9 Références bibliographiques

- African Dev. Bank, 2005. Ghana Country strategy paper 2005-2009
- African development Bank, Country strategy paper 2012-2016
- Anon, 2005 Ghana export marketing and quality awareness project, Appraisal report
- Anon. 2004 Analysis of the impact on ACP countries of Opening up the EU import market for Canned tuna
- Anon. 2010for ACP-EU, 2010Establishing standards for responsible and sustainable aquaculture development in Ghana – Follow-up to IND049GHA
- Anon; 2009 Guinea Current Large marine Ecosystem : fisheries management plans a guide to formulation and implementation
- Anthony S. Tettey, 2007 Women’s activities in the Ghanaian fishery; The role of social capital
- Arthur Neiland, 2006 contribution of fish trade To development, livelihoods and
- Asante , 2010 national environmental, economic and Development study (needs) for climate change: Ghana country report
- Audun, L (2002); ‘Fisheries issues in the ACP-EU negotiations’. A paper presented at a workshop in Accra on February 16, 2005. Internet material available at
- Directorate of Fisheries, (2010); ‘Compilation of National Fish Production, Imports, Exports and Consumption in Metric Tons (2006-2010)’. Fisheries Commission,
- Fact sheet on the interim Economic Partnership Agreements, 2011, West Africa: Ivory Coast and Ghana
- FAO, 2005. Results of the 2003-2004 Baseline Survey of Ghanaian Fish Farmers. The FAO Regional Office for Africa based in Accra Ghana pp. 77.
- Food and Agriculture Organization (2007); ‘Country Profile: Ghana. FID/CP/GHA
- Food and Veterinary Office (2005): ‘Mission Report on Ghana: An outcome of a Food and Veterinary Office (FVO) Mission’s Review’.
- Food security in west Africa: Key issues for future policy debate
- Friends of the Earth (2005); ‘WTO: hands off our natural environment. Key
- Government of Ghana. Environmental Assessment Regulations.1999. L.I. 1652.
- Government of Ghana. Environmental Protection Agency Act. 1994. Act 490.
- Government of Ghana. Fisheries Act. 2005. (Act 625). Government printer, Assembly Press. Accra.
- http://www.globefish.org/files/Accra2005LemMian_207_226.ppt
- IMM. 2004a. Post-harvest fisheries and poverty in Ghana. IMM Ltd Exeter, UK.
- IMM. 2004b. Poverty, the poor and post-harvest fisheries in Ghana. IMM Ltd Exeter, UK.
- IND050GHA Albert Wireko Osei, 2004 Ghana fisheries policy, economy and change
- World Bank, 2008, project appraisal on fisheries in Ghana

Medium-term national development policy framework Ghana shared growth and development agenda (gsgda), 2010-2013 Volume I: Policy framework

Mensah, M.A., Koranteng, K.A., Yeboah. D. & Bortey, A. 2003. Study of the impact of international trade in fishery products on food security – the case of Ghana.

Orchard JE & Abban EK, 2011 Financial Services for SME Aquaculture and fisheries Producers Ghana Case study

recommendations for the sixth ministerial conference of the World Trade Organization'. December 2005. *pg.1-14.*

Rev.3. Food and Agriculture Organization of the United Nations (FAO), Rome.

Rubis Asma, 2008 Development potential and financial viability of fish farming in Ghana

Sumail Rachid and John Atta- Mills, 2004: The decline of a fishing nation the case of Ghana fisheries Natural resources forum 28 pp 13-21

Tall Amadou, 2006 Obstacles to trade in West Africa
Technical Report. Accra, Ghana

The IDL group, 2011 Environmental and social safeguard assessment Environmental and social management framework, West Africa regional fisheries program in Ghana (WARFPG)

Theodore Kwadjosse, 2007-08. The law of the sea: impacts on the Conservation and management of Fisheries resources of developing Coastal states – the Ghana case study

USAD Report, 2011, assessments of commodity and trade issues

USAID-West Africa, 2005: Fishery profile

ANNEX 1: National legislation (list of texts)

Environmental-Related Conventions

Environmentally related conventions ratified by Ghana include:

- International Convention for the Prevention of Pollution of the sea by Oil: 21 October 1962
- Convention on the Africa Migratory Locust: 25 May 1962 Treaty Banning Nuclear Weapon Tests in the Atmosphere, in Outer Space and Under Water: 5th August 1963
- International Convention for the Conservation of Atlantic Tunas: 4 May 1966
- Africa Convention on the Conservation of Nature and Natural Resources: 15 September 1968
- □ International Convention on Civil Liability for Oil Pollution Damage: 29 November 1969
- International Convention Relating to Intervention on the High Seas in Cases of Oil Pollution Casualties
- Convention on Wetlands of International Importance, Especially as Waterfowl Habitats:

2 February 1971

- Treaty and Prohibition of the Emplacement of Nuclear Weapons of Mass Destruction on the Seabed and the Ocean Floor and in the Subsoil Thereof: 11 January 1971
- International Convention on the Establishment of an International Fund for Compensation of Oil Pollution Damage: 18th December, 1971
- Convention Concerning the Protection of World Cultural and Natural Heritage: 16 November 1972
- Convention on International Trade on Endangered Species of Wild Fauna and Flora: 3 March 1973
- Convention on the Military or Any other Hostile Use of the Environmental Modification Techniques: 10 December 1976
- Convention on the Conservation of Migratory Species of Wild Animals: 23 June 1979
- Convention for the Cooperation in the Protection and Development of the Marine and Coastal Environment of the West and Central African Region, 1981 (Abidjan Convention)
- United Nations Convention on the Law of the Sea: 10 December 1982
- Montreal Protocol on Substances that Deplete the Ozone Layer: 24 July 1989
- Convention to Combat Drought and Desertification
- Framework Convention on Climate Change: June 1992
- Convention on Biological Diversity, 1992

National Legislation

The principal national legislation that affects fisheries in Ghana is listed below:

1. Fisheries Regulation 1984 LI 1294; 2. Fisheries (Amendment) Regulation 1977 3. Maritime Zones (Delimitation) Law, 1986; 4. PNDC Law 256 of 1991; 5. Fisheries Commission Act of 1993; and 6. Fisheries Act 625 of 2002. 7. Fisheries Regulations passed in 2010, LI 1968

Other laws that have relevance to the fisheries sector include:

Wild Animals Preservation Act, 1961 (Act 43); 2. Volta River Development Act, 1961 (Act 46); 3. Ghana Water and Sewerage Corporation Act, 1965 (Act 310); 4. Oil in Navigable Waters Act, 1964 (Act 235); 5. Irrigation Development Authority Decree, 1977 (SMCD 85); 6. Minerals and Mining Law 1986 (PNDCL 153); 7. Environmental Protection Agency Act, 1994 (Act 490); 8. Ghana Highway Authority Act, 1997 (Act 540); 9. Timber Resources Management Act, 1998 (Act 547); and 10. Minerals and Mining Act, 2006 (Act 703)

Policies

A number of Environmental related Policies exist in Ghana however there is no specific policy on the coastal zone. These include:

- The National Environment Policy
- National Wetlands Policy
- Agricultural Policy
- Tourism Development Policy

- Land Management Policy
- National Health Policy
- Energy Policy
- Minerals Policy
- Wildlife Conservation Policy

The main thrust and orientation of national policies on the protection, management and development of the marine and coastal environment focuses on the following three major areas:

- Integrated coastal zone management and sustainable development
- Marine environmental protection, both from land-based activities and from sea-based activities; and
- Sustainable use and conservation of marine living resources (both of the high seas and under national jurisdiction).

Specific plans have been developed to ensure the realization of prudent management of the marine and coastal environment. These include:

- Coastal Zone Management Indicative Plan, 1990
- National Environmental Action Plan, 1994
- Draft Integrated Coastal Zone Plan, 1998
- Coastal Zone Profile of Ghana 1998
- National Oil Spill Contingency Plan with specific reference to the marine environment, 2002
- Environmental sensitivity map of the coastal areas of Ghana, 1999 and 2004.

Despite the existence of these plans active integration and coordination has been lacking in practice at local level.

Regulations

Though several legislations exist on coastal protection and sustainable development, there is no omnibus legislation on the environment. Legislation relating to the area include the following:

- Beaches Obstruction Ordinance, 1897 (Cap 240)
- The Mineral and Mining Law, 1986 (PNDC 153)
- Rivers Ordinance, 1903 (Cap 226)
- Land Planning and Soil Conservation Ordinance No 32 of 1953 as Amended by the
- Land Planning and Soil Conservation (Amendment) Act, 1957 (No. 35 of 1957)
- Maritime Zones (Delimitation) Law 1986 (PNDCL 159) urban planning and development
- Town and Country Planning Ordinance (Cap 84)
- Wild Animals Preservation Act, Act 235 1964
- The Towns Ordinance (Cap 86)
- National Building Regulations 1996 (LI 1630)
- Volta River Development Act, 1961
- Fisheries Act 2002, Act 625
- Fisheries Law, 1991 (PNDC 256)
- Fisheries (Amended) Regulations, 1977 and 1984

The sustainable use and conservation of marine resources is encouraged through legislation, regulations, education and awareness creation programmes as well as the enforcement of existing regulations and legislation The legal framework for coastal zones issues and management in the country are contained in the following documents

- The 1992 constitution
- EPA Act, 1994 (Act 490)
- Environmental Assessment Regulations, 1999 (LI 1652)
- Local Government Act, 1993 (Act 462)
- Environmental Standards and Guidelines.

In addition, there are other specific legal frameworks, which include:

a) The legal framework for Ecosystem Protection, which are:

- Wild Animals Preservation Act 1961 (Act 43)
- Wildlife Conservation Regulations 1971 (LI685)
- Wild Reserves Regulations 1971 (LI 740)
- The Wetland Management (Ramsar sites) Regulation, 1999
- Oil in Navigable Waters Act, 1964 (Act 235)

b) The legal framework for Fisheries Resources, which are:

- Fisheries Law 1971 (PNDCL 256)
- Fisheries Act 2000

c) The legal framework for Oil and Gas Industry

- Petroleum (Exploration and production) Law 1984 (PNDCL 84)
- Mineral (Offshore) Regulations 1963 (LI 257)
- Mineral (Oil and Gas) Regulations 1963 (LI 256)
- Oil and Mining Regulations, 1957 (LI 221)

d) The legal framework for Tourism Promotion (including coastal tourism)

- Ghana investment Promotion Centre Act 1994 (Act 478)
- Companies Code 1963 (Act 179)
- Free Zone Act 1995 (Act 504)
- Ghana Tourism Board
- Ghana Commission on Culture development
- Town and Country Planning Ordinance (Cap 84)
- Wild Animals Preservation Act, Act 235 1964
- The Towns Ordinance (Cap 86)
- National Building Regulations 1996 (LI 1630)
- Volta River Development Act, 1961
- Fisheries Act 2002, Act 625
- Fisheries Law, 1991 (PNDC 256)
- Fisheries (Amended) Regulations, 1977 and 1984

The sustainable use and conservation of marine resources is encouraged through legislation, regulations, education and awareness creation programmes as well as the enforcement of existing regulations and legislation. The legal framework for coastal zones issues and management in the country are contained in the following documents

- The 1992 constitution
- EPA Act, 1994 (Act 490)
- Environmental Assessment Regulations, 1999 (LI 1652)
- Local Government Act, 1993 (Act 462)
- Environmental Standards and Guidelines.

In addition, there are other specific legal frameworks, which include:

a) The legal framework for Ecosystem Protection, which are:

- Wild Animals Preservation Act 1961 (Act 43)
- Wildlife Conservation Regulations 1971 (LI685)
- Wild Reserves Regulations 1971 (LI 740)
- The Wetland Management (Ramsar sites) Regulation, 1999
- Oil in Navigable Waters Act, 1964 (Act 235)

b) The legal framework for Fisheries Resources, which are:

- Fisheries Law 1971 (PNDCL 256)
- Fisheries Act 2000

c) The legal framework for Oil and Gas Industry

- Petroleum (Exploration and production) Law 1984 (PNDCL 84)
- Mineral (Offshore) Regulations 1963 (LI 257)

- Mineral (Oil and Gas) Regulations 1963 (LI 256)
 - Oil and Mining Regulations, 1957 (LI 221)
- d) The legal framework for Tourism Promotion (including coastal tourism)
- Ghana investment Promotion Centre Act 1994 (Act 478)
 - Companies Code 1963 (Act 179)
 - Free Zone Act 1995 (Act 504)
 - Ghana Tourism Board
 - Ghana Commission on Culture

ACTIVITIES RELATING TO FISHERIES INTERESTS

Over the years, several activities have been undertaken which are of relevance to protection of the marine environment and fisheries. These include:

- Ghana Environmental Resource Management Project in Coastal Wetlands Management Component
- Gulf of Guinea Large Marine Ecosystem Project
- Fisheries Sub-sector Capacity Building Project
- Establishment of a Protected Wetland Ecosystem on the coast
- Development and Implementation of Oil Spill Contingency Plan
- Monitoring of fish stock levels and associated oceanographic parameters
- Institution of a programme of Monitoring, Compliance and Surveillance of the marine environment
- Development of industrial pollution standards
- Development of University course on Coastal Zone Management
- Increased public education on sound coastal and marine environmental practices

RELEVANT INSTITUTIONS

With regards to protection, management and development of the marine and coastal environment, a number of ministries and agencies have been identified as potential stakeholders. Those shown with an asterisk are likely to have a particularly active role:

- Ministry of Environment and Science*
- The Environmental Protection Agency*
- Ministry of Tourism*
- Ministry of Local Government and Rural Development*
- Ministry of Ports*.
- District Assemblies *
- Ghana Ports and Harbours Authority*
- Hydrological Services Department
- Ministry of Food and Agriculture
- Ghana Tourist Board
- Ghana Investment Promotion Centre
- Fisheries Commission Ministry of trade, Industries and PSI*
- Ministry of Lands, and Natural Resources Forestry and Mines
- Ministry of Energy
- Ministry of Health
- Ministry of Education, Youth and Sports
- Ministry of Defence
- Ghana Navy*
- Ministry of Works and Housing
- Ministry of Women and Children's Affairs*
- Ministry of Roads and Transport
- National Development Planning Commission
- Council for Scientific and Industrial Research

- Universities and Research Institutions
- Ghana Meteorological Agency
- Town and Country Planning Department
- Water Resources Commission

Ghana National Petroleum Corporation*

- Volta River Authority*
- Geological Survey Department
- Forestry Commission (Forestry and Wildlife Division)
- Traditional Rulers and their analogous ministry and laws

Non-Governmental Organizations including Resource Development & Environmental Oriented Development Organization

- Friends of the Earth
- Green Earth
- Wildlife Society
- Ricerca e Cooperazione
- Centre for African Wetlands

- National Oil Spill Contingency Plan with specific reference to the marine environment, 2002
- Environmental sensitivity map of the coastal areas of Ghana, 1999 and 2004.

Despite the existence of these plans active integration and coordination has been lacking in practice at local level.

Regulations

Though several legislations exist on coastal protection and sustainable development, there is no omnibus legislation on the environment. Legislation relating to the area include the following:

- Beaches Obstruction Ordinance, 1897 (Cap 240)
- The Mineral and Mining Law, 1986 (PNDC 153)
- Rivers Ordinance, 1903 (Cap 226)
- Land Planning and Soil Conservation Ordinance No 32 of 1953 as Amended by the
- Land Planning and Soil Conservation (Amendment) Act, 1957 (No. 35 of 1957)
- Maritime Zones (Delimitation) Law 1986 (PNDCL 159) urban planning and development
- Town and Country Planning Ordinance (Cap 84)
- Wild Animals Preservation Act, Act 235 1964
- The Towns Ordinance (Cap 86)
- National Building Regulations 1996 (LI 1630)
- Volta River Development Act, 1961
- Fisheries Act 2002, Act 625
- Fisheries Law, 1991 (PNDC 256)
- Fisheries (Amended) Regulations, 1977 and 1984

The sustainable use and conservation of marine resources is encouraged through legislation, regulations, education and awareness creation programmes as well as the enforcement of existing regulations and legislation The legal framework for coastal zones issues and management in the country are contained in the following documents

- The 1992 constitution
- EPA Act, 1994 (Act 490)
- Environmental Assessment Regulations, 1999 (LI 1652)
- Local Government Act, 1993 (Act 462)
- Environmental Standards and Guidelines.

In addition, there are other specific legal frameworks, which include:

a) The legal framework for Ecosystem Protection, which are:

- Wild Animals Preservation Act 1961 (Act 43)
- Wildlife Conservation Regulations 1971 (LI685)
- Wild Reserves Regulations 1971 (LI 740)
- The Wetland Management (Ramsar sites) Regulation, 1999
- Oil in Navigable Waters Act, 1964 (Act 235)

b) The legal framework for Fisheries Resources, which are:

- Fisheries Law 1971 (PNDCL 256)
- Fisheries Act 2000

c) The legal framework for Oil and Gas Industry

- Petroleum (Exploration and production) Law 1984 (PNDCL 84)
- Mineral (Offshore) Regulations 1963 (LI 257)
- Mineral (Oil and Gas) Regulations 1963 (LI 256)
- Oil and Mining Regulations, 1957 (LI 221)

d) The legal framework for Tourism Promotion (including coastal tourism)

- Ghana investment Promotion Centre Act 1994 (Act 478)
- Companies Code 1963 (Act 179)
- Free Zone Act 1995 (Act 504)
- Ghana Tourism Board
- Ghana Commission on Culture

ACTIVITIES RELATING TO FISHERIES INTERESTS

Over the years, several activities have been undertaken which are of relevance to protection of the marine environment and fisheries. These include:

- Ghana Environmental Resource Management Project in Coastal Wetlands Management Component
- Gulf of Guinea Large Marine Ecosystem Project
- Fisheries Sub-sector Capacity Building Project
- Establishment of a Protected Wetland Ecosystem on the coast
- Development and Implementation of Oil Spill Contingency Plan
- Monitoring of fish stock levels and associated oceanographic parameters
- Institution of a programme of Monitoring, Compliance and Surveillance of the marine environment
- Development of industrial pollution standards
- Development of University course on Coastal Zone Management
- Increased public education on sound coastal and marine environmental practices

Conférence Ministérielle sur la Coopération Halieutique entre les États
Africains Riverains de l'Océan Atlantique (COMHAFAT)



The Ministerial Conference on Fisheries Cooperation among African
States Bordering the Atlantic Ocean (ATFALCO)

Industrie des pêches et de l'aquaculture en Guinée

Version provisoire

Rapport n° 3 de la revue de l'industrie des pêches et de l'aquaculture
dans les 22 États membres de la COMHAFAT

Octobre 2012

COMHAFAT et Fond de promotion des Pêches

La Conférence Ministérielle sur la Coopération Halieutique entre les Etats Africains Riverains de l'Océan Atlantique (COMHAFAT) est une organisation intergouvernementale de coopération en Afrique qui regroupe 22 Etats situés sur la côte Atlantique s'étendant de la Namibie au Sud au Maroc au Nord. Elle s'inscrit dans une logique de coopération internationale pour améliorer le cadre de gestion durable de pêches pour ses Etats membres. Le mandat de la COMHAFAT consiste principalement à :

- Promouvoir et renforcer la coopération régionale sur l'aménagement des pêches
- Développer, coordonner et harmoniser les efforts et capacités des Etats membres pour la conservation et l'exploitation des ressources halieutiques.
- Dynamiser l'ensemble des secteurs économiques nationaux sur la base des effets directs et induits qui peuvent résulter de l'exploitation des ressources halieutiques

La COMHAFAT a signé en date du 29 octobre 2009 un protocole d'Accord avec la Fondation Japonaise de Coopération en matière de pêche (OFCF, Japon) qui a permis la mise en œuvre d'un Fonds de promotion des pêches (FPP). Ce Fonds est destiné au financement des projets de développement dans le domaine du renforcement des capacités des Etats membres dans la pêche et l'aquaculture ainsi que l'appui à la mise en œuvre des réglementations internationales.

Dans le cadre de ce Fonds, la COMHAFAT finance une étude de l'industrie des pêches et de l'aquaculture dans ses Etats membres. Il s'agit d'analyser l'industrie des pêches dans la région de la COMHAFAT au regard des changements commerciaux intervenants aux échelles internationale, régionale et nationale pour la prise en compte dans l'élaboration des politiques de gestion et de valorisation des ressources halieutiques.

Acronymes

ACP	Afrique Caraïbes Pacifique
AFD	Agence Française pour le Développement
AGEXPHA	Association Guinéenne des Exportateurs de Produits Halieutiques
ANAM	Agence de Navigation Maritime
APD	Aide publique au Développement
BAD	Banque Africaine de Développement
BADEA	Banque Arabe pour le Développement Économique en Afrique
BAfD	Banque africaine de développement
BID	Banque Islamique de Développement
BND	Budget National de Développement
CEDEAO	Communauté économique des Etats d'Afrique de l'Ouest
CIF	<i>Cost Insurance Freight</i>
CITES	Commerce International des Espèces de Faune et de Flore Sauvages Menacées d'Extinction
CNDD	Commission Nationale du Développement Durable
CNE	Conseil National de l'Environnement
CNSHB	Centre National des Sciences Halieutiques de Boussoura
CNUDM	Convention des Nations Unies sur le Droit de la Mer
CNSP	Centre National de Surveillance et de Protection des Pêches
COMEXT	Base de données des statistiques du commerce extérieur de et entre les pays de l'Union Européenne
COMHAFAT	Conférence Ministérielle sur la Coopération Halieutique entre les États Africains riverains de l'Océan Atlantique
CONAPEG	Confédération Nationale des Professionnels de la Pêche en Guinée
COPACE	Comité des Pêches pour l'Atlantique Centre Est
CPUE	Captures Par Unité d'Effort
CRE	Conseils régionaux de l'Environnement
CSRP	Commission Sous-Régionale des Pêches
CTOI	Commission des Thons de l'Océan Indien
DCR	<i>Data Collection Regulation</i>
DSRP	Document Stratégique pour la Réduction de la Pauvreté
EIBC	Enquête Intégrale Budget et Consommation
FAO	Organisation des Nations unies pour l'alimentation et l'agriculture
FED	Fonds européen de développement
FEPII	Fédération Patronale de la Pêche Industrielle
FIBA	Fondation Internationale du Banc d'Arguin
FMC	Fisheries Monitoring Centres
FMI	Fonds Monétaire International
FOB	<i>Free on Board</i>
FRH	Fonds de Recherche Halieutique
FRPC	Facilité pour la Réduction de la Pauvreté et pour la Croissance
FTE - ETP	Équivalent temps plein ; full-time equivalent en anglais
ICCAT-CICTA	Commission internationale pour la conservation des thonidés de l'Atlantique
IDP	Investissement dans le Développement
IEO	Institut Espagnol Océanographique
INN (pêche)	Illicite, non déclarée et non réglementée
IPIMAR	Institut Portugais de Recherches en Sciences et Technologies de la Mer
IRD	Institut de Recherche pour le Développement
JICA	Agence Japonaise de Coopération Internationale
MPA	Ministère de la Pêche et de l'Aquaculture
NAFO-OPANO	Organisation des Pêches de l'Atlantique Nord-Ouest (OPANO en français)
NEAFC-CPANE	Commission des pêches de l'Atlantique Nord-Est (CPANE en français)

NEPAD	Nouveau Partenariat pour le Développement de l'Afrique
OAV	Office Alimentaire et Vétérinaire
OFIMER	Office national interprofessionnel des produits de la mer et de l'aquaculture
OIT	Organisation International du Travail
ONP	Observatoire National des Pêches
ONUDI	Organisation des Nations Unies pour le Développement Industrielle
OMVG	Organisation pour la Mise en valeur du Fleuve Gambie
OMVS	Organisation pour la Mise en Valeur du fleuve Sénégal
ORP	Organisation Régionale de Pêches
OUA	Organisation de l'Unité Africaine
PIB	Produit Intérieur Brut
PME	Production Maximale Équilibrée
PMEDP	Programme pour des Moyens d'Existence Durables dans la Pêche
PNAE	Plan National d'Action pour l'Environnement
PNUD	Programme des Nations Unies pour le développement
PPTÉ	Pays Pauvres Très Endettés
PCRD	Programme Cadre de Recherche et Développement
PRCM	Programme Régional de conservation de la zone Côtière et Maritime en Afrique de l'Ouest
SCAC	Service de Coopération et d'Action Culturelle
SMCP	Société Mauritanienne de Commercialisation du Poisson
STECF	<i>Scientific, Technical and Economic Committee for Fisheries</i>
TAC	Totaux Admissibles des Captures
TJB	Tonneaux de Jauge Brute
UA	Union Africaine
UE	Union Européenne
UEMOA	Union Economique et Monétaire Ouest-Africaine
UICN	Union Internationale pour la Conservation de la Nature
UNMAG	Union Nationale des Mareyeuses et Mareyeurs de Guinée
UNPAG	Union Nationale des Pêcheurs Artisans de Guinée
URSS	Union des Républiques Socialistes Soviétiques
VHF	<i>Very High Frequency</i>
VMS	<i>Vessel Monitoring System</i>
WWF	Fonds mondial pour la vie sauvage
ZEE	Zone Économique Exclusive

Résumé exécutif

En 2011, le PIB de la Guinée a progressé de 4 % et les projections indiquent que cette dynamique devrait légèrement s'accélérer en 2012 (5.1 %) et 2013 (5.5 %). Cependant, les perspectives économiques dépendront de la consolidation de la transition démocratique, de la réconciliation nationale engagée et de la mise en œuvre des réformes structurelles. Les réformes entamées pour la stabilisation de l'économie guinéenne se poursuivent lentement, grâce au resserrement de la politique monétaire, à une politique budgétaire restrictive ainsi qu'au maintien de l'exploitation minière et au regain d'activité dans la production agricole. Le chômage touche 30 % des jeunes Guinéens. L'instabilité politique, accompagnée du ralentissement récent de la croissance économique et la faiblesse des politiques adaptées aux préoccupations des jeunes ont contribué à exacerber le chômage et le sous-emploi.

Limité au Nord par la Guinée-Bissau et au Sud par la Sierra Léone, le plateau continental guinéen représente la plus grande surface submergée de toute l'Afrique Atlantique (56 000 km²). Il atteint 200 km de largeur et sa pente est très faible. La façade maritime est longue de 300 km. Quatre groupes de ressources halieutiques sont présentent dans les eaux guinéennes. Le potentiel annuel exploitable des petits pélagiques est de 200 000 t, celui des démersaux de 40 000 t, des crevettes 2 000 t et des céphalopodes 10 000 t.

La pêche constitue un secteur important de l'économie nationale. Elle génère près de 10 000 emplois directs et fournit 40% des protéines animales consommées dans le pays. La pêche relève du secteur primaire qui est dominé par l'agriculture qui a contribué pour 25% à la formation du PIB nominal en 2008 contre 4% pour la pêche. En 2008, la consommation per-capita de poisson est d'environ 10 kg/hab/an.

La perte de l'agrément d'exportation de poisson vers l'Europe pèse lourdement sur le secteur des pêches de la Guinée puisque le marché le plus rémunérateur lui est maintenant fermé. Le délabrement de l'appareil de production ainsi que celui des institutions en charge de l'application de la politique des pêches, de la surveillance et de la recherche depuis 2009 ont des conséquences lourdes sur la vitalité du secteur des pêches. La dénonciation, par l'UE, de l'accord de pêche, la même année, a ôté aux institutions publiques le peu de fonds d'investissement dont elles disposaient jusque lors.

La principale recommandation est ainsi de relancer le secteur halieutique en mettant en place une politique de la qualité à l'exemple de ce qu'à pu développer la Namibie ou encore mieux Maurice. Cela permettrait en sus de créer de la valeur ajoutée nationale. L'accent doit être dès lors mis sur la mise aux normes sanitaires internationales des unités de pêche, de certains quais de débarquement et d'usines de conditionnement à l'image de ce qui se fait au Sénégal actuellement. Un changement fondamental des habitudes des pêcheurs doit pour ce faire être initié afin de chaque poisson pêché et transformé puisse être valorisé au mieux. Dans une telle prospective, la COMHAFAT doit apporter un appui consistant au gouvernement guinéen pour asseoir une politique de relance et de structuration du secteur des pêches national de la capture à la commercialisation.

Table des matières

Introduction.....	1
1 Géographie générale et population	2
1.1 Éléments généraux.....	2
1.2 Population	2
2 Contexte politique, économique et social guinéen	4
2.1 Sortie de crise.....	4
2.2 Éléments économiques et sociaux	4
2.3 Éléments de politique publique.....	5
3 Environnement côtier et marin, écosystèmes aquatiques et ressources halieutiques	7
3.1 Environnement côtier et marin.....	7
3.2 Principales ressources halieutiques de la Guinée	7
3.2.1 Ressourcesdémersales.....	8
3.2.2 Ressources pélagiques.....	8
3.2.3 Ressources des eaux intérieures.....	8
3.3 Avis scientifique relatif aux principales espèces capturées	8
4 Contexte des pêches et de l'aquaculture en Guinée.....	10
4.1 Délimitation de la zone économique exclusive	10
4.2 Pêcheries artisanales	11
4.2.1 Pêcheries maritimes.....	11
4.2.2 Pêcheries continentales	12
4.3 Pêcheries industrielles.....	13
4.4 Pêcherie migrante guinéenne.....	14
4.5 Pêcherie migrante étrangère	15
4.5.1 Dynamiques migratoires.....	15
4.5.2 Organisation et techniques.....	16
4.6 Potentiel de développement aquacole.....	18
5 Consommation, approvisionnement, transformation et filières de poissons en Guinée.....	19
5.1 Consommation et approvisionnement en poisson	19
5.2 Principales filières de produits halieutiques en Guinée	19
5.3 Produits issus de la pêche artisanale	20
5.4 Produits issus de la pêche industrielle.....	21
5.5 Filière poisson transformé	22
6 Cadre réglementaire de la pêche et du commerce des produits de la mer	23
6.1 Cadre de gestion de la pêche en Guinée	23

6.2	Politique des pêches	24
6.2.1	Stratégie de développement de la pêche et de l'aquaculture.....	24
6.2.2	Lettre de Politique et de Développement de la Pêche et de l'Aquaculture	24
6.2.3	Licences et autorisations de pêche	25
6.3	Cadre commercial international et positionnement de la Guinée	25
6.3.1	OMC	26
6.3.2	Union européenne.....	26
6.3.3	Pays de la CEDEAO	26
6.3.4	Autres pays	27
6.4	Accords de pêche.....	27
7	Principales contraintes et opportunités au développement de la pêche guinéenne	28
7.1	Contraintes institutionnelles.....	28
7.2	Contraintes conjoncturelles	28
7.3	Contraintes sanitaires.....	28
7.4	Contraintes liées à la concurrence étrangère	28
7.5	Contraintes environnementales liées aux pressions de pêche.....	29
7.6	Opportunités.....	30
8	Conclusions et recommandations	31
8.1	Conclusions.....	31
8.2	Recommandations.....	31
8.2.1	Recommandations nationales	31
8.2.2	Recommandations régionales.....	32
8.2.3	Recommandations internationales	33
9	Références.....	34

Introduction

Avec une façade maritime de 300 km et un plateau continental le plus large de la sous-région ouest africaine (70 à 80 miles), la Guinée dispose d'un domaine océanique continental de plus de 42 000 km². Les eaux guinéennes sont chaudes toute l'année (températures de surface entre 26 et 30° C) et les fluctuations de la salinité dépendent essentiellement des apports d'eau douce dus aux fortes précipitations pluviométriques saisonnières sur les reliefs côtiers. Aussi, les processus d'enrichissement de la chaîne alimentaire dépendent presque exclusivement des apports continentaux. Ainsi, la remarquable extension du plateau continental et son enrichissement par les apports terrigènes entraînent une succession régulière de dépôts sédimentaires. Ce contexte environnemental explique une forte productivité biologique à la côte et une décroissance rapide de la richesse halieutique vers le large, mais aussi une prédominance d'espèces caractéristiques des milieux dessalés.

La pêche, qu'elle soit de type artisanal ou industriel, n'a pas une longue tradition en Guinée, contrairement aux pays côtiers voisins. Jusqu'au début du 19^e siècle, les populations côtières guinéennes, baga et nalou pratiquent la pêche de subsistance avec des engins de conception simple, faciles d'utilisation et ne nécessitant pas de grands investissements : des lignes, des éperviers, des filets coniques soulevés ou des filets barrage disposés dans les chenaux de mangrove ou près du rivage. Cette pêche de subsistance a grandement évolué et s'est diversifiée tant dans les pratiques que vis-à-vis des espèces cibles. Ses embarcations côtoient maintenant d'autres pirogues pêchant pour le marché national ou d'exportation, des navires industriels nationaux et étrangers.

C'est dans un tel contexte qu'ont été définis les principaux objectifs du secteur des pêches en avril 1984. En dépit des conjonctures changeantes, l'objectif global assigné alors au secteur est demeuré le même : maximiser les bénéfices économiques et sociaux que le pays peut tirer de l'exploitation rationnelle des ressources halieutiques, tout en veillant à la durabilité de cette ressource et au respect de l'écosystème. Cet objectif général se décline lui-même en quatre objectifs spécifiques : la sécurité alimentaire, l'augmentation substantielle des recettes de l'État, la création d'emplois et le maintien de l'équilibre entre la ressource et son environnement pour la durabilité des exploitations.

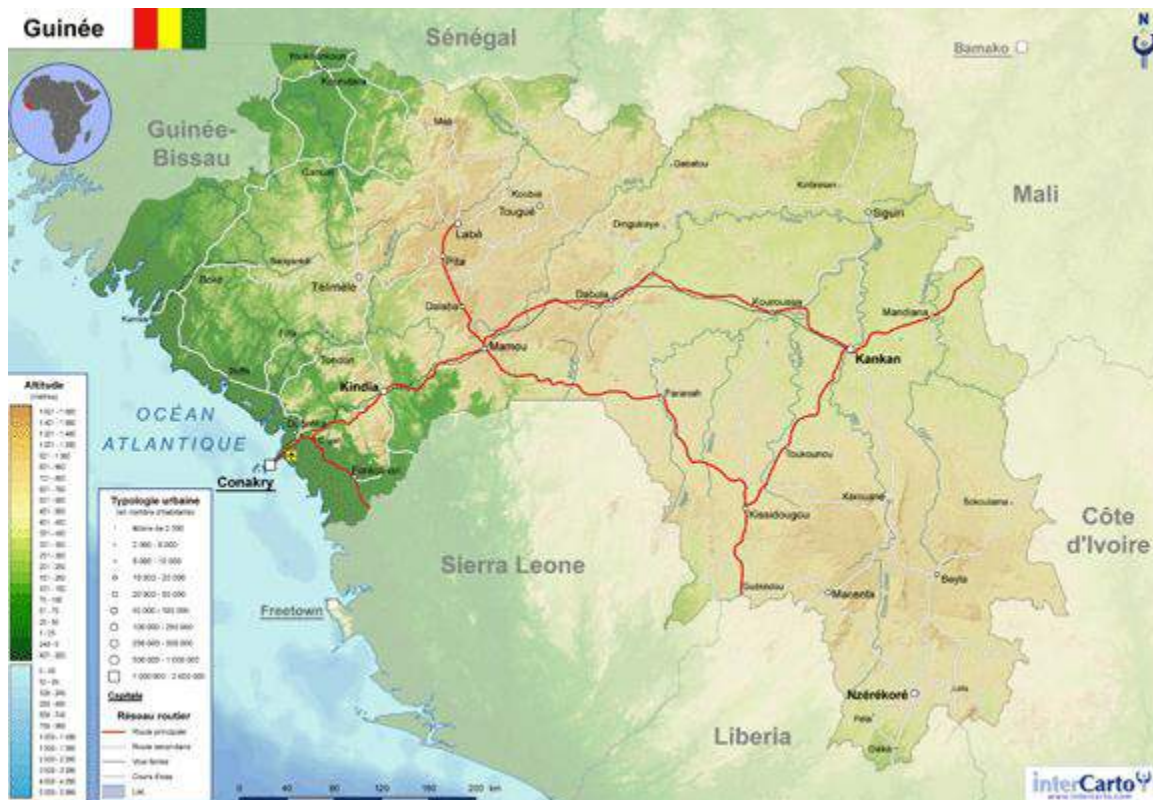
L'objectif du présent rapport est de passer en revue l'industrie des pêches et de l'aquaculture en Guinée. Après, une brève présentation des éléments de contexte, l'industrie des pêches (maritimes et continentales) est exposée. L'approche filière est utilisée pour présenter les flux de produits depuis la capture jusqu'à la consommation (dans le pays même et ailleurs). Une analyse fine des tendances et évolutions probables permet d'esquisser les principaux enjeux actuels et futurs auxquels est confrontée l'industrie. Les contraintes et les opportunités sont ensuite présentés dans le détail. Une proposition de recommandations clés aux échelles nationale, régionale et internationale clôt le rapport.

1 Géographie générale et population

1.1 Éléments généraux

Indépendante en 1958, la Guinée se trouve sur la côte atlantique de l'Afrique de l'Ouest et est entourée de la Guinée-Bissau (386 km de frontières), du Sénégal (330 km), du Mali (858 km), de la Côte d'Ivoire (610 km) du Liberia (563 km) et de la Sierra Leone (652 km) et de l'océan Atlantique (320 km de côtes).

la Guinée comprend quatre régions naturelles : la Guinée Maritime, la Moyenne Guinée, la Haute Guinée et la Guinée Forestière. Le pays est un des châteaux d'eau de l'Afrique. Les fortes précipitations (1 651 millimètres) alimentent de puissants cours d'eau coulant vers les pays voisins, dont une bonne moitié, orientés vers le nord et le nord-est, franchissant la frontière, contribuent grandement aux ressources en eau de deux pays du Sahel, le Mali et le Sénégal. Un autre flux se dirige vers le sud et alimente la Guinée-Bissau, la Sierra Leone et le Liberia.



Carte 1 : relief de la Guinée

La côte et la plus grande partie des terres de Guinée ont un climat tropical avec une saison des pluies, de type mousson avec des vents de sud-ouest, s'étendant d'avril à novembre, des températures relativement stables et un taux d'humidité élevé. La saison sèche, de décembre à mai, est marquée par l'harmattan, vent de nord-est chargé de sable. À Conakry, la température oscille généralement entre 23 °C et 29 °C pour 4 300 mm de précipitations annuelles. En Haute-Guinée, sahélienne, la saison des pluies est plus courte et l'amplitude des températures plus grande.

1.2 Population

La Guinée compte environ 10 millions d'habitants répartis entre les zones rurales (65 %) et les zones urbaines (35 %). Environ 44 % de la population a moins de 15 ans et le taux d'accroissement démographique est de 2,2 % par an. La densité

moyenne s'élève autour de 38 habitants au km². En dehors de Conakry (près de deux millions d'habitants) les villes sont relativement petites (moins de 100 000 habitants). Les agriculteurs constituent ainsi 60 pour cent de la population totale, dont 80 pour cent sont engagés dans une production de subsistance et assez peu pour les échanges et le marché.



Carte 2 : principales villes de Guinée et réseau routier

La population guinéenne est composée d'une vingtaine d'ethnies : Peulh, Malinké, Soussou, Kissi, Toma, Guerze... Elle est influencée par trois systèmes religieux : musulman (85 %), chrétien (10 %), animiste (5 %). La langue officielle est le français mais il existe huit langues nationales dont six d'enseignement.

2 Contexte politique, économique et social guinéen

2.1 Sortie de crise

Le 7 mars 2010, le général Sékouba Konaté fixe par décret la date du premier tour de l'élection présidentielle au 27 juin 2010. Pour la première fois une élection présidentielle en Guinée se déroule sans qu'aucun militaire ne soit candidat. Cellou Dalein Diallo et Alpha Condé arrivent en tête du premier tour. Le second tour des élections présidentielles a lieu le 7 novembre 2010. Le candidat Alpha Condé est élu avec 52,52% des voix et bat son rival Cellou Dalein Diallo qui est crédité de 47,48% des suffrages. Cela met fin à plusieurs années d'instabilité politique née à la suite du décès de Lansana Conté le 22 décembre 2008. Cette élection marque également la reprise des collaborations avec les principaux partenaires au développement.

2.2 Éléments économiques et sociaux

L'économie guinéenne a connu un regain d'activité. En 2011, le produit intérieur brut (PIB) réel a progressé de 4 %. Cette croissance est tirée par le rebond du secteur agricole, l'amélioration de la productivité du secteur minier et le dynamisme du secteur de la construction, suite au retour de l'ordre constitutionnel. La croissance restera soutenue à court terme pour atteindre 5.1 % en 2012 et 5.5 % en 2013. L'inflation est restée très élevée en 2011 (21.2 %) malgré la poursuite des efforts de resserrement du crédit et une politique budgétaire restrictive. Elle devrait être davantage maîtrisée au cours des années à venir pour redescendre à 16.7 % en 2012 et 10.1 % en 2013.

La gestion des finances publiques s'est opérée sur le principe de l'unité de caisse conjuguée à l'exécution des dépenses publiques base caisse. Le déficit budgétaire – relativement élevé – a été estimé à 13.8 % du PIB en 2011, malgré une politique budgétaire restrictive. La rigueur dans la gestion des dépenses publiques a permis une réduction importante des dépenses courantes (à 17.7 % du PIB). Enfin, on constate une légère augmentation des recettes totales (à 16.9 % du PIB) grâce à une meilleure mobilisation des recettes fiscales. La réduction du déficit budgétaire devrait se poursuivre à court terme pour atteindre 8.1 % en 2012 et 6.6 % du PIB en 2013.

À l'instar de l'ensemble des pays africains, la Guinée possède une population jeune. Plus de 74 % de ses habitants sont âgés de moins de 35 ans. Le chômage est un phénomène essentiellement urbain. Il touche particulièrement les 20-29 ans et surtout les jeunes diplômés. Dans la capitale Conakry et les grandes villes, plus des deux tiers des diplômés de l'enseignement supérieur âgés de moins de 30 ans sont au chômage. Cela s'explique en partie par les limites d'emploi dans le secteur public et l'étroitesse du secteur privé formel qui n'offre que peu d'opportunités d'embauche. Plusieurs facteurs ont concouru à accentuer ce phénomène dans le pays, notamment l'instabilité politique, le ralentissement de la croissance économique et la faiblesse des politiques adaptées aux préoccupations des jeunes.

Sur le plan des ressources naturelles, la Guinée dispose d'un très riche potentiel (outre un tiers des réserves mondiales de bauxite : or, diamant, fer, manganèse, zinc, cobalt, nickel, uranium) largement sous exploité puisque le secteur minier contribue pour 15 à 20% au PIB et pour plus de 60% aux exportations du pays, mais n'assure que 25% des recettes intérieures de l'Etat.

Le secteur primaire est dominé par l'agriculture, qui a contribué pour 65 pour cent à la formation du PIB nominal de ce secteur en 2011, par l'élevage (19 pour cent), et la forêt (12 pour cent), la pêche ne fournissant qu'une contribution modeste (4 pour cent). En 2011, ce secteur a représenté 26 % du PIB et a occupé plus de 80 % de la population active. Cette contribution devrait augmenter de 3.9 % en 2012, avec une croissance de 4.5 % pour la pêche, 4.1 % pour l'agriculture. La production vivrière augmenterait de 11 % pour la campagne 2011/12 (contre 10 % en 2010/11) en raison d'une extension des superficies irriguées et d'une utilisation plus importante d'intrants agricoles.

S'agissant de la production pour l'exportation, avec la relance de la culture du coton, le volume des produits de rente augmenterait de 14.8 %, dont 22.7 % pour le cacao et 10.6 % pour le café. Le secteur secondaire a contribué pour 32.7 % à la formation du PIB en 2011 grâce à la bonne performance des industries manufacturières et à la construction. Le bilan des mines et carrières est néanmoins beaucoup plus mitigé. Sur l'année 2011, la production d'alumine et de bauxite a connu respectivement une hausse de 3 % et 9.6 % comparé à 2010. Cette tendance est imputable au renforcement des capacités de production des compagnies minières et à la vigueur de la demande des pays émergents comme la Chine et l'Inde. En revanche, les productions d'or et de diamants ont fortement chuté, respectivement de 36.5 % et de 24.3 %.

Au niveau du secteur minier, de grands projets d'investissement sont en cours de réalisation : Global Alumina en partenariat avec BHP-Billiton, pour un coût de 4.5 milliards USD, le projet Dian-Dian (4 milliards USD) avec pour partenaire Rusal, la construction d'une usine d'alumine à Kamsar avec Alcoa/Rio Tinto, pour un montant de 1 milliard USD, etc. Concernant les infrastructures énergétiques, des investissements sont également en cours et devraient permettre, à terme, une augmentation de la production et de la distribution d'électricité avec l'acquisition de nouveaux groupes électrogènes qui assureront l'approvisionnement continu en électricité à Conakry et dans les autres grandes villes. Par ailleurs, d'importants projets sont en cours d'exécution avec pour objectif d'augmenter le taux de desserte en eau potable.

2.3 Éléments de politique publique

L'instabilité politique qu'a connue la Guinée en 2009 et 2010 a fortement impacté l'économie guinéenne : faible croissance économique (-0,3% en 2009 et 1,9% en 2010), accélération de l'inflation (7,9% en 2009, 21% en 2010) du fait de la croissance de la masse monétaire (25% en 2009, 75% en 2010 contre), doublement du déficit budgétaire (7,2% du PIB en 2009, 14,2% du PIB en 2010). Alors que la Guinée avait atteint en décembre 2000 le point de décision de l'initiative pour les Pays Pauvres Très Endettés (PPTTE), les IFI ont interrompu toutes relations avec la Guinée suite au coup d'Etat de Dadis Camara en décembre 2008. Avec le lancement, en février 2010, de la transition par le général Konaté, les IFI ont repris leurs relations avec la Guinée. Suite à l'élection d'Alpha Condé en novembre 2010, ces derniers ont reconnu le gouvernement Condé et se sont rendues en Guinée en février et mars pour définir les modalités d'une reprise de programmes de financement.

Les autorités guinéennes ont affiché le souhait de conclure un programme avec le FMI très rapidement et de trouver une solution à l'apurement de la dette extérieure préalable à la remise en route de l'initiative Pays Pauvres Très Endettés (PPTTE) et à

une reprise des activités des IFI. La Guinée espérait obtenir de premiers signes positifs du FMI aux assemblées de printemps. La Guinée n'étant pas prête, le FMI a toutefois décidé de reporter l'examen du cas de la Guinée au mois de juin 2011. La stratégie conjointe permettant d'envisager l'atteinte du point d'achèvement de l'IPTE en avril/mai 2012 qui avait été définie au printemps a été remise en cause, en juin, par l'indemnisation de 700 MUSD versée par Rio Tinto. Les IFI se sont à nouveau rendues en Guinée en juillet et on pu relever sur le 1er semestre 2011, de bonnes performances macro-économiques. Une nouvelle mission devrait se rendre en Guinée en septembre afin de préparer les assemblées d'automne à Washington.

3 Environnement côtier et marin, écosystèmes aquatiques et ressources halieutiques

3.1 Environnement côtier et marin

Le plateau continental guinéen long de 300 km de côte environ a une superficie totale de 47 400 km². Par son étendue, il est le plus vaste de toute l'Afrique de l'Ouest. Quatre types d'écosystèmes servent de support aux activités de pêche et de ramassage de coquillages :

- les écosystèmes côtiers : ils sont caractérisés par la présence de plages sableuses, de vastes étendues de plaines, avec une végétation luxuriante de forêts de mangrove qui constituent des frayères, des écloséries et des niches pour une gamme variée d'espèces marines. La zone côtière joue un rôle important dans le développement de la riziculture, l'approvisionnement en bois d'énergie et de service, etc.
- l'écosystème de vasières : elles couvrent une superficie de 305 km² et sont des lieux privilégiés pour la pêche à pied et notamment le ramassage de coquillages. Ils constituent de plus des aires de repos, des zones d'alimentation, des lieux de reproduction potentiels, des zones de nidation et d'hivernage pour un très grand nombre d'espèces d'oiseaux rares.
- les écosystèmes estuariens dont les principaux sont ceux du Kogon, du Tinguilinta, de la Fatala, du Konkouré, du Bofon et de la Mellakoré.
- les écosystèmes marins : ils constituent le domaine de la pêche artisanale avancée et de la pêche industrielle. Ces écosystèmes se subdivisent en deux zones qui sont :
 - la partie intermédiaire du plateau continental d'une largeur de 40 à 100 km, réservée à la pêche artisanale avancée ou glacière et à la pêche industrielle ;
 - la partie externe du plateau continental d'une largeur maximale de 30 km, occupe les profondeurs de 60 à 200 m, réservée à la pêche industrielle.

3.2 Principales ressources halieutiques de la Guinée

Le potentiel halieutique exploitable est estimé entre 150.000 et 250.000 tonnes de poissons par an. Il est composé de quatre grands groupes d'espèces : les poissons pélagiques et les poissons de fond (démersaux), les céphalopodes et les crevettes (tableau ci-dessous).

De manière générale, une baisse des prises par unité d'effort est observée pour tous les stocks, autres que les petits pélagiques. Les indices d'abondance montrent une tendance commune à la surexploitation dont le niveau d'intensité varie d'un stock à un autre. Pour des espèces à longue durée de vie comme les sélaciens (raies et requins), ces indices sont encore plus alarmants à cause de leur faible fécondité, de leur croissance lente et de l'importance des captures accessoires par des pêcheries ciblant d'autres espèces.

Tableau 1 : Estimation des ressources par grands groupes d'espèces

Ressources	Potentiel (tonne)
Poissons pélagiques	50.000 à 200.000
Poissons démersaux	35.000 à 40.000
Crevettes	2.000 à 4.000
Céphalopodes	5.000 à 12.000

Source : CNSHB

3.2.1 [Ressources démersales](#)

Les ressources démersales sont dans un état allant de la pleine exploitation à la surexploitation. Celles qui ont une forte valeur commerciale subissent une pression de pêche qui en modifie la structure démographique (élimination des grands individus). La hausse des rendements observée pour des espèces à courte durée de vie telles que les crevettes pourrait s'interpréter comme un déséquilibre du milieu au dépens des espèces à plus longue durée de vie.

Les campagnes de chalutage scientifiques ont permis de mettre en évidence des baisses significatives de l'abondance des ressources côtières au cours de la décennie 90 (Gascuel et al. 1997 ; Domain, 1989 et 2000 ; Domain et al. 2000), mais les statistiques de pêche ne sont établies que depuis 1995 et seul le bobo (*Pseudotolithus elongatus*) a fait l'objet d'une évaluation de stock au début des années 2000.

3.2.2 [Ressources pélagiques](#)

Les ressources pélagiques sont caractérisées par des potentiels élevés de capture, fortement liés à la dynamique du système hydro climatique de la région à différentes échelles de temps et d'espace. La majeure partie de ces stocks entreprend des migrations et fait l'objet d'une exploitation dans différentes zones. Ce sont pour la plupart des ressources partagées à l'échelle régionale. Leur situation n'est pas inquiétante. Les stocks offrent encore des possibilités d'exploitation en République de Guinée.

3.2.3 [Ressources des eaux intérieures](#)

La Guinée est comprise dans les bassins des fleuves Niger, Sénégal et Gambie. Elle est membre de l'Autorité du bassin du Niger (ABN) et de l'Organisation de mise en valeur du fleuve Gambie (OMVG), et, depuis mars 2006, de l'Organisation pour la mise en valeur du fleuve Sénégal (OMVS).

Les ressources en eau de la Guinée sont constituées de 6.250 km de réseau fluvial avec 1.161 cours d'eau comprenant 23 bassins fluviaux dont 14 internationaux. Environ 12% de la superficie totale du pays se trouve dans le bassin du fleuve Sénégal, 39% dans le bassin du Niger et 49% dans les bassins côtiers. Les ressources en eau de surface renouvelables sont estimées à 226 km³/an.

3.3 [Avis scientifique relatif aux principales espèces capturées](#)

En ce qui concerne les ressources démersales, l'état de surexploitation (de croissance) est souligné depuis quelques années. Les Groupes de travail successifs du COPACE (2003 ; 2005 ; 2006 et 2008) et la dernière campagne d'évaluation des ressources démersales poissonnières du plateau continental organisée par le CNSHB en 2006, n'ont fait que confirmer cette situation.

L'analyse de l'évolution des indices d'abondance relative des principales espèces dans la zone côtière lors de la période 1985-2006 indique globalement une diminution de ceux-ci (figure 1). En effet, les indices d'abondance sont passés de 200 kg/30 minutes en 1985 à moins de 70 kg/30 minutes en 2006.

Les résultats du dernier Groupe de travail COPACE sur les démersaux du sud qui s'est tenu du 9 au 18 octobre 2008 à Freetown en Sierra Léone indiquent que les bars divers (*Pseudolithus* spp) seraient modérément exploités, les dorades diverses (Sparidés) pleinement exploitées, les grondeurs (*Pomadourus* spp.) et la crevette côtière (*Penaeus notialis*) surexploités. En ce qui concerne les autres espèces que sont le petit capitaine (*Galeoides decadactylus*), les soles (*Cynoglossus* spp.), les machoirons (*Arius* spp.), la crevette rose du large (*Parapenaeus longirostris*) et la seiche (*Sepia* spp.), les états de leurs stocks respectifs n'ont pas été diagnostiqués pour diverses raisons dont entre autres le manque de fiabilité des données statistiques de pêche.

En ce qui concerne les ressources pélagiques, les évaluations sur les ressources pélagiques guinéennes ont été, pour la première fois, réalisées lors du groupe de travail COPACE organisé au Cameroun en 2006. Les résultats de ces évaluations ont permis d'établir des diagnostics sur l'état des principaux stocks exploités :

- les stocks de chinchard (*Decapterus* spp., *Trachurus trecae*) et de sardinelle ronde (*Sardinella aurita*) qui sont essentiellement exploités par la pêche industrielle au cours d'une partie de l'année (décembre-avril) seraient pleinement exploités en Guinée.
- Le stock d'ethmalose (*Ethmalosa fimbriata*), qui représente la principale espèce capturée par la pêche artisanale maritime guinéenne, est pleinement exploité. Par contre, le stock de sardinelle plate (*Sardinella maderensis*) également ciblé par la pêche artisanale est actuellement surexploité.
- Pour les autres stocks pélagiques côtiers, notamment les stocks de carangidés (*Caranx* spp.), les résultats indiqueraient une situation globale de sous exploitation de ces espèces.

En ce qui concerne les ressources des eaux continentales, seul le bassin du haut Niger en Haute Guinée a fait l'objet d'études systématiques sur le potentiel. Dans cette zone il est estimé qu'annuellement 5.000 à 8.000 tonnes de poissons peuvent être pêchées sous réserve d'une pluviosité normale et donc d'une inondation suffisante. Pour le reste du pays il est impérieux d'envisager des études similaires pour mieux appréhender l'importance économique et sociale de cette activité.

Le potentiel est pleinement donc exploité voire même surexploité dans le bassin du Niger sauf dans les endroits qui ont connu l'onchocercose ayant entraîné un déplacement forcé des populations et pêcheurs vers d'autres zones indemnes. En revanche, sur les fleuves Sénégal, Gambie et la Mano river, la ressource dulcicole est sous exploitée à cause de l'enclavement des zones de pêche et du fait que l'activité est reléguée au second plan par les populations plutôt orientées vers l'agriculture et le commerce fondamentalement. Les statistiques recueillies dans certaines zones des bassins du Sénégal et côtiers, donnent des résultats bien au dessus des estimations habituelles qui semblent avoir été minorées de 10 à 20 fois.

4 Contexte des pêches et de l'aquaculture en Guinée

Les ressources halieutiques de la ZEE guinéenne sont exploitées par la pêche artisanale et la pêche industrielle. Avec une contribution estimée de 1,5 à 2 % au PIB. Le secteur de la pêche génère 80 000 emplois directs et indirectement plus de 800.000 personnes vivent des activités de pêche ce qui représente environ 10% de la population guinéenne. La capture annuelle moyenne oscille autour de 100.000 tonnes dont plus de la moitié est assurée par la pêche artisanale. Les machoirons, le bobo, l'ethmalose, les dorades diverses, les crevettes, les céphalopodes, etc. constituent les espèces cibles. Cette production est destinée principalement au marché local, notamment les espèces pélagiques et une part non négligeable composée d'espèces dites nobles de haute valeur commerciale pour les marchés étrangers européen, asiatique et africain.

4.1 Délimitation de la zone économique exclusive

Le décret N° 336/PRG/80 du 30 juillet 1980 porte délimitation des eaux territoriales et de la Zone Economique Exclusive. Leurs largeurs respectives ont été fixées, par les articles 1 et 2, à 12 et 200 milles nautiques « mesurés à partir de la laisse de basse mer »; et leurs limites ont été définies à l'article 4, mais de manière incomplète et imprécise pour ce qui concerne la ZEE. La délimitation officielle de la ZEE a toutefois été précisée ultérieurement ; et figure, à présent, dans les Plans d'aménagement des pêcheries rédigés chaque année.



Figure 1 : délimitation de la ZEE guinéenne

La ZEE guinéenne s'étend au large d'un littoral d'environ 300 km de long et occupe une surface de 59 426 km². Sa limite Nord est grossièrement orientée Nord-Est Sud-Ouest à partir de la frontière avec la Guinée Bissau, et sa limite Sud suit le parallèle 9°03'18" N depuis la frontière avec la Sierra Leone. Ces deux lignes convergent pour donner à la ZEE guinéenne la forme particulière d'un triangle, enclavé entre les ZEE des deux pays voisins. La ZEE de Guinée présente par conséquent la singularité de ne pas avoir une ouverture sur les eaux

internationales, on ne peut y accéder qu'en traversant les ZEE de la Guinée Bissau ou de la Sierra Leone.

4.2 Pêcheries artisanales

4.2.1 Pêcheries maritimes

La pêche artisanale maritime a connu une nette évolution au cours de ces 20 dernières années. Elle s'est diversifiée, non seulement par sa pratique mais également par les espèces qu'elle cible. Pratiquée par 30 000 pêcheurs, soit 27 000 Guinéens et 3 00 étrangers en provenance du Sénégal, de la Sierra Leone et de la Guinée Bissau, elle évolue dans 120 débarcadères (recensement de 2007) repartis le long du littoral. Ce sont en général des débarcadères d'accès difficile par voie terrestre. Avec l'appui de partenaires comme la JICA, la BAD, l'AFD, l'UE, le PNUD, certains de ces débarcadères sont déjà aménagés et disposent d'infrastructures modernes (quai de débarquement, fabrique de glace, chambre froide, centre de fumage, station d'essence, etc.).

En 2007, le parc piroguier était estimé à près de 4000 embarcations actives motorisées à environ 30 %. Conakry compte près de 1 300 embarcations soit environ 30 % du parc national, avec un taux de motorisation de 54%. En 2010, ce parc piroguier comprend le même effectif mais avec un taux de motorisation amélioré à 45 %. Le parc de Conakry est monté à un taux de motorisation de 80 % avec cependant sensiblement le même nombre d'embarcations.

La pêche est effectuée à partir de quatre types de pirogues (kurou, gbankenyi, salan et flimbote) de taille variant entre 8 et 20 m. Les modes de propulsion sont fonction des types de pirogues et d'engins de pêche utilisés. Généralement, les pirogues kourou et gbankényi qui sont des monoxyles sont propulsées par la voile et les pagaies. Les pirogues salan sont propulsées par la voile et les moteurs hors bord (dont la puissance varie de 15 à 25 CV) et les pirogues flimbote sont toutes motorisées (40 CV).

La gamme des engins utilisés par la pêche artisanale a été répertoriée par la recherche halieutique en 14 types, engins de pêche qui sont constitués par 6 grands groupes : (i) les filets maillants dérivants (à ethmalose et à espèces démersales) ; (ii) les filets encerclants (à mullet, ethmalose et otolithes) ; (iii) les filets maillants calés (à petites, grandes ou très grandes mailles) ; (iv) les filets tournants ; (v) les filets soulevés ou retombants (tètè yèlè, épervier) et (vi) les lignes et palangres.

Avec le développement de l'exportation du poisson frais de la pêche artisanale, la raréfaction de la ressource et l'éloignement des zones de pêche, les pêcheurs artisans ont de plus en plus recours à des caisses à glace embarquées à bord des pirogues pour conserver la qualité des poissons pêchés.

Globalement , les captures annuelles moyennes oscillent autour de 60.000 tonnes soit plus de la moitié des captures totales de toute la pêche maritime (artisanale et industrielle). Ces captures sont composées majoritairement d'espèces pélagiques (sardinelle et ethmalose) et démersales (Sciaenidae, Lutjanidae, Sparidae) de haute valeur marchande. Après avoir atteints 71.000 tonnes au début des années 2000, les captures sont en environ régression puisqu'elles atteignent en 2010 environ 60 000 t.

Tableau 2 : Rendement journalier moyen des six groupes d'engins de pêche artisanale

Type d'engin	Rendement journalier (kg)
Filet maillant calé qui capture les barracudas, les gros capitaines	60
Filet maillant dérivant ciblant les petits pélagiques côtiers	103
Palangre qui pêche les machoirons, les barracudas, les capitaines	113
Ligne qui cible les dorades, les carpes rouges, les grondeurs	159
Filet maillant encerclant pêchant les otolithes et autres poissons	183
Filet tournant qui capture les ethmaloses et les sardinelles	220

L'effort de pêche artisanale total correspondant à ces captures est passé de 477 764 jours de mer en 2001 puis a diminué jusqu'à 432 769 jours de mer en 2004 et se situerait en 2010 autour de 480 000 jours de mer.

4.2.2 Pêcheries continentales

Par rapport au potentiel disponible, la pêche continentale mobilise pour le seul bassin du haut Niger (une partie des 39% du bassin du Niger), près de 1 800 pêcheurs pour un potentiel de production estimé à environ 13 000 tonnes de poisson par an. Ce potentiel est cependant loin de refléter la totalité des opportunités offertes par le milieu naturel.

D'une manière générale, le potentiel subit une lente diminution du fait de la dégradation de l'environnement terrestre liée à la disparition du couvert forestier, aux feux de brousse, aux pratiques culturelles inadaptées. L'ensemble de ces facteurs a contribué à fragiliser les sols, entraînant une érosion accélérée, une sédimentation dans le lit des rivières, la réduction radicale de la lame d'eau et la disparition des trous d'eau où le poisson trouvait jadis refuge.

Le métier de pêcheur n'est plus, comme jadis, une exclusivité des Somonos et des Bozos venus de la région de Siguiri et du Mali en campagne de pêche chaque début d'année. De nombreux cultivateurs autochtones se sont mis à cette nouvelle activité. Dans le même temps, des somonos se sont sédentarisés et ont entrepris des activités agricoles.

L'accès à la pêche est libre, y compris pour les étrangers. Cette règle ancienne traduit une tradition d'hospitalité et d'impossibilité d'appropriation individuelle des ressources exploitées. On assiste cependant à une évolution des comportements liée à une pression de plus en plus forte sur la ressource : conflits entre migrants et sédentaires, tentatives d'appropriation de l'espace fluvial, intimidations diverses, autolimitation de l'effort de pêche, recherche d'une diversification de l'activité.

La relative raréfaction de la ressource engendre également des réactions salutaires de rationalisation de l'exploitation au niveau local : fixation de périodes de fermeture, interdiction de certains engins de pêche. Il s'agit de propositions émanant des communautés de pêche et entérinées par l'Administration. La loi, en effet, encourage ce genre de pratiques.

La pêche continentale est caractérisée par l'utilisation d'engins et de technologies traditionnelles. Les engins les plus couramment utilisés sont les nasses, les lignes,

les filets éperviers, les filets de barrage, etc. (tableau suivant). Faute de suivi de cette activité, le rendement de ces engins n'est pas connu.

Tableau 3: Détails des méthodes de pêche continentale

Méthode de pêche	Caractéristiques des engins de pêche	Méthode d'utilisation	Poissons ciblés
Filet maillant	Nylon mono filament : 0,20 - 0,30 mm Nylon multi filament : 210 d/2-6 Maille : 50 mm - 100 mm Longueur : 20 -30 m (Guinée)	Pendant la période d'étiage, placement en travers, pendant la période de crue, en équilibre sur le flux le long de la rive. En général, placement le soir et retrait le matin.	Poissons benthiques tels que silure
Filet dérivant	Caractéristiques et dimension du filet identiques à celles du filet maillant. La différence est la présence ou non de plombs.	Dérive sur 500 m à 1 km sur le flux du fleuve. Opérations pratiquement seulement la nuit, mais parfois la journée	Poissons semi-pélagiques (tilapias).
Filet tournant	Nylon multi filament : 210 d/12-60 Maille 50 mm - 100 mm Longueur 50 - 200 m (selon la largeur du fleuve)	Selon la dimension du filet, le filet est tiré à 5 personnes s'il est petit, à 10 s'il est grand. Si les pirogues sont petites, deux pirogues sont utilisées pour l'opération de pêche.	Principalement des poissons nobles (nilo-tilapia)
Epervier	Engin de pêche conique en nylon multi filament Environ 5 m de long	Opérations de jour comme de nuit. Souvent utilisé pendant l'attente pour le filet maillant.	Poissons pélagiques et semi-pélagiques
Palangre	Ligne principale multi filament 20-100 m Ligne secondaire multi filament 0,5 m Intervalle entre les lignes secondaires	Comme pour le filet maillant. De petits poissons servent d'aliment.	Poissons benthiques tels que silure
Nasse	Demi-sphère d'environ 50 cm de diamètre obtenue en attachant du filet sur un cadre en bois de plante grimpante. 2 à 3 ouvertures de 10 cm de rayon.	Laissée dans l'eau en permanence, contrôle et mise en place des aliments une fois par jour. Les aliments sont des résidus de céréale cuits et mis en boule. (Barrage de Sélinqué)	Poissons semi-pélagiques végétariens

4.3 Pêcheries industrielles

La pêche industrielle est pratiquée par des flottilles comprenant d'un côté les chalutiers (poissonniers pélagiques, poissonniers démersaux, crevettiers et céphalopodières) évoluant sur le plateau continental et/ou sur le talus continental, de l'autre les senneurs et les palangriers (thoniers) opérant dans les eaux profondes (plus de 200 m de profondeur). En 2008, les navires industriels étaient au nombre de 112 dont 16 sous statut guinéen, 33 étrangers sous licence et 56 entrant dans le cadre d'accords de pêche. Les navires thoniers sont exclusivement étrangers. On peut distinguer 3 grandes catégories de navires industriels :

- Les navires sous statut national : il y a peu de navires strictement nationaux. En 2011, sur les 16 navires industriels sous statut national, on en comptait 6 strictement guinéens, les autres étant des joint-ventures dont des Coréens (6 navires) et des Espagnols (3 navires).
- Les navires étrangers sous licence : Ces navires étrangers ou basés à l'étranger sous licence sont au nombre de 33 dont majoritairement des navires coréens (4),

guinéens (3), sénégalais (3), marocains (2), mais aussi espagnols, comoriens, russes et honduriens.

- Les navires étrangers sous accords de pêche (en opération en 2009 avant l'arrêt de l'accord UE) : au nombre de 56 au total, ils comprennent les navires sous accords avec l'Union européenne (29 navires, chalutiers crevettiers, céphalopodiers, poissonniers, senneurs, canneurs et ligneurs) et avec la Chine (27 navires, chalutiers poissonniers et chalutiers céphalopodiers).

Les principaux groupes d'espèces ciblées sont les petits pélagiques (la sardinelle ronde, les maquereaux, les chinchards, etc.), les thonidés (principalement l'albacore, le listao), les poissons de fond (les communautés à sciaenidés, à sparidés et à lutjanidés), les crevettes (la crevette rose, la crevette guinéenne et la crevette du large) et les céphalopodes (les seiches et les poulpes).

Les captures totales ont augmenté de 23 500 tonnes en 1995 à 65 700 tonnes en 2001 puis ont connu une baisse pour atteindre 34 500 tonnes en 2009. L'effort de pêche industrielle total correspondant à ces prises s'est accru de 12 676 jours de pêche à 28 688 jours de pêche entre 1995 et 2001. De 2001 à 2009, il baisse jusqu'à 16 500 jours de pêche. Plus spécifiquement, Les captures par type de navire industriel se sont réparties comme suit en 2009 :

- les captures conservées des poissonniers pélagiques se sont élevées à 10 000 tonnes pour un rendement journalier de 23 tonnes.
- Les captures conservées des chalutiers de pêche démersale ont été de l'ordre de 15 000 tonnes pour un rendement journalier de 1,5 tonnes.
- Les captures conservées des céphalopodiers se sont élevées à 9 000 tonnes pour un rendement journalier de 1,3 tonne.
- Les captures conservées des crevettiers ont porté sur 2 500 tonnes pour un rendement journalier de 0,8 tonne.

4.4 Pêche migrante guinéenne

La pêche migrante guinéenne est surtout opérationnelle en Guinée Bissau et en Gambie où elle a développé des camps de pêche plus ou moins permanents (voir tableau ci-dessous).

Tableau 4 : pêcheries migrantes en Guinée

Ethnie et lieu d'origine	Destination	Détails	Espèce(s) ciblée (s)	Technique de pêche	Type d'embarcation	Destination des produits	Transformation
Soussous originaire de la région de Conakry en Guinée	Guinée-Bissau		Petits pélagiques : ethmalose et sardinelle	Filet maillant encerclant et filet maillant dérivant	Salans de 6 à 8 mètres motorisés avec 3 hommes d'équipage ; « Flimbote », 10 à 20 mètres de long, 2 mètres de large, motorisée	Guinée et marché local	Séchage
Les migrations de Soussous vers la Guinée-Bissau se développent dans les années 1980. Les pêches se pratiquent sur deux types d'embarcations et ciblent les petits pélagiques pour le marché guinéen. Des voies commerciales se développent, qui permettent l'intensification des migrations vers la Guinée-Bissau. Les Soussous sont présents à Tombali, au Rio de Buba, Quinara, Rio Cacine et dans l'archipel des Bijagos, sur l'île de Rubane surtout. Au cours des années 2000, de véritables							

Ethnie et lieu d'origine	Destination	Détails	Espèce(s) ciblée (s)	Technique de pêche	Type d'embarcation	Destination des produits	Transformation
	centres de pêche organisés voient le jour.						
Soussous originaire de la région de Conakry en Guinée	Petite Côte du Sénégal, par voie terrestre		Les Soussous embarquent à bord des pirogues de Sénégalais Nyominkas, lébous ou Guet N'dariens. Ils ne migrent pas avec leur équipement.				
	Depuis 1993, les Soussous migrent vers la Petite Côte du Sénégal par la terre. Ils participent dans un premier temps aux activités de pêche avant de se spécialiser dans la transformation de poisson au cours des années 1990 et 2000.						
Foulas de la Guinée forestière	Gambie et delta du Saloum		Petits pélagiques : ethmalose et sardinelle	Filet maillant encerclant et senne tournante	Salans de 6 à 8 mètres motorisés avec 3 hommes d'équipage	Guinée et marché local	Séchage
	Les Guinéens Foulas (Peuls) arrivent en Gambie au cours des années 1990. Ils sont établis dans le village de Tanji sur la côte. Les informations disponibles sur cette dynamique sont encore peu fournies. Ils construisent leur embarcation sur place.						
Foulas de Conakry	Gambie et delta du Saloum		Petits pélagiques : ethmalose et sardinelle	Filet maillant encerclant et senne tournante	Salans de 6 à 8 mètres motorisés avec 3 hommes	Guinée et marché local	Séchage
	Les Foulas de Conakry rejoignent les migrations des Guinéens de l'intérieur des terres au cours des années 2000. Ils construisent leur embarcation sur place.						

Source: Binet et Failler (2011)

4.5 Pêche migrante étrangère

4.5.1 Dynamiques migratoires

Le coup d'état du 3 avril 1984 marque la fin de l'Ancien Régime et l'entrée de la Guinée dans une économie de marché. L'intérêt pour la pêche se développe. C'est à cette époque également que reviennent en Guinée les migrants sénégalais qui avaient fui sous la pression politique de l'Ancien Régime. Ils retournent alors à Sakama, Dobiré, Bongolon et Conakry (Bouju, 1991). Toutefois les relations avec les nationaux étant conflictuelles, le nombre de migrants sénégalais reste limité. Certains campements de Sénégalais se vident. Les Ghanéens présents autrefois ne reviennent pas en Guinée.

Le coup d'état est également synonyme du retour des migrants saisonniers Léonais. Leur nombre est en augmentation à la fin des années 1980. Les Léonais migrants sont de l'ethnie Temnés, originaires du nord de la Sierra Léone. Beaucoup d'entre eux rejoignent les armateurs guinéens et embarquent sur des entreprises de pêche nationales. Bouju (1991) estime ainsi que les Léonais représentent alors 10% des propriétaires de pirogues et 30% des effectifs de marins à Conakry. La raison principale avancée pour la recrudescence des migrations de Temnés en Guinée est éminemment pécuniaire : les équipements et le carburant y sont bien moins chers. Le marché local est très dynamique et les petits pélagiques y sont très prisés. Ainsi au cours des années 1980, le schéma migratoire est en pleine mutation en Guinée. Ces mouvements migratoires mènent à une recomposition à la fois pluriethnique et plurinationale des équipes de pêche (Bouju, 2000b).

Depuis les années 1960, un changement majeur s'est opéré au sein des pêcheries nationales guinéennes¹. Les ethnies qui appartiennent au groupe des anciens

¹ Les informations fournies ici sont tirées de Bouju (2000a). Pour plus de renseignements sur les pêcheurs nationaux guinéens, leur histoire et évolution, se référer à cette publication.

côtiers, les Bagas et les Nalous n'ont quasiment pas changé leur technique de pêche. L'activité de pêche reste secondaire, la priorité étant donnée à l'agriculture. En revanche, les Soussous sont les plus fidèles représentants de la catégorie socioprofessionnelle des pêcheurs en Guinée. Les recensements de 1989 et 1992 laissent apparaître que les Soussous sont l'ethnie largement majoritaire (67%) dans les pêches maritimes en Guinée, devant les Bagas (9%) et les Foulas (8%). Les Soussous ont en effet su apprendre des migrants léonais et sénégalais fréquentant les eaux guinéennes et adopter des techniques plus intensives que les techniques traditionnelles pratiquées en Guinée.

Des pêcheurs sénégalais lébous de M'Bour arrivent à Conakry au début des années 1990 pour pratiquer la pêche à la dorade, suivant l'exemple des Sénégalais déjà implantés dans le pays. La diminution des stocks de requins et raie, espèces ciblées par les Ghanéens est tangible dans les eaux limitrophes du pays particulièrement en Guinée-Bissau et Sierra Leone. Les captures s'en ressentent et les Ghanéens présents dans les pays voisins et ciblant les sélaciens migrent alors à destination de la Guinée.

Les migrations des Soussous sur les côtes guinéennes se développent par appropriation des techniques et embarcations des Temnés. Ceci leur permet de parcourir des distances plus importantes qu'à bord de leurs « salans » de 6 à 8 mètres. Cette appropriation est rendue possible par le financement de capitaines et équipages temnés lors de campagnes de migrations, qui remplacent progressivement leurs équipages par des marins guinéens qualifiés. Les dynamiques de pêche soussous sont ainsi modifiées et appliquent désormais des trajectoires migratoires propres aux Temnés : vers le nord de la Guinée et plus tard vers la Guinée-Bissau.

Au cours des années 2000, les Soussous confortent leur présence dans les eaux de Guinée-Bissau. Ils poursuivent également leurs migrations plus loin vers le nord, jusqu'aux eaux sénégalaises. Ceux qui étaient partis à la fin des années 1980 vers la petite côte du Sénégal se sont spécialisés dans la transformation. Ils ont développé des entreprises de pêche et pratiquent désormais des migrations avec des équipages sénégalais. Le processus de décentralisation national débuté au Sénégal engendre une spéculation pour l'accès au foncier de la part des mairies à la recherche de fonds. Ceci induit des changements dans le statut des Guinéens. Ces derniers accèdent à la propriété foncière et s'installent définitivement sur la petite côte. Toutefois cette installation mal perçue par la population locale, provoque des conflits importants pour l'accès au foncier.

4.5.2 [Organisation et techniques](#)

A la fin des années 1980, les dynamiques migratoires vers la Guinée sont en pleine mutation. Mutations engendrées moins par l'intensité de migration que par les changements de stratégies. Les migrants développent ainsi de nouvelles techniques inspirées des stratégies ghanéennes, léonaises ou sénégalaises. Ceci contribue largement à modifier les pratiques de pêche des nationaux. Pour exemple, les migrants sénégalais et les pêcheurs autochtones soussous utilisent des embarcations « flimbote » et les techniques de pêche des Léonais au « filet reggae », senne tournante sans coulisses pour fermer la senne par le bas.

Les Sénégalais migrent vers la Guinée à bord d'un type particulier de pirogue appelé « yoli », embarquant de 20 à 25 marins pêcheurs. Ils ciblent les espèces démersales ainsi que les dorades pêchées à la ligne pendant plusieurs jours de mer. Les

captures sont acheminées vers le Sénégal à l'exception des raies et des requins dont ils ne prélèvent que les nageoires et revendent les carcasses aux transformatrices ghanéennes pour le salage et séchage. Les Sénégalais font partie des pêcheurs qui exportent vers leur pays d'origine la quasi-totalité des prises. En 1989 et 1990, les Sénégalais présents à Bonfi changent de stratégie de pêche pour adopter la pêche à la dorade au large et pour plusieurs jours grâce aux glacières.

Au cours des années 2000, les migrants sénégalais ont de plus en plus recours à une technique d'exploitation faisant appel à un bateau collecteur. De grandes pirogues de type « yoli » collaborent avec d'autres embarcations de pêche de même type, mais de dimensions plus réduites. Les petites embarcations pêchent et transbordent les captures à bord de la pirogue collectrice qui les achemine vers Dakar. La pirogue collectrice débarque la production et revient alors avec vivres et carburant pour les pirogues de pêche.

Les migrants ghanéens sont accompagnés par leurs femmes chargées de la préparation des campagnes (marées), de la transformation (fumage, salage et séchage) et de la commercialisation des produits pêchés. Ces pêcheurs sont à la base de l'introduction d'un nouveau type d'embarcation de pêche de grande taille dénommée « Ayimba », pirogue capable de transporter 12 à 20 marins pêcheurs et destinée principalement à la pêche de petits pélagiques.

La grande majorité des Léonais temnés en Guinée, pratiquent la pêche de jour de petits pélagiques à l'aide de filets encerclant de type « reggae ». Leur embarcation caractéristique est le « flimbote ». Une petite minorité de ces Temnés pratiquent également la pêche au filet maillant dormant ou dérivant de type « légotine ». Les migrants léonais sont des migrants saisonniers, migrants pluriannuels ou encore des résidents permanents en Guinée. Ils sont de passage sur un débarcadère pendant quelques mois et repartent ensuite vers d'autres lieux de pêche. Ces derniers sont parfois recrutés directement en Sierra Leone par des propriétaires ou même des mareyeuses soussous. Souvent, ces migrants venus pour la saison restent finalement plusieurs années. Les migrants pluriannuels sont ainsi majoritaires parmi les migrants temnés en Guinée et sont généralement célibataires. Les résidents de longue date sont installés depuis 10 à 20 ans et sont souvent assimilés à la population. Certains sont mariés à des femmes soussous et ne se déplacent en Sierra Leone que pour des événements familiaux importants. Les équipages de ces propriétaires sont en grande majorité Temnés, parfois recrutés directement en Sierra Leone. Le rôle de la famille est ici important : le propriétaire installe un membre de sa famille au sein des membres de l'équipage afin d'empêcher tout débarquement pirate ou détournement de la production.

A partir du milieu des années 1990, les migrations des Temnés en Guinée sont très contrôlées par les autorités locales et les démarches administratives y sont complexes. Ainsi, un chef de la communauté Temné est responsable de sa communauté auprès du chef du village guinéen. Un Guinéen « parraine » chaque nouveau-venu. Ce parrain est responsable du migrant temné au regard des lois et des normes de l'activité halieutique dans le pays. Pendant quelques mois, le nouveau-venu travaille avec le « parrain » qui lui fournit un logement. Au bout de cette période, le migrant est autorisé à fonder sa propre entreprise de pêche qu'il finance par ses fonds propres.

Depuis les années 2000, les conflits entre populations autochtones et allochtones ont gagné en intensité. La raréfaction des ressources développe chez les Guinéens,

jadis très hospitaliers (lire à ce propos Bouju, 1991, qui mentionne pour exemple les sacrifices réalisés par les autorités coutumières de Dixin afin d'attirer des étrangers sur leur sol), une véritable jalousie, de plus en plus forte à l'égard des pêcheurs étrangers. Ainsi, les pêcheurs étrangers s'estiment détestés par la majorité de leurs collègues guinéens. Les conflits interviennent souvent avec les Sénégalais qui ne destinent pas leurs captures au marché local, créant ainsi un sentiment de spoliation pour les populations locales. Les Léonais ciblant l'ethmalose prise sur le marché local sont relativement à l'abri de cette jalousie grandissante.

Les Soussous ciblent les petits pélagiques uniquement ethmalose et sardinelle en priorité. Ils pêchent généralement à bord de « salans » de longueur compris entre 6 et 8 mètres avec 3 hommes d'équipage. Les engins utilisés sont le filet maillant dérivant et le filet maillant encerclant. Les Soussous utilisent également de nombreuses techniques adaptées des migrants².

4.6 Potentiel de développement aquacole

Le potentiel aquacole semble excellent en Guinée Forestière surtout pour la pisciculture en association avec le riz (riz pisciculture), et en Basse Guinée pour le développement de la crevetticulture, de l'ostréculture, de la pisciculture marine et de la pisciculture continentale ; bon en Haute Guinée pour le développement de la pisciculture dans les mares et autres retenues d'eau, et en Moyenne Guinée pour le développement de la pisciculture dans les plaines d'inondation et dans les retenues de barrages agricoles et électriques. Ce potentiel est favorable à un développement important de l'aquaculture qui reste cependant embryonnaire faisant ainsi face à des balbutiements. Pourtant dans les années 50, la réalisation des premières stations piscicoles à Kindia, Mamou, Pita et Beyla était prometteuse. Depuis, ce n'est qu'en 1990 que le gouvernement, appuyé par la FAO, a entrepris une action d'envergure d'exploration des potentialités qui a, entre autres, abouti à la construction d'une station à Mamou dans le cadre du projet ODEPAG.

Le pays dispose, par ailleurs, d'un important potentiel pour la crevetticulture avec 30.000 hectares aménageables pour une production escomptée de 17.000 tonnes de crevettes par an. La SAKOBA (Société mixte d'Aquaculture de Koba) a expérimenté, lors d'une phase pilote, l'élevage industriel de crevettes dans les années 1990 sans pour autant que le projet ne passe en phase opérationnelle au plan industriel. L'arrêt du financement de la coopération canadienne a sonné la fin de la SAKOBA, aucun repreneur ne s'étant identifié depuis.

² Pour une étude détaillée des techniques, se reporter à Bouju (2000a) qui décrit avec précision l'ensemble des techniques utilisées, les stratégies, etc.

5 Consommation, approvisionnement, transformation et filières de poissons en Guinée

5.1 Consommation et approvisionnement en poisson

La sécurité alimentaire des populations constitue un des quatre objectifs sectoriels de la politique sectorielle guinéenne. Les produits halieutiques représentent la plus importante source de protéines animales pour les populations guinéennes, et le poisson occupe une place importante dans les habitudes alimentaires des guinéens. Actuellement, le taux moyen de consommation des produits halieutiques est estimé à 13 kg de poissons/per capita. Naturellement, cette consommation est différemment répartie entre les 4 régions naturelles du pays. Alors que la région maritime est favorisée avec un taux moyen supérieur à 20 kg/an/habitant, en certains endroits des régions de la Guinée Forestière et de la Haute Guinée, ce taux ne dépasserait pas 5 kg/an/habitant. Il se trouve ainsi que la Guinée, comme la majorité des pays en développement, est largement déficitaire en produits halieutiques sur son marché national.

Les principaux types de produits de pêche commercialisés sur le marché guinéen, sont :

- le poisson pélagique congelé débarqué par la pêche industrielle ;
- le poisson pélagique importé par les sociétés de mareyage ;
- les poissons démersaux des navires guinéens, des bateaux étrangers basés et les livraisons contractuelles des accords de pêche avec l'UE et la Chine ;
- le poisson fumé sec qui couvre tout le territoire national (marchés urbains et ruraux) ;
- le poisson frais, vendu dans un rayon limité autour des centres de débarquement ;
- le poisson fumé léger, écoulé dans les marchés situés aux abords des zones de production.

A cette nomenclature s'ajoutent les flux des produits transformés de pêche artisanale en provenance des pays limitrophes de la Guinée (environ 3 000 t/an).

5.2 Principales filières de produits halieutiques en Guinée

Il est extrêmement difficile d'appréhender correctement les importations, les débarquements et les exportations des produits halieutiques en Guinée. Malgré les améliorations apportées ces dernières années, les administrations concernées par ce suivi (Douane, CNSHB, SIAQPPA, CNSP) ne sont pas encore en mesure de fournir des statistiques concordantes tant sur les quantités que sur leurs valeurs.

Trois types de produits de la pêche sont commercialisés en Guinée ou exportés de la Guinée : le poisson frais provenant de la pêche artisanale maritime et continentale de plus en plus efficiente en Haute Guinée et en Guinée Forestière ; le poisson congelé de la pêche industrielle, les produits transformés ou conservés que sont les produits fumés, notamment les petits pélagiques (ethmalose, chinchards et sardinelles) et la chair de requin salée séchée exportée dans la sous-région.

En matière de commercialisation, la nature des produits commercialisés et l'organisation spécifique de chaque filière orientent les stratégies des agents.

L'identification des circuits commerciaux repose nécessairement sur la détermination de quatre principaux critères : la nature du produit commercialisé, sa dimension spatiale, les acteurs engagés dans cette activité et les quantités distribuées. La notion de dimension spatiale, importante pour la compréhension des circuits commerciaux, considère trois paramètres: l'origine du produit, sa destination et le lieu d'échange. Elle représente les segmentations progressives du circuit (les points de rupture et de transit) ou bien la confluence de certains circuits vers un marché de gros. De plus, ce critère permet de distinguer les circuits courts des circuits long.

Le système commercial guinéen des produits de la pêche est ainsi divisé en deux sous-systèmes : le système moderne distribuant exclusivement les produits de la pêche industrielle et le secteur traditionnel ou informel présent sur une gamme beaucoup plus large de produits. Ce qui a conféré à l'approvisionnement du marché intérieur un développement spectaculaire au cours de ces dernières années.

L'exportation des produits halieutiques à partir du Port Autonome de Conakry concerne principalement deux types de produits : les poissons congelés des navires industriels guinéens, débarqués pour réexportation vers l'Europe et la chair de requins salée séchée mis en containers et exportée vers certains pays de la Sous-région (Gambie, Sénégal, Ghana, Nigeria).

5.3 Produits issus de la pêche artisanale

La pêche artisanale est le principal pourvoyeur du marché local en produits de la mer et emploie des centaines de milliers d'hommes et de femmes. Cette contribution semble peu importante comparée à celle des autres secteurs de l'économie nationale. Toutefois, sur le plan de la sécurité alimentaire et de la création d'emplois, la pêche joue un rôle considérable, notamment dans les communautés littorales (Sakama, Bongolon, etc..), où les emplois liés à la pêche conditionnent la survie ou la disparition de tout un village.

L'essentiel des produits de la pêche artisanale est destiné au marché intérieur sous la forme fumée. Les poissons débarqués sont vendus par les pêcheurs aux femmes qui participent activement au processus d'achat au débarcadère, de transformation et de vente sur les différents marchés du pays. Le contenu et la portée des activités de ces femmes peuvent se classer comme suit :

- Fumeuses : elles achètent le poisson au niveau du débarcadère, procèdent au fumage et écoulent les produits obtenus dans la même zone. Il arrive parfois que ces femmes fassent le fumage du poisson appartenant à des mareyeurs qui dans ce cas leur payent cette prestation.
- Commerçantes : elles achètent le poisson fumé et le poisson frais sur le débarcadère et les transportent sur des marchés en dehors de la zone pour les revendre.
- Fumeuses-commerçantes : certaines femmes effectuent les deux activités à la fois. Elles fument le poisson au débarcadère, et vont vendre les produits obtenus sur les marchés régionaux et urbains. Certaines vendent aussi bien le poisson frais que le poisson fumé.

Les produits de la pêche continentale sont pour l'essentiel vendus frais. Pendant la période de bonne pêche (novembre – février), les pêcheurs font recours au fumage ou au séchage pour conserver le produit après une mévente. Le produit dans tous les cas se retrouve sur le marché sous les formes suivantes : frais, fumé, séché,

salé séché ou fumé salé. La commercialisation se fait dans les grandes villes et à l'occasion des marchés hebdomadaires. Le transport est effectué à pied pour les petites distances, à vélo, à moto et engins à quatre roues pour les moyennes et grandes distances.

Selon des enquêtes menées en 2007 grâce à la coopération avec la JICA, du poisson fumé et séché est importé du Sénégal et de la Gambie pour les marchés de la Moyenne Guinée et de la Guinée forestière dont le volume est estimé à 2 500 t/an.

5.4 Produits issus de la pêche industrielle

Les produits de la pêche industrielle subissent peu de transformation. Ils sont vendus, pour l'essentiel, frais ou congelés sur le marché national ou sont exportés (poisson entier frais ou congelé) vers les marchés régionaux et d'Asie.

Pour les produits qui ne sont pas destinés à l'exportation (en augmentation depuis la perte de l'agrément UE), leur commercialisation sur le marché national se fait de deux manières : (i) circuit du pélagique congelé ; et (ii) circuit des sociétés de consignment (produits glacés et congelés).

Le circuit du pélagique congelé est assuré par la société COTRAG (COGIP) dans 20 localités où elle possède des chambres de stockage d'une capacité de 30 à 50 tonnes (640 tonnes au total) et par la compagnie SONIT-PECHE qui a une capacité de 260 tonnes de stockage et est installée dans 16 villes du pays.

Les autres sociétés, dites de consignment, se livrent de temps à autre à la commercialisation de leurs produits. La vente se fait directement à partir des cales des navires une fois ceux-ci à quai. La distribution vers les marchés de Conakry et ceux de l'arrière pays est organisée à partir de camions souvent mal équipés et qui servent du reste de points de vente directe une fois sur les marchés cibles.

A titre d'exemple, la société SOGUIPECHE, réalisation de l'État aujourd'hui sous gérance privée, dispose de trois chambres négatives d'une capacité totale de 3 000 tonnes, de 2 chambres positives, d'une salle de traitement de 2 tunnels de congélation, d'une fabrique de glace de 20 tonnes par jour, d'un atelier d'entretien et de 2 magasins. Cependant, ces infrastructures sont dans un état de dégradation avancée. Les poissons qui y transitent en sortent souvent altérés ou arrivent sur les marchés lointains dans un état de décomposition avancée.

La commercialisation des produits se fait dans les quatre régions naturelles du pays tantôt dans des camions frigorifiques, tantôt dans des camions de transport ordinaires. Dans tous les cas les produits arrivent au consommateur dans un état généralement défectueux vu les conditions de stockage au départ de Conakry, de transport et de stockage à l'arrivée par manque généralisé d'électricité. Ainsi à ce jour, la commercialisation des produits congelés de pêche industrielle, constitue un problème en soi.

En plus des questions techniques de conservation et de distribution, l'organisation du métier de mareyeur demeure entière, ce qui rend les pratiques peu favorables à la mise à disposition du poisson de bonne qualité à des prix abordables aux consommateurs.

5.5 Filière poisson transformé

La filière des poissons transformé se caractérise par plusieurs types de transformation. Les produits les plus souvent rencontrés sont :

- produits fumés : constituent un produit de consommation locale, destiné en priorité à la Guinée Forestière bien que la raréfaction et donc les prix élevés des poissons dits nobles sur le marché de Conakry, ainsi que la forte concentration de la population guinéenne en Basse Côte entraînent une augmentation de la consommation de ce produit à Conakry. Ils sont également exportés vers les États Unis d'Amérique et la sous-région. Le fumage court est le type de transformation le plus pratiqué à Conakry par 70 % des opérateurs contre 6 % pour le fumage long. On note cependant, différentes combinaisons de techniques de transformation en fonction des stratégies que déploient les opérateurs et des contraintes auxquelles ils doivent faire face.
- Produits salés-séchés : destinés exclusivement au Ghana. En 2008, les exportations totales ont été évaluées à 130 tonnes, soit une valeur de 260 millions de FG.
- Les ailerons des requins : les ailerons collectés sont acheminés à Conakry avant d'être conditionnés et expédiés par voie aérienne vers l'Asie (Japon, Chine). Les données disponibles pour l'année 2009 indiquent une exportation totale de 12 tonnes. En valeur, cela représente une moyenne de la valeur du produit au producteur de 5 millions de FG. En 2005, les exportations d'ailerons de requins ont atteint 21 tonnes. En moyenne, l'investissement initial dans la pêche aux requins est de 38 millions de FG. Ce montant se répartit entre la barque, le moteur de 40 CV et le filet. C'est certainement pour cette raison que les armateurs de ce type d'embarcation sont le plus souvent des commerçants ou des cadres nantis. Les pêcheurs migrants arrivent ces dernières années avec un groupe de transformateurs qui se chargent de la récupération des carcasses de requins pour le salage séchage. Jeunes aussi, ces transformateurs bénéficient de près de 70% des débarquements totaux effectués par leurs pêcheurs. D'après une estimation faite à Kamsar en 2004 (Solié et al., 2005), seuls 37% des carcasses reviennent aux guinéennes fumeuses de requins. L'épuisement progressif des zones de pêche oblige à effectuer des marées de plus longue durée et les captures par sortie peuvent atteindre jusqu'à 50 individus de tailles diverses.

6 Cadre réglementaire de la pêche et du commerce des produits de la mer

6.1 Cadre de gestion de la pêche en Guinée

Le secteur est administré par le Ministère de la Pêche et de l'Aquaculture (MPA) qui a pour mission d'élaborer, de coordonner et de contrôler la mise en œuvre de la politique du Gouvernement dans les domaines de la pêche et de l'Aquaculture. Il établit les plans de gestion et d'exploitation des ressources halieutiques, ainsi que de l'application des accords de pêche bilatéraux et multilatéraux. Il élabore un code de la pêche maritime et définit un plan annuel de pêche qui donne un cadre juridique à l'exploitation des ressources halieutiques. Enfin, il définit les conditions de surveillance et de contrôle des navires étrangers autorisés à pêcher dans les eaux guinéennes.

Le MPA dispose de deux directions nationales des pêches qui assurent la mise en œuvre de la politique de gestion des ressources halieutiques : La Direction Nationale de la Pêche Maritime (DNPM) et la Direction Nationale de la Pêche Continentale et l'Aquaculture (DNPCA). Ces différentes directions sont représentées au niveau déconcentré par des Directions Préfectorales de la Pêche.

La DNPM a été créée en 1997. Son organisation et sa mission ont été fixées par l'Arrêtés A 2000/2613/CAB du 21 février 2000 portant attributions et organisation de ladite Direction. Cette direction est chargée principalement :

- de participer à l'élaboration de la législation et de la réglementation en matière de pêche maritime et de veiller à leur application ;
- de participer à la conception, l'élaboration, la planification et à la mise en œuvre des stratégies et plans d'action visant le développement de la pêche maritime ;
- de participer à la préparation des conventions, accords, et contrats dans le domaine de la pêche maritime et de suivre leur exécution ;
- et de coordonner l'ensemble des activités des projets et programmes de la pêche maritime.

En outre, le Ministère s'appuie sur deux établissements publics placés sous sa tutelle :

- le Centre National de Surveillance et de Protection des Pêches (CNSP) gère les ressources halieutiques de la zone maritime guinéenne, contrôle l'effort de pêche, surveille les activités de pêche et délivre les licences de pêche. En matière de surveillance des activités de pêche, le CNSP s'appuie sur trois dispositifs : les observateurs embarqués (au nombre de 150) à bord des navires, la surveillance aérienne et la surveillance maritime. La surveillance aérienne est assurée entre 1997 et 2005 par Lux Développement, un projet partagé au niveau sous-régional de la CSR³. Depuis il n'existe plus de programme régional de surveillance.
- le Centre National des Sciences Halieutiques de Boussoura (CNSHB) est chargé de contribuer à la connaissance du secteur et aide à la prise de décision en matière de développement et d'aménagement, conformément aux objectifs

³ La Commission Sous Régional des Pêches regroupe la Guinée, la Mauritanie, le Sénégal, la Gambie, le Cap Vert, La Guinée Bissau

macro-économiques affichés par les autorités. Cette mission implique pour le CNSHB d'avoir à fournir un ensemble de connaissances aussi exhaustives que possible sur les quatre déterminations du secteur, à savoir :

- les ressources biologiques présentes dans la ZEE, leur répartition, leur abondance, leur productivité et leur évolution ;
- l'exploitation qui en est faite par les différentes pêcheries et les diverses communautés de pêcheurs ;
- le devenir du produit pêché et sa valorisation ;
- un observatoire des pêches, chargé de concevoir et gérer une base de données pertinente sur le secteur et d'assurer la restitution, sous diverses formes, des statistiques et analyses intéressant les autorités et la profession.

6.2 Politique des pêches

En Guinée, l'application de la politique nationale des pêches est assurée par le Ministère de la Pêche et de l'Aquaculture (MPA). Cette politique est régie dans le code de la pêche maritime élaboré en 1995 et des différents plans de pêche annuels.

Pour la période 1998-2010, le Gouvernement a retenu les objectifs de développement suivants pour la Pêche : (i) aménager, et exploiter rationnellement les ressources, afin de préserver les écosystèmes ; (ii) développer la recherche, et des systèmes efficaces de suivi-contrôle-évaluation ; (iii) contribuer à la sécurité alimentaire par une augmentation de la consommation de poisson par tête d'habitant de 13kg en 1997 à 17kg en 201 ; (iv) mieux intégrer les activités de la pêche à l'économie nationale, par une valorisation des produits de la pêche. La réalisation de ces objectifs implique d'abord de résorber les multiples contraintes qui entravent le développement rapide du sous secteur de la pêche (voir chapitre suivant).

6.2.1 Stratégie de développement de la pêche et de l'aquaculture

L'objectif stratégique du Gouvernement était de permettre au sous secteur de la pêche d'atteindre un taux de croissance de 12% à l'horizon 2010. Cet objectif ambitieux devait passer par les mesures suivantes : (i) renforcement rapide et efficace de la surveillance des pêches; (ii) intensification des activités de recherche halieutique ; (iii) appui au développement de la Pêche Artisanale; (iv) appui à la réalisation des infrastructures de stockage, de traitement et de conditionnement pour la valorisation des produits de pêche ; (v) renforcement des capacités techniques nationales (vi) développement de la pêche continentale à travers, la recherche pluridisciplinaire, l'aménagement hydraulique des zones de pêche et la fourniture d'intrants ; (vii) amélioration du cadre juridique, promotion des investissements privés, et désengagement de l'Etat des activités productives ; (viii) amélioration de la gestion des flottes étrangères, et promotion d'une flotte privée nationale.

Les difficultés politiques de la période récentes n'ont, ni permis de réaliser les objectifs assignés, ni autorisé la rédaction d'un nouveau document de cadrage de la politique de l'État guinéen en matière de pêche. La Lettre de Politique de développement de la pêche et de l'aquaculture rédigée en avril 2009 est pour le moment restée lettre morte faute de pouvoir être appliquée (Voir section suivante).

6.2.2 Lettre de Politique et de Développement de la Pêche et de l'Aquaculture

La LPDA a été conçue et validée comme un document d'orientation et de définition de la politique sectorielle des pêches de Guinée. Elle peut être considérée comme un document de mise à jour (du document de 1987) qui s'adapte aux nouvelles données de la politique guinéenne en matière de développement de la pêche, de l'aquaculture et de la pisciculture. Les objectifs de la politique sectorielle n'ont quasiment pas changé et ont porté sur « la maximisation des bénéfices sociaux et économiques tirés de l'exploitation rationnelle des ressources halieutiques ».

Dans la formulation des différents DSRP, le secteur de la pêche a été identifié comme un segment de l'activité économique pouvant contribuer à la croissance économique du pays, à la réduction de la pauvreté tant en milieu urbain que rural et à la sécurité alimentaire par la satisfaction des besoins en protéines animales à base de poissons. La LPDAP 2 vise ainsi à renforcer les tendances et permettre à la pêche et à l'aquaculture de Guinée de se faire la place qui lui est due, afin de jouer le rôle attendu dans le DSRP2. Le plan stratégique prévu dans le DSRP pour atteindre les objectifs contient les actions suivantes :

- suivi régulier et le contrôle des prises de pêche ;
- renforcement rapide et efficace de la surveillance des pêches ;
- intensification des activités de recherche halieutique ;
- appui au développement de la pêche artisanale ;
- réalisation d'infrastructures de stockage, de traitement et de conditionnement des produits de pêche ;
- amélioration des compétences de l'administration du secteur ;
- développement de la pêche continentale ;
- amélioration de l'alimentation du marché intérieur en produits de pêche ;
- promotion de la pêche semi industrielle (traitement, transformation, conservation des produits de pêche)
- renforcement du contrôle de la délivrance des licences de pêche ;
- promotion du repos biologique particulièrement pour les espèces menacées ;
- qualification des compétences des acteurs du secteur. »

6.2.3 [Licences et autorisations de pêche](#)

Les licences (autorisation de pêche) sont accordées par le Ministère de la pêche et de l'aquaculture. Ce sont des documents officiels accordés aux pêcheurs étrangers qui attestent qu'ils sont autorisés à pratiquer la pêche dans les eaux sous juridiction de la Guinée. Après avoir subi une forte augmentation (600 licences en 2005), le nombre d'autorisation est redescendu à 200 par an en 2011.

6.3 **Cadre commercial international et positionnement de la Guinée**

Dans le cadre d'une transition vers l'économie de marché, la République de Guinée a libéralisé ses échanges extérieurs et intérieurs au cours des vingt dernières années. Cette libéralisation, dont les deux éléments principaux étaient l'élimination des restrictions quantitatives aux échanges extérieurs et la libération des prix intérieurs, a été menée simultanément avec la privatisation de plusieurs entreprises d'État, héritées de la Première République. Ces réformes ont permis aujourd'hui le

rétablissement des incitations de base pour les agents privés, même si nombre de problèmes persistent encore, notamment celui d'une économie informelle importante.

Dans ce contexte, l'objectif actuel des pouvoirs publics est double : 1°, favoriser l'intégration de la Guinée dans les circuits commerciaux mondiaux et 2°, encourager le retour des agents du secteur informel dans le secteur formel. Pour les pouvoirs publics, ces deux objectifs sont complémentaires dans la mesure où la « formalisation » des activités de négoce doit permettre de garantir le respect des normes exigées par les consommateurs mondiaux, un pré-requis à la reprise des activités.

6.3.1 [OMC](#)

Partie contractante du GATT depuis 1994, la Guinée a adhéré à l'Organisation Mondiale du Commerce (OMC), le 25 octobre 1995 en tant que 125^{ème} membre et a ratifié son accord de fondation le 25 décembre de la même année. Même si la Guinée n'est pas, à l'heure actuelle, signataire de l'accord plurilatéral sur les marchés publics de l'Uruguay Round, ses droits sur les produits agricoles ont été consolidés à 40 % pour la Demande Descriptive d'Exportation (DDE), 8 % pour le Droit de Douane d'Entrée (DDE) et 2 % pour la Redevance de Traitement et de Liquidation (RTL). Les droits sur les autres produits n'ont pas été consolidés à l'exception des sections 45, 47, 66 et 86 de la nomenclature du Système Harmonisé (SH). A certaines exceptions près, les droits de porte sont tous *ad valorem*. Toutefois, après adoption du TEC de l'UEMOA, les fonctions des mesures de protection contingente seront assurées, bien qu'imparfaitement, par la Taxe Conjoncturelle à l'Importation (TCI).

6.3.2 [Union européenne](#)

La Guinée est signataire de l'Accord de Partenariat ACP-CE, signé le 23 juin 2000 à Cotonou et succédant à la quatrième Convention de Lomé. Elle participe également à l'initiative «Tout sauf les Armes» qui accorde aux Pays les Moins Avancés (PMA) l'accès au marché de l'Union européenne selon des termes préférentiels.

Au titre de la Convention de Lomé (puis de Cotonou), la Guinée a bénéficié d'assistance financière du Fonds Européen de Développement (FED) ainsi que de financements de la Banque Européenne d'Investissement. Par contre, en dépit d'une détérioration marquée de ses termes de l'échange, en particulier en ce qui concerne le café, elle n'a pas bénéficié du système STABEX de stabilisation des recettes d'exportations de cinquante (50) produits agricoles.

La Guinée n'exportait jusqu'en 2009 que du poisson frais entier ou fumé lorsqu'elle était sur la liste II des normes européennes de qualité des produits de la pêche. Pour les produits frais ou congelés, les opérateurs guinéens n'étaient pas autorisés à le faire (seuls les produits peu ou pas transformés l'étaient).

6.3.3 [Pays de la CEDEAO](#)

La CEDEAO, dont la Guinée est membre fondatrice, prévoyait d'instaurer le libre échange des services, des mouvements de capitaux et des personnes dans la zone ainsi qu'une union douanière. Le calendrier initial de libéralisation des échanges intra zone n'a cependant pas été respecté, comme cela a été le cas pour beaucoup d'accords de libre échange sud - sud, et l'élimination des barrières au commerce intra zone est encore fragmentaire. Seuls les produits de l'artisanat et les produits

agricoles locaux peu transformés, comme le bétail ou le poisson, circulent en franchise dans l'espace CEDEAO.

Afin de promouvoir l'intégration régionale, les pays de la CEDEAO non membres de l'UEMOA, comme la Guinée, ont décidé en décembre 2000 de s'engager à appliquer (à partir du 1^{er} janvier 2005 pour la Guinée) le Tarif Extérieur Commun (TEC) déjà adopté par les pays de l'UEMOA. Si l'adoption d'un TEC n'est pas de nature à lever tous les obstacles à la libéralisation des échanges intra-zone, elle réduit à tout le moins le potentiel de détournement de trafic dû aux disparités de tarifs extérieurs et élimine la nécessité de recourir à des règles d'origine pour éviter les réexportations à l'intérieur de la zone (les règles d'origine de la CEDEAO, qui sont sans conséquences en l'absence de libéralisation interne, imposent une proportion minimum de valeur ajoutée ou d'intrants locaux).

6.3.4 [Autres pays](#)

La Guinée est éligible à l'AGOA (*Africa Growth and Opportunity Act*) qui accorde aux pays d'Afrique subsaharienne un accès fortement préférentiel au marché américain. Impacts économiques des mesures de libéralisation du commerce et des mesures associées.

6.4 **Accords de pêche**

La chute de l'ex-URSS et les difficultés conséquentes pour les autorités guinéennes ont accéléré l'élargissement du champ de coopération halieutique et la substitution à ces accords bilatéraux d'accords multilatéraux relativement plus bénéfiques. En 1983, la Guinée a signé son premier accord de pêche avec l'Union européenne. Mais bien avant l'accord avec l'UE, plusieurs navires européens (Grecs, Italiens, espagnols...) évoluaient déjà en Guinée dans le cadre d'accords libres.

Parallèlement à ces accords avec l'UE, l'accès aux ressources halieutiques guinéennes était également autorisé à des navires étrangers, souvent représentés ou consignés par des guinéens. Parmi ces navires à licences hors accords, les asiatiques, notamment les navires battant pavillons de la Chine et de la Corée du Sud, basés généralement à Las Palmas, sont les plus nombreux. En 1997, suite à la forte présence de bateaux chinois dans les eaux guinéennes et la forte demande des produits de pêche guinéens sur le marché asiatique, la Guinée a initié les bases du premier accord de pêche avec la République Populaire de Chine, à l'image de ceux signés jusqu'ici avec l'UE.

La négociation et la conclusion de ces accords de pêche aussi bien avec l'UE qu'avec la Chine ainsi que des licences de pêche hors-accords, sont conduites exclusivement par le Ministère des Pêches et de l'Aquaculture. Ces accords portent principalement sur les ressources démersales et sur les pélagiques hauturiers.

7 Principales contraintes et opportunités au développement de la pêche guinéenne

7.1 Contraintes institutionnelles

Au niveau de la pêche industrielle, faute d'armement national et en raison du choix politique effectué, les chalutiers des pays socialistes (URSS surtout, Chine, etc.) avaient le monopole de la pêche industrielle dans les eaux guinéennes. Ils débarquaient une partie de leurs cargaisons au Port Autonome (PAC) dans les installations de l'Office de la Pêche Industrielle (OPI) qui disposait de moyens de distribution à terre dans le but de ravitailler tout le pays en poisson.

7.2 Contraintes conjoncturelles

Pour les navires de pêche industrielle et les pirogues motorisées, la pêche des petits pélagiques pour l'approvisionnement du marché local n'est plus rentable. Cela est dû au prix élevé du carburant, à la succession des sorties infructueuses et au bas prix au producteur, comparativement au poisson d'exportation.

7.3 Contraintes sanitaires

Le dernier rapport de l'OAV date de 2006. Depuis lors il n'y a eu aucune nouvelle évaluation de l'état sanitaire des filières d'exportation de poisson vers l'Europe. Le rapport d'évaluation est édifiant quant à la faible capacité institutionnelle et industrielle à satisfaire aux exigences sanitaires. L'Autorité compétente de la République de Guinée n'est en effet pas en mesure de garantir les exigences sanitaires figurant sur le certificat de salubrité annexé à la Décision 2002/61/CE de la Commission autorisant ce pays à exporter des PP vers l'UE, les sévères déficiences observées au cours de la mission de l'OAV sont telles que toutes les conditions d'apparition ou de présence des divers contaminants des PP, notamment en ce qui concerne la contamination bactériologique et l'apparition de composants chimiques allergisants de dégradation des protéines de la chair des PP, sont réunies.

Suite aux recommandations du précédent rapport DG SANCO/1292/2000, l'AC avaient déjà envoyé des garanties écrites concernant notamment un programme de la qualité d'eau et de glace qui soit conforme aux exigences européennes, la présence d'enregistreurs automatiques de température au niveau des bateaux congélateurs, la mise en place des plans de surveillance pour les métaux lourds, les substances organohalogénées et les résidus de metabisulfites, le contrôle du teneur en histamine des PP sensibles, la délivrance correcte de certificats sanitaires, etc. Globalement, l'absence de mise en place des garanties écrites de la part de l'AC amplifie les risques immédiats et à long terme, e.g. métaux lourds, substances organohalogénées, résidus de metabisulfites et histamine que l'importation des PP de la République de Guinée pourrait représenter pour la santé du consommateur.

Face à l'impossibilité de se conformer aux directives demandées, l'UE a suspendu l'agrément d'exportation de la Guinée en 2007.

7.4 Contraintes liées à la concurrence étrangère

La concurrence sur les ressources s'intensifie depuis le début des années 1990 entre les différentes flottes sous licences industrielles (poissonniers et crevettiers, crevettiers/poissonniers et céphalopodières) et entre celles-ci et la pêche artisanale

dans les zones d'abondance des espèces démersales les plus commercialisées. Avec la forte diminution des rendements journaliers chez les uns et les autres, l'accès à la ressource et à l'espace est devenu un problème entier. D'un côté, les navires industriels font des incursions fréquentes dans les zones de pêche prohibées, au mépris de la réglementation nationale (zone de 10 miles) et créent des situations de conflits avec les pêcheurs artisans. De l'autre part, la motorisation des embarcations de pêche artisanale et l'introduction des techniques de pêche glacière ont fortement augmenté l'autonomie des pirogues, ce qui les rend aptes à aller de plus en plus au large, sur les fonds rocheux et sableux de la zone intermédiaire du plateau continental où les poissons à haute valeur commerciale sont abondants.

7.5 Contraintes environnementales liées aux pressions de pêche

Les bateaux de pêche sous accords de l'Union Européenne et de la Chine ainsi que les navires à licences hors accords ciblent principalement les poissons démersaux (les communautés à sciaenidés et à sparidés), les céphalopodes et les crevettes. Parmi les démersaux, l'espèce *Pseudolithus elongatus* ou Bossu ou « Bobo » subit une pression encore plus forte.

La plus grave pression exercée sur la zone côtière proviendrait principalement des navires bénéficiant des licences hors accords qui sont, dans leur grande majorité, des navires coréens affrétés ou consignés⁴. Les patrouilles de surveillance et de contrôle du CNSP appuyées par la Marine Nationale guinéenne ainsi que les opérations de surveillance sous-régionale (Projet UCOS⁵ de la CSRP) ont conduit à des constats très édifiant à ce propos.

Les ressources halieutiques guinéennes subissent également l'effort de pêche des « bateaux pirates » chevauchant entre les ZEE de la Sierra Leone et de la République de Guinée Bissau entre lesquelles est située la ZEEG. Cet effort s'ajoute à celui des navires, qui bien que disposant de licences de pêche, opèrent souvent dans des zones de pêche prohibées. Le manque de patrouilleurs de grande autonomie, la faiblesse des moyens de surveillance et de poursuite des vedettes guinéennes a jusqu'ici fait admettre que de part et d'autre des frontières entre ces trois pays, la poursuite est presque impossible et l'impunité quasiment assurée.

Globalement, on observe une diminution de la taille moyenne de bobo, des otolithes gabo et sénégalais, du pagre à points bleus et du grondeur sompat par rapport à 2000. Mais dans le même temps, on observe par contre une augmentation de la taille moyenne de l'otolithe nanka, du gros capitaine, de la sole sénégalaise et des carpes rouges par rapport à 2000. Pour le pageot enfin, qui n'a été échantillonné qu'entre 2000 et 2008, sa taille moyenne est restée stable (32 et 31 cm) au cours de cette période.

De 1986 à 2008, l'indice d'abondance de *Pseudolithus elongatus* a baissé de 40kg/30 min de trait de chalut à environ 8 kg/30 min. Une chute de plus de 90 % qui s'est aggravée par une forte diminution de la taille des individus pêchés. Le pourcentage d'adultes dans les captures conservées est de plus en plus bas. De plus en plus des captures précoces (tailles de 15–20 cm) sont réalisées avant la taille à la première maturité sexuelle (L50 = 26 cm) de ces espèces.

⁴ Statistiques de surveillance et de contrôle du Centre National de Surveillance et de Protection des Pêches

⁵ Unité de Coordination des opérations de Surveillance

La réaction du stock de Bossu face à une telle pression de pêche est naturellement la rétraction du peuplement. L'aire de concentration s'est rapprochée des côtes et y attire les chalutiers. L'analyse réalisée au CNSHB sur la problématique des conflits de pêche entre la pêche industrielle chalutière et la pêche artisanale a dégagé la compétition élevée entre ces deux pêcheries autour du Bossu.

Les dégradations des habitats consécutives au chalutage dans les zones côtières prohibées. Elles concernent les vastes étendues de vasières littorales découvertes à marée basse. Le manage sur le littoral atteignant par endroits 4 à 4 m 50, ces vasières sont inondées à hautes marées et sont draguées par le chalutage des navires industriels opérant dans des zones prohibées, dans les vallées côtières (canyons) des embouchures. La dégradation avancée des fonds marins vaseux par ces chalutages en zones prohibées est remarquable et a été décrite avec détails au niveau de la Baie de Sangaréyah (Soumba) par une étude menée en 2003 au CNSHB sur le savoir écologique des pêcheurs artisans. L'évolution de la consistance des vasières est ainsi fortement remise en cause.

En comparaison de la pêche industrielle, les engins de pêche déployés par la pêche artisanale sont souvent sélectifs et mono-spécifiques avec des taux de rejets presque nuls. Les pratiques de pêches artisanales sont ainsi jugées plus 'durables' pour la ressource et l'écosystème que les chaluts déployés par la pêche industrielle démersale.

7.6 Opportunités

Les opportunités du secteur de la pêche guinéenne peuvent être déclinées comme suit :

- La pêche constitue un secteur important de l'économie du pays. Ce secteur bénéficie de ce fait d'une attention particulière de la part du gouvernement, ainsi que des agences d'aide au développement, et des ONG.
- Il existe de fortes opportunités sur les marchés intérieur, régional et international (opportunités dans des conditions de bonne régulation du secteur). La pêche est un secteur capable de fournir toute une gamme de produits répondant à des demandes variées (de l'approvisionnement des plus pauvres à l'exportation de produits à haute valeur).
- On note une similitude des ressources, des systèmes de production et des marchés avec certains pays membres de la Commission sous-régionale des pêches (CSRPE). Cette structure constitue une opportunité de développer une coopération sous-régionale en matière de recherche halieutique et de suivi, contrôle et surveillance des pêches.

La pisciculture qui jadis était une activité méconnue en Guinée, est devenue une composante du système agricole rural grâce aux expériences décrites plus haut. Elle représente aujourd'hui pour nombre de paysans une source de production autonome de poisson et de riz et d'amélioration des conditions alimentaires et de revenu notamment en Guinée Forestière. En outre, le savoir faire est devenu une réalité en matière de pisciculture car il est porté par des groupes constitués majoritairement de jeunes, réunis au sein d'une organisation professionnelle piscicole opérationnelle. Des opérateurs locaux sont formés et disponibles pour assurer les appuis techniques.

8 Conclusions et recommandations

8.1 Conclusions

L'instauration d'un climat politique propice à un retour à la normale du climat des affaires en Guinée est la clé de voute de la reconstruction des secteurs de pêche en Guinée. Si la pêche artisanale survie tant bien que mal, la pêche industrielle est agonisante et faute d'investissements conséquent, l'outil de production est de moins en moins performant et de plus en plus destructeur et gaspilleur des ressources et de leur environnement. Un message politique clair doit être lancé afin de remettre les outils de production, de suivi, de surveillance ainsi que toutes les structures institutionnelles en charge de les rendre opérationnels dans une nouvelle dynamique.

Globalement, les difficultés politiques de la période récentes n'ont, ni permis de réaliser les objectifs assignés, ni autorisé la rédaction d'un nouveau document de cadrage de la politique de l'État guinéen en matière de pêche. La Lettre de Politique de développement de la pêche et de l'aquaculture rédigée en avril 2009 est pour le moment restée lettre morte faute de pouvoir être appliquée.

8.2 Recommandations

8.2.1 Recommandations nationales

A la suite de ce constat, plusieurs recommandations peuvent être faites. Elles relèvent toutes cependant de la remise en l'état de l'appareil de production et de transformation et son encadrement institutionnel. L'État doit donc y jouer un rôle fondamental. L'appui de la COMHAFAT s'avère ici plus que nécessaire car elle peut mettre à disposition de la Guinée une expertise et un réseau de compétences sous-régionales à même de rebâtir le secteur de la pêche en Guinée.

Des recommandations peuvent être faites pour chacun des segments de la pêche guinéenne de manière plus spécifique, en ayant toutefois en tête la nécessité d'axer le développement de la pêche nationale sur l'approvisionnement du marché national :

- Pour la pêche artisanale, il faut tout d'abord encourager l'utilisation de bacs isothermes afin de conserver le poisson dans des conditions optimales à bord des pirogues. D'autres mesures complémentaires telles que la multiplication des points d'approvisionnement des intrants de pêche sont à encourager de manière à déjouer les situations de monopole qui sévissent actuellement et faire ainsi jouer la concurrence pour les principaux produits d'avitaillement. Il convient également de veiller à ce que la production de glace se fasse normalement pour éviter aux pêcheurs les sorties de très courte durée en mer, alors qu'ils peuvent y séjourner en mer bien plus longtemps. L'avantage de cette mesure étant de minimiser la consommation de carburant (les zones de pêche sont de plus en plus éloignées des points de débarquement) et de préserver la qualité du poisson pêché. Globalement, l'accent doit être mis sur l'amélioration de la qualité qui signifie, non seulement, le débarquement d'un poisson en très bon état de fraîcheur (et donc des prix conséquents) mais aussi une réduction significative pertes dues à la mauvaise conservation.
- Pour le secteur de la transformation traditionnelle, il est primordial de dispenser une formation centrée sur les méthodes améliorées de transformation, de

conditionnement et de stockage de poisson pour faire respecter et améliorer les normes de qualité sanitaire des produits de la pêche. La COMHAFAT, grâce au réseau des femmes transformatrices peut apporter une contribution significative ici. Son projet d'amélioration de la qualité, qui doit être lancé en 2013 peut, à cet égard, servir de tremplin à une telle initiative.

- Pour la pêche industrielle, la principale recommandation est d'évaluer, sur le plan sociétal (écologie, économie et social), la plus value potentielle apportée par la présence des navires industriels étrangers dans les eaux guinéennes. Il est peu raisonnable dans le contexte actuel (délabrement de l'ensemble de l'appareil de production national et cherté du carburant) d'envisager une remise sur pieds d'une flotte industrielle nationale. L'identification et la quantification des bénéfices et coûts privés et publics doit ainsi être fait pour chaque segment de flotte étrangère. Le montant de la licence doit être indexé sur le bénéfice et coût sociétal estimé (cf. www.ecostproject.org).
- Pour la gestion, il convient de mettre en place une politique des pêches tenant compte d'une vision à long terme du secteur des pêches. L'exercice réalisé en 2009 est certes louable mais il s'affranchit trop facilement des contraintes structurelles et conjoncturelles et présente un avenir quelque peu trop radieux. Le rôle catalyseur de l'État doit être appuyé par des programmes d'appui provenant des coopérations internationales et dans la mesure du possible par une inscription de la restructuration de la pêche au prochain FED.
- Pour la surveillance, les efforts de surveillance de la zone côtière doivent être entrepris en vue de préserver les écosystèmes côtiers guinéens très fragiles. Ils doivent également viser à annihiler les pratiques de pêches destructives pour l'environnement marin (cf. recommandations régionales)
- Pour la recherche, le CNSHB étant sans support extérieur depuis plusieurs années maintenant, il ne participe qu'en demi-teinte aux programmes de recherche régionaux du fait d'un nombre de chercheurs trop restreints. Un plan de relance de la recherche doit être fait en favorisant, notamment, la mise à jour des connaissances et l'apprentissage de nouvelles techniques et méthodes de travail.

8.2.2 [Recommandations régionales](#)

Les trois principales recommandations à l'échelle régionale consistent à définir des stratégies convergentes autour des questions de gestion commune des stocks chevauchants, de la surveillance de la ZEE et d'harmonisation des tarifs douaniers sous-régionaux.

La gestion des petits pélagiques à l'échelle sous-régionale est une prérogative qui doit échoir à une organisation de gestion sous-régionale. La CRSP n'ayant le mandat de gestion d'aucun stock de poissons, il est impératif de mettre en place une telle institution. La COMHAFAT vient de débiter un projet visant à apporter un appui à l'élaboration d'un plan de gestion pour le développement d'une pêche durable des espèces ciblées et communes pour les organisations sous régionales que couvre la COMHAFAT, telles que la Commission Sous Régionale des Pêches (CSR), le Comité des Pêches du Centre-Ouest du Golfe de Guinée (CPCO) et le Comité Régional des Pêches du Golfe de Guinée (COREP). Cet objectif s'inscrit dans le cadre plus général du renforcement des capacités de la gestion durable des ressources halieutiques soutenu par la COMHAFAT.

La mise en place d'un système de surveillance sous-régionale est pour le moment le meilleur moyen de réaliser des économies d'échelle. L'expérience réalisée conjointement par le Libéria et la Sierra Léone avec la marine américaine doit être étendue aux autres pays de la sous-région dont la Guinée en attendant de pouvoir disposer de moyens navigants opérationnels en haute mer. La mise en commun d'un fichier répertoriant les navires pratiquant la pêche INN permettrait, de plus, de suivre les mouvements des navires délinquants et d'éviter de leur octroyer des licences.

L'harmonisation douanière et plus encore la suppression des taxes à l'importation et l'exportation sont des éléments constitutifs du développement du marché régional, que cela soit dans l'espace CEDEAO ou UEMOA. L'érosion des tarifs doit être encouragée le plus possible, tout comme la simplification des formalités douanières sous-régionales doit être effective le plus vite possible.

8.2.3 [Recommandations internationales](#)

La mise aux normes internationales constitue le défi majeur de la Guinée de 2012. Ce défi est à la fois celui de la qualité mais aussi et surtout celui de la valeur ajoutée. Or, il ne peut être relevé seul et requiert un appui international conséquent pendant plusieurs années. L'exemple de Maurice est à ce titre intéressant car l'industrie est aujourd'hui à la toute pointe de la transformation de poisson (thon surtout) en disposant d'unités de transformation en négatif. Plusieurs années de travail ont été nécessaire pour passer de la mise en conserve à ce type d'industrie de pointe. Le recours à l'expertise internationale, notamment asiatique, a permis de faire un tel bon technologique et créer de la valeur ajoutée.

9 Références

- Bah, A., Conand, F. et C. Deniel. 1991. - Biologie de la reproduction de l'ethmalose en Guinée. Doc. scient. Cent. Rech. Halieut. Boussoura, Conakry, 14: 28 p.
- Bazzo D. et Lauffer M. 2001. - Gestion et mise en valeur des écosystèmes de mangrove en Guinée. Doc. Scient. Cent. Nat. Sci. Halieut. Boussoura, Conakry, 32 : 23 p.
- Boubacar Labéya Diallo (2007) : Identification d'indicateurs socio-économiques dans une Aire Marine Protégée : Cas du complexe des Îles Tristao/Alcatraz en République de Guinée, Thèse de Master en Économie des Ressources Marines et de l'Environnement Littoral - U.B.O. (France), 96 p.
- Bouju, S. 1992. - Pêcheurs migrants sur les côtes de Guinée du XVIIIème siècle à nos jours. Doc. scient. Cent. Rech. Halieut. Boussoura, Conakry, 16: 73 p.
- Chavance P., Bangoura C., Damiano A. et A. Diallo, 1994. - La pêche artisanale maritime guinéenne en 1992. 1.- Description, types d'engins et types de pêche. Doc. scient. Cent. Nat. Sci. Halieut. Boussoura, Conakry, 25: 70 p. + annexes.
- Chavance P.; Diallo A. et al. (1998) - Atlas des pêches maritimes de Guinée 1997. Paris : ORSTOM-CNSHB, 1998; 25 p.
- CNSHB (2009) : Rapport de campagne de chalutage
- CNSHB. 1996 - 2006. - Bulletin statistique des pêches: année 1996 - 2006. Conakry : cnsbh, multigr.; +annexes. (Bulletin Statistique, N°1 - 11)
- Cyril Laffargue et A. Doumbouya : Les oiseaux de Tristao et Alcatraz: Evaluation des peuplements d'oiseaux de la 1ère AMP de Guinée, sous-presse
- Dia M. et al. (2006) : Inventaire des oiseaux dans les îles Tristao/ Alcatraz, future AMP de Guinée, 17p
- Diallo M. M., Fautrel V. et Solié K. 2001. - La commercialisation du poisson en Guinée : typologie des acteurs et panorama des principaux circuits commerciaux. Doc. Scient. Cent. Nat. Sci. Halieut. Boussoura, Conakry, 30 : 17 p.
- Diallo M. M., Solié K., Milimono R. P., Fautrel V. - La commercialisation du poisson en Guinée : panorama des principaux acteurs in Bulletin CE Coopération Pêche, Vol. 9, N°4 décembre 1996; p.14 -17.
- Diallo M. M., Solié K., Milimono R. P., Fautrel V. - La commercialisation du poisson en Guinée : identification des circuits commerciaux in Bulletin CE Coopération Pêche, Vol. 10, N°2 juin 1997; p.23 -27.
- Diallo M. O. et Diallo M. M. - 1997 - Enquête-cadre et socio-économie de la pêche artisanale maritime en Guinée. Programme pour le Développement Intégré des Pêches Artisanales en Afrique de l'Ouest (DIPA), Cotonou, Bénin, 70 p., DIPA/WP/120.
- Diallo M. O. et Fautrel V. -1997 - Eléments d'analyse économique et financière de la pêche artisanale maritime en Guinée : le cas du débarcadère de Boulbinet à Conakry. Programme pour le Développement Intégré des Pêches Artisanales en Afrique de l'Ouest (DIPA), Cotonou, Bénin, 70 p., DIPA/WP/119.
- Diallo, M. M. 1990. - Première esquisse d'une étude des circuits de commercialisation du poisson à Conakry (juin- juillet 1990). Doc. scient. Cent. Rech. Halieut. Boussoura, Conakry, 11: 18 p.
- Domain F. ; Diallo I. ; Doumbouya A. ; Inejih C. et Traore S. 2003. – Rapport de la campagne d'évaluation des ressources démersales du N.O. Alawam en Guinée (29 septembre – 21 octobre 2002). Doc. Scient. Cent. Nat. Sci. Halieut. Boussoura, Conakry, 35 : 25 p..

- Domain F.(ed.); Chavance P.(ed.); Diallo A.(ed.) (1999) - La pêche côtière en Guinée : ressources et exploitation. Paris : IRD/CNSHB; 398 p + 12 planches hors texte.
- Domain F, Bah M. O. (1993) - Carte sédimentologique du plateau continental guinéen à 1/200.000. Paris : ORSTOM-CNSHB; 15 p.+ 2 cartes depl. en coul. h.t. (Notice Explicative; N°108).
- DOMAIN, F. 1989. - Rapport des campagnes de chalutage du N.O. ANDRE NIZERY dans les eaux de la Guinée de 1985 à 1989. Doc. scient. Cent. Rech. Halieut. Boussoura, Conakry, 5: 81 p.
- Doumbouya A. et al. (2005) : Amélioration des connaissances sur le site de la future AMP Tristao/ Alcatraz en Guinée, 64p
- Goujet, R. Lootvoet, B. et M. J. da Veiga Couthino. 1992. - Commerce et transformation du poisson à Dixinn (Conakry). Elément d'analyse historique, sociologique et économique. Doc. scient. Cent. Rech. Halieut. Boussoura, Conakry, 17: 79 p.
- Guilavogui A. et A. Doumbouya C. Karibuhoye (2007) : Typologie des espaces halieutiques et savoirs écologiques des communautés de pêche dans les Îles Tristao, 22 p
- Guilavogui A. et Doumbouya A. (2007) : Etude de la filière pêche dans le campement de pêche de Katcheck dans les Îles Tristao, 18p
- Lootvoet, B. 1988. - Exploitation du recensement du parc piroguier de Conakry (juin- juillet 1987). Première partie. Pêche artisanale. Doc. scient. Cent. Rech. Halieut. Boussoura, Conakry, 1: 66 p.
- Lootvoet, B. 1988. - Exploitation du recensement du parc piroguier de Conakry (juin- juillet 1987). Deuxième partie. Transport Maritime. Doc. scient. Cent. Rech. Halieut. Boussoura, conakry, 2: 14 p.
- Lootvoet, B., Diallo, M. M. , Millimono, R. P., Rempp, S. et Tissandier, C. 1989. - Note sur l'organisation économique et sociale de la pêche artisanale, du fumage et de la commercialisation du poisson dans la ville de Conakry. Doc. scient. Cent. Rech. Halieut. Boussoura, Conakry, 3: 129 p.
- Loovoet, B. et R. P. MILLIMONO. 1989. - Un projet de développement et une enquête cadre: notes sur les organisations sociales et économiques des pêcheurs et de fumeuses de poissons de KABACK. Doc. scient. Cent. Rech. Halieut. Boussoura, Conakry, 10: 51 p.
- Morize E., Doumbouya A., Traore S., et D. Gascuel. 1997. - Contribution à l'étude des ressources halieutiques de la ZEE guinéenne et à leur exploitation. Doc. Scient. Cent. Nat. Sci. Halieut. Boussoura, Conakry, 29: 57 p.
- MPA (2009). Lettre de Politique et de Développement de la Pêche et de l'Aquaculture (LPDPA) – Bilan et Stratégie (Avril 2009)
- Plouzenec P. (2008) : Entre conservation et exploitation des ressources naturelles en République de Guinée : Le cas de la future aire marine protégée des îles Tristao/Alcatraz, 99p
- Salles, C. 1989. - Typologie des engins de pêche artisanale du littoral guinéen. Doc. scient. Cent. Rech. Halieut. Boussoura, Conakry, 8: 61 p.
- Tissandier C. 1989. - Pêche artisanale et dynamiques foncières à Conakry: Premières observations. Doc. scient. Cent. Rech. Halieut. Boussoura, Conakry, 4: 25 p.

Conférence Ministérielle sur la Coopération Halieutique entre les États
Africains Riverains de l'Océan Atlantique (COMHAFAT)



The Ministerial Conference on Fisheries Cooperation among African
States Bordering the Atlantic Ocean (ATFALCO)

Fisheries and Aquaculture industry in Namibia

Series Report n°2 on the Fisheries and Aquaculture review in the 22
ATLAFCO member countries

October 2012

Acronyms

AAGDS	Accelerated Agricultural Growth and Development Strategy
CAADP	Comprehensive Africa Agriculture Development Program
CBFMCs	Community Based Fisheries Management Committees
CF	Credit Facility
CSP	Country Strategy Paper
DA	District Assemblies
DFI	Designated Finance Institutions
DOF	Department of Fisheries
EEZ	Exclusive Economic Zone
EIA	Environmental Impact Assessments
EPA	Economic Partnership Agreement
FAD	Fish Aggregative Device
FAO	Food and Agriculture Organization of the United -nations
FASDP	Food and Agriculture Sector Development Policy
FC	Fisheries Commission
FDB	Food and Drugs Board
GDP	Growth Development Products
GSP	Generalized Schemes of Tariff Preferences
HACCP	Hazard Analysis Critical Control Point
HP	Horse - Power
ICCAT	International Commission for the Conservation of Atlantic Tuna
IEZ	Inshore Economic Zone
IO	International Organization
MCS	Monitoring, Control and Surveillance
MDGs	Millennium Development Goals
METASIP	Medium-Term Agricultural Sector Investment Plan
MFRD	Marine Fish Research and Development
MLGRD	Ministry of Local Government and Rural Development
MOFA	Ministry of Food and Agriculture
MSY	Maximum Sustainable Yield
NAFAG	National Fisheries Association of Ghana
NEPAD	New Partnership for African Development
NTE	Non- Traditional Exports
SPS	Sanitary and Phytosanitary Measures
TBT	Technical Barriers To Trade
QC	Quality Control
UNEP	United Nations Environment Program
UNOPS	United Nations Operating Program System
WRC	Water Resources Commission

ATLAFCO and Fisheries Promotion Fund

The Ministerial Conference on Fisheries Cooperation among African States Bordering the Atlantic Ocean (ATLAFCO) is an intergovernmental organization for cooperation in Africa that brings together 22 States located on the Atlantic coast stretching from Namibia to the south, to Morocco in the north. It stems from international cooperation imperatives to improve the framework for sustainable management of fisheries for its member states. The mandate of ATLAFCO is:

- To promote and strengthen regional cooperation on fisheries management
- To develop, coordinate and harmonize efforts and capabilities of Member States for the conservation and sustainable exploitation of fisheries resources.
- To revitalize all national economic sectors on the basis of direct and induced effects that may result from the exploitation of fishery resources

ATLAFCO signed on October 29, 2009 a Memorandum of Agreement with the Japanese Foundation for cooperation on fisheries (OFCF, Japan) which enabled the implementation of a Fisheries Promotion Fund (FPF). This fund is intended to finance development projects in the area of capacity building of Member States in fisheries and aquaculture as well as support for the implementation of international regulations.

Within the framework of this Fund, ATLAFCO is to finance a series of studies of the fishery and aquaculture industry in its 22 Member States. The aim is to analyze the fishing industry in the ATLAFCO region in the light of commercial changes at the international, regional and national levels for consideration in policy management and utilization of fisheries resources.

Executive summary

Fishery stocks in Namibia are subject to pronounced natural fluctuations due the general instability of the oceanographic, biological environment and climate change. Some fish stocks can even break down completely for a period of time and changes in species composition can occur. Clearly, such variations have severe consequences for the fisheries sector and are an enormous challenge for fisheries management. With the exception of the Hake resource showing a relative abundance estimated around 1 million tons, the fish commercial species showed a decline of the biomass in 2010. More studies are needed on the fisheries stocks. Namibia has no important natural freshwater bodies and perennial rivers are found only in the southern and northern border areas and provide over 1 million hectares of floodplain wetland with fisheries potential. Freshwater aquaculture is therefore a challenge.

The MFMR adopted an appropriate framework of regulatory texts (Marine Act, Inland fisheries Act and Aquaculture Act) complying with world requirements and therefore set conditions to responsibly manage living aquatic and resources to continuously ensure a sound environment for the fisheries and aquaculture sector to prosper. Fisheries management is based on quotas allocations to right holders and nontransferable and the MCS system is today widely regarded by the international community as a very effective system. The cost of MCS is calculated and found to be at an acceptable level (around 42% of the income to Government),

The country still struggles against the inadequate capacity in both the public and private sectors which the main bottlenecks for sustainable development. The shortage of suitably-trained entrepreneurs in either vocational or business disciplines is a major disadvantage of the small business sector in Namibia. The lack of access to finance at realistic rates hampers the growth of fishing, aquaculture and processing. Entrepreneurs looking for capital to venture in aquaculture operations are facing difficulties because both local and international financial institutions are reluctant to provide startup capital. The inadequate cold storage capacity merely 10,000 tonnes, limits the opportunities for landing more frozen products (e.g. Horse mackerel) and sardines imports from Morocco/Mauritania to increase raw material supply of pilchards canning factories. Market and product diversifications are weak, main outlets are found in South Africa, DR Congo and in the EU. The high costs of the overheads (electricity, water) as well as operating and maintenance costs of the factories/vessels (old age of vessels) and the low value added production and lack of absence of value chain analysis are hindering the competitiveness of the Namibian products in the international markets.

Despite the above difficulties, Namibia is a middle-income country whose considerable successes rest on a strong multiparty parliamentary democracy that delivers sound economic management, good governance, basic civic freedoms, and respect for human rights. These conditions are favorable for long- term investments.

The main recommendations at the national level are :

- Assist the MFMR to revise its Organogram which will include a Legal and cooperation Department which will be directed to follow up the country's commitment to regional and International instruments, conventions and agreements on sustainable fisheries management, adjusting fishing to climate change; ecolabelling; creation of Marine protected Areas; management of shared stocks and gender mainstreaming

- Partners in development could work together in building capacity on matters relating to business plan development, value chain analysis; creation of value added for both public and private sectors;
- Assist the country's private in examining opportunities for funding of a strategic investment plan for the Modernization of the Fish Industry including soft loans for the renewal of fishing fleet, credit for fresh/freezing plants and canning factories to renew equipment and increasing cold-room capacities in Walvis Bay;
- Assist the small pelagic canning industry of Namibia in their search in of raw material from the region in matching Namibian canning factory managers and frozen small pelagic exporters from Mauritania and Morocco.

In that context, ATLAFCO could :

- Assist Namibia in revising its organigram
- Cooperate with the other Partners in development in the capacity building on matters relating to business plan development, value chain analysis; creation of value added for both public and private sectors;
- Assist the country's private in examining opportunities for funding of a strategic investment plan for the Modernization of the Fish Industry including soft loans for the renewal of fishing fleet, credit for fresh/freezing plants and canning factories to renew equipment and increasing cold-room capacities in Walvis Bay;

The main recommendations at the regional level are :

- Propose to MFMR a comprehensive feasibility study on the cost of utilization of the R/V Marabilis to carry out stock assessment activities in the ATLAFCO region
- Partners in Development could spearhead the funding of activities on the modernization of fisheries and aquaculture laws and regional research activities through RAFISMER in the region
- Organize with the fish industry in Namibia of buyers and sellers meeting in Namibia to match importers and exporters of fish and fishery products.
- Cooperation of Partners in development in setting of in Namibia an Regional SADC observatory agency for fish trade and marketing

In that context, ATLAFCO could :

- Cooperate with NEPAD in assessing the feasibility of a Fish and Aquaculture Marketing Organization for the SADC region
- Assist in facilitating cooperation between Mauritanian and Moroccan industry and Namibia private sector in the areas of small pelagic supply for the Namibian canning industry in matching exporters from Mauritania and Morocco

The main recommendations at the international level are :

- Promoting the fight against IUU fighting; development of MPAs; gender mainstreaming; promotion of the right based and quotas system approach; international cooperation on fisheries research;

- ATLAFCO could promote an African voice at FAO Committee on Fisheries; Partnership for African Fisheries (PAF) using the experience of Morocco and Namibia.
- Cooperation could be promoted with different countries in mariculture development using the experience of Namibia.

Table of contents

Introduction.....	1
1 General information on geography and population	2
1.1 General background	2
1.2 Population	2
2 Political, Social and Economic Context.....	3
2.1 Economic and Social Aspects	3
2.2 Public policy process	4
2.2.1 EPA.....	4
2.2.2 HIPC	4
2.2.3 Poverty Reduction Strategy.....	5
2.2.4 National Development Plan	5
2.2.5 Privileged Relationship Namibia-EU.....	5
2.2.6 Relationship between Namibia and other countries and organizations	6
2.2.7 Regional integration policy process	6
3 Coastal and marine Environment, aquatic ecosystems and fishery resources	8
3.1 Coastal and marine Environment health and climate change.....	8
3.2 Main environmental of the Benguela current and fishery biology	8
3.3 Main fishery resources of Namibia	9
3.4 Scientists statements concerning the main species caught.....	10
4 Fisheries Context in Namibia	12
4.1 The EEZ Limit.....	12
4.2 Artisanal fisheries	12
4.2.1 Inland:	12
4.2.2 Aquaculture:.....	12
4.3 Multi- species fisheries	12
4.4 Trawling.....	13
4.4.1 Demersal fisheries	13
4.4.2 Mid-water fishery.....	13
4.4.3 Purse-seine fishery	13
4.5 IUU fishing.....	13
4.6 Conflict in different fisheries	13
4.7 The contribution of the fishery sector in the national economy.....	13
4.7.1 The marine fishery:	13
4.7.2 The inland fishery.....	16
4.7.3 The aquaculture sector.....	16

5	Consumption, supply, processing and trade channels in Namibia	18
5.1	Fish consumption and supply	18
5.2	Main fish trade channel	18
5.3	Fresh fish trade channel	19
5.4	Processed fish trade channel	19
6	Regulatory Framework for fishing and trade in fish and fishery products	20
6.1	Management framework for fishing in Namibia	20
6.1.1	Fishery policy	20
6.1.2	Fisheries legislation	20
6.1.3	Involved Organizations	21
6.1.4	The Directorate of operations	21
6.1.5	The Directorate of policy, planning and economics	22
6.1.6	Other government institutions working with the MFMR	22
6.1.7	Marine Protected Areas (MPAs)	25
6.1.8	Co- management	25
6.2	Regional fishery management framework	25
6.3	International fishery management framework	26
6.3.1	Main international agreements/conventions	26
6.3.2	Vessel monitoring	27
6.3.3	Catch declaration	28
6.3.4	National Action Plan to curb down IUU fishing	28
6.3.5	Community Action Plan for shark management and conservation	28
6.3.6	Sanitary regulation applied to fish and fishery exports to EU	29
6.4	Fishing agreements	29
7	Main constraints and opportunities to the fisheries development	30
7.1	Institutional constraints	30
7.2	Sanitary constraints	30
7.3	Monitoring constraints	30
7.4	Environmental constraints	30
7.5	Business climate constraints	30
7.6	Environmental opportunities	31
7.7	Opportunities linked to MPAs creation	32
8	Conclusions and recommendations	33
8.1	Conclusion	33
8.2	Recommendations	34
8.2.1	National Recommendations	34

8.2.2	Regional Recommendations	34
8.2.3	International Recommendations	35
9	Références.....	36

Introduction

Namibia has one of the most productive fishing grounds in the world, based on the Benguela Current System, one of the four eastern boundary upwelling systems in the world (the others are off North – West Africa, off California and off Peru). These systems support rich populations of fish, which form the basis for the Namibian marine fisheries sector.

Namibia's 200 nautical mile Exclusive Economic Zone (EEZ)'s commercial biomass contain about 20 different species consisting primarily of small pelagic species (pilchard, anchovy, horse mackerel and mackerel) and lobster along the shallower onshore waters on the continental shelf, as well as large pelagic species including adult mackerel, demersal hake and other deep – sea species (monkfish, sole and crab) in the waters further offshore.

The Namibian fisheries are vulnerable to external economic and ecological shocks making catch volumes unpredictable because of the fluctuations of the Benguela current due to climate change. Consequently, this leads to downstream affecting employment, income, and government revenue.

The National development Plan which is poverty focused containing macroeconomic and structural benchmarks consistent with the country's Poverty Reduction Strategy (PRS) – National Poverty Reduction Action Program (NPRAP) which was formulated in 1998. The PRS focuses on increasing agricultural production and productivity; promoting community based tourism; promoting the development of small and medium scale enterprises; strengthening social safety nets; and labor intensive public works.

Inadequate capacity in both the public and private sectors has been identified as one of the main bottlenecks for sustainable development in Namibia. The shortage of suitably-trained entrepreneurs in either vocational or business disciplines is a major disadvantage of the small business sector in Namibia. Not only are these businesses poorly managed, but the products or services they make or sell also leave much to be desired. In order to attain the objectives of Vision 2030 and NDPs, the capacities of the private sector, including small and medium scale enterprises (SMEs) must be developed. It is essential that the Bank supports vocational training for both the public and private sectors, including the provision of opportunities for entrepreneurship training to SMEs.

Taking seriously into consideration challenges by the Namibian fisheries and on the basis of its mandate, the Ministry of Fisheries and Marine Resources (MFMR) adopted an appropriate framework of regulatory texts (Marine Act and Aquaculture Act) to responsibly manage living aquatic and resources to continuously ensure a sound environment for the fisheries and aquaculture sector to prosper. These Policies and legal framework were set to create incentives for economically and environmentally sustainable fisheries and aquaculture. Yet, the employment generated by the fishery sector is below expectations.

The objective of the ATLAFCO mission is to review the fishery and the aquaculture sector in order to prepare a Fisheries and Aquaculture Industry Report highlighting areas where the regional Organization can assist the country in developing a sustainable fishery and a sound aquaculture development.

1 General information on geography and population

1.1 General background

Namibia covers an area of 823,290 km² and has a coastline of 1,500 km. Inland water resources in this mainly arid country are extremely scarce and prolonged periods of drought occur regularly. The territory is divided in 13 administrative regions. Its neighbor countries are Angola, Zambia, Zimbabwe, Botswana and South Africa.

Namibia has adopted an active regional integration policy and is member of two regional groupings: Southern African Customs Union (SACU) and Southern African Development Community (SADC). The country participates also in international bodies such as the International Commission for the Conservation of Atlantic Tunas, the Commission for the Conservation of Antarctic Marine Living Resources and the South-east Atlantic Fisheries Organization.

1.2 Population

Independent from South Africa since 1990, the Republic of Namibia has one of the lowest population densities in Africa. This population is estimated to be about 1.9 million people with 32 percent of the population living in urban areas. The ethnical composition includes a variety of different groups with a considerable prevalence of the Oshiwambo speaking tribe (about 50 percent of the total population). AIDS mortality is relatively high. About 20 percent of the population between 15 and 49 years are infected. Life expectancy at birth is only 42 years.

2 Political, Social and Economic Context

2.1 Economic and Social Aspects

The Good governance is a prerequisite for sustainable fisheries. Namibia was perhaps even more aware of the necessity for good governance of fishing activities after inherited fish stocks that had been systematically depleted throughout the preceding decades. The One of the first acts passed after Independence was the proclamation of the 200 nm EEZ, demonstrating the importance attached by the government to responsible management of the marine region. Thus, in terms of fisheries management, Namibia has adopted much of the important internationally accepted management legislature, with necessary adjustments for the particular circumstances of the country. In contrast to many developing countries, the fishing industry is composed of a few large industrial companies and no artisanal fishers. This allows for a relatively simple management model. Of the total landings more than 90 percent come from total allowable catch (TAC) controlled stocks, which are issued as individual non-transferable quotas. These TACs are based on scientific recommendations, recommendations which are followed to a remarkable degree by managers. Effort controls are also used in an attempt to prevent over-capitalization. These are implemented through limited long-term vessel rights, the period of the right being largely determined by the level of Namibianization of the vessel (see below). Additionally, none of the Namibian fisheries are subsidized; hence market forces largely control the efficiency of the various participants. As a result of these developments, Namibia has gained a reputation for having one of the more effective governance systems (Nichols 2004).

Namibia has a long history of social injustices prior to Independence and in an effort to redress the inequities of the past; the policy of Namibianization has been introduced to many facets of life. The fishing sector is a classic example of these inequalities, whereby prior to Independence the industry was largely owned and managed by foreigners, with some limited participation of white Namibians. The black Namibians that were part of the industry held lowly jobs, mostly as seasonal workers in on-shore fish processing plants. The Namibianization policy encourages the participation of “previously-disadvantaged” Namibians in the fishing industry, both at the ownership and management levels and in the provision of jobs for workers, both on shore and at sea.

The participation of Namibians is promoted at all levels of the industry. Licenses are issued preferentially to vessels that are owned and crewed by Namibians, and the largest quotas are given to companies that own vessels, process fish on land (thereby providing employment opportunities for Namibians) and support welfare and other social causes. In addition, rebates on catch levies are offered according to the level of Namibian involvement. These equate to 25, 50 or 75 percent of the levy depending on the level of Namibianization and as such form a strong incentive for companies to Namibianize. This policy has seen a major structural rearrangement of the industry, which in itself has facilitated the introduction of new initiatives.

Finally, mention must be made of the HIV/AIDS pandemic that has hit Namibia harder than most countries, where national infection rates are currently estimated to be greater than 20 percent and in coastal towns closer to 30 percent and rising (UNAID/WHO 2004). Fishing communities often suffer higher infection rates than other sectors (Allison and Seeley 2004) and hence it can be expected that this will

have a profound impact on Namibia's fishing and ancillary coastal industries. While some laudable efforts have been made by the authorities and fishing companies to reduce infection rates, the lack of planning mitigating against the severe economic and social impacts of the disease is alarming (table 1).

Table 1: Economic and Social aspects of the Namibian fisheries

Bio-ecological	Institutional-economic	Social
Effective national research component	Development of effective legislature and fisheries management policies	Policies developed to address past social injustices, notably Namibianization
Research supported by foreign countries	Implementation of recognized fisheries management instruments	HIV/AIDS
Development of regional research programs	Implementation of effective (and cost-effective) monitoring, control and surveillance Authorities have actively promoted regional cooperation	

2.2 Public policy process

2.2.1 EPA

An interim EPA was signed by the EU and by Botswana, Lesotho and Swaziland on 4 June 2009. Mozambique signed the agreement on 15 June 2009. Namibia has indicated it is not ready to sign. The agreement has not been ratified. The last Technical Working Group (TWG) and Senior Official Meeting (SOM) met in May 2012 in South Africa. It focused in addressing all matters: market access, textual unresolved issues, rules of origin and trade related.

In February 2010, Botswana, Lesotho, Namibia, Mozambique and Swaziland informed the Commission that they did not intend to provisionally apply the Interim EPA initialled in 2007. They proposed to focus on reaching an "inclusive" and comprehensive agreement with the whole SADC EPA Group (these countries plus Angola and South Africa) by the end of 2010. Negotiations now are now focusing on market access issues, in particular between the EU and South Africa. The Parties decided an extension to 2016 for the full implementation of the Agreement.

2.2.2 HIPC

Namibia is not in the list of countries HIPC. Classified as a Lower-Middle Income country, Namibia is at first glance a non-typical recipient of aid, and one of the more privileged of the African nations. However, in reality Namibia is a country faced with serious development challenges. Income inequality is one of the most severe in the world, unemployment rates are high, the HIV/AIDS pandemic has hit society hard, and the economy is still largely commodity dependent. The Government of Namibia, with the support of donors, chooses an active, interventionist approach to tackle these challenges. One key element of its legal and policy framework is targeted

public procurement – giving preferential treatment to Namibian firms when purchasing goods and supplies or contracting works.

The Government of Namibia should quickly implement its plans to make the benefits of targeted procurement more broad-based and pro-poor, along the principles of the Transformational Economic and Social Empowerment Framework.

2.2.3 Poverty Reduction Strategy

The National development Plan which is poverty focused containing macroeconomic and structural benchmarks consistent with the country's Poverty Reduction Strategy (PRS) – National Poverty Reduction Action Program (NPRAP) which was formulated in 1998. The PRS focuses on increasing agricultural production and productivity; promoting community based tourism; promoting the development of small and medium scale enterprises; strengthening social safety nets; and labor intensive public works.

Inadequate capacity in both the public and private sectors has been identified as one of the main bottlenecks for sustainable development in Namibia. The shortage of suitably-trained entrepreneurs in either vocational or business disciplines is a major disadvantage of the small business sector in Namibia. Not only are these businesses poorly managed, but the products or services they make or sell also leave much to be desired. In order to attain the objectives of Vision 2030 and NDPs, the capacities of the private sector, including small and medium scale enterprises (SMEs) must be developed. It is essential that the Bank supports vocational training for both the public and private sectors, including the provision of opportunities for entrepreneurship training to SMEs.

2.2.4 National Development Plan

The National Development Plans are the main instruments for implementing the policies and programs to achieve Vision 2030. They are designed to reverse the inherited colonial legacy of high income inequality and poverty through pro-active policies such as the Green Schemes and land reform. The Third National Development Plan (NDP3), (2007/08-2011/12) is an attempt to translate Vision 2030 objectives into concrete policies and actions. It is a medium-term strategic implementing tools for systematically achieving the objectives of Vision 2030 and its main theme is "Accelerating Economic Growth and Deepening Rural Development".

The NDP3 is poverty focused containing macroeconomic and structural benchmarks consistent with the country's Poverty Reduction Strategy (PRS) – National Poverty Reduction Action Program (NPRAP) which was formulated in 1998. The PRS focuses on increasing agricultural production and productivity; promoting community based tourism; promoting the development of small and medium scale enterprises; strengthening social safety nets; and labor intensive public works. The Namibia Aquaculture Strategic Plan (NASP) published in 2004.

2.2.5 Privileged Relationship Namibia-EU

The EU is Namibia's main export market (around 30% of total exports) outside Southern Africa. In 2010, Namibia exported €1.16 billion worth of goods to the EU, and imported €327 million worth of goods from the EU. Most Namibian exports involve manufactured goods (52%), while chemicals account for 15%. Food and live animals account for 27%. Namibia's main agricultural exports to the EU are beef, grapes and fish. In 2007 Namibia initialled the EU-SADC EPA Group interim EPA,

but has not signed it so far. It is participating in negotiations with a view to reach a comprehensive regional agreement with the EU.

2.2.6 Relationship between Namibia and other countries and organizations

Namibia became the 160th member of the United Nations on 23 April 1990 upon independence. Namibia maintains diplomatic ties with many countries and based on the ties during the apartheid era, South Africa is Namibia's most important economic partner and holds approximately 80% of all investment in the key industries of mining, retail, banking and insurance. Namibia is a member of the Southern African Customs Union (SACU) which allows for a free flow of trade between the countries. No bilateral trade figures are available as these statistics are recorded in terms of the combined imports from one country to all other SACU countries. 80-85% of the canned pilchards are exported to SA. Germany, Norway, Canada, US, Denmark, France, Spain, China (developed close economic relations, with trade increasing twofold between the two countries), Japan are countries assisting Namibia to achieve the MDGs.

The SADC landlocked countries maintain trade ties with Namibia because of its port and also the high fishery resources. Botswana relations with Namibia are friendly, with the two neighboring countries cooperating on economic development . from 2003-2006. During a February 2007 visit. Namibia and Cuba have held joint meetings every two years for Economic, Scientific-Technical and Commercial Cooperation.

2.2.7 Regional integration policy process

2.2.7.1 African Union

With a small army and a fragile economy, the Namibian Government's principal foreign policy concern is developing strengthened ties within the Southern African region. A dynamic member of the Southern African Development Community, Namibia is a vocal advocate for greater regional integration.

2.2.7.2 SADC Fisheries

Fisheries in the SADC region remains one of the key economic sectors that contributes significantly to the Gross Domestic Product of Member States. Of paramount importance is its impact on food security, poverty alleviation, and employment creation. Its contributions towards the realization of the aims of SADC as enshrined in the SADC Treaty, and in particular on deeper regional integration and poverty reduction, and to that of the United Nations Millennium Development Goals.

SADC has developed a Protocol on Fisheries to guide the sector. This protocol is a comprehensive legal instrument that has taken into consideration the aspirations of the people of SADC with regard to sustainable management of aquatic resources and their ecosystems, livelihoods of fishing communities, food security and poverty alleviation and an ultimate goal for its eradication, and the need to realize the full benefits of the potential of the sector in the region. This legal instrument is based on modern paradigms of precautionary principles, ecosystem approach and the principles of the International Code of Conduct for Responsible Fisheries and those of other International Agreements.

There are currently a number of programs, projects and Action Plans that support the initiatives of the SADC Fisheries Program, the following of which merit special mention:

- Benguela Current Large Marine Ecosystem (BCLME) Program
- Benguela Environment Fisheries Interaction and Training (BENEFIT)
- Benguela Current Commission (BCC)
- South West Indian Ocean Fisheries Commission (SWIOFC)
- NEPAD Action Plan for the Development of African Fisheries and Aquaculture

3 Coastal and marine Environment, aquatic ecosystems and fishery resources

3.1 Coastal and marine Environment health and climate change

Climate change is likely to exacerbate the dry conditions already experienced in Southern Africa. And when rainfall does come, it is likely to be in bursts of greater intensity leading to erosion and flood damage. But these predictions gain little policy traction in Southern African countries. Research in Namibia suggests that over 20 years, annual losses to the Namibian economy could be up to 6 per cent of GDP due to the impact that climate change will have on its natural resources alone.

GRN is implementing the NACOMA Project's Global and Project Development Objective is to strengthen conservation, sustainable use and mainstreaming of biodiversity in coastal and marine ecosystems in Namibia

The project will support the Namibian Government through Regional Councils, Local Authorities and Line Ministries by putting in place a coastal zone management system for sustainable development of the coast, while working to conserve the unique environment and biodiversity of Namibia's coast.

Consequently, the project hopes to address the root causes of biodiversity loss and coastal degradation and to sustain the environmental and economic potential of the coast. This will be made possible by mainstreaming biodiversity conservation and sustainable use of the environment into coastal policy and legislative framework, by contributing to institutional and technical capacity, and by supporting targeted investment in biodiversity conservation in critical coastal ecosystems. The expected results are:

- Enable Namibians to agree on a common vision for sustainable management and conservation of their coast;
- Develop and support the implementation of the Namibian Coastal Zone Management White Paper;
- Support the improvement of the legal and regulatory framework for coastal zone development planning;
- Develop enabling environmental policies, planning framework and strategies;
- Harmonize institutional mandates and roles on coastal zone management and development;
- Provide required training and practical skills to key stakeholders responsible for coastal zone management and development;
- Increase funding towards environmental management; and
- Improve awareness of environmental problems and the coastal value

3.2 Main environmental of the Benguela current and fishery biology

The best-case scenario is that climate change will increase the productivity of the Benguela ecosystem. This could occur if the recovery of certain fisheries were promoted by a shift in the ecosystem dynamics and environmental conditions which have seen the system depressed since the mid-1990s. It is possible that the system could be revived and we would see, for example, a recovery in the pelagic stocks in

the northern Benguela (off Namibia and Angola). Other scenarios, such as the increased oxygenation of the system, might also have unforeseen advantageous effects which could bring new opportunities to the Namibian coast (Neville Sweijd, personal communication 2007).

Other scenarios are worse. It is possible that changes in the physical parameters (such as acidification and temperature) that affect the life cycles of key fish species or influence environmental forcing (such as upwelling) would have a detrimental effect on productivity and survival in the Benguela. This would further challenge resources that are already under pressure and could affect important elements of the system like gobies and mesopelagic fish which are important food sources for commercially exploited fish. The other worst-case scenario is that the frequency, intensity and duration of extreme events could increase. If this happened then the system would not have the capacity to recover – at least in economic timeframes (Neville Sweijd, personal communication 2007). The four possible climate change scenarios described by Roux (2003) earlier would each have different effects on the Namibian fisheries:

- Reduction in coastal upwelling intensity would probably have disastrous effects on established fisheries. Valuable commercial stocks are likely to undergo major irreversible stock reduction while the total productivity of the system, and therefore the potential yield, declines. The demersal hake fishery would likely be the most affected fishery, which will result in a large reduction of the contribution of the fisheries sector to the national revenue from exports.
- Increase in average summer winds could lead to both positive and negative effects on the established fisheries depending on the scale of the change. Significantly, it might put the ecosystem at risk of 'regime shift' and it is difficult to predict which species would dominate under the new environmental regime and if it will be a commercially valuable one.
- Increased frequency and severity of Benguela Niño events would result in rapid population fluctuations for some stocks, lowering productivity, reducing safe levels of exploitation and increasing the risk of collapse.
- Low-amplitude gradual affects would impact the pelagic fisheries (both positively and negatively) most. The associated industry already experiences recurrent crisis periods, but this would compound this uncertainty.

Namibia also has small inshore fisheries, primarily in the north-eastern Caprivi region. These fisheries contribute little to Namibia's economy, but support a large subsistence-based population. The February roundtable estimated significant losses from this sector resulting from damage to the wetlands.

3.3 Main fishery resources of Namibia

Namibia has rich fishing grounds based on the Benguela Current System, one of the four eastern boundary upwelling systems in the world (the others are off North – West Africa, off- California and off- Peru). These systems support rich stocks of demersal and small pelagic species. Namibia's 200 – nautical mile Exclusive Economic Zone (EEZ)'s commercial biomass contain about 20 different species consisting primarily of small pelagic species (pilchard, anchovy, horse mackerel and mackerel) and lobster along the shallow inshore waters on the continental shelf, as

well as large pelagic species including adult mackerel, demersal hake and other Deep-sea species (monkfish, sole and crab) in the waters further offshore.

More than 20 fish species are commercially exploited in Namibia and eight species are regulated through TACs. Resources available in quantity for export are horse mackerel and hake. Namibian horse mackerel is the dominating species in terms of volume in the Namibian waters. It contains only three to eight percent body fat, it is both healthy and highly nutritious as well as a vital staple food source for many nations in the region. Hake products are of good quality and increasingly in demand in EU and other international market for the catering and retail markets. The orange roughly often referred to as the 'diamond of the sea', made Namibia the world's second largest supplier but this fishery is under moratorium for five years.

Other marine exports include rock lobster; crab; oysters; kabeljou; monk; tuna; pilchards, seaweed, anchovy, red-eye, snoek, sole, kingklip, panga, John dory, angelfish, shark, swordfish, kob, barbel, squid, cardinal fish, Cape guarnard, grenadier, Jacopever, chub mackerel, octopus and mullet.

The state of the stocks is fair for most of the species, [Monkfish (healthy stock), horse mackerel (abundant), deep sea crab and rock lobster (in recovery stages)] despite declining in landings in recent years. The hake survey in 2009 showed the total relative abundance estimate of hake to be 1,476,000 tones, an increase of about 58% from the previous year of 936,000 tones. The measures taken in 2006 to close the fishing season during the month of October are kept in place to allow stocks to improve. The pilchards show a stressed stock and give rise concern about the effect of the low biomass of this forage species in the whole Northern Benguela ecosystem.

Namibia has no important natural freshwater bodies suitable for commercial exploitation Inland fisheries. Some rivers on the borders in Angola, Zambia, Zimbabwe and Botswana in the Caprivi and Okavango region are used for limited fishing activities. There are no significant lakes in Namibia, the only permanent water bodies being man-made dams and sinkhole lakes. Perennial rivers are found only in the southern and northern border areas and provide over 1 million hectares of floodplain wetland with fisheries potential, varying by season between 6,000 and 8,000 tons per annum, comprising mostly of tilapia and tiger fish.

3.4 Scientists statements concerning the main species caught

For the Hake resource, the biomass survey in 2010/11 revealed a relative abundance estimated around 1 million tons, 29% lower than the previous year which was 1.4 million tons. The long term series catch rate (CPUE which is used as an index of stock abundance) has continued to show recovery and a very impressive increase in 2010. The Monk fish survey showed a decline of the biomass by 11% (45,000 to 40,000) since 2009. The Horse mackerel acoustic biomass was estimated at 1,207,000 tons. The Midwater vessels CPUE has increased to 18.8 tons/hour on average in 2010.

Pilchard, the biological indicators such as length at maturity show that the northern Benguela sardine stocks is still in a stressed, low biomass condition. A positive sign was the good recruitment encountered during the stat-of-art sardine survey in October 2010, but half of them were found in Angola. The relative biomass estimates from the acoustic survey decreased by almost 40% from 357,000 tons (2009) to 134,000 tons (2010). At such low biomass, the estimates show increased variability to high mortality.

The trawl of Sea Crab fisheries indicates a minor decrease of the biomass from 2008-2009. Concerning Rock Lobsters, the biological indicators revealed normal lobster distributions. There was a marked decline in catches but this believed to be an effect of environmental variables influencing the feeding behavior of lobsters and not a density factor.

The Atlantic Big eye tuna the biomass at the beginning of 2010 was estimated at between 0.72 and 1.34 (80% confidence limits) with median of 0.95. The assessment showed that the stock was overfished. South Atlantic Swordfish: considering the non-quantified uncertainties and the conflicting indications for the stocks, ICCAT recommends a more precautionary Fishery Management approach, to limit catches to the recent levels (15,000 tons)

4 Fisheries Context in Namibia

4.1 The EEZ Limit

When Namibia recovered its independence in 1991, the government proclaimed a 200 mile Exclusive Economic Zone (EEZ) (Act No 3, 1991) in accordance with the provisions of the United Nations Convention on the Law of the Sea (UNCLOS) of 1982.

4.2 Artisanal fisheries

4.2.1 Inland:

Namibia has no important natural freshwater bodies suitable for commercial exploitation. Some rivers on the borders in Angola, Zambia, Zimbabwe and Botswana in the Caprivi and Okavango region are used for limited fishing activities. There are no significant lakes in Namibia, the only permanent water bodies being man-made dams and sinkhole lakes. Perennial rivers are found only in the southern and northern border areas and provide over 1 million hectares of floodplain wetland with fisheries potential, varying by season between 6,000 and 8,000 tons per annum, comprising mostly of tilapia and tiger fish.

In the Okavango and Caprivi Region more than 100,000 people depend on this resource for their daily protein needs. Freshwater fish consumption in the Caprivi Region ranks over beef, game and poultry and also has a significant economic value for the communities. The recreational fishery is also a major business sector in the Caprivi region. The importance of freshwater fish resources is emphasized especially during periods of drought when the crop fails and people rely on fish catches from the river. The fish caught is partially consumed by the family of fisher-folks with the surplus sold at local markets.

4.2.2 Aquaculture:

Commercial marine aquaculture (mariculture) is currently dominated by oyster and abalone production in Walvis Bay, Swakopmund and Luderitz. Both Pacific oyster (*Crassostrea gigas*) and European oyster (*Ostrea edulis*) are grown. Culture methods include baskets suspended from rafts and long lines and onshore raceways, at open sea and ponds.

Good freshwater culture development potential exists along rivers such as the Okavango, Kunene, Orange and Zambezi, as well as lakes and dams. The production of freshwater and brackish water species in the Oshikoto Region can also be considered for culture

4.3 Multi- species fisheries

In carry out stock assessment and catch data combine both deep-water hake (*Merluccius paradoxus*) and shallow-water hake (*M. capensis*) species. Deep-water hake dominates total catch of Namibian hake (about 67% by weight and 73% by number). The relation of these stocks to neighboring South African stocks is as yet unclear.

4.4 Trawling

4.4.1 Demersal fisheries

Around 71 demersal trawlers (19-77m length) are currently licensed. Their principal target species are hake (*Merluccius capensis* and *M. paradoxus*), caught in deeper waters (trawling is not permitted in less than 200 m depth). Smaller trawlers fish inshore for monkfish (*Lophius spp.*), sole and kingklip. 18 demersal long-liners (19-55 m length range) also target hake, with smaller quantities of highly valuable kingklip and snoek.

4.4.2 Mid-water fishery

A number of 12 mid-water trawlers in the 62-120m length range are licensed to fish for horse mackerel (*Trachurus capensis*). However, of these, at least 9 are wholly owned by Namibian nationals, but retain foreign flag in order to facilitate work permits for the largely eastern-bloc crews.

4.4.3 Purse-seine fishery

A fleet of 36 purse-seiners (21-47 m length range) target pilchard (*Sardinops ocellatus*) for canning. Juvenile horse mackerel and anchovy (*Engraulis capensis*), which occurs sporadically in Namibian waters, are also caught for fishmeal. Namibia's pilchard stock has not progressed as well as other species to measures designed to re-build stocks, and there is concern about recruitment levels, which appear to be largely influenced by environmental factors.

4.5 IUU fishing

The Namibian fisheries operation is based on the deployment of fisheries patrols aircrafts harbor and plant inspections and coastal patrols. The country has adopted a national Plan of Action against IUU fishing.

4.6 Conflict in different fisheries

The fish industry is composed of industry vessels with the required equipment relating to safety at sea and vessel monitoring. Therefore few conflicts are recorded in the maritime end. However, the inland fisheries because of the low catch are subject to conflicts. It is expected the awaited law for the inland sector will curb down conflicts.

4.7 The contribution of the fishery sector in the national economy

4.7.1 The marine fishery:

This sector plays a substantial role as a source of employment, foreign exchange earnings and government revenue. The fishing industry is a source of considerable employment for many Namibians. It is currently estimated that the total employment in the fishing industry is about 14,000. Of this total, approximately 5,575 is employed on-board vessels, 68% of which are Namibians while 7,925 are involved in onshore processing, of which nearly all are Namibians. Total employment in the aquaculture sector is estimated at 200 people.

Based on the fishery Act and applying a quotas system The MFMR advised by the MRAC allocates rights of exploitations to Namibian applicants. The total number of existing rights during 2010/11 is shown in table below. The fiscal year 2010/11 recorded 199 licensed vessels operating in the Namibian EEZ. Compared to 2006 and 2009, the number of vessels diminished by 70 and 20 respectively. This is due to

Hake TAC allocation reduction and right holders adjusted their catches accordingly. For large pelagic, the decline can be attributed to the management measures introduced in 2008 and maintained in 2010/11 (table 2).

Table 2: Number of licensed vessels by fishery 2006-2010

Fishery	2006	2007	2008	2009	2010
Small pelagic	16	9	11	10	8
Demersal Trawlers	78	87	91	71	63
Longliners	39	30	18	18	13
Midwater	10	13	10	9	9
Deepwater	4	2	0	0	0
Large Pelagic	65	67	88	48	40
Linefish	15	15	15	15	14
Crab	2	2	3	3	3
Rock Lobster	18	32	29	29	33
Monk	22	20	31	16	16
TOTAL	269	277	292	219	199

Source: MFMR Annual Report, 2009

The TAC is set to thwart over exploitation of the fishery stocks in the Namibian EEZ. Pilchard, horse mackerel and monk fish TAC increased whereas the hake and Rock lobster decreased in 2010/2011. Orange roughy is in moratorium, there is no quota allocated (table 3).

Table 3: Quota per species 2005-2010 in tons

Year	Pilchards	Hake	Horse Mackerel	Red Crab	Rock Lobster	Orange Roughy	Monk
2006	25,000	130,000	360,000	2,400	420	1,100	9,500
2007	15,000	130,000	360,000	2,500	350	9,500	9,500
2008	15,000	130,000	230,000	2,500	350	9,500	
2009	17,000	149,000	230,000	2,700	350	8,500	
2010	25,000	140,000	247,000	2,700	N /A	9,000	

Source: MFMR, Annual report 2010/2011.

The 2010/11 volume of landings for the quotas species were 343,874 tons representing 11% decline compare to the 2009 which recorded 385,282 tons. This reduction of the landings is apparent for species such as Hake, Horse mackerel, Crab and Tuna (table 4).

Table 4: Landing of quotas species 2010/11 in tons

Species	2006	2007	2008	2009	2010
Pilchard	2,314	23,522	18,755	20,137	20,229
Hake	135,771	125,534	117,286	137,312	127,196
Horse Mackerel	309,980	201,660	186,996	215,051	185,673
Monk	9,816	8,932	7,270	6,922	7,904
Crab	2,228	3,245	2,100	1,577	766
Rock Lobster	285	153	195	43	82
Orange Roughy	545	255	0	0	0
Tuna	2,903	4,596	3,281	4,241	2,024
Total	463,842	367,897	335,883	385,282	343,874
Seals (numbers)	83,045	34,728	47,603	41,145	47,821

Source: MFMR Annual Report, 2010/11

The landings of by catch and non-quotas species recorded a reduction of 12% mainly due to less by catch.

Table 5: Landings of by catch and non-quotas species 2005-2010 in tons

Species	2006	2007	2008	2009	2010
Kingklip	4,493	4,366	3,424	4,380	4,180
Others	39,891	40,408	12,973	15,791	12,917
Total (tones)	44,384	44,774	16,397	20,172	17,727

Source: MFMR Annual Report, 2010/11

The catch value is shown in table 6 below. The landed value and final value increased over the period 2009 and 2010 while the export value decreased during the same period. This decrease is attributed to fluctuations in oil, product prices and exchange rate of the Namibian dollar to the US dollar.

Table 6: Value of fish and fishery products 2005-2010 (N\$ millions)

Value	2006	2007	2008	2009	2010
Land value	3,146	3,772	4,290.4	5,087.4	3,749.4
Final value	3,985	4,843	5,084.1	4,789.3	4,059.8
Export value	3,883	4,711	4,934.5	4,637.3	3,926.8
% of total export of goods	18,9	17,3	14	15	13

Source: MFMR Annual Report, 2010/11

The fishery industry has grown to the extent that it currently Namibia's second biggest export earner of foreign currency after mining (90% of national output is marketed for export). It is also the third largest economic sector in terms of contribution to the Gross Domestic Product (GDP) which stands at about 3.7 per cent or N\$2,962 billion for 2010. Contribution to GDP has declined in the past four years from 5.3 % in 2007, 4.7 % in 2008 to 4.6% in 2009. The contribution has shown a decline brought on by the decrease in the TAC for Horse mackerel and rigorous management requirements in the small pelagic industry. The main contribution comes from fishing activities, while processing activities are still accounting for 1/3 of the GDP contribution table 7).

Table 7: Fisheries contribution to Gross Domestic Product

GDP contribution	2006	2007	2008	2009	2010
Fishing and fish processing on board	1,948	2,330	2,411	2,523	2,177
Processing on-shore	657	903	993	950	785
Total	2,605	3,232	3,404	3,473	2,962
% GDP	4.8	5.3	4.7	4.6	3.7

Source MFMR, Annual report 2010/11

Direct government revenue collected from the fisheries sector include quota fees, marine resources levy (a levy on landed species, used to fund research and training), a by-catch levy (all of which must be landed, discharging is prohibited) with charge rates per ton set on a species in specific basis, and license fees for vessels. Direct revenue generated from the sector has risen from N\$ 92,037 2006 to N\$ 113,785 in 2010/11 table 8).

Table 8: Revenue generated, 2006-2010/2011(N\$ Million)

Fees	2006	2007	2008	2009	2010/11
Quotas fees	68,299	107,318	59,255	68,800	78,500
Marine Resources Fund Levy	12,446	12,561	12,075	18,733	19,228
By- catch fees	11,199	9,639	10,837	8,410	15,972
License fees(000)	93	91	85	86	82
Total revenue	92,037	129,509	82,253	96,029	113,785

Source MFMR, Annual report 2010/11

4.7.2 The inland fishery

The inland fish production is estimated at 2,000 tons per annum of which Caprivi represents 800-1,000 tons. The species harvested are mainly made of catfish, bream and tiger fish. Freshwater fish are exported to Botswana, Democratic Republic of Congo, Malawi, Tanzania and Zambia. In terms of volume and value this trade is extremely low, 247 tons and 1.8 million N\$.

4.7.3 The aquaculture sector

The inland aquaculture is being promoted by the GRN. A total of 191 small scale fish farmers received fingerlings (tilapia and catfish) from the Ministry of Fisheries and Marine Resources to grow and sell for their own income. The feed production averaged 124 tons. Fish farms are located in Caprivi, Kavango, Otjozondjup, Hardap and Karas regions.

Mariculture sector is developing and records growing export to China. The farms are located along the coast in Luderitz, Swakopmund and Walvis Bay. In 2010, algae blooms devastated the oyster culture. Comparing 2009 to 2010, farmers lost 50% of their export values (table 9). Licenses for inland and Mariculture numbered 21 in 2010 and concern farming the of the following species: Abalone, Scallop, Pacific Oyster, Clam, Seaweed, Crocodiles, Tilapia, Catfish, Sea Lettuce, Silver Cob, Kelp, Yellow Tail and Oyster.

Table 8: Growth in Mariculture in Namibia

Species	2008		2009		2010	
	Volume tons	Value (million N\$)	Volume tons	Value (million N\$)	Volume tons	Value (million N\$)
Oyster (<i>Crassostrea gigas</i>)	4,9	19	6,0	24,2	5	14,5
Abalone (<i>Haliotis midae</i>)			2.9	0,116		

Source MFMR Annual report 2010/11

5 Consumption, supply, processing and trade channels in Namibia

5.1 Fish consumption and supply

Despite the abundance of marine fisheries resources of the country, fish consumption in Namibia is among the lowest in Africa, estimated at 13.3 per caput per year. Fish has not been part of the traditional diet of many Namibians. However, the Namibia Fish Consumption Trust has been established by the Ministry of Fisheries and Marine Resources with the objective of increasing domestic fish consumption.

The campaign has proven fruitful since its inception in 1992. The demand for fish is rising for frozen and chilled product in the Namibian traditional markets and expected to increase further. In the past, only low value fish such as horse mackerel and Dentex fish were supplied to the local markets. However this has changed and the local market is demanding higher value fish products such as value added hake, previously earmarked for export markets. The most popular fish in the local market is small hake locally known as baby hake, angelfish, snoek, jacopiva, alfosino, Walvis red and horse mackerel.

5.2 Main fish trade channel

The fishing industry has grown to the extent that it is currently Namibia's second biggest export earner of foreign currency after mining (90% of national output is marketed for export). In 2010, Namibia harvested about 343,874 tons of fish. The final value of processed products (export value) that year was around N\$2,962 million.

The domestic market for Namibia's population of 2 million is relative small, hence greater access to the international market is important to, inter alia, facilitate the diversification and value addition policies in the fisheries processing sector. Therefore, both market share and market entry are important to Namibia as foreign exchange earnings assist the country in meeting its food import requirements. On the other hand fish imports are limited and mostly comprises of canned products from South Africa. There are also few canned products such as tuna from USA and Asia and few amount of fresh and canned salmon sold in major supermarkets.

In general the amount of fish imports is relatively small compare to quantity that goes for export. The Namibian exported species are as follows:

- The Rock Lobster is traded internationally by NAMROCK. The lobsters are exported whole cooked or frozen tails. The latters are exported raw to Japan (95% of the volumes).
- Crabs are exported in forms of claws, flakes legs and sections in the Asian markets where Japan is the leading outlet. The Namibian producers encounter competitors from Brazil, Argentina, Russia and Uruguay. Locally, prices are 10 N\$ whereas in the international market the average price is between 33-40 N\$/kg.
- Monk fish are exported to Italy 70% of the exports). Prices decreased by 23% from 70.8N\$ in 2009 to 53.9 N\$/kg in 2010.
- The main market for the Namibian pilchard is South Africa which absorbs annually 80- 85%of the canned pilchard. UK was targeted in the past but due

to low volumes due to raw material availability, no more exports to this country. Thailand imports frozen cutlets. The products forms traded are canned pilchard in tomato and chili sauce; fishmeal and oil and cutlets. Prices differ from market to market due to transport cost and packaging.

- Large pelagic species tunas and other associated species (swordfish and shark) are exported to the US, Japan and Spain. Prices for these species are quite volatile; for 2009/10, price for whole round tuna was 18N\$/kg. Fresh tuna caught by polling recorded good prices 38.3 N\$/kg in 2010/11,
- USA, and Spain Most of the Namibian hake are exported mainly to the EU market and Spain is the biggest importer. <however to the economic downturn, the Spain market recorded a in 2010 significant drop in terms of volume, only 61% compared to 71% in 2008 and 49% in 2009.

5.3 Fresh fish trade channel

Fresh fish export mainly composed of hake, tuna, monk, oyster/mussels and crabs are shipped by air to Spain where high prices are offered.

5.4 Processed fish trade channel

Canned products found market in Sound Africa, value added frozen Hake are exported to EU, US and Japan whereas frozen horse mackerel are sold within the SADC region (DRC, Zambia, Tanzania, Malawi, Botswana, Zimbabwe) and in Central Africa (Cameroon) and West Africa (Nigeria)

6 Regulatory Framework for fishing and trade in fish and fishery products

6.1 Management framework for fishing in Namibia

6.1.1 Fishery policy

Before Namibia's independence in 1990, the rich fishing grounds were constantly over-exploited by foreign distant water fishing fleets as a result of poor or complete absence of fisheries management. Shortly after independence, a detailed White Policy Paper for the fishery sector came into force in December 1991. This master plan, based on long-term perspectives, has proven to be the right approach for the development of Namibia's fishery sector. These Policies and legal framework were set to create incentives for economically and environmentally sustainable fisheries and aquaculture.

The sustainable fishery management and stock rebuilding is realized through different marine resources policy and regulations such as control in the form of annual TAC's, by-catch restrictions, introducing closed seasons, allocation of individual quotas, licenses and allocation of fishing rights. Fisheries observers are placed on board all vessels and inspectors monitor the landings in order to guarantee a strict respect of the allowed landing volumes.

The MFMR has two Research vessels (R/V), the Welwitchia and (Walvis Bay) and the R/V Anichab (Luderitz). The R/V Marabilis had been received and inaugurated on July 31st, 2012. Marabilis is a 62.4 m, breadth 14 m and speed 15 knots. It can host 22 scientists along with 22 crew members and 42 cabin- crew members. The vessel is equipped with state-of-art technology to carry fisheries resource assessment based on the ecosystem approach

The non-transferable harvesting rights represent the central component of the fisheries management system. The rights have been granted initially for a period of 7, 10, 15 or 20 years depending on various factors (e.g. Degree of Namibian ownership, status of investment by the operator). In 2001, these periods were extended to respectively 4, 7 and 10 years. Furthermore, a 20 year right was introduced. The rights are considered to function as an entrance barrier to keep catches sustainable.

The TACs are determined on an annual base for all major commercial species (currently eight species) based on scientific recommendations.

6.1.2 Fisheries legislation

To take full control of its important Fishery Resources, the GRN promulgated the Marine Resources Act (2000) which now represents the primary marine fisheries legislation. It entered into force in August 2001. The Marine Act defines the general conservation of and control of marine resources. In different parts, it describes the role of inspectors, the fisheries observer agency, the Marine Resources Advisory Council, the Harvesting of Marine Resources. The role of the Marine Resources Advisory Council (MRAC) is of outmost importance, it provides advice to the Minister of Fisheries and Marine Resources.

The inland Fisheries Resources Act (2003) to provide an appropriate legal framework for the management and development of inland fisheries. On the aquaculture side, the MFMR developed an Aquaculture Policy (2001) - Towards Responsible Development of Aquaculture and an Aquaculture Act 2002. The Aquaculture Act

gives power to the Fishery Minister of determines the Aquaculture policy and establishes the Aquaculture Advisory Council which gives advices on different issues relating to Good Aquaculture Practices for sustainable aquaculture.

6.1.3 Involved Organizations

The MFMR is responsible for the management and development of fisheries and aquaculture. To strengthen Namibia's position as a leading fishing nation and contribute towards the achievements of economic, social and conservation goals for the benefit of all Namibians, key objectives are in box 1.

Box 1: Key objectives

Box 1

- Promote and regulate the optimal sustainable utilization of living marine resources within the context of conserving marine ecosystems;
- Establish a conducive environment in which the fishing industry can prosper and derive optimal income from marine resources;
- Further Namibia's interest within the international fishing sector;
- Provide professional, responsive and customer focused services;
- Deliver services efficiently and effectively, providing best value for money; and continuously invest in human resource development.

The Office of the Permanent Secretary provides executive management to four directorates, namely: the Directorate of Resource Management, responsible for scientific research and advice; the Directorate of Operations, responsible for monitoring, control and surveillance (MCS); the Directorate of Policy, Planning and Economics, responsible for MFMR planning activities, formulating fisheries policies and legislation as well as undertake research to advise on the socio-economics, Directorate of Aquaculture, responsible for the administration and development of aquaculture. A General Services Division provides support services.

The Directorate of resource management: Purpose of the Directorate: Provide advice needed to manage the sustainable utilization and conservation of livening aquatic resources. Objectives of the Directorate:

- Provide scientific advice to enable Total Allowable Catches (TAC's) to be determined;
- Provide advice so that policy on harvesting activity and techniques can be formulated; and
- Provide advice on the interrelationship of the environment and the impact this has on fish stocks.

The Directorate has two research centers: The National Marine Information and Research Centre, (NatMIRC) and the Hardap Freshwater Research Institute.

6.1.4 The Directorate of operations

The purpose of the Directorate is to regulate fisheries sector activity within the EEZ. The Objectives of the Directorate are as follows:

- Restrict fishing activity to those entitled to do so;

- Ensure that fishing activity is conducted within the legal and administrative guidelines;
- Ensure that revenue from landings are correctly calculated; and
- Ensure that landings of species caught outside Namibia's EZZ are done in accordance with provisions of international fisheries organizations of which Namibia is a member.

The Directorate is composed of two divisions: the Technical Services Division is responsible for aerial (an aircraft) and surface patrol craft and operations, and the Monitoring, Control and Surveillance Division which is responsible for operations of the two Fisheries Inspectorate Offices: one in Luderitz and one in Walvis Bay. Two research vessels of which the Marabilis recently received from Finland.

6.1.5 The Directorate of policy, planning and economics

The purpose of the Directorate is to manage the development of the fisheries sector both nationally and internationally, including fisheries administration. The objectives of the Directorate are :

- Ensure that fisheries activity contributes Namibia's socioeconomic development goals;
- Create a conducive environment in which the fisheries sector can grow to its full potential;
- Ensure that Namibia is properly represented internationally and that national fishery interests are protected;
- Administer fisheries legislation and regulations;
- Administer the collection of fees and levies generated by fishing activity; and
- Manage the collection and preparation of information and fishery statistics.

The Directorate is composed of five Divisions namely: Policy and Planning, Economics, Fisheries Administration, Statistics and Fisheries Information Management. All staff of the Directorate is based at MFMR headquarters in Windhoek.

Training: The MFMR places very high emphasis on the development of human resources right across the board, from fishermen to vessel skippers, from research scientists to observers, inspectors and managers. Main courses run within the country include: the Fisheries Inspectors and Observers Course, the Commercial Sampling Program for Fisheries Observers, the Cadet Program for patrol boat officers and the Scientific Technical Assistance course. These courses are undertaken at the Namibian Maritime and Fisheries Institute (NAMFI) at Walvis Bay and the Polytechnic of Namibia.

6.1.6 Other government institutions working with the MFMR

The Namibia Standards institution (NSI): The NSI is governed by the Namibian Standards Council (NSC), which was inaugurated on the 17th of February, 2011. The NSC provides strategic leadership to the NSI and consists of eight members, who are all non-executive, independent Directors, while the CEO serves as an *ex officio* member of the NSC.

The NSI Program is an established and functional national standards body in Namibia, capable of:

- Developing, adopting and applying standards;
- providing accurate measurement traceability to the international standards (SI) through the meteorology division;
- providing reliable testing especially for food such as fish and fishery products including shellfish, beef and agro-products and rendering food safety technical support to the aquaculture, fishing and other industries through regular tests conducted at the NSI Biotoxins and Microbiology laboratories at Walvis Bay and through NSI Inspection and Certification

Marine Resources Advisory Council (MRAC), which provides advice to the Minister of Fisheries and Marine Resources. The advisory council shall consist of the Permanent Secretary and such other persons as the Minister may appoint, of whom. 7 (a) one shall be a staff member of the Ministry; (b) five shall be persons who, in the opinion of the Minister, have knowledge in matters relating to marine resources or any other expertise of relevance to the issues on which the Minister is required to consult the advisory council under this Act; and (c) five shall be persons who, in the opinion of the Minister, fairly represent the fishing industry or employees in the fishing industry.

Before making an appointment under subsection (1) (c), the Minister shall consult with any trade association or trade union which, in the opinion of the Minister, is representative of the fishing industry or of employees engaged in the fishing industry. The Minister may from time to time and for such period and on such terms and conditions as the Minister may determine, appoint any person to assist the advisory council in an advisory capacity. The Minister may appoint a secretary to the advisory council to perform such tasks as the Minister may designate. The Permanent Secretary shall be the chairperson of the advisory council and the Minister shall appoint one other member of the advisory council to be the vice-chairperson thereof. In making appointments under subsection (1), the Minister shall take gender balance into consideration.

Confederation of the Namibian Fishing: The Confederation of Namibian Fishing Associations was formed in 2003 superseding the previous *Ad-Hoc* committee which was started in 1995. All the Associations in the Namibian Fishing Industry are members of this Association, which main aim is and to liaise with Government bodies, public and private establishments and individuals on matters of general and specific interest.

- Hake association: The Namibian Hake Association was formed in 1992 to protect and further the interests of the Namibian Hake Industry; Provide a forum for collaboration and discussion between members; Negotiate for the entire hake industry with all government departments as and when required; Encourage rational fishing by its members by pursuing practices with due regard to recognized fisheries conservation concepts. Membership of the association is open to any hake concessionaire engaged in activities derived from hake fishing in Namibian waters, provided that the application is approved by a majority of members.
- The Namibian Monk and Sole Association founded in 1996 for all holders of Namibian fishing rights for monk and sole. The Association serves as a forum

for communication among members and with government. It actively participates in local and international projects to achieve optimum sustainable utilization of the monk and sole resource.

- The Pelagic Fishing Association of Namibia was formed for all holders of small pelagic fishing rights. The Association serves as a forum for communication among member and with the government on all issues concerning the small pelagic fishing sector. The members actively participate in research surveys aimed at rebuilding the pilchard resource and ensuring its optimum sustainable utilization.
- The Namibian Tuna & Hake Long lining Association was founded in 1992 for all holders of Namibian fishing rights for tuna and long lining of hake. The Association serves as a forum for communication among members and with the authorities. It co-operates closely with the government to obtain a reasonable share of the quota on migratory and straddling fish stocks appearing in Namibian and international waters.
- The Namibian Deep-water Fishing Association founded in 1999 for all holders of Namibian fishing rights for orange roughy. The association provides opportunities for collaboration and discussion amongst its members, as well as liaise with Government bodies, public and private establishments on matters of general and specific interest.
- The Namibian deep-water Fishing Association founded in 1999 for all holders of Namibian fishing rights for orange roughy. The association provides opportunities for collaboration and discussion amongst its members, as well as liaise with Government bodies, public and private establishments on matters of general and specific interest.

Namport: Namibia has two major ports which consist of the Port of Walvis Bay and the Port of Lüderitz. The Walvis Bay Port is Namibia's largest commercial port, receiving approximately 1,000 vessel calls each year and handling about 2.5 million tons of cargo. It is a sheltered deep water harbor benefiting from a temperate climate. Namport is Namibia's Ports Authority Company and it has a container terminal at the port of Walvis Bay that can accommodate 380 containers, with space for 210 reefer container plug points. The container terminal can host about 150,000 containers per annum. The Walvis Bay syncrolift, a modern dry-docking facility, which is also owned and operated by Namport, is located between the commercial and fishing harbors, and it caters mainly for fishing vessels, offshore supply boats and offshore mining industry vessels of up to 2,000 tones. While many of the smaller fishing boats berth at the jetties of the various factories, larger white fish trawlers use the commercial port. Since 1995, investment in the Port of Lüderitz has significantly improved harbor facilities as it can now handle modern coastal traffic, as well as the needs. Cold Storage capacity is merely 10,000 MT compared to the growing demand superior to 30,000 MT.

The Ministry of Environment and Tourism (MET): The main functions of the Directorate of Environmental Affairs is to: promote sustainable development; protect biological diversity; improve environmental awareness; encourage democratic environmental planning and management and involve Namibia in regional and global environmental issues, programs and treaties

The Ministry of trade and Industry (MTI): the Namibia Investment Centre (NIC) offers the following services: Act as the first port of call for any potential investors to Namibia, Offer investor services such as required in establishing business in Namibia, e.g., application for work permits, assistance with search and identification of land/premises, Identify and advise on the elimination of administrative bottlenecks confronting investors, Promote investment opportunities to both local and foreign investors, Conduct research on investment climate and trends, sector studies, identify , profile and market investment projects and avail this information to interested investors, Promote and facilitate joint venture arrangements and encourage domestic participation in investment initiatives, Issuing of the Certificates of Status Investment, Investment Incentives

6.1.7 [Marine Protected Areas \(MPAs\)](#)

Under the Namibian Coast Conservation and Management Project (NACOMA) Namibia will create the first offshore MPA in the region would have immense benefits and exposure to the country.

6.1.8 [Co- management](#)

The NACOMA project is designed to run parallel with Namibia's decentralization process, which aims to transfer more responsibility and authority to the Regional Councils and Local Authorities.

6.2 [Regional fishery management framework](#)

The NG through the MFMR cooperates with the following Organizations:

- **SADC Regional Fisheries MCS Program:** Namibia is a partner in this Program, which operates under the SADC Protocol on Fisheries. The objectives of the program address the marine fisheries resources of the Region. Capacity building and regional cooperation for MCS are prominent objectives. Expected results of the RDC MCS Program include:
 - National fisheries MCS systems functioning;
 - Establishment of a basis for the management of shared stocks and international fishing activities
 - Harmonized approaches to the control of international fishing activities
 - Marine environment more protected
 - Enhanced regional cooperation and communication
- Benguela Current Commission (BCC) Established in 2007 is a multi-sectoral initiative; it has a mandate from Angola, Namibia and South Africa to promote the integrated management of a trans-boundary nature, including the status of shared fish stocks, sustainable development and protection of the Benguela Current Large Marine Ecosystem (BCLME). The Benguela Current Commission provides a vehicle for the three SADC countries to introduce an ecosystem approach to the management of the BCLME. The Commission is focused on the management of shared fish stocks, the assessment and monitoring of the physical environment, the establishment of an ecosystem information system, and the cooperative management of biodiversity and ecosystem health (pollution studies, habitat destruction/alteration and biodiversity and environmental monitoring)..

6.3 International fishery management framework

6.3.1 [Main international agreements/conventions](#)

Namibia through the MFMR cooperates with following regional and international fisheries organizations:

- **Southern African Development Community (SADC).** The SADC Protocol on Fisheries aims to promote responsible and sustainable use of the living aquatic resources and aquatic ecosystems within the SADC region.
- **INFOPECHE:** In 2001 Namibia signed a cooperation agreement with this International Fisheries Marketing Advisory Body to establish an INFOPECHE Unit in Namibia's capital, Windhoek. This Unit provides information and technical assistance in fish trade, marketing, processing and new innovations to INFOPECHE member states.
- **South East Atlantic Fisheries Organization (SEAFO):** establishes a management regime for conservation and sustainable utilization of fish, mollusks, crustaceans and other sedentary species in the high seas portion of FAO Statistical Area 47, but excluding those sedentary species that are subject to the fishery jurisdiction of coastal States and also tuna and tuna-like species because these fall under the jurisdiction of ICCAT. Namibia is host to the SEAFO Secretariat.
- **International Commission for the Conservation Of Atlantic Tunas (ICCAT):** The rapid development of a thriving domestic tuna fishery provided the impetus for Namibia to join ICCAT in 1999, becoming the 28th member of the Commission. Namibia welcomes and supports the considerable effort that ICCAT is making in developing comprehensive management tools to deal with, *inter alia*, IUU fishing in the Atlantic Ocean.
- **Commission for the Conservation of Antarctic Marine Living Resources (CCAMLR):** As a member of CCAMLR, Namibia is committed to the management and conservation of the marine resources of the Antarctic. The Namibian fishing industry is interested in fishing in CCAMLR's waters and is ready to participate responsibly in the harvesting of fishery resources, especially tooth fish.
- **Inter-governmental Oceanographic Commission (IOC):** Namibia became the 129th member of the IOC became on 25 April 2001.

Below is a box on conventions and agreements which are ratified or endorsed by Namibia (Box2)

Box 2 : conventions and agreements which are ratified or endorsed by Namibia

- The Agreement for the Implementation of the Provisions of the UN Convention on the Law of the Sea (UNCLOS) of 10 December 1982 relating to the Conservation and Management of Fish Stocks and Highly Migratory Fish Stocks (more commonly known as the "UN Fish Stocks Agreement" - ratified in 1998);
- The FAO Agreement to Promote Compliance with International Conservation and Management Measures by Fishing Vessels on the High Seas (more commonly known as the "Compliance Agreement" - signed in 1998);
- The GRN ratified the ICCAT convention in 1999,

- The GRN ratified the CCAMLR convention in 1999
- The SEAFO convention was ratified by the GRN in 2002;
- The FAO Code of Conduct for Responsible Fisheries was adopted by the GRN.
- An International Plan of Action against IUU Fishing was adopted by the GRN

6.3.2 [Vessel monitoring](#)

Namibia's MCS system has evolved over the years into what is today widely regarded by the international community as a very effective system. A crucial element has been the financial, human and material support from the Namibian government. The costs to Government and industry of MCS and other management activities have been kept commensurate with the value of the sector. An integrated program of inspection and patrols at sea, on land and in the air ensures continuing compliance with Namibia's fisheries laws. The major features of the program are described below.

Fisheries Observer Program: emplacement of fisheries observers on board larger vessels serves both to ensure compliance and the collection of scientific data. Coverage rates range from 70-100%, depending on the fishery in question. The establishment of the new Fisheries Observer Agency under the Marine Resources Act will improve current capacities in this regard.

Compliance and Enforcement: the Act specifies the powers of enforcement officers in regard to stopping and boarding vessels, search and inspection, hot pursuit, seizure, and arrest. It provides for the establishment and functions of a Fisheries Observer Agency, which is charged with the collection of scientific operational data onboard fishing vessels, and observation and reporting on the fishing activities thereof.

Sea, air and shore patrols: systematic sea patrols aim to ensure compliance with fishing conditions by licensed vessels through regular at-sea inspections. Air patrols detect and deter unlicensed fishing vessels and monitor the movement and operations of the licensed fleet. Shore patrols ensure compliance by both recreational and commercial fishers with conservation measures for inshore resources.

Monitoring of landings: To ensure compliance with quota limits and fee payments onshore inspectors do complete monitoring is done in all landings, at the two commercial fishing ports of Walvis Bay and Lüderitz, by. Transshipping fish at sea between catching vessels and carrier vessels is prohibited – all fish must be landed at a Namibian port. This is another unique feature of the management system, and one that ensures comprehensive monitoring of catches.

Vessel reporting: all vessels are required to supply EEZ exit and entry reports, as well as daily catch and effort reports via radio and in the form of vessel log-sheets.

Vessel monitoring system: Namibia is well advanced in implementing a national satellite-based vessel monitoring system (VMS). Once fully operational the system will benefit fisheries management in real-time monitoring of vessel movement and activities. The system that has been chosen is already in use in the United Kingdom, Germany, United States, Morocco, and, closer to home, South Africa and Mozambique. Namibia is fully supportive of collaborating in the development of a cost-effective, regional VMS.

6.3.3 Catch declaration

Namibia as a member of ICCAT strives to fully implement all ICCAT conservation measures in force. Foreign vessels which entered Namibian ports are thoroughly inspected to ensure they have not contravened national laws and regulations, as well as conservation and management measures were in place in 2010 to ensure that all products coming from license tuna fishing vessels, when entering or leaving the country, are accompanied by a dully completed and validated statistical document.

Namibia collects statistical data from its tuna fishing fleet, through information gathered from the logsheets applied to fishing vessels, as well as from that are filled in Fishery observers

6.3.4 National Action Plan to curb down IUU fishing

In 2007, the GRN published a Namibia's National Plan of Action against IUU fishing (NPO-IUU). Currently the country exercises its rights as a coastal State and signatory to the 1982 Law of the Sea in regard to conservation and management of the living marine resources under its jurisdiction. Existing policy, legislation and management measures have been effective in reducing IUU fishing within the Namibia EEZ to a low level. Namibia will ensure that:

- MCS and enforcement activities continue to ensure compliance with national laws and license conditions by all vessels that are authorized to fish in Namibia's EEZ;
- No vessel fishes in Namibia waters (or outside, in the case of Namibia flag vessels) without a valid authorization (license);
- Only vessels that are duly recorded on a vessel register are authorized to fish;
- Transshipment occurs only in Namibia ports, as authorized by MFMR;
- No vessel with a history of IUU fishing is given an authorization to fish, or is able to become registered to fly the Namibia flag.

In implementing the NPOA-IUU, Namibia will cooperate with its neighboring coastal States, especially those in which Namibian vessels are fishing or those who have vessels operating under charter arrangements in Namibia waters, with a view to exchanging data and cooperating in enforcement of IUU fishing. Cooperation will be carried out bilaterally and through the RFMOs of which Namibia is a member. In addition, information will be sought from ICCAT, CCAMLR, SEAFO, FAO and other sources as appropriate as to the vessels that may be fishing in Namibia's EEZ.

6.3.5 Community Action Plan for shark management and conservation

Namibia is not member of the Convention of Migratory Species (CMS). Many shark species and populations straddle boundaries between adjacent EEZs and others are migratory and move among EEZs of different countries and between the high seas and waters under coastal State jurisdiction. As a result no part of any straddling or migratory stock can benefit fully from any regulations introduced within the waters of a single country. Conservation and management of these species will only be effective if introduced by region, or entire ocean basin, therefore coordinated international and regional initiatives are essential for their effective conservation and management. This conservation can be done under the NACOMA project. Box 3 is on FAO IPOA for sharks.

Box 3 : FAO International Plan of Action for Sharks

Widespread concern over the lack of management of shark fisheries and declining shark populations led to the adoption and endorsement of the UN FAO International Plan of Action for the Conservation and Management of Sharks (IPOA–Sharks) in 1999. This is aimed at ensuring the conservation and management of sharks and their long-term sustainable use, with particular emphasis on improving species-specific catch and landings data collection, and the monitoring and management of shark fisheries. The IPOA–Sharks recommends, inter alia, that all States contributing to fishing mortality on an elasmobranch species or stock should participate in its management, and should develop a National Shark Plan by 2001. Progress in most States remains disappointing; with approximately 10% of shark fishing States having prepared National Plans of Action under the IPOA-Sharks by end 2004.

6.3.6 Sanitary regulation applied to fish and fishery exports to EU

The Ministry of Trade (MIT) is responsible for the export policy of fish and fishery products. In the past, the MIT had appointed the South African Bureau of Standards (SABS) as the technical body responsible for the execution of almost all technical duties to guarantee the compliance with the European Council Directive 91/493/EEC and related legislation, such as initial inspections for approval of processing establishments and vessels, the sampling and testing and the issuance of health certificates. Today, this fish inspection is implemented by the fish inspectors from the NSI which validates the HACCP plans and the algae surveillance plan. This is based on the Namibian sanitary legislation which determines the sampling plans for seafood. Samples of products are sent to the NSI QC laboratory which is well equipped and has good technicians. The NSI still has link with the SABS.

The country Competent Authority is recognized by the FVO of the EU, therefore the country can, without restrictions sent products to the EU market.

6.4 Fishing agreements

In Namibian fisheries the quota system is adopted where fishing right are given to Namibian or companies where Namibian has at 50% of the shares. Fishing agreements usually signed between EU and third parties is not common in Namibia.

7 Main constraints and opportunities to the fisheries development

7.1 Institutional constraints

The MFMR laws and regulations have yet to be harmonized with SADC Directives. The Ministry does not have a legal and international cooperation directorate; this is currently done by the DPP&E which is overloaded with work. This department is also in charge of value addition thus, reducing the efficiency of the staff. The carrier promotion is low; this is translated by a high turnover of the personnel. When staffs are sent for training/capacity building and once skilled, they just resign and go for another job.

Inadequate capacity in both the public and private sectors has been identified as one of the main bottlenecks for sustainable development in Namibia. The shortage of suitably-trained entrepreneurs in either vocational or business disciplines is a major disadvantage of the small business sector in Namibia. For the MFMR there is a need for aquaculture, legal and cooperation officers.

7.2 Sanitary constraints

The Competent Authority does not carry out inspections on board vessels but only at landing sites, and in approved establishments. The NSI has no mandate to check imported products; the ministry of health does this. This may lead to confusions. Despite the existence of a Model Shellfish Sanitation Monitoring Program, the implementation is low.

7.3 Monitoring constraints

The cost of MCS is calculated and found to be at an acceptable level (around 42% of the income to Government), but concern is raised over the future cost implications with two new patrol vessels and possibly a new plane and helicopter on the horizon, at the same time as withdrawal of substantial donor support.

Careful planning and streamlining will be required if the MCS organization is to continue to develop a successful and sustainable operation; options for this are identified.

7.4 Environmental constraints

Fish stocks are subject to pronounced natural fluctuations due the general instability of the oceanographic and biological environment. Some fish stocks can even break down completely for a period of time and changes in species composition can occur. Clearly, such variations have **severe consequences for the fisheries sector and are an enormous challenge for fisheries management**. More studies are needed on the fisheries stocks.

Namibia has no important natural freshwater bodies and perennial rivers are found only in the southern and northern border areas and provide over 1 million hectares of floodplain wetland with fisheries potential. Freshwater aquaculture is therefore a challenge

7.5 Business climate constraints

The fisheries associations though they exist, are not functioning efficiently; lack of expertise in strategic investments towards diversification of economic activities. Also

the fishing fleet composed of vessels obsolescent (an average of 25 years in age increase), vessel operation and maintenance costs is high.

There is a lack of investment incentives for the fishing sector which is not enjoying the manufacturing status. Also, lack of access to finance at realistic rates hampers the growth of fishing, aquaculture and processing. Entrepreneurs looking for capital to venture in aquaculture operations are facing difficulties because both local and international financial institutions are reluctant to provide startup capital.

The cold storage capacity is merely 10,000 tonnes, limiting the opportunities for landing more frozen products (e.g. Horse mackerel) and sardines imports from Morocco/Mauritania to increase raw material supply of pilchards canning factories. The port is boxed in within the town of Walvis Bay, it is not possible to extend along the shoreline and cargo-handling volumes are growing. The Port has reached its maximum capacity. There is no market diversification, the outlets for Namibian products are found in South Africa, DR Congo and in the EU.

The high costs of the overheads (electricity, water) as well as operating and maintenance costs of the factories/vessels and the low value added production and lack of absence of value chain analysis are hindering the competitiveness of the Namibian products in the international markets.

The social aspects, workers coming from the North have jobs for only three months, especially in canning factories

7.6 Environmental opportunities

Namibia is a middle-income country whose considerable successes rest on a strong multiparty parliamentary democracy that delivers sound economic management, good governance, basic civic freedoms, and respect for human rights. These conditions are favorable for **long- term investments**.

The National Development Plans are poverty focused containing macroeconomic and structural benchmarks consistent with the country's Poverty Reduction Strategy (PRS) – National Poverty Reduction Action Program (NPRAP) which was formulated in 1998. The PRS focuses on increasing agricultural production and productivity; promoting community based tourism; **promoting the development of small and medium scale enterprises**; strengthening social safety nets; and **labor intensive public works**.

Namibia has rich fishing grounds based on the Benguela Current System, one of the four eastern boundary up-welling systems in the world (the others are off North – West Africa, off-California and off- Peru). These systems support rich stocks of demersal and small pelagic species. The management system in place is efficient, the Namibian waters are not polluted and resources are healthy **fisheries regulated through TACs**.

The MFMR has a regulatory framework basis for a sustainable management of the fisheries sector including: marine fisheries, freshwater fisheries and aquaculture both marine and inland. UNCLOS, CCRF and IPOA to combat IUU fishing are incorporated into laws. Concerning the management aspects, the MFMR, which is advised by the Marine Resources Advisory Council (MRAC), has two Research vessels (R/V), the Welwitchia and (Walvis Bay) and the R/V Anichab (Luderitz). The third R/V Mirabilis had been received and inaugurated on July 31st, 2012. The research centers (NatMIRC, Hardap); NAMFI and the sub- regional program BCC

(through the SADC management policy), are useful institutions contributing to best understanding of the fisheries sector and training/capacity building in the fishery sector. The Monitoring, control and Surveillance System is efficient. The waters are controlled by a patrol vessel and by an aircraft, the marine supplement these operations. The inspectors are disseminated along the coast and observers are embarked on board fishing vessels which are equipped with VMS systems.

The Public- Private dialogues are strong. The private sector grouped under the umbrella of the Federation of fishing is working closely with the MFMR in implementing a responsible fishery. Further, the MFMR assists aquaculture farm to implement GPA.

The MFMR cooperate with MIT for the export health certificate delivery and also the Enterprise status of the fish plants. Also MFMR collaborate with the MET on the Coast Conservation and Management and the Environmental Impact Assessment (EIA) studies. The Namibian Standards Institution is accredited ISO 17025 by SANAS (SA) and some plants have been already certified ISO 22000. Namport has an expansion plan to better serve vessels (fishing vessels, reefers, cargos). The products (live, fresh, frozen and canned) oriented to the export market are of high quality even in the regional markets (DRC, Zambia, Zimbabwe, South Africa).

7.7 Opportunities linked to MPAs creation

The Benefits of MPA include: Conservation of the biodiversity and Ecosystems; Maintenance of genetic diversity; Protection of rare or threatened Species and communities; Contributions to technology and Scientific knowledge; Conservation of scientific reference sites; Conservation of cultural heritage; Educational opportunities and Contribution to sustainable tourism.

8 Conclusions and recommendations

8.1 Conclusion

Fishery stocks in Namibia are subject to pronounced natural fluctuations due to the general instability of the oceanographic, biological environment and climate change. Some fish stocks can even break down completely for a period of time and changes in species composition can occur. Clearly, such variations have severe consequences for the fisheries sector and are an enormous challenge for fisheries management. With the exception of the Hake resource showing a relative abundance estimated around 1 million tons, the fish commercial species showed a decline of the biomass in 2010. More studies are needed on the fisheries stocks. Namibia has no important natural freshwater bodies and perennial rivers are found only in the southern and northern border areas and provide over 1 million hectares of floodplain wetland with fisheries potential. Freshwater aquaculture is therefore a challenge.

The MFMR adopted an appropriate framework of regulatory texts (Marine Act, Inland fisheries Act and Aquaculture Act) complying with world requirements and therefore set conditions to responsibly manage living aquatic resources to continuously ensure a sound environment for the fisheries and aquaculture sector to prosper. Fisheries management is based on quotas allocations to right holders and nontransferable and the MCS system is today widely regarded by the international community as a very effective system. The cost of MCS is calculated and found to be at an acceptable level (around 42% of the income to Government),

The country still struggles against the inadequate capacity in both the public and private sectors which are the main bottlenecks for sustainable development. The shortage of suitably-trained entrepreneurs in either vocational or business disciplines is a major disadvantage of the small business sector in Namibia. The lack of access to finance at realistic rates hampers the growth of fishing, aquaculture and processing. Entrepreneurs looking for capital to venture in aquaculture operations are facing difficulties because both local and international financial institutions are reluctant to provide startup capital. The inadequate cold storage capacity, merely 10,000 tonnes, limits the opportunities for landing more frozen products (e.g. Horse mackerel) and sardines imports from Morocco/Mauritania to increase raw material supply of pilchard canning factories.

Market and product diversifications are weak, main outlets are found in South Africa, DR Congo and in the EU. The high costs of the overheads (electricity, water) as well as operating and maintenance costs of the factories/vessels (old age of vessels) and the low value added production and lack of absence of value chain analysis are hindering the competitiveness of the Namibian products in the international markets.

Despite the above difficulties, Namibia is a middle-income country whose considerable successes rest on a strong multiparty parliamentary democracy that delivers sound economic management, good governance, basic civic freedoms, and respect for human rights. These conditions are favorable for long-term investments.

8.2 Recommendations

8.2.1 National Recommendations

The main recommendations at the national level are :

- Assist the MFMR to revise its Organogram which will include a Legal and cooperation Department which will be directed to follow up the country's commitment to regional and International instruments, conventions and agreements on sustainable fisheries management, adjusting fishing to climate change; ecolabelling; creation of Marine protected Areas; management of shared stocks and gender mainstreaming
- Partners in development could work together in building capacity on matters relating to business plan development, value chain analysis; creation of value added for both public and private sectors;
- Assist the country's private in examining opportunities for funding of a strategic investment plan for the Modernization of the Fish Industry including soft loans for the renewal of fishing fleet, credit for fresh/freezing plants and canning factories to renew equipment and increasing cold-room capacities in Walvis Bay;
- Assist the small pelagic canning industry of Namibia in their search in of raw material from the region in matching Namibian canning factory managers and frozen small pelagic exporters from Mauritania and Morocco.

In that context, ATLAFCO could :

- Assist Namibia in revising its organigram
- Cooperate with the other Partners in development in the capacity building on matters relating to business plan development, value chain analysis; creation of value added for both public and private sectors;
- Assist the country's private in examining opportunities for funding of a strategic investment plan for the Modernization of the Fish Industry including soft loans for the renewal of fishing fleet, credit for fresh/freezing plants and canning factories to renew equipment and increasing cold-room capacities in Walvis Bay;

8.2.2 Regional Recommendations

The main recommendations at the regional level are :

- Propose to MFMR a comprehensive feasibility study on the cost of utilization of the R/V Marabilis to carry out stock assessment activities in the ATLAFCO region
- Partners in Development could spearhead the funding of activities on the modernization of fisheries and aquaculture laws and regional research activities though RAFISMER in the region
- Organize with the fish industry in Namibia of buyers and sellers meeting in Namibia to match importers and exporters of fish and fishery products.
- Cooperation of Partners in development in setting of in Namibia an Regional SADC observatory agency for fish trade and marketing

In that context, ATLAFCO could :

- Cooperate with NEPAD in assessing the feasibility of a Fish and Aquaculture Marketing Organization for the SADC region
- Assist in facilitating cooperation between Mauritanian and Moroccan industry and Namibia private sector in the areas of small pelagic supply for the Namibian canning industry in matching exporters from Mauritania and Morocco

8.2.3 [International Recommendations](#)

The main recommendations at the international level are :

- Promoting the fight against IUU fighting; development of MPAs; gender mainstreaming; promotion of the right based and quotas system approach; international cooperation on fisheries research;
- ATLAFCO could promote an African voice at FAO Committee on Fisheries; Partnership for African Fisheries (PAF) using the experience of Morocco and Namibia.
- Cooperation could be promoted with different countries in mariculture development using the experience of Namibia.

9 Références

- Agricultural Bank of Namibia Act 2003. Act No. 5 of 2003
- Anon, 2012 Occupational Mapping Namibian Fishing and Maritime Industry
- Anon, 2012: Namibia Full country Note
- National Planning Commission, 2007: An analysis of the economic challenges of Namibia and how the donor community should assist. Country Paper for the International Conference on Development Cooperation with Middle Income Countries (MICs), Madrid, Spain
- Anon. Technical Co-operation with Namibia in the Field of Fisheries and Marine Ecosystem Research
- Aquaculture Policy (2001) - Towards Responsible Development of Aquaculture
- EU, 2009: Evaluation of the EC's co-operation with Namibia country level evaluation
- FAO, 2007: Namibia Fishery profile
- GRN, 2005: National Poverty Reduction Action Program (NPRAP) for Namibia
- Hannesson R. Economic support of the fishing industry: effects on efficiency and trade
- INFOSA, 2006: Namibia Fishery Profile.
- MFMR 2002: Aquaculture Act
- MFMR, 2000: Marine Fisheries Act.
- MFMR, 2001: Marine Fisheries Regulation.
- MFMR, 2001: Namibia's Aquaculture Policy
- MFMR, 2004: Namibia Aquaculture Strategic Plan (NASP), 2004.
- MFMR, 2007: National plan of action to prevent, deter and eliminate IUU fishing
- Mukumangeni R., 2006: the Namibian horse mackerel fishery: juveniles or adults?
- Namibia: Declaration regarding Namibia's environmental assessment policy.
- Namibia: Environmental Assessment Policy approved in August 1994 by Cabinet Resolution 16.8.94/002.
- NMFR, 2004: Namibia' Marine Resources Policy: Towards responsible Development and management of the Marine Resources Sector.
- Regional Councils Amendment Act 2002. Act No. 12 of 2002.
- Traditional Authorities Act 2000 Act No. 25 of 2000.
- Water Resources Management Act 2004. Act No. 284 of 2004.
- World Bank (WB): 2009-2013 Poverty Reduction Strategy Papers (PRSP) and progress reports AfDB, 2008: Country Strategy Paper.